REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé et du Développement Social Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille



CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE SECTEUR SANTE, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET PROMOTION DE LA FAMILLE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT SOCIO-SANITAIRE 2020-2023 (PRODESS IV)

VERSION FINALE

Mars 2021

REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé et du Développement Social

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille



CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE SECTEUR SANTÉ DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET PROMOTION DE LA FAMILLE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT SOCIO-SANITAIRE 2020-2023

(PRODESS IV)

VERSION FINALE

Mars 2021

Tables des matières

Tables des matières	.I	I
Liste des tableaux I	II	III
Acronymes et abréviationsΓ	V	IV
Avant-propos	I	XI
1. Contexte et justification		
1.1. PDDSS – cadre stratégique pour le PRODESS IV	2	2
1.2. Méthodologie	2	2
2. Généralités sur le pays	3	3
2.1. Données physiques	3	3
2.2. Découpage administratif		
2.3. Situation démographique :		
2.4. Situation économique et sociale		
3. Généralité sur l'organisation du système socio-sanitaire	7	7
3.1. Système de santé :		
3.2. Système de Protection Sociale :		
4. Rappel des Politiques et Plans stratégiques sectoriels		
4.1. Composante Santé		
4.2. Composante Développement social		
4.3. Composante Promotion de la Femme, Enfant et Famille		
5. Analyse de la situation		
5.1. Composante Santé		
5.1.1. État de santé de la population	9	19
5.1.2. Soins de Santé primaires et lutte contre la maladie		
5.1.3. Les Soins hospitaliers et Recherche	-1	41
5.1.4. Disponibilité des médicaments, des dispositifs médicaux y compris les		
réactifs/tests, et des produits sanguins et dérivés	-3	43
5.1.5. Gouvernance : Administration, Coordination, Décentralisation, Ressources		
humaines, Financement et Système d'Information Sanitaire		
5.1.6. Réformes institutionnelles du secteur		
5.1.7. Nutrition		
5.2. Composante Développement social		
5.2.1. Gouvernance, Administration générale, coordination et décentralisation : 5		
5.2.2. Solidarité et Lutte contre l'Exclusion		
5.2.3. Renforcement de la Protection Sociale et de l'Économie Sociale et Solidaire 6		
5.2.4. Lutte contre la pauvreté		
5.3. Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille		
5.3.1. Promotion de la Femme	3	73
5.3.2. Promotion de l'Enfant et de la Famille	3	13
5.3.3. Gouvernance : Administration Générale et Développement des Capacités		7.
Institutionnelles		
6. Les grandes réalisations du PRODESS III		
6.1. Composante Santé		
6.2. Composante Développement Social		
6.3. Composante Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille		
6.4. Résumés des grandes réalisations par composante	2	92
6.4.1. Composante Santé	2	92
6.4.2. Composante Développement Social		
6.4.3. Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	6	96

PRODESS IV

7. Objectifs et Résultats Stratégiques du PRODESS	97
7.1. Composante Santé	97
7.2. Composante Développement Social	101
7.3. Promotion de la Femme, de l'enfant et de la famille	
3. Interventions prioritaires par composante	
8.1. Composante Santé	
8.1.1. Soins de Santé primaires et lutte contre la maladie	
8.1.2. Disponibilité des Médicaments, Vaccins, Consommables, Produits sanguir	
Accessibilité Financière aux Soins de Santé.	
8.1.3. Gouvernance (Administration, coordination et décentralisation), Ressource	
Humaines, Financements de la santé et Système d'Information Sanitaire	
8.1.4. Soins hospitaliers et recherche	
8.2. Développement Social	
8.2.1. Administration générale	110
8.2.2. Renforcement de la Solidarité et lutte contre l'exclusion	111
8.2.3. Renforcement de la Protection sociale et économie solidaire	111
8.2.4. Lutte contre la pauvreté	112
8.3. Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	
8.3.1. Administration Générale et Développement des Capacités Institutionnelles	
8.3.2. Promotion de la Femme	
8.3.3. Promotion de l'Enfant et de la Famille	113
8.3.4. Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant.	114
O. Cadre de performance du PRODESS IV	115
10. Coordination et suivi de mise en œuvre du PRODESS IV	162
10.1. Cycle de programmation	
10.2. Financement Basé sur les Résultats	162
10.3. Coordination et suivi	163
10.4. Évaluation du PRODESS IV	163
1. Couts du PRODESS IV	165
11.1. Couts par niveau, composante et programme	165
11.1.1. Niveau Régional	165
11.1.2. Niveau central	167
11.2. Couts par composante et par niveau	169
11.2.1. Niveau régional	169
11.2.2. Niveau Central	169
11.2.3. Niveaux central et régional	170
11.3. Coûts par niveau	170
11.4. Cadrage de financement	171
2. Annexes:	172
12.1. Couts détaillés du PRODESS IV par programme, composante, objectif straté	gique
et résultat stratégique	
12.1.1. Niveau Régional	
12.1.2. Niveau Central	199

Liste des tableaux Tableau 2 : Évolution de la part de la mortalité néonatale dans la mortalité infanto-juvénile au Tableau 6 : Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) pour 10 000 Tableau 7 : Évolution des dépenses de santé par source de financement 2013 à 2016 (en Tableau 8 : Financement des activités pour l'ensemble des acteurs de 2014 à 2018 (000) Tableau 9 : Évolution de la situation du personnel du Développement Social de 2014 à 2018.59 Tableau 15 : Indicateurs du cadre commun de la composante Promotion de la Femme 90

PRODESS IV Page III



Acronymes et abréviations

AB Aide Budgétaire

ABG Aide Budgétaire Globale

ABS Aide Budgétaire Sectorielle

AGR Activités Génératrices de Revenus

AMAMUS Agence Malienne de la Mutualité Sociale

AMO Assurance Maladie Obligatoire

ANAM Agence Nationale d'Assistance Médicale

ANEH Agence Nationale pour l'Evaluation des Hôpitaux

ANICT Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales

ANSSA Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments

ANTIM Agence Nationale de Télésanté et d'Information Médicale

ASC Agents de Santé Communautaires

ARV Antirétroviraux

ASACO Association de Santé Communautaire

ATMP Accidents de Travail et Maladies Professionnelles

CADD Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration

CAM Convention d'Assistance Mutuelle

CANAM Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CAP Couple Année Protection

CCC Communication pour le Changement de Comportement

CCDSES Centre Communal de Développement Social et de l'Economie Solidaire

CDMT Cadre des Dépenses à Moyen Terme

CMIE Centre Médical Inter-Entreprises

CNAM Centre National d'Appui à la lutte contre la Maladie

CNOU Centre National des Œuvres Universitaires

CNIECS Centre National d'Information d'Éducation et de Communication pour la Santé

Page IV PRODESS IV

-

CEPRIS Cellule d'Exécution des Programmes de Renforcement des Infrastructures Sanitaires

CHU Centre Hospitalier Universitaire

CNS Comptes Nationaux de la Santé

CNOS Centre national d'Odontostomatologie

CPN+ Consultation Prénatale plus

CPON Consultation Post Natale

CPS-SS-DS-PF Cellule de Planification et de Statistiques du Secteur Santé, Développement Social et

Promotion de la Famille

CREDD Cadre Stratégique pour la Relance Economique et du Développement Durable

CREDOS Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation pour la Survie de l'Enfant

CMSS Caisse Malienne de Sécurité Sociale

CRMT Centre Régional de Médecine Traditionnelle

CROCEP Comité Régional d'Orientation, de Coordination et d'Evaluation du

PRODESS Programme de Développement sanitaire Social

CSCOM Centre de Santé Communautaire

CSCRP Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

CSLP Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté

CSREF Centre de Santé de Référence

CRLD Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose

CS Comité de Suivi

CT Comité Technique

DAF Direction Administrative et Financière

DBC Distribution à Base Communautaire

DCI Dénomination Commune Internationale

DRDSES Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire

DESAM Développement Sanitaire du Mali (logiciel)

DESR Division des Etablissements Sanitaires et de la Réglementation

PRODESS IV Page V



DFM Direction des Finances et du Matériel

DGS Dépenses Générales de l'Administration en Santé

DMT Département de la Médecine Traditionnelle

DMU Dispositif Minimum d'Urgence en Santé de la Reproduction

DNCT Direction Nationale de Collectivités Territoriales

DGSHP Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique

DPM Direction de la Pharmacie et du Médicament

DS District Sanitaire

DSPS Dépenses du Secteur Privé en Santé

DRH Direction des Ressources Humaines

DRS Direction Régionale de la Santé

DSRP Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

DTCP3 Diphtérie-Tétanos-Coqueluche-Poliomyélite, 3e vaccination

DTS Dépenses Totales en Santé

EDS-M Enquête Démographique et de Santé – Mali

EIPC Ecoles des Infirmiers de Premier Cycle

EPA Établissement Public à caractère Administratif

EPH Établissement Public Hospitalier

EPIC Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

EPST Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique

ESS Economie Sociale et Solidaire

FAM Fonds d'Assistance Médicale

FBR Financement Basé sur les Résultats

FCFA Franc de la Communauté Financière d'Afrique

FELASCOM Fédération Locale des Associations de santé communautaire

FENASCOM Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire

FERASCOM Fédération Régionale des Associations de Santé Communautaire

Page VI PRODESS IV

-

FED Fonds Européen de Développement

UNFPA Fonds des Nations Unies pour la Population

GAVI Global Alliance for Vaccines and Immunization

GIE Groupement d'Intérêt Economique

GRH Gestion des Ressources Humaines

GSM Global System for Mobile Communications

HACT Harmonized Approach for Cash Transfers

HCCT Haut Conseil des Collectivités Territoriales

HHA Harmonisation of Health for Africa (Déclaration de Paris pour l'efficacité de l'aide et

l'harmonisation pour la santé en Afrique)

HIMO Haute intensité de main-d'œuvre

HTA Hypertension Artérielle

IDE Infirmier Diplômé d'Etat

IPAEOHE Institutions Privées d'Accueil, d'Écoute, d'Orientation ou d'Hébergement pour Enfants

IS Inspection de la Santé

IST Infections sexuellement transmissibles

IOTA Institut d'Ophtalmologie Tropicale d'Afrique

IHP (+) International Heath Partnership (Partenariat International pour la Santé)

JANS Joint Assessment of National Strategies (Évaluation conjointe de

Stratégies et plans nationaux)

KFW Banque Allemande pour le Développement

INFSS Institut National de Formation en Sciences de la Santé

INPS Institut National de Prévoyance Sociale

INRSP Institut National de la Recherche en Santé Publique

ISF L'Indice Synthétique de Fécondité

INRSP Institut National de Recherche en Santé Publique

PRODESS IV Page VII



LNME Liste Nationale de Médicaments Essentiels

LNS Laboratoire National de Santé

LOA Loi d'Orientation Agricole

MATCL Ministère de l'Administration Territoriale et des collectivités Locales

MCS Mission Conjointe de Suivi

MAS Ministre chargé des Affaires Sociales

ME Médicaments Essentiels

MICS/ELIM Enquête par grappes à Indicateurs Multiples et de Dépenses des

MILDA Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue Durée d'Action

MNT Maladie non Transmissible

MFPFE Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme et de l'Enfant

MUTEC Mutuelle des Travailleurs de l'Education et de la Culture

NC Nouveau Cas

NV Naissances Vivantes

ODD Objectifs du Développement Durable

OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS Organisation Mondiale de la Santé

ONG Organisation Non-Gouvernementale

OS Objectifs stratégiques

PCIME Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant

PECADOM Prise En Charge à Domicile

PCA Paquet Complémentaire d'Activités

PDDAFEF Plan Décennal de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de l'Enfant

et de la Famille

PRODAFFE Programme de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de la Famille

et l'Epanouissement de l'Enfant

PDDSS Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social

Page VIII PRODESS IV



PDSC Plan de Développement Sanitaire de Cercle

PF Planification Familiale

PIB Produit Intérieur Brut

PMA Paquet Minimum d'Activités

PME Petite et Moyenne Entreprise

PNDRHS Politique Nationale de Développement des Ressources Humaines pour la Santé

PNLP Programme National de Lutte contre le Paludisme

PNPF Politique Nationale de Promotion de la Famille

PNSO Programme National de Santé Oculaire

PO Plan opérationnel

PPAC Plan Pluriannuel Complet

PPM Pharmacie Populaire du Mali

PPN Politique Pharmaceutique Nationale

PPTE Pays Pauvres Très Endettés

PRODESS Programme de Développement Sanitaire et Social

PS Protection Sociale

PSNAN Plan Stratégique National pour l'Alimentation et la Nutrition

PSPHR Projet Santé, Population et Hydraulique Rurale

PTF Partenaire Technique et Financier

PTME Prévention de la Transmission Mère-Enfant (du VIH)

PVVIH Personnes Vivant avec le VIH

RAMED Régime d'Assistance Médicale

RAMU Régime d'Assurance Maladie Universelle

RGPH Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RH Ressources Humaines

RMM Rapport de Mortalité Maternelle

RS Résultats stratégiques

PRODESS IV Page IX



RHS Ressources Humaines pour la Santé

SAMU Service d'Assistance Médicale d'Urgence

SDADME Schéma Directeur d'Approvisionnement et de Distribution des Médicaments essentiels

SMAM Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel Médicaments Essentiels

SEC Soins Essentiels dans la Communauté

SD-SNISS Schéma Directeur du Système National d'Information Sanitaire et Social

SEPAUMAT Service d'Entretien du Parc Automobile et Matériel

SF Sages-Femmes

SIAN Semaine d'Intensification des Activités de Nutrition

SIH Système d'Information Hospitalier

SISo Système d'Information Sociale

SLIS Système Local d'Information Sanitaire

SNIS Système National d'Information Sanitaire

SLDSES Service Local de Développement Social et de l'Economie Solidaire

SONUB Soins Obstétricaux et Néo-Natals d'Urgence de Base

SONUC Soins Obstétricaux et Néo-Natals d'Urgence complets

TARV Traitement Anti-Rétro-Viraux

TSS/TS Techniciens Supérieurs de la Santé/ Techniciens de la Santé

TPI Traitement Préventif Intermittent

UE Union Européenne

US Dollar américain

UTM Union Technique de la Mutualité Malienne

VBG Violences Basées sur le Genre

VIH Virus de l'Immunodéficience Humaine

Page X PRODESS IV

-

Avant-propos

Le Mali a adopté le 15 décembre 1990 sa déclaration de Politique sectorielle de santé et de population. Cette politique basée sur l'approche programme qui, contrairement à l'approche projet, est plus globale, plus intégrée et vise un développement harmonieux et durable des secteurs de la santé, du développement social et de la promotion de la famille. Elle a été reconfirmée par la Loi d'orientation sur la santé n ° 02 – 049 du 22 Juillet 2002 qui précise ses grandes orientations sur l'amélioration de la santé des populations, l'extension de la couverture sanitaire et la recherche d'une plus grande viabilité et performance du système de santé.

Dans le domaine du Développement Social, le Gouvernement du Mali a adopté : (i) une nouvelle Politique Nationale de Solidarité le 16 octobre 2018 qui vise la création d'un environnement économique, politique, social, culturel et juridique permettant à tous les membres de la communauté de bénéficier des fruits de la croissance ; (ii) une Politique Nationale de Protection Sociale et son Plan d'actions le 12 octobre 2016 en vue « d'assurer un minimum de bien-être à tous les maliens, en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale et la discrimination » et (iii) une Politique Nationale de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire et son plan d'actions le 15 février 2016 en vue de « contribuer à la promotion d'une économie sociale et solidaire qui participe de manière efficace et efficiente à la création de richesses et d'emplois et à la lutte contre la pauvreté au Mali ».

Dans le cadre de la Promotion de la femme, de l'Enfant et de la Famille, le Gouvernement du Mali a adopté : (i) une Politique Nationale Genre le 24 novembre 2010 pour garantir l'épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes grâce au plein exercice de leurs droits égaux fondamentaux, à une citoyenneté active et participative et à l'accès équitable aux ressources, en vue de faire du Mali un pays émergent fort de sa croissance et fier de ses valeurs de justice, de paix, de solidarité et de cohésion sociale ; (ii) une Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant en juillet 2014 pour une société démocratique qui garantit l'épanouissement de l'Enfant grâce à la jouissance et au plein exercice de ses droits et devoirs par une responsabilisation soutenue des parents, de la communauté, des collectivités et de l'État en vue de le préparer à une citoyenneté effective inspirée de nos valeurs socioculturelles ; (iii) une Politique Nationale de Promotion de la Famille (PNPF) en 2015 pour une famille viable et autonome, attachée à nos valeurs socioculturelles positives, portée par nos valeurs spirituelles et respectueuses des institutions, des droits humains et de l'environnement ; et (iv) une Politique Nationale de lutte contre les pratiques néfastes en novembre 2010 qui fait de la lutte contre l'excision et d'autres pratiques une priorité.

PRODESS IV Page XI





Ces politiques sont mises en œuvre en partie ou en totalité à travers le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS). Le premier PDDSS, issu de la politique de santé adoptée en 1990, a couvert la période 1998-2007 et a été exécuté à travers deux programmes quinquennaux suivant l'approche sectorielle ; le PRODESS I (Programme de Développement Sanitaire et Social) de 1998 à 2002 et le PRODESS II de 2005 à 2009. Ce dernier a été prolongé à 2011 pour l'aligner sur le cycle du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP) 2007-2011, qui constitue le document de référence pour les politiques et programmes sectoriels pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'évaluation de ce premier PDDSS en 2011 a fait ressortir des progrès importants réalisés dans le domaine socio sanitaire mais également des défis à relever pour une plus grande amélioration des conditions socio-sanitaires de la population. Les principales orientations proposées dans le rapport de cette évaluation concernent l'amélioration de la performance du système de santé pour qu'il soit proche des populations, bien géré et fournisse des prestations de qualité. Elles portent également sur la responsabilisation des acteurs, ainsi que le renforcement de la solidarité avec la maîtrise du développement du secteur.

Suite à cette évaluation, un deuxième PDDSS (2014-2023) a été élaboré en 2013 avec un retard imputable à la crise politico sécuritaire que le pays a traversé à partir de 2012. Au regard des recommandations de l'évaluation du premier plan, lee PDDSS 2014-2023 devrait donner une opportunité pour passer au palier supérieur, celui de l'accès universel aux soins de santé. Pour sa mise en œuvre, un troisième programme de développement socio-sanitaire (PRODESS III 2014-2018) a été élaboré et mis en œuvre en tenant compte du contexte marqué par la crise sociopolitique que le pays traverse.

Le PRODESS III a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2017 qui a fait ressortir, d'une part, des progrès notables malgré la situation de crise que le pays traverse et d'autre part, des goulots d'étranglement importants dans tous les domaines et qui pourraient compromettre l'atteinte des cibles attendues.

Le PRODESS III a été prolongé à 2019 pour éviter le vide programmatique lié au retard accusé dans l'élaboration de la deuxième trance du PDDSS 2014-2023.

L'élaboration du PRODESS IV (2020-2023), deuxième tranche quinquennale du PDDSS 2014-2023, a été entreprise en estimant que les résultats de l'évaluation à mi-parcours du PRODESS III réalisée en 2017 restaient d'actualité. Le processus d'élaboration de ce quatrième PRODESS a suivi la même logique que celui des précédents Programmes. Il s'est déroulé sous le leadership de la CPS/Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la famille, appuyé par trois groupes d'experts nationaux dont un pour chacun des trois départements.

Page XII PRODESS IV



Le PRODESS IV est en phase, non seulement, avec le CREDD mais aussi avec les ODD et prend également en compte les objectifs de programmation budgétaire dans le cadre de la gestion des finances publiques en mode Budget-Programme. Il reste, comme les PRODESS précédents, un précieux outil des services techniques du secteur santé, développement social et promotion de famille et leurs partenaires pour l'élaboration des plans opérationnels (PO) annuels et des autres projets de développement socio sanitaires.

PRODESS IV Page XIII



1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS), 2014-2023, le PRODESS III, 2014-2018 a été élaboré et mis en œuvre. Ce troisième PRODESS a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui a conclu que les objectifs du PRODESS III sont pertinents et nécessaires. Cependant, l'impact du Programme a été faible puisque la moitié des 24 indicateurs de prestation de services ne devrait pas être atteinte à terme. Aussi, la mise en œuvre des réformes nécessaires (19) pour l'amélioration du système de santé n'a presque pas démarré.

L'élaboration du PRODESS IV a été entreprise pour poursuivre la mise en œuvre du PDDSS 2014-2023 et prendre en charge les résultats de l'évaluation à mi-parcours du PRODESS III ainsi que d'autres évènements survenus au niveau national et international notamment l'adoption du CREDD et des ODD. Le processus d'élaboration du PRODESS IV s'inspire essentiellement des constats sur le terrain, des orientations du PDDSS et des autres documents d'orientation (CREDD et ODD). En étroite collaboration avec les Partenaire Techniques et Financiers (PTF), la société civile, les autres départements, les autres acteurs clés publics et privés, ce processus a été conduit de bas en haut afin de prendre en compte toutes les préoccupations réelles des populations.

Le PRODESS IV devrait fournir l'opportunité de passer au palier supérieur, celui de l'accès universel aux soins de santé notamment l'amélioration de la qualité des prestations et leur accessibilité géographique et financière aux populations. Ainsi, , les trois départements (le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté et le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ont conduit un processus de planification

Page 1 PRODESS IV



1.1 PDDSS – cadre stratégique pour le PRODESS IV

Le PDDSS présente la vision du gouvernement malien en matière de santé et de développement social et de Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille pour l'atteinte des ODD définis dans le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023. Les objectifs stratégiques (OS) du PDDSS 2014-2023 sont au nombre de onze (11) : (i) Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile ; (ii) Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles ; (iii) Réduire la morbidité, la mortalité et les handicaps liés aux maladies non transmissibles ; (iv) Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé ; (v) Réduire les conséquences sanitaires des urgences liées aux désastres, crises et conflits, et minimiser leur impact social et économique; (vi) Augmenter l'offre et l'utilisation de services de santé de qualité, répartis de manière équitable et répondant aux besoins des populations; (vii) Assurer un meilleur accès, une meilleure qualité et utilisation des produits pharmaceutiques y compris les réactifs de laboratoire, les vaccins et les produits sanguins; (viii) Assurer la disponibilité des ressources humaines (hommes et femmes) qualifiées, compétentes, performantes et de façon équitable; (ix) Développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients; (x) Assurer la production, l'analyse, la dissémination et l'utilisation d'informations sanitaires fiables ventilées par sexe et à jour sur les déterminants de la santé, la performance du système de santé et le statut sanitaire; (xi) Assurer une gouvernance du système de santé permettant une meilleure prise en compte du genre, une meilleure planification stratégique et opérationnelle, une implication effective de toutes les parties prenantes, une meilleure coordination de mise en œuvre des interventions, le renforcement des audits (interne, externe) et du contrôle.

Pour atteindre ces 11 OS, 63 Résultats Stratégiques (RS) ont été développés (voir annexe 2, pour la définition des OS et RS, ainsi que leurs relations). Pour chaque RS, des interventions prioritaires ont été également déclinées.

1.2. Méthodologie

Le PRODESS IV a été élaboré de la base au sommet suivant un processus largement participatif à l'image du PDDSS (2014-2023) et du PRODESS III. Ce processus a d'abord démarré avec l'évaluation à mi-parcours du PRODESS III intervenue à un an de la fin du Programme.

Sous la supervision du Directeur de la Cellule de Planification et de Statistiques, secteur santé, développement social et promotion de la famille (CPS SS DS PF), trois groupes Ad Hoc ont été constitués dont un pour chacune des composantes du PRODESS (Santé, Développement Social et Promotion de la Famille). Des réflexions entreprises au niveau central ont permis de définir les orientations stratégiques et les outils techniques (organisations des Objectifs stratégiques dans un nombre réduit de programmes et Cadre logique du PRODESS IV).

PRODESS IV Page 2

Les Groupes ad hoc associés aux cadres des services centraux ont également fournit un appui technique aux équipes de région et des Districts Sanitaires (DS) pour l'élaboration de leurs plans quinquennaux sur la base des orientations nationales.

Sur la base des priorités locales et régionales des trois composantes du secteur, chaque région a élaboré son plan quinquennal consolidé avec un budget estimatif par OS et par RS du PDDSS (2014-2023). Par la même occasion, les services centraux, rattachés et services personnalisés des trois départements ont rendu disponibles leurs priorités pour la période de 2019 à 2023. Une agrégation de ses priorités avec les plans quinquennaux régionaux consolidés a permis d'aboutir à l'élaboration du PRODESS IV.

Le cadre logique a été réalisé sur la base des indications des plans consolidés des régions dont les activités étaient déjà budgétisées et les synthèses des données des services.

Le processus d'élaboration du PRODESS IV (2020-2023) a connu des retards à cause des agendas nationaux et internationaux souvent trop chargés. Ainsi, le document du PRODESS IV (2020-2023) a été validé le 4 mars 2021 par le Comité de Suivi extraordinaire du PRODESS qui a réuni les services centraux, rattachés et personnalisés des trois départements concernés et la société civile ainsi que tous les PTF concernés.

Le document PRODESS IV est organisé en sept grandes parties principales : (i) l'analyse de la situation par composante qui fait ressortir les forces, faiblesses, opportunités et menaces ; (ii) les grandes réalisations du PRODESS III par composante qui porte sur le niveau des indicateurs du Cadre Commun et les grandes réalisations du PRODESS III; (iii) les objectifs et résultats stratégiques en lien avec ceux du PDDSS ; (iv) les interventions prioritaires par composante ; (v) le cadre de performance qui définit les objectifs et résultats attendus en lien avec les Objectifs et les résultats Stratégiques du PDDSS ainsi que leurs indicateurs assortis des cibles à atteindre ; (vi) la coordination, le suivi évaluation et la mise en œuvre du PRODESS IV, (vii) les cadres logiques par composante et par programme qui précisent les coûts du PRODESS IV évalués à partir des extrants et activités nécessaires pour l'atteinte des cibles fixées par les cadres de performance.

2. Généralités sur le pays

2.1. Données physiques

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali est un pays continental avec une superficie de 1 241 238 Km². Il s'étend du Nord au Sud sur 1 500 Km et d'Est en Ouest sur 1 800 km. Il partage 7 200 km de frontière avec l'Algérie et la Mauritanie au Nord, le Niger à l'Est, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire au Sud, la Guinée au Sud-ouest et le Sénégal à l'Ouest.

Sur le plan hydrographique, le Mali est arrosé dans sa partie méridionale et centrale par les fleuves Niger (sur 1700 km) et Sénégal (sur 800 km) et leurs affluents et confluents.

Page 3 PRODESS IV

2.2. Découpage administratif

Le Mali a opté en 1993 pour une politique de décentralisation et depuis 2012 pour une décentralisation plus poussée en créant de nouvelles circonscriptions administratives la ll compte aujourd'hui 20 régions administratives dont le district de Bamako (la capitale), 64 cercles, et 703 communes. Les cercles des nouvelles régions du Sud et du centre (Nioro, Kita, Dioïla, Nara, Bougouni, Koutiala, San, Douentza, Bandiagara) ne sont pas encore connus. Ces Collectivités Territoriales (CT) ont comme mission, la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local.

2.3. Situation démographique :

Selon les données du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2009), la population résidente du Mali s'élevait à 14 528 662 habitants en avril 2009 dont 51% de femmes et 49% d'hommes. La densité est d'environ 11,7 habitants au kilomètre carré. Le taux d'accroissement intercensitaire est de 3,6%.

La majorité de la population du pays réside en milieu rural (77,5%). La répartition spatiale est inégale. La population est en outre caractérisée par sa jeunesse (46,6%) âgée de moins de 15 ans.

Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) s'élevaient à 4 035 460 et représentaient ainsi 23% de la population totale, les principaux sous-groupes sont constitués de :

- ✓ enfants de moins d'un an (0-11 mois) : 3%
- ✓ enfants de 1 an à 4 ans (12-59 mois) : 14 %
- ✓ enfants de moins de 5 ans (0-4 ans) : 17 %
- ✓ enfants de moins de 15 ans (0-14 ans) : 46 %
- ✓ jeunes de moins de 19 ans (0-18 ans) : 55 %
- ✓ femmes en âge de procréer (15-49 ans) : 23%

La population est estimée à 19 973 925 habitants en 2019 selon les résultats des projections issus du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2009.

La pression démographique pose un défi énorme pour la fourniture de services sociaux au Mali. En effet, la croissance démographique est très rapide et est classée parmi les plus élevées au monde. Ainsi, la population doublera au moins tous les 25 ans (Plan stratégique SPSR 2017-2018). Cette tendance s'explique à priori par la forte baisse de la mortalité qui n'a surtout pas encore été compensée par un déclin de la fécondité. En effet, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est de 6,3 enfants/femme selon l'EDS-M-VI 2018.

PRODESS IV Page 4



¹ Loi N° 2012-017 du 02 mars 2012 portant création de circonscriptions administratives en République du Mali

2.4. Situation économique et sociale

L'économie du Mali est essentiellement à vocation agropastorale et piscicole, caractérisée par sa vulnérabilité aux aléas climatiques. L'amélioration de la performance du cadre macro-économique se poursuit à travers la bonne tenue des indicateurs macro-économiques. En 2018, la croissance du PIB réel est ressortie à 4,7% contre 5,4% en 2017, 5,8% en 2016 et 6% en 2015. En moyenne, le taux de croissance du PIB est ressorti à 5,4% sur la période 2015-2018.

L'Indice de développement humain (IDH) connait une croissance faible passant de 0,40 à 0,43 entre 2010 et 2017. Selon les projections des Nations-Unies, il évoluera très peu pour atteindre 0,44 en 2020. Ajusté aux inégalités, l'indice est seulement de 0,27 en 2017, faisant du Mali un pays où le développement humain est faible et les inégalités fortes.

L'économie repose principalement sur les secteurs primaire et tertiaire, synonymes d'une faible transformation des produits nationaux et reste dominée par le secteur informel. C'est dans ce cadre que nous retenons quelques traits marquants de cette situation :

• La pauvreté demeure un phénomène complexe, multidimensionnel et difficilement mesurable. Sa réduction, voire son éradication, requiert des solutions multisectorielles intégrées. Généralement le phénomène de la pauvreté au Mali est appréhendé à travers deux dimensions essentielles : monétaire et non monétaire ou des conditions de vie. L'approche monétaire (basée sur le manque de revenus ou l'insuffisance de ressources qui engendre une consommation insuffisante) était celle qui était la plus utilisée pour appréhender la pauvreté au Mali. Le caractère unidimensionnel de cette approche a conduit à la compléter avec l'approche de la pauvreté non monétaire (appelée aussi pauvreté multidimensionnelle ou pauvreté des conditions de vie).

Avec un seuil de pauvreté² estimé à 178 343 FCFA en 2017 soit environ 489 francs CFA par jour (0,978 dollars US), l'incidence de la pauvreté monétaire en 2017 est de 44,9 % contre 46,8 % en 2016 soit une baisse de 1,9%.

Malgré cette baisse, l'extrême pauvreté (incapacité de satisfaire aux besoins nutritionnels de base) touche encore 22% de la population.

Par ailleurs, le ratio de soutien économique (rapport entre le nombre de travailleurs effectifs et le nombre de consommateurs effectifs) s'évalue à 43%, ce qui signifie que 43 personnes travaillent effectivement pour prendre en charge 100 personnes.

• La situation de l'**emploi** est caractérisée par le taux élevé de chômage surtout chez les jeunes. Le chômage frappe aussi plus fréquemment les jeunes de niveau d'éducation supérieur (44.2%) que secondaire (31.8%). En plus, le marché du travail est caractérisé aussi par le poids extrêmement élevé (97%) des emplois informels.

Page 5

² Cellule Technique CSLP : Rapport de diagnostic stratégique du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023)

 L'urbanisation accélérée suite à la migration interne et l'accroissement naturel de la population doublée de la croissance démographique rapide se traduisent par d'importantes distorsions entre les ressources disponibles et les besoins de plus en plus croissants et diversifiés des populations en termes d'alimentation, d'éducation, de santé ou de logements.

La maitrise de cette situation par les gouvernants est la condition première pour une planification rigoureuse de la mise à disposition de la population des services sociaux de base.

• L'instruction et la formation professionnelle sont des dimensions fondamentales du développement du capital humain.

La vision³ des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle est qu'à l'horizon 2028, le Mali dispose d'un système éducatif performant et inclusif qui forme des citoyens patriotes, responsables, producteurs et créatifs qui contribuent au développement socio-économique de leur pays.

Cependant, ce secteur reste confronté à de sérieux problèmes structurels notamment l'insuffisance des ressources humaines tant en nombre qu'en qualité dans tous les cycles d'enseignement et de formation, la mauvaise qualité de l'enseignement offert, etc. Toute chose qui explique, en partie, la régression ou la détérioration des produits et des services rendus par tous les autres secteurs de la société.

• La crise politico-institutionnelle et sécuritaire qui sévit au Mali depuis 2012 résultant d'un ensemble de facteurs internes et externes se résume essentiellement par le déficit de gouvernance des dirigeants du pays. Elle a comme conséquence, aujourd'hui encore, des attaques terroristes meurtrières causant des hécatombes, la fuite ou le déplacement massif des milliers d'individus vers l'intérieur et l'extérieur du pays, la destruction des services sociaux de base, la détérioration des facteurs de production au nord du pays ; ainsi qu'une déflagration de la violence au centre se traduisant par des conflits intercommunautaires avec tout autant ses morts d'hommes, de femmes et d'enfants, freinant ou réduisant la mise en œuvre des programmes de développement dans ces régions

-

³ Ibid. CREDD 2019-2023

3. Généralité sur l'organisation du système socio-sanitaire

Le système de santé et le système de protection sociale sont complémentaires et inextricable a beaucoup d'égard sur le plan opérationnel.

3.1. Système de santé :

Le système de santé est composé de l'ensemble des structures et organismes publics (État et collectivités territoriales), privés, communautaires (associations et mutuelles, fondations) et confessionnels ainsi que les ordres professionnels de la santé dont l'action concourt à la mise en œuvre de la politique nationale de la santé.

Sur le plan administratif, le système de santé est structuré en trois niveaux : (i) Le niveau central définit les orientations stratégiques et détermine les investissements et le fonctionnement du système. En outre, il définit les critères d'efficience, d'équité et de viabilité. Il veille à l'application des normes et standards. Il s'efforce de mobiliser les ressources auprès de l'État et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et du Secteur privé pour le financement des soins de qualité accessibles à tous ; (ii) Le niveau régional /intermédiaire assure l'appui technique au niveau opérationnel ; (iii) le niveau District ou niveau opérationnel où l'Équipe Cadre de District assure l'appui technique aux CSCOM.

Sur le plan technique : (i) Le premier niveau de contact avec le système de santé est représenté par les CSCOM au nombre de 1368 CSCOM fonctionnels en décembre 2018. Certains villages dans les aires de santé disposent de maternités rurales tenues par des matrones. (ii) Le premier niveau de référence est constitué des Centres de Santé de Référence (CSRéf) ou hôpitaux de District au nombre de 65 en 2018. Ils sont généralement au niveau des chefs-lieux de Cercles et disposent d'un plateau technique permettant d'assurer la prise en charge des soins chirurgicaux et gynéco-obstétricaux d'urgence tels que les césariennes. (iii) Le second niveau de référence est constitué des Établissements Publics Hospitaliers régionaux au nombre de six (Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou) et l'Hôpital Mère Enfant le Luxembourg reconnue d'utilité publique situé dans le District de Bamako. (iv) Le troisième niveau de référence comprend les Etablissements Publics Hospitaliers avec un plateau technique à vocation générale (Hôpital Point G, Hôpital Gabriel, Hôpital du Mali, Hôpital de Kati) ou spécialisé (Institut d'Ophtalmologie Tropicale d'Afrique-IOTA et Centre d'Odonto-Stomatologie-CNOS). La position de l'EPH de Kati comme troisième niveau de référence s'explique par l'existence du centre d'excellence de traumatologie orthopédique.

A côté du système public, il existe : (i) un Secteur sanitaire privé à but lucratif et non lucratif, autorisé depuis 1985, dans les domaines notamment médical, paramédical, pharmaceutique et traditionnel; (ii) des services de santé de l'Armée composés de postes médicaux, d'infirmeries, de maternités de garnison et d'infirmeries-hôpitaux; (iii) des services confessionnels de santé des organisations religieuses qui complètent partout l'offre de services de soins de santé sur l'ensemble du territoire national; (iv) une médecine traditionnelle riche et variée, qui est présente dans tous les quartiers des villes et dans tous les villages. Elle

Page 7 PRODESS IV

constitue le premier recours aux soins pour la majorité de la population. En 2011 on dénombrait 20 structures. On constate que dans 31% des cas, les malades sont allés cueillir des plantes pour se soigner.

3.2. Système de Protection Sociale :

Le système de protection sociale peut être défini comme l'ensemble des structures, des Institutions de Sécurité Sociale (ISS), des organisations, des programmes ou des stratégies qui, dans un dispositif d'interdépendance et d'interaction, protège toutes les catégories de la population du pays contre des risques sociaux bien circonscrits et dans des conditions d'accès bien réglementées.

Ainsi, la Protection Sociale de façon générale est définie comme l'ensemble des mesures préconisées par l'État et les Collectivités pour assurer la prise en charge des risques sociaux de la population. L'Union Africaine (UA) précise cette définition comme étant «une gamme d'actions protectrices publiques entreprises par l'État et d'autres acteurs en réponse aux niveaux inacceptables de vulnérabilité et de pauvreté et qui visent à garantir une restauration des droits humains face aux risques de destruction chez la frange de population qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, sont incapables de s'auto prendre en charge »⁴ ; d'où l'inscription en lettre d'or de la Protection sociale du citoyen dans la Constitution de la République du Mali.

La Protection sociale englobe donc à la fois les régimes contributifs (régimes auxquels les bénéficiaires contribuent en partie, tels que les systèmes de sécurité sociale liés à l'emploi, les systèmes d'assurance sociale et/ou mutuelles sociales) et les régimes non contributifs (à travers lesquels les transferts sociaux en espèces ou en nature sont octroyés aux bénéficiaires sans contrepartie de leur part). Elle agit ainsi sur la demande, à travers des mécanismes qui cherchent à renforcer les capacités des individus et des groupes à faire face aux besoins de la vie et de briser les barrières, tant économiques que sociales, qui limitent leur accès aux services sociaux de base notamment et aux bénéfices du développement en général.

- Les régimes contributifs: Le dispositif de sécurité sociale est assuré par les structures, institutions et organisations suivantes: l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM), les mutuelles sociales et les compagnies d'assurance privée.
- Les régimes non contributifs: Les programmes et régimes non contributifs de Protection sociale comprennent: le Régime d'Assistance Médicale (RAMED), géré par l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM), les programmes des filets sociaux, les autres programmes de gratuité et les subventions définies par l'État Malien.

PRODESS IV Page 8





⁴ Citation tirée du rapport de l'ODHD, Protection Sociale et Développement Humain au Mali, 2012

Au plan opérationnel, la protection sociale comprend quatre composantes:

- a) La Sécurité Sociale (assurance sociale): L'assurance sociale est de nature contributive. Elle est souvent liée à l'emploi, à travers le paiement des cotisations par les employés et/ou leurs employeurs.
- b) L'assistance sociale ou l'aide sociale (régime non- contributif): Elle comporte généralement des transferts réguliers, prévisibles (en espèces ou en nature, y compris les exonérations de frais ou les subventions générales des prix) de la part d'entités gouvernementales et non gouvernementales en faveur d'individus et/ou de ménages.
 - On parle aussi de filets sociaux ou de transferts sociaux pour désigner ces types de régimes non contributifs. Dans cette catégorie, on peut citer notamment: (i) les transferts monétaires en espèces; (ii) les transferts en nature (tels que les programmes de distribution alimentaire gratuits, les distributions des produits nutritionnels, les cantines scolaires...); (iii) les subventions générales sous forme d'exonérations de taxes sur les denrées alimentaires, de carburant, de gaz butane, d'eau ou d'électricité; (iv) les revenus temporaires à travers les travaux à haute intensité de main-d'œuvre /HIMO (c'est-à-dire argent ou vivres contre travail); (iv) les mesures pour faciliter l'accès aux services de base (c'est-à-dire, exemption de frais pour les services de santé, les distributions des kits scolaires, la vaccination, ...).
- c) Les services sociaux (actions sociales): Cette branche « non monétaire » de la protection sociale englobe une large gamme des programmes de prévention et de réponse à des risques spécifiques de nature aiguë, incluant des campagnes de sensibilisation, des actions d'appui psychosocial, des programmes de soutien aux familles et d'autres types d'interventions. Ces programmes visent à apporter une réponse aux risques de violences, d'abus, d'exploitation, de discrimination ou d'exclusion.
- d) La législation protectrice (mesures d'équité): Le droit des personnes à la protection contre les risques doit faire l'objet d'une législation appropriée; et il faut des mécanismes pour assurer l'application effective de ce cadre juridique protecteur. La législation protectrice s'attaque aussi aux déséquilibres des pouvoirs qui créent ou maintiennent la vulnérabilité des personnes ou des groupes marginalisés, notamment par des mesures contre la discrimination. Elle renforce les capacités des personnes marginalisées à accéder à la protection sociale.

La protection sociale joue les quatre fonctions principales suivantes :

a) La Fonction de prévention : A travers les mesures visant à mieux anticiper et faire face aux risques de la vie. Il peut s'agir d'une assurance sociale, de l'aide à l'épargne ou à la gestion des risques liés aux revenus, de programmes générateurs d'emploi à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), d'un soutien à un partage local des risques, ou l'introduction de produits d'assurance adaptés aux différentes couches de la population.

Page 9 PRODESS IV

- **b)** La Fonction de protection : En garantissant un seuil minimum en-dessous duquel les personnes vulnérables ne doivent pas tomber, par exemple les filets de sécurité tels que l'aide alimentaire, les transferts monétaires, pour établir un niveau de vie minimum acceptable (garantie d'un seuil minimum).
- c) La Fonction de promotion: A travers l'investissement dans le capital humain et l'insertion dans le marché du travail qui accroissent les revenus réels et les capacités des ménages ou des individus, comme par exemple la formation professionnelle, la micro finance, la réinsertion dans le marché du travail et d'autres formes d'investissements dans le capital humain.
- d) La Fonction de transformation : Elle s'illustre par le renforcement de la justice sociale et les droits des exclus et marginalisés. Aussi, cette fonction se réalise en s'attaquant aux déséquilibres des pouvoirs qui créent ou maintiennent la vulnérabilité, à travers le renforcement du statut social et les droits des catégories des personnes exclues ou marginalisées.

Le socle de protection sociale repose sur les quatre garanties essentielles ci-après :

- accès à un ensemble de biens et services définis à l'échelle nationale comme étant des soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité, qui répondent aux critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité;
- b) **sécurité élémentaire de revenu pour les enfants**, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, assurant l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous autres biens et services nécessaires ;
- c) **sécurité élémentaire de revenu**, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, **pour les personnes d'âge actif** qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité;
- d) **sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées**, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale.

Au Mali, la volonté d'étendre le champ d'application matériel et personnel de la protection sociale a été clairement définie et constitue la base pour l'opérationnalisation des piliers d'un socle de protection qui prend en compte les spécificités et les capacités nationales⁵.

PRODESS IV Page 10





⁵ Les socles nationaux de protection sociale sont « des ensembles de garanties élémentaires de sécurité sociale définis à l'échelle nationale qui assurent une protection visant à prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale »

La réalisation progressive⁶ de ce **socle de protection sociale** au Mali repose sur les engagements stratégiques suivants :

- a) La réalisation d'une couverture maladie universelle, à travers le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) ;
- b) L'accès au revenu minimum pour les enfants et familles très pauvres, à travers des programmes des filets sociaux pour assurer l'accès à l'alimentation, à l'éducation, et à tout autre bien et services sociaux de base ;
- c) La sécurité élémentaire de revenu, à travers le respect au moins du revenu minimal national pour tous les travailleurs du secteur public et privé;
- d) Les facilités accordées aux personnes âgées et les personnes handicapées pour bénéficier en priorité des services publics et privés.

La Protection Sociale (PS) dans le cadre de la mise en œuvre du PRODESS IV est une opportunité fondamentale pour le système de santé du pays qui est à la croisée des chemins (la Couverture Sanitaire Universelle, la Décentralisation poussée et l'opérationnalisation des ODD). La PS doit jouer dans ce contexte le rôle de moteur essentiel entre l'offre et la demande des soins et services de santé en particulier et des services sociaux de base en général. Il faut rappeler à ce propos que dans le cadre de l'élaboration des Objectifs du Développement Durable –ODD- (horizon 2030), il est mentionné expressément que « la dynamique engagée par le Gouvernement, pour ne « laisser aucun citoyen pour compte » a fondamentalement renforcé les synergies dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement ⁷».

En fin, le système de Protection sociale, dans l'esprit et la pratique de la redistribution des fruits de la croissance économique, est le dispositif pertinent et efficace pouvant favoriser l'accès de la très grande majorité de la population aux services sociaux de base en boostant plus spécifiquement, dans l'équité et la justice sociale, le taux de la demande des soins et services de santé, de la scolarisation et du maintien des enfants dans le système éducatif, de l'autonomisation des groupes vulnérables en général et en particulier, les femmes et les enfants.

Page 11 PRODESS IV





⁶ Suite aux recommandations formulées lors de la 3è Conférence Nationale sur la Protection Sociale (CNPS) au Mali en 2017, la DNPS-ES avait été responsabilisée pour « engager le processus de définition du socle de Protection sociale au Mali avec l'accompagnement du BIT et de l'UNICEF ».

La mise au point de cette recommandation dans le cadre de la CNPS de 2018 a révélée que trois études ont été réalisées. Il s'agit de : (i) Etude de Cash Working Group sur le Panier de Dépense Minimum des ménages (PMB), (ii) Etude de la FAO sur la définition du Paquet Intégré de Protection Sociale, (iii) Etude sur l'extension de la Protection sociale aux populations rurales du Mali commanditée la DNPSES/FAO et réalisée par l'Institut de Recherche et d'Applications des Méthodes de Développement (IRAM) avec l'appui de Miseli et G-Force.

⁷ MSAH, ODHD, Système des Nations Unies, Situation de Référence des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Mali, P5, janvier 2019.

4. Rappel des Politiques et Plans stratégiques sectoriels

4.1. Composante Santé

Le Mali a adopté le 15 décembre 1990 sa déclaration de Politique sectorielle de santé et de population. Cette politique basée sur l'approche programme qui, contrairement à l'approche projet, est plus globale, plus intégrée et vise un développement harmonieux durable du secteur de la santé. Elle ambitionne de résoudre les problèmes prioritaires de santé du pays. Ceci a été reconfirmé par la Loi d'orientation sur la santé n ° 02 - 049 du 22 Juillet 2002, qui précise ses grandes orientations sur l'amélioration de la santé des populations, l'extension de la couverture sanitaire et la recherche d'une plus grande viabilité et une meilleure performance du système de santé.

Le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) 1998-2007 a été mis en œuvre à travers deux programmes quinquennaux suivant l'approche sectorielle : le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) I sur la période 1998-2002 et le PRODESS II, sur la période 2005- 2009. Le PRODESS II a été par la suite prolongé à 2011 pour l'aligner sur la période du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP) 2007-2011. Suite à l'évaluation de ce plan décennal, celui couvrant la période 2014-2023 a été élaboré et adopté pendant la période de transition 2012-2013. Il a été mis en œuvre à travers sa 1^{re} tranche quinquennale, PRODESS III 2014-2018. Tous ces documents stratégiques ont eu comme références, les 1^{re}, 2^e et 3^e générations du programme de lutte contre la pauvreté (CSLP, CSCRP et CREDD) pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Globalement, pour tous les indicateurs OMD, un progrès a été constaté entre 1998 et 2013. Toutefois des efforts sont requis pour progresser plus vite. C'est ainsi qu'en 2015, les Nations Unies ont adopté les objectifs de developpement durable à l'horizon 2030 (ODD -2030) C'est sur la base des ODD que le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) a été élaboré, actuelle référence des politiques et programmes sectoriels.

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a aussi élaboré et adopté d'autres politiques et stratégies nationales. Il s'agit entre autres :

La Politique nationale de développement des ressources humaines pour la santé adoptée par le Gouvernement en 2009 a pour objectifs généraux (i) rendre disponible les ressources compétentes et de qualité à tous les niveaux du système de santé en vue de l'offre de soins de qualité aux populations surtout dans les zones pauvres et difficiles, (ii) promouvoir l'épanouissement et le rayonnement des ressources humaines pour la santé en vue d'obtenir un bon rendement, une meilleure productivité et une meilleure qualité du travail dans l'accomplissement des missions qui leur sont assignées pour l'amélioration de l'état de santé des populations.

La politique Pharmaceutique Nationale de 2012 a pour objectif général de garantir un accès équitable aux médicaments essentiels de qualité aux populations et promouvoir leur usage rationnel.

PRODESS IV Page 12

(8)

La Politique Nationale des Laboratoires de Biologie Médicale du Mali a pour vision, de doter le Mali d'un système national de laboratoires fonctionnels, couvrant équitablement l'ensemble du pays, accessibles aux populations et participant efficacement à la protection et à la promotion de la santé des populations d'ici 2022. Ce document de politique a été validé en conseil de Cabinet et est dans le processus d'adoption.

Le Plan Stratégique National pour le Renforcement des Laboratoires de Biologie Médicale au Mali 2017–2021 a pour objectif général d'établir le cadre institutionnel et les lignes directrices pour le développement d'un système national de laboratoires performant, évolutif, contribuant, dans le cadre du PDDSS, au bien-être des populations.

Le Plan Stratégique National pour la Sécurisation des Produits de la Santé de la Reproduction 2017-2021. Le but de ce plan est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant au sein des populations du Mali à travers la prévention des IST/VIH et du Sida et des grossesses non désirées, la disponibilité permanente de produits de qualité y compris les Condoms et les kits d'urgence et l'offre de service SR de qualité.

La Politique Nationale de Nutrition adoptée en janvier 2013 a pour vision d'assurer le droit à une nutrition adéquate à la population malienne toute entière en vue de satisfaire son bien-être et garantir un développement national durable. Son objectif général est de contribuer à assurer à chaque malien un statut nutritionnel satisfaisant pour son bien-être et pour le développement national.

La Stratégie nationale de financement de la santé pour la couverture universelle a pour vision « Une société offrant un accès équitable aux services de santé de qualité à tous ses citoyens par la mobilisation de ressources suffisantes et pérennes, utilisées de façon optimale avec la pleine participation de tous les acteurs » et pour objectif général « Contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population malienne et au développement durable du Mali ».

Le Plan stratégique national de la santé de la reproduction du Mali 2014-2018 avait comme vision « Le Mali croit à un système qui garantit aux populations un accès à des soins et services de santé reproductive de qualité en tout lieu et en tout moment » y compris la PF et pour objectif général « Améliorer l'état de santé de la reproduction de la population ». Un nouveau plan stratégique 2020-2024 est en cours de validation.

Le Plan Stratégique pour l'amélioration des conditions et pratiques d'hygiène dans les établissements de restauration collective et les points de vente des aliments sur la voie publique 2014-2018 a pour objectif général de contribuer à la prévention des risques sanitaires liés aux aliments de la restauration collective.

Plusieurs autres politiques et stratégies sont soit en cours d'élaboration, de révision et d'adoption parmi lesquels : (i) la Politique Nationale des laboratoires de diagnostics biologiques ; (ii) la Politique nationale de Transfusion Sanguine ; (iii) le Plan Stratégique national de développement des ressources humaines du secteur ; (iv) le Plan Stratégique de santé scolaire ; (v) le Plan d'Action National de Sécurité Sanitaire ; (vi) le Plan d'Action

Page 13 PRODESS IV

National de lutte contre la Résistance aux Antimicrobiens ; (vii) le Plan d'action multisectoriel santé des adolescents et jeunes ; (viii) le Plan d'action national budgétisé de planification familiale au Mali.

Plan stratégique (2019-2023) du Programme National de Santé Oculaire (PNSO) Juillet 2019 dont les objectifs sont : (i) améliorer l'accès et la couverture aux services pour les causes les plus courantes de déficience visuelle, incluant notamment le glaucome, la rétinopathie diabétique et d'autres services de soins oculaires spécialisés permettant de réduire la cécité et la déficience visuelle ; (ii) assurer un système d'approvisionnement efficace concernant la technologie, les médicaments et les consommables ophtalmologiques qui soit à part entière dans le système d'approvisionnement du gouvernement ; (iii) avoir un système de surveillance efficace pour s'assurer que la qualité des services soit suivie, notamment en ce qui concerne les résultats des chirurgies de la cataracte à tous les stades.

Le Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines en Santé, 2019-2023 a pour vision « une masse critique de ressources humaines compétentes, engagées et motivées est mise progressivement en place dans le secteur de la santé, du développement social et de la promotion de la famille d'ici 2030.

Le Plan d'Action Multisectoriel de Nutrition 2014-2018 a pour vision d'assurer le droit à une alimentation adéquate à la population malienne en vue de satisfaire son bien-être et garantir un développement national durable.

La Stratégie d'amélioration de la qualité des soins et services dans les établissements de santé assortie d'un plan d'action 2018 qui a pour objectif de garantir la qualité et la sécurité des soins et services offerts à la population de façon continue et à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

4.2. Composante Développement social

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, le Gouvernement a élaboré dans le domaine de la composante développement social des politiques et développé les stratégies suivantes :

La Politique Nationale de Solidarité :

Cette Politique a été adoptée par le décret n°2018 0789/P-RM du 16 octobre 2018 et a pour finalité la création d'un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui permet à tous les membres de la communauté de bénéficier des fruits de la croissance.

La vision du Mali en matière de solidarité est d'assurer à tous les citoyens un mieux-être dans le cadre d'une société harmonieuse fondée sur le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de l'équité et de justice sociale. L'objectif affiché de la Politique de Solidarité est de lutter contre les exclusions sociales et la très grande pauvreté en plaçant au centre de ses programmes et plans spécifiques la promotion et la protection des personnes âgées, des personnes handicapées, des femmes sans soutien et seules chargées de famille, des personnes les plus

PRODESS IV Page 14

démunies, des personnes en détresse ou victimes de calamités et des enfants en situation difficile. Il s'agit donc d'assurer le bien-être des populations en réduisant les principales sources de précarité, de la très grande pauvreté et d'exclusions sociales en vue d'un développement humain durable.

Il faut signaler que la plus grande contrainte dans ce domaine, selon le rapport de consultations nationales sur l'agenda de développement, se situe d'après 2015 « au niveau de la jouissance des droits économiques sociaux et culturels (qui) peuvent se résumer en termes de difficultés d'accès des personnes vulnérables aux services sociaux de base d'une part et d'autre part, à l'insuffisance des structures de prise en charge de ces personnes vulnérables tant aux niveaux central, régional que local⁸. »

La Politique Nationale de Protection Sociale :

La Politique Nationale de Protection Sociale et son Plan d'actions ont été adoptés le 12 octobre 2016 par le Gouvernement du Mali qui a pour, vision « d'assurer un minimum de bien-être à tous les maliens, en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale et la discrimination ».

L'extension de la couverture sociale se fera à travers un certain nombre de dispositifs: (i) la réalisation du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU), (ii) une meilleure promotion des transferts sociaux (transferts monétaires, coupons, appuis productifs, construction/réhabilitation des moyens d'existence) en faveur des populations vulnérables, (iii) l'extension de la protection sociale au monde agricole et au secteur informel et (iv) le développement des mécanismes permettant de renforcer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des initiatives de protection sociale au profit des populations, particulièrement les couches les plus vulnérables.

Dans ce cadre, les autorités ont mis l'accent dans un premier temps sur la couverture maladie à travers l'instauration d'un Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) qui vise l'organisation et la promotion de la demande de santé, tout en veillant à ce que l'offre de services puisse aussi remplir les conditions de qualité et de réactivité requises.

Par ailleurs, il a été créé l'Agence Malienne de la Mutualité Sociale (AMAMUS) suivant la loi N°2019-020/AN-RM du 03 juillet 2019.

La politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire :

La Politique Nationale de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire et son plan d'actions ont été adoptés suivant le Décret N°2016-0066/P-RM du 15 février 2016. La vision du gouvernement en la matière est de « Contribuer au raffermissement d'une société démocratique au sein de laquelle la réduction de la pauvreté se réalisera par la création et la redistribution de richesses à travers la promotion des entreprises et organisations basées sur la solidarité et la primauté de la personne ».

Page 15 PRODESS IV

⁸ Primature, Rapport de consultations nationales sur l'agenda de développement d'après 2015, mai 2013 ; in, Secrétariat Permanent du PRODESS – CPSS-SDSPF, PRODESS III, version finale, 2014, Bamako, P 25

Son objectif global est de « contribuer à la promotion d'une économie sociale et solidaire qui participe de manière efficace et efficiente à la création de richesses et d'emplois et à la lutte contre la pauvreté au Mali ».

Cette volonté politique du Gouvernement se manifeste par : (i) l'élaboration et l'adoption de la loi d'orientation sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication et de plaidoyer sur l'ESS, (iii) la mise en place de mécanismes de financement des Organisations et Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (iv) la promotion de la représentativité des femmes dans les organes de gestion des Associations de Santé Communautaire (ASACO) et leurs faitières, (v) le renforcement de la fonctionnalité des organes de gestion des ASACO et des comités paritaires de suivi de la Convention d'Assistance Mutuelle (CAM) et (vi) l'amélioration de la performance des Organisations et Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire pour la fourniture, au plus grand nombre de maliens, des services sociaux de base comme la santé, l'éducation, l'eau, l'hygiène, l'assainissement, les emplois et des revenus monétaires, etc.

Il faut noter que le monde rural, représentant plus de 75% de la population au Mali, est en général celui qui est le plus durement affecté par la pauvreté. Cette pauvreté rurale frappe aussi plus fortement les femmes que les hommes rendant ainsi cette catégorie de la population (la plus nombreuse) extrêmement vulnérable.

A ce jour, cette population rurale ne bénéficie d'aucun mécanisme efficace de couverture sociale ni dans le domaine de la garantie des revenus au producteur, ni dans le domaine des risques sociaux classiques (régimes de prévoyance sociale) définis par la convention 102 de l'OIT, à savoir la maladie, la vieillesse, les accidents de travail et maladies professionnelles, les charges familiales, l'invalidité, le chômage, le décès et la maternité.

Le besoin de couverture des risques du monde rural a été donc exprimé par les producteurs ruraux depuis les états généraux tenus en 1991.

La prise en compte de cette volonté par le gouvernement du Mali a concouru entre autres à l'adoption de la Loi N°06-045 du 05 septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui stipule en son article 26 : « les personnes exerçant des professions Agricoles au sein d'exploitations familiales et entreprises Agricoles bénéficient de la protection sociale. L'État, en concertation avec la profession Agricole définit et met en place un régime de protection sociale des travailleurs des exploitations familiales ». Ainsi, la mise en place du régime de protection sociale du secteur agricole et informel constitue un des défis majeurs à relever. Cette dimension est suffisamment appréhendée dans le cadre de l'appui du Royaume des Pays Bas⁹ au Mali ; ce qui va constituer un des axes prioritaires du PRODESS IV.

PRODESS IV Page 16





⁹ MSHP, MSAH, MPFEF, Cadre de performance 2019 des reformes du PRODESS appuyées par le Royaume des Pays Bas, CPS-SSDSPF, mai 2019.

La Politique Nationale de l'Action Humanitaire :

Cette Politique et son Plan d'Actions ont été adoptés en janvier 2015 et ont pour but de mettre en place un cadre institutionnel, stratégique et de réglementation de la réponse humanitaire dans le but de sauvegarder et renforcer l'espace humanitaire, tout en mettant l'accent sur une meilleure coordination des activités. Il vise ainsi à prévenir les risques et d'apporter l'assistance humanitaire aux personnes dans le besoin au moment opportun en qualité et en quantité requises. Son objectif est la prévision, la prévention et la gestion globale des catastrophes, des crises et des conflits en vue de limiter ou d'annihiler leurs effets, évitant ainsi les pertes en vies humaines, la souffrance humaine et faciliter la transition de l'urgence au développement en passant par le relèvement.

Aussi, le Gouvernement a adopté, entre 2016 et 2018, des textes relatifs respectivement aux pupilles en République du Mali (Loi n°2016-058/AN-RM du 27 décembre 2016 instituant les Pupilles en République du Mali) et celle portant création de l'Office National des Pupilles en République du Mali (Loi n°2018-011/AN-RM du 12 février 2018) ainsi que le décret n° 2017-0751/P-RM du 29 août 2017 fixant les modalités d'application de la loi instituant les Pupilles en République du Mali.

Par ailleurs, la Fondation pour la Solidarité a été créée pour contribuer à la mise en œuvre de la politique sociale en faveur des militaires et leurs ayants droits dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, de la reconversion.

Le Plan Stratégique de Promotion Socio-Économique des Personnes en Situation de Handicap:

Ce plan stratégique vise à « assurer la pleine participation et l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap dans une société malienne émergente et sans discriminations ». Son objectif est d'améliorer la réinsertion socio-économique des personnes en situation de handicap pour leur participation effective au développement du pays.

La stratégie nationale de financement de la couverture sanitaire universelle :

La Stratégie Nationale de Financement de la Couverture Sanitaire Universelle et son plan d'actions ont été adoptés par le conseil des ministres suivant le Décret n°2018-0808/P-RM du 23 octobre 2018. Son objectif est de « contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population malienne et au développement durable du Mali ». La mise en œuvre de cette stratégie permet, en principe, de donner accès aux soins de qualité pour l'ensemble de la population du Mali en levant la barrière d'accessibilité financière.

La Stratégie nationale d'extension de la couverture maladie par les mutuelles de santé :

Le Gouvernement du Mali a adopté le 09 février 2011, la Stratégie Nationale d'Extension de la Couverture Maladie par les Mutuelles de santé et son Programme quinquennal « une commune, une mutuelle » s'inscrivant dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle. L'objectif général est : « d'améliorer significativement l'accessibilité financière des populations employées dans les secteurs informels et ruraux aux soins de santé de qualité au Mali ». Cette

Page 17 PRODESS IV

stratégie a démarré en 2012 à travers une Phase Pilote de trois ans et couvrait les régions de Sikasso, Ségou et Mopti.

La Stratégie Nationale de Développement de la Réadaptation Fonctionnelle au Mali (SNRF) 2017-2026 :

Sa vision est de contribuer à l'avènement d'un Mali où l'égalisation des chances entre tous les citoyens, nonobstant l'existence d'une déficience ou incapacité devient une réalité par la disponibilité permanente des soins de réadaptation fonctionnelle de qualité accessibles financièrement et géographiquement aux populations de toutes catégories, dispensés par des professionnels qualifiés.

L'objectif général de cette stratégie est de contribuer à l'accès de tous les maliens à des services de réadaptation fonctionnelle de qualité selon les besoins de chaque individu.

Pour l'atteinte de cet objectif général, elle s'est fixée les objectifs spécifiques suivants :

- 1) Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du CNAOM afin de consolider son statut de structure de référence (en termes de personnel et en matière de matériel, d'équipements et de technologie dans le domaine de la RF ainsi que de dispositions législatives et réglementaires).
- 2) Objectif spécifique 2 : Améliorer la connaissance du CNAOM et la demande des produits et services de Réadaptation Fonctionnelle, par le personnel, le grand public, les pouvoirs publics et les partenaires du secteur.
- 3) Objectif spécifique 3 : Etendre la couverture géographique et renforcer l'accessibilité financière des populations aux services de RF.
- 4) Objectif spécifique 4 : Renforcer le dispositif de pilotage et de coordination du secteur de la RF.

4.3. Composante Promotion de la Femme, Enfant et Famille

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, le Département a élaboré des politiques et développé des stratégies et des plans, parmi lesquels on peut citer entre autres :

La Politique Nationale Genre, adoptée le 24 novembre 2010, a pour vision de garantir l'épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes grâce au plein exercice de leurs droits égaux fondamentaux, à une citoyenneté active et participative et à l'accès équitable aux ressources, en vue de faire du Mali un pays émergent fort de sa croissance et fier de ses valeurs de justice, de paix, de solidarité et de cohésion sociale.

La Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant, adoptée en juillet 2014, a pour vision : une société démocratique qui garantit l'épanouissement de l'Enfant grâce à la jouissance et au plein exercice de ses droits et devoirs par une responsabilisation soutenue des parents, de la communauté, des collectivités et de l'État en vue de le préparer à une citoyenneté effective inspirée de nos valeurs socioculturelles.

PRODESS IV Page 18

La Politique Nationale de Promotion de la Famille (PNPF) adoptée en 2015, a pour vision une famille viable et autonome, attachée à nos valeurs socioculturelles positives, portée par nos valeurs spirituelles et respectueuses des institutions, des droits humains et de l'environnement.

La Politique Nationale de lutte contre les pratiques néfastes, adoptée en novembre 2010, vise à faire de la lutte contre l'excision et d'autres pratiques une priorité nationale à travers (i) l'information des populations sur les conséquences néfastes de la pratique de l'excision et autres afin qu'elles adoptent des comportements positifs, (ii) les plaidoyers auprès des décideurs politiques, administratifs, traditionnels et communautaires afin qu'ils adhèrent aux actions pour l'abandon de l'excision et du mariage des enfants (iii) la création d'un environnement juridique propice à l'abandon de la pratique de l'excision et du mariage des enfants au Mali. Dans le cadre de la mise en œuvre ce cette politique la loi N°2019-014 du 03 juillet 2019 portant création du PNVBG a été adoptée.

Le Plan Décennal de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (PDDAFEF) 2020 - 2029 vise à « contribuer à l'émergence du Mali à l'horizon 2030 à travers l'autonomisation de l'enfant, de la femme et de la famille, fondée sur l'égalité de chance et de droit, pour la constitution d'un capital humain de qualité capable de participer efficacement à la création de richesses et à la gouvernance sociale, économique et politique du pays ». Il s'articule en deux tranches quinquennales (Programme de développement pour l'autonomisation de la femme, de la Famille et l'épanouissement de l'enfant : PRODAFFE) dont la première (2020-2024) a été élaborée.

5. Analyse de la situation

- 5.1. Composante Santé
- 5.1.1. État de santé de la population
- 5.1.1.1. Mortalité maternelle :

Le rapport de mortalité maternelle (RMM) est estimé à 325 décès pour 100 000 naissances vivantes au cours de la période des sept années ayant précédé l'EDS-M-VI de 2018. ¹⁰En d'autres termes, au Mali, pour mille naissances vivantes, au moins 3 femmes sont décédées durant la grossesse ou pendant l'accouchement ou dans les 42 jours qui ont suivi l'accouchement ou la fin de la grossesse sans tenir compte des décès dus à des accidents ou à des actes de violence.

10 EDS-M VI, Tableau

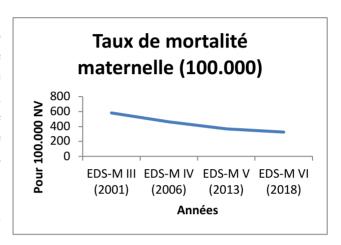
Page 19 PRODESS IV

Tableau 1: Évolution de la mortalité maternelle¹¹ au Mali de 2001 à 2018

Rubriques	EDS-M III (2001)	EDS-M IV (2006)	EDS-M V (2013)	EDS-M VI (2018)
Nombre de décès maternels	2 886	2 696	2 722	2 777
Taux de mortalité (pour 100.000)	582	464	368	325

En considérant deux périodes de 7 ans, de 2006 à 2013, le taux de mortalité maternelle a été réduit de 20,68% alors que sur la période de 2012 à 2018 (EDS-M VI 2018), cette réduction du taux de mortalité maternelle n'a été que de 11,68%. Ainsi, l'effort de la période précédente serait réduit de moitié, sans doute du fait des conséquences de la crise politico-sécuritaire.

En maintenant le taux de réduction annuel moyen sur les 20 dernières années, depuis



EDS-M III 2001, le Mali serait à 234 décès maternels pour cent mille naissances vivantes, loin d'atteindre d'ici 2030 la cible des Objectifs de Développement Durable (ODD) en matière de mortalité maternelle, soit 70 pour cent mille NV. De ce qui précède, Il importe de mettre en place des stratégies innovantes et à hauts impacts à l'effet de rapprocher le pays de la cible des ODD, en y incluant un environnement favorable et un système de redevabilité des différents acteurs.

Les Causes de la mortalité maternelle au Mali

Selon le SLIS 2018, les causes directes de mortalité maternelle les plus fréquentes au Mali sont les hémorragies de l'ante et du post partum qui représentent à elles seules près de 41,61% des causes de mortalité, suivies des pré éclampsies et éclampsie avec 25,90%, les ruptures utérines avec 8,49% et les infections du post-partum avec 6,79%, les complications de l'avortement avec 2,76%.

5.1.1.2. Mortalité des enfants de moins de 5 ans au Mali

Selon les résultats de l'EDS-M-VI (2018), le risque de mortalité infantile est estimé à 54 décès pour 1 000 naissances vivantes et le risque de mortalité juvénile à 49 ‰. Quant aux composantes de la mortalité infantile, elles se situent à 33 ‰ pour la mortalité néonatale et à 22 ‰ pour la

PRODESS IV Page 20

mortalité post-néonatale. Globalement, le risque de mortalité infanto-juvénile, c'est à dire le risque de décès avant l'âge de 5 ans, est de 101 ‰.

Tendance de la réduction de la mortalité infanto-juvénile à l'horizon 2030

La tendance de la mortalité infanto-juvénile a connu une baisse passant de 247 décès pour mille naissances vivantes (NV) à 95‰ entre 1987 (EDS-M I) et 2012 (EDS-M V), et une hausse depuis cette période jusqu'à atteindre 101‰ NV en 2018 (EDS-M VI). Cette tendance est certainement liée à la situation post crise, marquée par l'insécurité grandissante et la non fonctionnalité de certaines formations sanitaires, surtout au nord et au centre du pays et leurs répercussions sur l'ensemble du système de santé. Au regard de cette tendance, si nous maintenons les mêmes stratégies, en l'absence de celles innovantes et à hauts impacts, ce taux de mortalité risque de continuer à grimper jusqu'à atteindre 114‰ NV empêchant ainsi le Mali d'atteindre l'Objectif du Développement Durable (ODD) en matière de réduction de la mortalité infanto-juvénile qui est de 25 pour 1000 NV d'ici 2030.

Tableau 2 : Évolution de la part de la mortalité néonatale dans la mortalité infanto-juvénile au Mali (pour 1000)

	TMIJ	TMNN	Part du TMNN dans la TMIJ
EDS-M I (1987)	247	51	1/5
EDS-M II (1995-1996)	238	60	1/4
EDS-M III (2001)	229	57	1/4
EDS-M IV (2006)	191	46	1/4
EDS-M V (2012-2013)	95	34	1/3
EDS-M VI (2018)	101	33	1/3

PRODESS IV





Tableau 3: Mortalité des enfants de moins 5 ans (pour 1000)

Région	TMIJ (MICS 2015)	TMIJ EDS-M VI (2018)				
Tombouctou	127	131				
Sikasso	124	111				
Ségou	166	134				
Mopti	61	130				
Koulikoro	111	108				
Kayes	98	131				
Gao	69	78				
Kidal	ND	20				
Bamako	30	55				
National	108	101				

Il apparait dans ce tableau que dans 6 des 9 régions du pays (régions en rouge), le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a augmenté entre 2015 et 2018, ce sont les régions de Tombouctou, Mopti, Kayes, Gao, Kidal et Bamako. Il y a également 6 régions sur 9 où le taux

de mortalité des enfants de moins de 5 ans est supérieur à la moyenne nationale qui est de 101 pour mille, ce sont les régions de Tombouctou, Sikasso, Ségou, Mopti, Koulikoro et Kayes. Cette situation mérite une attention particulière pour, non seulement, maintenir et renforcer les résultats atteints, mais aussi pour que les régions qui sont en retard puissent progresser pour être au niveau des autres plus performantes.

Les principales causes de la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Selon les estimations de l'OMS (WHO MCEE 2018), les principales causes de mortalité des enfants de moins de cinq ans sont liées aux causes néonatales (33%), suivi du paludisme (24%), de la pneumonie (11%) et de la diarrhée (8%). Avec un taux de malnutrition aigüe globale à 10% dont 2% de forme sévère, la malnutrition demeure une cause majeure de la mortalité des enfants de moins de 5ans. À l'analyse, la plupart de ces causes de décès pourraient être évitées par des interventions à haut impact dont celle de la vaccination plus.

5.1.1.3. Évolution de la mortalité néonatale vers l'atteinte des ODD en 2030

Selon les EDS-M III, IV, V et VI on constate une baisse progressive du taux de mortalité néonatale avec respectivement 57,1‰ en 2001, 46 ‰ en 2006, 34‰ en 2012 et 33‰ en 2018.

PRODESS IV Page 22

En maintenant cette tendance dans le contexte actuel, difficilement on pourrait atteindre la cible de 12‰ des ODD. Les disparités en matière de mortalité des enfants de moins de 5 ans, s'appréhendent aussi bien au niveau socio-économique des populations que selon leur lieu de résidence.

5.1.1.4. Mortalité infanto juvénile en fonction du milieu de résidence et du statut économique des parents

La mortalité infanto juvénile a globalement augmenté entre 2012-2013 et 2018 passant de 95 à 101 pour mille naissances vivantes. Cette mortalité demeure plus élevée chez les ménages ayant le bien-être économique le plus bas (143‰) que ceux du quintile le plus riche (137‰).

En ce qui concerne le lieu de résidence, les populations vivant en milieu rural supportent le lourd fardeau de la mortalité, 111‰ contre 61‰ en milieu urbain. Les interventions visant à contribuer à la réduction de la mortalité infanto-juvénile, devraient prioritairement cibler ces couches de population du niveau communautaire et tenir compte de leur capacité à payer les prestations de soins.

5.1.1.5. Évolution de la mortalité maternelle, néonatale, infanto-juvénile, infantile vers la cible du PRODESS III

Tableau 4 : Mortalité maternelle, néonatale, infanto juvénile et infantile.

Rubriques	2014	2015	2016	2017	2018	Cibles 2018 PRODESS III	Sources	Cibles PDDSS 2023
Taux de mortalité maternelle / 100 000	368	368	368	368	325	230	EDS-M V et VI	146
Taux mortalité infanto-juvénile / 1 000	95‰	95‰	95‰	95‰	101‰	50‰	EDS-M V et VI	95‰
Taux de mortalité infantile / 1 000	56‰	56‰	56‰	56‰	54‰	42‰	EDS-M V et VI	50‰
Taux de mortalité néonatale / 1 000	34‰	34‰	34‰	34‰	33‰	15‰	EDS-M V et VI	16‰

Bien qu'aucune des cibles du PRODESS III n'ait été atteinte en 2018, on note cependant une baisse de la mortalité maternelle, de la mortalité infantile et de la mortalité néonatale qui sont passées respectivement de 368 à 325 pour 100.000 naissances vivantes, de 56‰ à 54‰ naissances vivantes et de 34‰ à 33‰ entre 2014 et 2018. Par contre, la mortalité infanto-juvénile a augmenté de 95‰ à 101‰ pendant la même période. Cette faible performance pourrait être liée dans une large mesure à la crise politico-sécuritaire que le pays a connue depuis 2012. Si la tendance se poursuit sans stratégies novatrices, les cibles du PDDSS (2014-2023) seront difficilement atteintes.

Page 23 PRODESS IV

5.1.2. Soins de Santé primaires et lutte contre la maladie

5.1.2.1. Soins de Santé Primaires

a. Couverture géographique en services de santé

Le nombre de CSCOM est passé de 1204 en 2014 à 1368 CSCOM fonctionnels en 2018. Par ailleurs la proportion de la population vivant à moins de 5 km d'un CSCOM fonctionnel est passée de 56,00% (2014) à 57,00% (2018) pour une cible de 61,00% (2018).

Tableau 5 : Couverture géographique par région en 2018 :

REGION	Population totale	Population dans un rayon de 5km	Proportion de population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé	Population dans un rayon de 15km	Proportion de population vivant dans un rayon de 15 km d'un centre de Santé	Population dans un rayon de plus de 15km	Proportion de population vivant dans un rayon de plus de 15 km
Kayes	2 665 001	1 592 790	59,77	2 258 185	84,73	406 838	15,27
Koulikoro	3 237 000	1 632 086	50,42	2 831 963	87,49	405 041	12,51
Sikasso	3 533 000	1 845 235	52,23	3 180 970	90,04	357 461	10,12
Ségou	3 123 723	1 702 684	54,51	2 772 389	88,75	186 687	5,98
Mopti	2 721 000	1 344 664	49,42	2 320 968	85,3	400 035	14,7
Tombouctou	902 000	405 995	45,01	559 337	62,01	107 189	11,88
Gao	650 246	204 971	31,52	330 395	50,81	65 511	10,07
Kidal	91 086	35 529	39,01	45 546	50	42 592	46,76
Taoudéni	181 266	26 764	14,77	46 603	25,71	133 690	73,75
Ménaka	74 965	12 829	17,11	22 809	30,43	11 120	14,83
Bamako	2 420 001	2 264 770	93,59	2 420 001	100	-	0
Mali	19 599 288	11 068 317	57	16 789 166	86	2 116 164	11

Source: DHIS2

Les proportions de population ayant accès aux soins sont respectivement 57% en 2018 contre 58% en 2017 dans un rayon 5 km et 86% dans un rayon de 15 km en 2018 contre 83,97% en 2017. L'évaluation de cet indicateur devrait à l'avenir intégrer les populations couvertes par les équipes mobiles polyvalentes offrant le PMA, une stratégie mise en œuvre par les équipes cadres du nord du pays.

PRODESS IV Page 24

Pendant la même période, le taux d'utilisation de la consultation curative est resté presque stationnaire passant de 0,38 en 2014 à 0,39 en 2017. Ce qui reste inférieur à la cible de 0,42 en 2018. L'accent devra être mis sur le renforcement de la qualité des services offerts entre autres.

Forces:

- l'amélioration de l'accessibilité géographique avec la construction de 90 nouveaux CSCOM entre 2014 et 2016 ;
- l'augmentation du nombre de CSCOM médicalisés ;
- la déconcentration de l'offre de soins spécialisés ;
- l'amélioration de l'accès aux soins ;
- l'amélioration du plateau technique de certaines structures ;
- l'existence d'une politique nationale de maintenance des équipements et son plan d'action 2017-2021 ;
- l'existence du secteur privé participant à l'offre des soins de santé ;
- la signature de l'arrêté créant le comité de dialogue et de concertation public-privé.

Faiblesses:

- la faible couverture des populations à moins de 5km d'une structure de santé ;
- l'insuffisance dans les stratégies de couverture des populations à plus de 15 km;
- la non-fonctionnalité du comité de dialogue et de concertation public-privé ;
- la faible intégration du secteur privé dans le système de santé (collecte des données, signature du mémorandum, signature de la charte du partenariat) ;
- le non-respect de la carte sanitaire.

Opportunités:

- la décentralisation poussée dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger;
- l'existence de textes législatifs et règlementaires de partenariat public privé ;

Menaces:

- la mauvaise gouvernance à tous les niveaux pour l'extension de la couverture sanitaire ;
- l'insuffisance du budget alloué à la santé ;

b. Santé de la Reproduction

Le taux de couverture en CPN4 est passé de 41% en 2012-2013 (EDS-MV) à 43% en 2018 (EDS-M VI). Cette légère amélioration pourrait s'expliquer par la réalisation des activités de promotion et de sensibilisation telle que la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action (MILDA) aux femmes enceintes lors des CPN.

Le taux d'accouchement assisté par un prestataire formé a évolué de 58,6% en 2012-2013 (EDS-M V) à 67,3% en 2018 (EDS-M VI) pour l'ensemble du pays. Ce taux varie d'une région à l'autre. C'est ainsi qu'en 2018, le plus fort taux est observé à Bamako avec 97,5% et les plus faibles taux sont enregistrés à Kidal avec 25,3% et Tombouctou avec 31,3%. Cette faiblesse s'explique outre la crise politico sécuritaire qu'a connue le pays, par l'insuffisance des

Page 25 PRODESS IV

ressources humaines qualifiées, la faible couverture géographique des localités en structure de santé et l'instabilité du personnel. Selon l'EDS-M VI, 94% des naissances en milieu urbain se sont déroulés avec l'assistance d'un prestataire de santé formé contre 60% en milieu rural. Par ailleurs, ce taux varie de 93% pour les mères d'un niveau d'instruction secondaire et supérieur à 60% chez celles qui n'ont aucun niveau d'instruction. Quant aux quintiles de pauvreté, ce taux est de 44% pour le plus bas et 97% pour le plus élevé.

Pour ce qui concerne l'offre en soins néonataux et obstétricaux, le nombre de structures offrant les SONUB est passé de 28 en 2014 à 457 en 2018. Cette augmentation est soutenue par un appui en matériels techniques et la formation du personnel. Parallèlement le nombre de structures offrant les SONUC à évolué de 53 en 2014 à 89 en 2018. L'une des difficultés rencontrées dans la mise en place des structures SONUB reste la disponibilité et la stabilité du personnel qualifié (sages-femmes, infirmières obstétriciennes). En termes deproportion de structures SONUC pour les structures SONUB le besoin est loin d'être couvert puisque chacun des 1368 CSCOM fonctionnels devrait être érigé en structure SONUB.

Enfin, le taux de réalisation de la césarienne est passé de 2,60% en 2014 à 3% en 2018 pour une cible de 5% en 2018. Des efforts restent à faire dans ce domaine.

> La Contraception

Le taux de prévalence contraceptive est passé de 10,3% en 2012 (EDS-M, 2012-2013) à 16% en 2018 (EDS-M 2018).

Quant à la prévalence contraceptive moderne, elle augmente avec le groupe d'âges, passant de 9 % chez les femmes de 15-19 ans à 20 % chez celles de 35-39 ans puis diminue pour atteindre 8 % chez celles de 45-49 ans. La prévalence contraceptive moderne est plus élevée en milieu urbain (22 % à Bamako et 20 % dans les autres villes) qu'en milieu rural (15 %). En milieu urbain, 8 % des femmes utilisent les implants, 5 % utilisent les injectables et 5 % utilisent la pilule.

Ces performances sont liées à (i) l'amélioration de la collecte des données avec la prise en compte des données des ONG, des officines privées, des Relais dans le cadre des Soins Essentiels dans la Communauté (ii) le renforcement des activités de routine, les campagnes et les plaidoyers en faveur de la PF, (iii) la formation des agents de santé sur les méthodes de longue durée et leur dotation en matériel d'insertion / retrait dans beaucoup de districts sanitaires, (iv) la disponibilité des produits contraceptifs de longue durée dans les formations sanitaires, (v) la promotion des méthodes de longue durée notamment les implants, le DIU et la contraception chirurgicale, le renforcement des activités de la PF. En outre, il y a un fort engagement de l'État, des ONG et des PTF.

PRODESS IV Page 26





> La santé des adolescents et des jeunes

Le Mali comme la plupart des pays en développement se caractérise par la jeunesse de sa population. Les problèmes de grossesses précoces, grossesses non désirées et avortements à risque sont assez fréquents chez les adolescentes et les jeunes du fait de la précocité des premiers rapports sexuels, de l'insuffisance d'accès aux informations et aux services de planification familiale et de nombreux autres facteurs.

Selon l'EDSM-VI, 36 % des adolescentes, au Mali, ont commencé leur vie procréative, dont 6 % sont enceinte d'un premier enfant et 30% ont eu, au moins, un enfant. Le pourcentage d'adolescentes qui ont déjà commencé leur vie procréative est nettement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (40 % contre 25 %).

La fréquence élevée des problèmes dont sont victimes les adolescents et les jeunes est due au fait que leurs besoins spécifiques en matière de santé ne sont pas pris en compte de manière adéquate.

> Les principaux défis :

- l'appropriation des documents de politiques, normes et standards en santé de la reproduction par les prestataires ;
- l'application des lois sur la SR et sur le VIH aussi bien par les prestataires que par les populations en général ;
- l'effectivité de l'offre des services intégrés de SRAJ dans les formations socio sanitaires
 ;
- le renforcement des compétences des prestataires dans le domaine de la communication avec les adolescents et jeunes en SR et dans le domaine des droits et devoirs humains ;
- la collaboration entre les ministères chargés de la santé et de la jeunesse.

c. L'amélioration de la qualité des soins et services

Des efforts non négligeables ont été fournis dans ce sens à tous les niveaux de la pyramide sanitaire à travers différentes approches :

- Au niveau hospitalier: (i) l'approche d'optimisation pour la performance de la qualité a été mise en œuvre pour renforcer la qualité des soins dans la prise en charge de la fistule obstétricale y compris la prévention des infections et la gestion des déchets biomédicaux et (ii) l'évaluation des indicateurs du contrat de performance pour l'amélioration de la qualité des soins.
- Au niveau du CSCOM et du CSRéf : (i) l'approche sur le « Collaboratif d'Amélioration de la Qualité » appliquée aux soins obstétricaux et néonataux d'urgence ainsi qu'à l'anémie a permis de renforcer l'adhésion aux normes de prévention et de prise en charge des cas avec un accent particulier sur la promotion de la qualité au niveau communautaire ; (ii) l'approche des « Comités Qualité » pour l'optimisation de l'action

PRODESS IV

en matière de changement organisationnel vise à améliorer la qualité des services afin de satisfaire au mieux les attentes des usagers ; (iii) la stratégie de financement basé sur les résultats des services de santé vise à augmenter la quantité et la qualité des soins préventifs, promotionnels et curatifs fournis à la population dans le respect des normes à travers "l'achat des soins" ; (iv) l'accréditation pour la promotion et l'amélioration continue de la qualité, les conditions de sécurité et de qualité des soins ainsi que la fonctionnalité de l'organe de gestion du CSCom, l'ASACO ; (v) la médicalisation des CSCom : la proportion de CSCOM médicalisés est passée de 32% en 2017 à 34% en 2018. Cependant, il est nécessaire de faire évoluer cette notion pour prendre en compte le fait que la présence du médecin doit être suivie par la mise en place du plateau technique correspondant.

L'analyse des résultats liés à l'application de ces différentes approches a permis au pays d'élaborer une démarche consensuelle sur les étapes clés de l'amélioration de la qualité des soins et services de santé contenues dans la Stratégie Nationale d'Amélioration de la Qualité des Soins et Services (SNAQSS).

d. La Santé scolaire

Plusieurs actions ont été menées pour relancer le développement de la santé scolaire à savoir l'organisation d'une étude documentaire sur la santé scolaire dont le but était d'élaborer un plan d'action national de santé scolaire qui serait confié à un comité multisectoriel. Cette étude a montré que malgré la croissance du nombre de structures de prestations de soins de santé, la prise en charge des problèmes de santé des élèves et étudiants reste préoccupante. Un document de politique de santé scolaire et son plan d'action 2011-2015 ont été élaborés. Un plan multisectoriel de nutrition 2014-2018 prenant en compte la nutrition scolaire a également été élaboré. Un nouveau plan d'action multisectoriel de la santé des adolescents et des jeunes 2017-2021 est en cours de mise œuvre. Ces documents élaborés par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique en collaboration avec ses partenaires ciblent les jeunes enfants et adolescents dont les élèves et étudiants.

En termes de ressources humaines, il existe environ 88 agents de santé en 2018 répartis sur toute l'étendue du territoire national. Ces agents sont chargés d'offrir les soins aux élèves et étudiants dans les établissements scolaires.

Il existe au niveau de l'Enseignement supérieur, trois infirmeries des grandes écoles (l'ENSup, l'ENI-AB et l'ENETP) et quatre Centre de Santé des Cités Universitaires (CSCU) dont trois sont opérationnels (Badalabougou, Katibougou et Ségou) et celui de Kabala sera ouvert bientôt. Au total, il existe quatorze (14) agents de santé dont six (06) sont du Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU). Si les CSRU sont des constructions neuves, les infirmeries des grandes écoles sont en général vétustes. Ces 3 CSRU ont réalisé 3643 consultations curatives en 2016 dont 3072 étudiants et 571 usagers non étudiants. Ces structures sont gérées par le CENOU. Il existe le décret N° 02-311/PRM 04 juin 2002 précisant en son article 3 la gratuité des examens pour les élèves et étudiants dans les structures publiques de soins.

PRODESS IV Page 28

Défis :

- L'amélioration des conditions matérielles et humaines de travail (Construction et équipement, ressources humaines)
- La réalisation d'activités de promotion et de prévention en milieu scolaire notamment en matière d'hygiène, d'alimentation, de santé oculaire et auditive, de planification familiale, etc.

e. La Communication pour la santé

En soutien aux activités de lutte contre la maladie, *en matière de communication* le département chargé de la santé, à travers le Centre National d'Information d'Éducation et de Communication pour la Santé (CNIECS) avec l'appui des partenaires a : (i) produit et diffusé des microprogrammes et des magazines sur les maladies à potentiel épidémique, (ii) produit et diffusé des messages/supports sur la lutte contre la malnutrition, (iii) mis en œuvre des activités de communication et de mobilisation sociale pour le renforcement de la lutte contre le ver de guinée, (iv) élaboré et validé le plan Triennal de communication pour la lutte contre le Palu /MTN, (v) produit et diffusé des messages/supports Palu /MTN et des magazines sur les MTN et la Chimio Prévention Saisonnière du paludisme (CPS), (vi) réalisé des sessions de plaidoyer pour l'implication des leaders dans les activités de mobilisation des campagnes MTN et CPS, (vii) réalisé des séances de communication/mobilisation sociale en faveur de la journée mondiale de lavages des mains au savon, (viii) réalisé des séances d'information et de sensibilisation de la population sur la conduite à tenir pendant les conflits, lors des crises et face aux urgences de santé publique ; (ix) réalisé des séances d'information et de sensibilisation sur la planification familiale

f. La promotion et développement de la télésanté et de l'informatique médicale

Dans ce cadre, l'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale (ANTIM) a réalisé un certain nombre d'activités parmi lesquelles : (i) la mise en place d'un annuaire électronique de la flotte mobile de la santé comprenant 1656 lignes dont plus de 800 utilisées pour la remonté des données de routine de certains programmes à travers la téléphonie mobile. (ii) la gestion de 15 domaines et l'hébergement de 18 sites en 2017. (iii) la création du logiciel « OpenClinic », qui gère différentes composantes des structures de santé (bureau des entrées, le dossier électronique du patient, le laboratoire, les finances...) était fonctionnel dans 1 Hôpital et 6 CSRéf en 2017, (iv) la réalisation de visioconférences dans le cadre du projet DECLIC (Université de Sherbrooke au Canada) et du téléenseignement avec les chirurgiens maxillofaciaux du CHU Odontostomatologie (CHU Maroc).

Il faut rappeler que les principales activités de cyber Santé sont toujours à l'état de projet ou de phase pilote d'implémentation notamment la télé consultation, la télé enseignement, la télé maintenance, la télé assistance, la télé cardiographie, la télé radiologie. Néanmoins, de 2014 à 2017, 66 séances de visioconférence ont été réalisées, 7 sites de déploiement d'application SIH

Page 29 PRODESS IV

pour la gestion du dossier patient ont été créés, 12 patients ont bénéficié d'au moins une séance de téléconsultation et 316 personnels de santé ont été formés à l'utilisation des outils technologiques. Cependant, la multiplicité des logiciels de gestion des données au niveau des hôpitaux nécessite une harmonisation.

g. Le Secteur privé de la santé

Selon l'Annuaire statistique, au Mali les infrastructures sanitaires privées sont au nombre 2343 en 2018. Les CSCom représentent plus de la moitié 1368 (58%) et les privées à but lucratif (Cabinets, Cliniques et polycliniques) sont au nombre de 804 soit 34%.

Les structures privées de soins à but lucratif sont composées de cabinets (628), de cliniques (163), de polycliniques (13). À celles-ci il faut ajouter les structures parapubliques dont 19 CMIE et 70 infirmeries de garnison.

Les structures confessionnelles, quant à elles sont au nombre de 34 dont 14 dans la seule région de Ségou (DHIS2-2018).

Pour les établissements pharmaceutiques, on dénombre 566 officines privées, 75 grossistes et 3 industries pharmaceutiques. Les laboratoires privés sont au nombre 16.

Malgré son développement rapide, surtout dans les grandes villes, le secteur privé suit une évolution moins maîtrisée et ses données sont insuffisamment prises en compte par le système d'information sanitaire.

5.1.2.2. La lutte contre la maladie

a. Prévention des maladies évitables par la vaccination

On note une baisse ou une stagnation du niveau de la plupart des indicateurs de couverture vaccinale. Ainsi, (i) le taux de couverture vaccinale PENTA 3 des enfants de moins d'un an est passé de 99,00% en 2014 à 95,19% en 2018, (ii) la proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole est passé de 90,00% en 2014 à 91,9% en 2018. Les raisons de cette baisse pourraient être entre autres (i) l'insuffisance et l'irrégularité des activités de vaccination liées à l'insécurité dans les régions du Nord et du centre, (ii) le non-respect du calendrier d'approvisionnement provoquant des ruptures de vaccins dans certains districts (Source : PPAC 2012-2016), (iii) le non-respect du calendrier vaccinal, (iv) la faible motivation des agents vaccinateurs, (v) les difficultés de prise en charge de la Stratégie Avancée par les ASACO, la vétusté de la logistique roulante.

PRODESS IV Page 30

b. Lutte contre des maladies spécifiques

> Paludisme

Sur le plan épidémiologique, toute la population du Mali est à risque de paludisme avec des degrés d'endémicité différents. La maladie est endémique dans les régions du centre et du sud et épidémique dans les régions du nord et une partie des régions de Koulikoro et de Kayes. Le Plasmodium falciparum contribue pour 85 à 90% de la formule parasitaire, et est responsable des formes létales, graves et compliquées du paludisme au Mali. Les principaux vecteurs du paludisme sont les complexes <u>Anophèles gambiae</u> et <u>Anophèles funestus</u>.

Les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes sont les couches les plus affectées par cette maladie. Selon l'enquête démographique de santé et de la population en 2018 (EDS-M VI), 16% des enfants de moins de 5 ans avaient eu de la fièvre au cours des deux semaines ayant précédé l'enquête contre 28% pour l'enquête sur les indicateurs du paludisme réalisée en 2015 (EIPM),

Selon l'annuaire statistique 2018, les formations sanitaires ont enregistré 2 345 481 cas de paludisme soit 35 % des motifs de consultation dont 1 594 508 cas simples et 750 973 cas graves avec 1001 décès soit un taux de létalité de 0,43 ‰. Au niveau communautaire, 268 623 cas simples ont été enregistrés par les Agents de Santé Communautaires (ASC) dont 225 345 enfants de moins de 5 ans et 43 273 cas pour les 5 ans et plus.

Les acquis et les réalisations du programme sont manifestés dans plusieurs domaines de la lutte contre le paludisme aussi bien au niveau central qu'au niveau opérationnel. Nous pouvons citer :

- La réforme institutionnelle du Programme National de Lutte contre le Paludisme (rattachement au Secrétariat général du MSAS) a permis de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre des interventions;
- La gratuité des intrants (CTA, TDR, MILD, SP+AQ, antipaludiques injectables) dans les domaines de la prise en charge et de la prévention qui a permis l'amélioration de l'accès aux services de santé aux populations maliennes particulièrement à celles vulnérables (enfants de moins de cinq ans et femmes enceintes);
- La mise en œuvre de la prise en charge à domicile (PECADOM) des cas de paludisme simple dans 5 régions (Ségou, Koulikoro, Kayes, Mopti et Sikasso) dans le cadre des soins essentiels dans la communauté a permis d'augmenter l'accès aux services de prise en charge du paludisme. En deux mille dix-huit, 2879 Agents de santé communautaires (ASC) sont opérationnels. Et 10% des cas de paludisme notifiés ont été diagnostiqués par ces agents.;
- La réalisation d'études et la surveillance épidémiologique en sites sentinelles ont permis d'améliorer les stratégies d'intervention et de suivre l'efficacité des médicaments, la résistance des vecteurs aux insecticides, la réponse aux situations d'urgence;

Page 31 PRODESS IV

- L'amélioration dans l'atteinte des objectifs nationaux en termes d'utilisation des Moustiquaires Imprégnées d'insecticide à Longue Durée d'action (MILD), le traitement préventif intermittent à la sulfadoxine pyriméthamine chez les femmes enceintes (TPI à la SP), la pulvérisation intra domiciliaire (PID) dans les zones ciblées et la Chimio-prévention du Paludisme Saisonnier(CPS) chez les enfants de 0 à 5 ans (CPS); en moyenne 4 000 000 d'enfants de moins 5 ans bénéficient de 4 passages de la CPS chaque année depuis 2016.
- Un meilleur approvisionnement des structures de santé en intrants est assuré par la Pharmacie populaire du Mali (PPM). Les intrants sont exonérés de taxes ;
- La dotation des structures en outils informatiques et en logistique pour une meilleure gestion de l'information sur le paludisme (DHIS2) dans le cadre du renforcement du système de santé.

Certains indicateurs ont connu un niveau encourageant :

- La proportion des ménages possédant une MILD est de 80,6% (enquête nationale de possession et d'utilisation MILD, 2008), 84,4% (EDS-M V, 2012-13), 92% (EIPM, 2015) et 90% (EDS-M VI, 2018);
- La proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous MILD la nuit précédant l'enquête était de 70,2 % (EAP, 2010), 69,9% (EDS-M V, 2012-2013), 75% (EIPM, 2015) et 79% (EDS-M VI, 2018);
- La proportion de femmes enceintes ayant dormi sous MILD la nuit précédant l'enquête était de 73,9% (enquête nationale de possession et d'utilisation MILD, 2008) contre 75,2% (EDS-M V, 2012-13) ; 78 % (EIPM, 2015) et 84% (EDS-M VI, 2018) ;
- La proportion de la population tout âge confondu ayant dormi sous MILD la nuit précédant l'enquête était de 76,9 % (enquête nationale de possession et d'utilisation MILD, 2008), 68 % (EIPM, 2015) et 73% (EDS-M VI, 2018);
- La proportion de femmes enceintes ayant reçu 3 doses de TPI 44,69% contre 55,35% pour le TPI2 et 76,78% pour le TPI1 en 2018 (rapport annuel PNLP, 2018);
- La prévalence parasitaire chez les enfants de 6 à 59 mois est passée de 52% en 2012 (EDS-M V, 2012-2013) à 36% en 2015 (EIPM, 2015) et à 19 % en 2018(EDS-M VI, 2018).

Les principaux défis auxquels le Programme doit faire face sont :

- la recherche de nouveaux mécanismes de financement en faveur de la lutte contre le paludisme en vue de sa pré-élimination ;
- la pérennisation de la chimio-prévention du paludisme saisonnier chez les enfants de 3 à 59 mois voire son extension aux enfants de 10 ans ;
- la poursuite de la gratuité des moyens diagnostics pour toute la population et des moyens de traitement pour les couches vulnérables (moins de 5ans, femmes enceintes);

PRODESS IV Page 32

- la poursuite de la couverture universelle en MILD à travers les campagnes tous les trois ans et la distribution en routine pour les enfants de moins d'un an et les femmes enceintes ;
- le développement de stratégies novatrices pour une meilleure utilisation du TPI (stratégie avancée, mobilisation communautaire, prise supervisée...);
- la mise à l'échelle de la PECADOM à travers les Soins Essentiels dans la Communauté (SEC) ;
- l'amélioration du système de gestion des données aux différents niveaux de la pyramide sanitaire y compris celles entomologiques surtout en termes de promptitude, complétude, contrôle de qualité et d'utilisation de l'information;
- l'amélioration du niveau de respect des directives par les prestataires à travers les supervisons formatives, les formations continues et les audits de la qualité des données ;
- l'amélioration du recours précoce aux soins à travers la sensibilisation et la disponibilité permanente des services ;
- l'implication des structures privées à but lucratif dans les activités de lutte contre le paludisme ;
- la disponibilité permanente des MILD.

> La Tuberculose

Au Mali, la tuberculose demeure un problème de santé publique avec une incidence de 55 pour 100 000 habitants selon l'estimation faite par l'OMS, soit 10780 cas attendus en 2018. Le Ministère de la Santé et des Affaires sociales en fait l'une des maladies prioritaires à éliminer.

Le bilan 2018 a montré des progrès significatifs quant à l'utilisation de moyens diagnostiques de qualité (14 GeneXpert), la protection des enfants avec le BCG (plus de 90%), le succès thérapeutique (79%), mais aussi des défis comme le taux des malades non évalués.

L'interrogation de la situation épidémiologique révèle les difficultés de suivi des malades au niveau des frontières. Les perdus de vue sont comptabilisés parmi les migrants, les orpailleurs, les démunis...Ils font partie des causes incriminées dans l'apparition des formes pharmacorésistantes, difficiles à guérir car nécessitent l'utilisation de médicaments moins tolérants, plus chers avec des protocoles plus longs. Les estimations donnent une prévalence de 2,8% de résistance aux médicaments antituberculeux chez les nouveaux cas et 21% chez les cas de retraitement.

Le taux de notification des cas de tuberculose est stable depuis 2014. Au plan géographique, le taux de notification des nouveaux cas et rechutes varie de façon importante selon les régions, allant de 19,2 cas / 100 000 habitants pour la région de Kayes à 92,7 cas / 100 000 à Bamako (SLIS 2018). Les régions du Nord, à l'exception de Kidal, ont des taux de notification plus élevés. Le district de Bamako enregistre chaque année le plus fort taux de notification. Les nouveaux cas pulmonaires bactériologiquement confirmés représentent en moyenne 68% de l'ensemble des cas de tuberculose toutes formes notifiées.

Page 33 PRODESS IV

Le sex-ratio Homme/Femme est de 1.8 et relativement constant dans le temps. La notification des cas est plus importante dans la tranche d'âge de 25-44 ans quel que soit le sexe. Les cas pédiatriques (0-14 ans) représentent en moyenne 4% de l'ensemble des cas déclarés de 2017 et l'on note un sous-dépistage et une sous-notification des cas dans cette tranche d'âge. La proportion de tuberculose chez l'enfant de moins de 15 ans en 2018 est de 2% et est équitablement réparti entre les régions à l'exception des régions du Nord (Tombouctou, Gao, Kidal et Ménaka) où elle se situe entre 0% et 1%.

En ce qui concerne la co-infection TB/VIH, la séroprévalence du VIH chez les tuberculeux est de 12% en 2016.

> VIH/SIDA.

Selon l'EDS-M V (2012-2013), la prévalence du VIH est de 1,1%. Conformément aux indications de l'OMS, cette prévalence n'a pas fait l'objet d'évaluation pendant la 6^{ème} édition de l'EDS-M réalisée en 2018.

Les données de routine renseignent que : (i) la proportion de femmes enceintes séropositives mises sous ARV est passée de 73,20% en 2014 à 98,30% en 2017 pour une cible de 100% en 2018, (ii) la proportion de nouveau-nés séropositifs nés de mères séropositives mis sous ARV est passée de 92,80% en 2014 à 98% en 2017. Ces résultats témoignent des importants efforts fournis dans la lutte contre cette pandémie. En effet : (i) la proportion de femmes enceintes VIH+ ayant reçu la prophylaxie ARV est de 93%; (ii) sur 1299 nouveaux nés de mères VIH+, 1160 ont bénéficiés du DP (dépistage précoce) soit 89,29%; et (iii) la proportion de sites n'ayant pas connu de rupture de stock d'ARV en 2018 est de 74%.

Une étude réalisée sur les aspects diagnostics et immuno-virologiques de l'efficacité thérapeutique dans le sang et les compartiments muqueux a mis en évidence l'existence d'une dysbiose et d'une compartimentation du virus au niveau génital, ce qui pose le problème du risque résiduel de transmission chez certaines personnes même si elles sont sous Traitement Anti-Rétro-Viraux (TARV).

De cette analyse de situation, il ressort d'importants défis à relever. Ce sont entre autres :

- Le contrôle de la transmission du VIH dans les zones vulnérables prioritaires ;
- La réussite de la délégation des tâches pour la continuation et l'extension de l'offre des services de prévention, de traitement, de soins et soutien aux PVVIH y compris la prise en compte des droits.
- La maintenance des équipements de suivi biologique
- La disponibilité permanente des réactifs
- L'amélioration de la couverture géographique en sites PTME et de sites de prise en charge pédiatrique et adulte
- La prise en charge des contrats de certains agents recrutés sur financement fonds mondial dont les contrats arrivent à terme ;

PRODESS IV Page 34

 La problématique de l'assiduité des malades au traitement avec un risque d'augmentation de la transmission du VIH, d'apparition de résistances aux ARV et l'augmentation du coût du traitement.

➤ La lèpre

Selon le rapport d'activités 2018 du programme de lutte contre la lèpre au Mali, 162 cas de lèpre ont été dépistés dont 3 enfants de moins de 15 ans avec infirmité de degré 2. Ainsi la proportion d'enfants de moins de 15 ans avec la proportion d'infirmité de degré 2 parmi les nouveaux cas (1,8%) est largement inférieure au seuil de forte transmission et de dépistage tardif de 10% de l'OMS.

Selon le même rapport, la prévalence instantanée de la lèpre est de 0,12 pour 10 000 habitants, ce qui est largement en dessous du seuil d'élimination de la maladie fixé par l'OMS à moins de 1 cas pour 10 000 habitants. La prévalence la plus élevée est observée dans la région de Kayes avec 0,32 cas pour 10 000 habitants et la plus faible dans la région de Gao avec 0,01 pour 10 000 habitants. Cependant, des efforts restent à fournir sous forme de dépistage actif dans les districts sanitaires enclavés.

c. Les Maladies Tropicales Négligées (MTN)

Au Mali, la totalité des districts sanitaires est touchée simultanément par diverses Maladies Tropicales Négligées notamment : le trachome, la filariose lymphatique, l'onchocercose, les schistosomiases et les vers intestinaux.

Selon les résultats des évaluations de l'impact du traitement réalisé en 2017, les 5 MTN évoluent vers l'élimination après onze années de traitement de masse intégré.

Pour celles relevant de la chimiothérapie préventive, une baisse régulière de la prévalence est constatée. Ainsi (i) pour l'onchocercose, les évaluations réalisées de 2016 à 2017 ont montré l'absence d'infection au sein des communautés et des simulies examinées. En 2018, 20 districts sont sous traitement à l'ivermectine et devront être évalués en vue de l'arrêt progressif des traitements de masse ; (ii) pour la Filariose Lymphatique, le traitement de masse a été arrêté dans 49 districts sanitaires sur les 75 qui étaient endémiques en 2017. L'évaluation des 26 districts restants a montré une prévalence inférieure au seuil d'endémicité de 1% préconisé par l'OMS comme critère d'évaluation pour l'arrêt du traitement ; (iii) pour les géo helminthiases, les résultats des différentes évaluations réalisées donnent des prévalences quasi nulles dans au moins 46 districts sanitaires ; (iv) Pour les Schistosomiases, nous constatons une tendance à la baisse de la prévalence dans 37 des 46 districts sanitaires évalués ; (v) pour le trachome, après sept années de lutte intégrée on constate que les 69 districts qui étaient endémiques au départ ont arrêté le traitement de masse car la prévalence de la maladie est inférieure au seuil d'endémicité de 5%.

Page 35 PRODESS IV

En termes de bilan de la prise en charge des complications des MTN et concernant la filariose lymphatique, 855 cas d'hydrocèle ont été opérés de 2014 à 2017 dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et Tombouctou et 278 cas d'éléphantiasis ont été pris en charge dans la région de Koulikoro et le District de Bamako. Quant au trachome, environ 5291 cas de trichiasis trachomateux ont été opérés de 2009 à 2017 dans la région de Kayes.

Ces progrès ont été réalisés malgré les difficultés rencontrées comme l'insuffisance en ressources matérielles, la crise sécuritaire et l'insuffisance dans l'identification et la prise en charge des complications des MTN. Enfin, le principal défi à relever reste la détection précoce et la prise en charge des cas de complications de la Filariose Lymphatique et du trachome.

d. Les Maladies non transmissibles MNT

Au Mali, les maladies non transmissibles constituent un véritable problème de santé publique compte tenu de leurs conséquences socio-économiques. En effet, dans le cadre de la lutte contre les MNT, le plan stratégique national de lutte 2015-2019 a été adopté en conseil de ministre le 22 octobre 2014. Ce plan stratégique porte sur un grand nombre de MNT sans toutefois cibler de manière claire les MNT pouvant être considérées comme prioritaires au Mali. C'est précisément pourquoi, ce plan a été révisé pour la période de 2019 à 2022 autour des quatre maladies prioritaires de l'OMS (les maladies cardio-vasculaires, le cancer, les maladies respiratoires chroniques et le diabète), et deux autres proposées par le Mali (la drépanocytose et les maladies mentales-épilepsies). Les données de quelques MNT sont présentées ci-dessous :

> Le diabète

Les facteurs de risque les plus influents sont : le surpoids/obésité, la sédentarité, l'antécédent familial de diabète et la macrosomie fœtale.

Selon le DHIS2, 25 763 nouveaux cas de diabète ont été enregistrés en 2018 dans les formations sanitaires.

Il faut signaler la présence d'organisations de la société civile (ONG Walé; associations de patients notamment la FENADIM) qui, avec l'appui de l'ONG Santé Diabète et du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, contribuent à la lutte contre le diabète au Mali.

Sur le plan des structures sanitaires, l'hôpital du Mali comporte un service d'endocrinologie et une unité de prise en charge des enfants diabétiques. Il existe une unité de prise en charge aux CHU du Point G, Kati et de Gabriel Touré; aux CSRéf du district de Bamako, au Centre MUTEC, Mali Gavardo et le Centre de Lutte contre le Diabète (CLD).

La prise en charge spécialisée du diabète est effective dans toutes les régions du Mali à l'exception des régions de Kidal, Ménaka et Taoudénit. À Bamako, elle est effective au niveau des hôpitaux, des CSRéf et le centre de lutte contre le diabète. Cette prise en charge est confrontée à des difficultés liées à la disponibilité des médicaments, des intrants de diagnostic, de soins et de services, d'accessibilité financière aux médicaments, au renforcement des compétences des prestataires et à la communication pour le changement de comportement.

PRODESS IV Page 36

> La drépanocytose

Maladie génétique récessive, sa forme hétérozygote AS, dite « trait drépanocytaire » touche une moyenne de 12 % de la population malienne, mais atteint plus de 15 % dans certaines régions (Kayes, Mopti). Sa forme homozygote SS touche quant à elle 0,8 % des nouveaux nés, soit 5 à 6 000 enfants par an, qui, sans prise en charge appropriée, vont subir un taux de mortalité de 50% avant d'atteindre l'âge de 5 ans et de 80% avant celui de 10 ans.

Au niveau des structures de prise en charge de la drépanocytose, le Mali compte :

- Le Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose (CRLD)
- Une unité de compétence fonctionnelle à l'hôpital de Kayes;
- Une unité drépanocytose fonctionnelle au niveau du département de pédiatrie du CHU Gabriel Touré,

Cependant la prise en charge connait des difficultés en raison de la méconnaissance de la maladie par la population et les professionnels de santé. Par ailleurs, le seul centre de prise en charge spécifique a atteint ses limites et manque de personnel qualifié suffisant pour mener ses activités. Cette prise en charge est confrontée à des difficultés liées à la disponibilité des médicaments, des intrants de diagnostic, de soins et de services, d'accessibilité financière aux médicaments, au renforcement des compétences des prestataires et à la communication pour le changement de comportement.

Les cancers

Au Mali, les données du registre du cancer ont révélé de 2015 à 2017, 6441 cas de cancers dont 3914 chez les femmes soit 60,76 % et chez les hommes 2527 soit 39,23%.

Chez la femme le cancer du sein occupe la 1^{ère}place avec 27,90%, suivi par celui du col de 1'utérus avec 18,47%, et de la vessie avec 3,58%.

Chez l'homme les cancers les plus fréquents sont celui de la prostate 12,11%, cancer du foie 10,41%, et cancer de la vessie 6,93%.

Dans la lutte contre les cancers, nous notons le rôle très important de la société civile (ALMAC, Boukélésso). Ces associations contribuent à la sensibilisation et à la mobilisation de la population au cours des activités de masse.

La prise en charge du cancer au Mali n'est pas harmonisée. Cependant, l'état malien a consenti d'énormes efforts à travers la subvention de la chimiothérapie et de la radiothérapie.

Les affections cardio-vasculaires

Le taux de prévalence de l'hypertension artérielle (HTA) est estimé à 10 %. Il existe un service de cardiologie tenu par des spécialistes dans les établissements suivants :

Page 37 PRODESS IV

- les Centres Hospitalo-universitaires et les six Centres de Santé de Référence de Bamako :
- les EPH de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao.

La prise en charge des maladies cardiovasculaires n'est pas effective sur toute l'étendue du territoire national. Elle pose d'énormes problèmes dans les domaines de la prévention, du diagnostic et de la thérapeutique.

> La cécité

En l'absence de statistiques récentes, la prévalence de la cécité a été estimée au milieu des années 90 à 1,2% sur la base des résultats de quatre enquêtes réalisées dans les régions de Kayes en 1984 (1,1%), de Sikasso en 1992 (1,3%), de Ségou en 1991 (1,5%) et de Mopti en 1984 (0,97%).

Cependant, une enquête réalisée sur l'appréciation rapide de la cécité évitable (ARCE) réalisée en 2011 auprès de personnes de plus de 50 ans vivant dans la région de Koulikoro a révélé que la cataracte non traitée était la principale cause de cécité (58%). La couverture chirurgicale de la cataracte est de 36,7%, ce qui demeure encore faible. Le taux de chirurgie de la cataracte (CSR) est de 1 343 par million d'habitants et le ratio de chirurgies pratiquées par chirurgien est de 324 par an. Ces chiffres sont bien inférieurs à ceux recommandés par l'IAPB qui sont respectivement de 2 000 par million d'habitants et de 500 interventions chirurgicales par an pour chaque chirurgien. Au Mali, le ratio d'ophtalmologues par million d'habitants est de 2,9 par million, ce qui correspond à la moyenne régionale exceptionnellement basse.

Les maladies mentales, neurologiques et l'épilepsie

Les maladies mentales constituent une préoccupation majeure au Mali. À ce jour on ne dispose pas de données sur les prévalences des problèmes de santé mentale. Cependant, les données disponibles sur la prévalence des troubles mentaux au Mali publiées par l'OMS²¹³ donnent des taux de prévalence bruts - non standardisés de 3,6% pour les troubles dépressifs et 2,6% pour les troubles anxieux. Les déterminants fondamentaux des problèmes mentaux sont la drogue, l'alcool, le tabac, etc.

La prise en charge des maladies mentales est assurée uniquement dans le service de psychiatrie du CHU Point G car les antennes régionales ne sont plus opérationnelles en dehors de celle de Sikasso, Bougouni et de Koutiala. En plus de cette importante limite, les principaux obstacles à l'accès aux soins de santé mentale au Mali peuvent être résumés comme suit :

- l'inexistence de politique et de plan stratégique spécifique pour la santé mentale ;
- l'insuffisance de spécialistes à l'intérieur du pays ;

PRODESS IV Page 38





¹³ Refr. 2. WHO - Depression and Other Common Mental Disorders Global Health Estimates - 2017 https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/254610/WHO-MSD-MER-2017.2-eng.pd

- 1'insuffisance de personnels dédiés à la prise en charge des maladies mentales (Pour 18 millions habitants, il n'existe que 17 Neurologues, 07 Neurochirurgiens, 09 Psychiatres, 40 Médecins généralistes compétents en épileptologie, 02 Psychologues,);
- l'insuffisance d'équipement pour le diagnostic (09 TDM, 10 EEG, 02 IRM).

e. Santé et environnement

La prolifération des vecteurs de maladies est l'un des problèmes majeurs et environnementaux au Mali. En effet, parmi les maladies préoccupantes du pays, imputables aux vecteurs, on note le paludisme, la bilharziose, la filariose lymphatique. Les causes de ces maladies sont entre autres la mauvaise gestion des déchets et la mauvaise gestion des eaux usées et pluviales.

Dans la plupart des centres urbains et à cause du manque de système de drainage, des dépressions se forment pendant l'hivernage constituant des gîtes larvaires, sources de contamination. Aussi, on note l'absence d'un système adéquat de gestion des déchets solides sources de prolifération des vecteurs de maladies (mouches, rongeurs, tiques, moustiques). La mauvaise gestion des déchets liquides constitue la principale cause des maladies liées au péril fécal et à la prolifération des vecteurs de maladies. Par ailleurs, il faut souligner l'existence d'un mécanisme formel (plateforme «ONE HEALTH ») de coordination intersectorielle pour la santé humaine, animale et environnementale.

Les faiblesses majeures relevées dans ce domaine portent sur :

- l'absence de textes juridiques spécifiques régissant le lien santé et environnement ;
- la faible prise en compte des questions des liens entre santé et environnement dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté;
- l'inexistence d'agenda de recherche sur la santé et environnement ;
- l'insuffisance de ressources humaines spécialisées en santé et environnement ;
- l'inexistence d'un mécanisme de coordination des systèmes de surveillance de l'environnement et de la santé ;
- l'inexistence d'un mécanisme d'évaluation conjointe de santé et environnement ;
- l'inexistence de plan d'action pour la mise en œuvre d'une trentaine de conventions, de traités et d'accords internationaux signés et/ou la ratifiés ;
- l'absence d'indicateurs nationaux globaux pour le suivi et l'évaluation des programmes de santé et environnement ;
- la faible prise en compte des aspects santé et environnement dans les rapports nationaux sur l'état de l'environnement ;
- l'inexistence d'une législation exigeant la pratique de l'évaluation de l'impact sanitaire au même titre que l'étude d'impact environnemental et social;
- la faible allocation budgétaire en faveur de l'environnement et de la santé.

Page 39 PRODESS IV

f. la médecine traditionnelle

En Afrique, le Mali est considéré comme étant à l'avant-garde dans la valorisation des ressources de la Médecine Traditionnelle. L'Institut National de Phytothérapie et Médecine Traditionnelle a été créé en 1968. Depuis le Mali a fait des progrès, avec de nombreux projets réalisés, des personnes formées et des acteurs renforcés.

Les contributions significatives de la médecine traditionnelle portent essentiellement sur :

- la lutte contre le paludisme à travers la prise des cas simples et la référence des cas graves de fièvre palustre à la médecine conventionnelle ;
- la prise en charge de la tuberculose en collaboration avec le Programme National de Lutte contre la tuberculose ;
- la prise en charge des troubles psychiatriques et de l'épilepsie au CRMT à Bandiagara ;
- la prise en charge des affections traumatologiques ;
- la Prise en charge des affections hépatiques par des plantes hépato protectrices.

La promotion des médicaments traditionnels à travers l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) de sept (7) Médicaments Traditionnels Améliorés (MTA). Il s'agit du BALEMBO sirop adulte et sirop enfants (Antitussif), du DYSENTERAL sachets (Antiamibien), du GASTROSEDAL sachet (Antiulcéreux), du HEPATISANE sachets (Cholérétique), du LAXA CASSIA sachets (Laxatif), du MALARIAL 5 sachets (Antipaludique) et du PSOROSPERMINE pommade (Anti eczémateux). Il y a neuf (9) MTA en attente d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

> Défis :

- le renforcement des systèmes locaux de santé par l'implication effective des ressources de la Médecine Traditionnelle dans l'offre de soins et la lutte contre la maladie ;
- l'implication des acteurs de la médecine traditionnelle dans la surveillance épidémiologique villageoise ;
- l'implication des acteurs de la Médecine Traditionnelle dans les activités préventives, curatives et promotionnelles de santé ;
- l'utilisation optimale des nouvelles technologies dans la promotion de la médecine traditionnelle ;
- la prise en compte des activités de la Médecine Traditionnelle dans le SLIS ;
- l'érection du DMT en Agence pour la promotion de la Médecine Traditionnelle Le renforcement du partenariat avec le Fédération Malienne des Tradithérapeutes et Herboristes (FEMATH).

PRODESS IV Page 40

5.1.3. Les Soins hospitaliers et Recherche

a. Soins hospitaliers

De gros efforts ont été faits dans le cadre de la réforme hospitalière. En dépit de ces efforts, le taux moyen de mortalité¹⁴ intra hospitalière est passé de 11,20% en 2014 à 11,43% en 2018. Cette légère augmentation pourrait être imputable entre autres au recours tardif aux soins (Références/évacuation, autoréférence), à la crise sécuritaire, à l'insuffisance et la motivation du personnel qualifié. Ce taux de mortalité varie entre les hôpitaux, par exemple, il est de 19,43 à l'hôpital du PG et 18,93% au Gabriel Touré contre 10,63 à l'hôpital du Mali.

Au niveau de la 2^{ème} référence, le taux de mortalité le plus élevé a été enregistré à l'hôpital Sominé Dolo de Mopti soit 13,12% et le plus faible à l'hôpital Hangadoumbo Moulaye Touré de Gao soit 6,06% pour une moyenne nationale de 9,16%.

En matière de référence-évacuation, la proportion des patients admis sur référence/évacuation a augmenté passant de 27,00% en 2014 à 31,4% en 2018. Cela s'explique en partie par l'insuffisance de personnel qualifié et du plateau technique au niveau des structures qui référent ainsi qu'une faible organisation du transport du village au CSCom (moto-ambulance) soutenu par un mécanisme local de financement.

Le taux d'occupation des lits est de 50,9% en 2018, en deçà de la norme OMS qui est de 80%. Cela s'explique en partie par une gestion non optimale des lits.

Selon le rapport de synthèse de l'évaluation des hôpitaux réalisée en 2018, le niveau de qualité des soins mesuré pour l'ensemble des hôpitaux s'élève à 53%. Le niveau le plus faible se trouve au CHU du PG et le plus élevé est de 77% à l'hôpital de Sikasso et à l'Hôpital du Mali. Ce faible taux de la qualité des soins est tributaire de certaines insuffisances notamment, la faible disponibilité des examens de laboratoire et d'imagerie médicale, la non-conformité des commodités des salles d'hospitalisation, la non-conformité du processus d'hygiène hospitalière aux normes et procédures, la non adéquation du processus de prise en charge des urgences, la non adéquation du processus de maintenance des équipements.

Selon cette même évaluation, sur 13 hôpitaux, 7 ne disposent pas de projet d'établissement (CHU Gabriel Touré, CHU Point G, Hôpital Mère-enfant du Luxembourg, CHU CNOS, Hôpital Sominé Dolo de Mopti, Hôpital de Tombouctou et Hôpital Hangadoumbo Moulaye Touré de Gao).

b. La recherche

Les principales structures impliquées dans la recherche étaient :

• l'Institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP) avec comme principaux domaines d'intervention la santé communautaire, la nutrition, la santé

_

Page 41 PRODESS IV



¹⁴ Annuaire SIH. 2018

environnementale, l'épidémiologie, les sciences sociales, l'économie de la santé, l'assurance qualité de laboratoires, les IST, VIH/SIDA, la Santé de la Reproduction, les Maladies Tropicales Négligées, le cancer, la qualité des diagnostics de laboratoire, la poly chimiorésistance (PCR), les Médicaments Traditionnels améliorés ;

- le Centre National d'Appui à la lutte contre la Maladie (CNAM) avec comme domaines essentiels le développement des vaccins, la surveillance des maladies endémo-épidémiques, des infections sexuellement transmissibles (IST) et des maladies à potentiels épidémiques, endémiques ;
- le Centre de Recherche, d'Études et de Documentation pour la Survie de l'Enfant (CREDOS) dans le domaine de la survie de l'enfant ;
- le Centre National de Transfusion Sanguine.

Il faut rappeler l'existence d'un Comité National d'Éthique pour la Santé et les Sciences de la vie (CNESS) qui donne un avis sur les problèmes éthiques soulevés par les progrès de la connaissance dans le domaine de la médecine, de la pharmacie, de la biologie, de la santé et des autres sciences de la vie et fait des recommandations sur ces sujets. En plus du CNESS il existe trois autres comités d'éthiques (FMOS, INRSP et CRLD) qui n'ont aucun lien hiérarchique entre eux. De 2014 à 2018, il y a eu au total 65 protocoles de recherche examinés et validés par le CNESS dont 10 en 2014, 10 en 2015, 07 en 2016, 08 en 2017 et 30 en 2018. Sur la même période, les autres comités scientifiques des institutions de recherche ont validé 37 protocoles de recherche. La proportion des protocoles validés dont les recherches sont terminées est de 42.96%.

Avec l'absence d'une structure de coordination de la recherche, la disponibilité des résultats des recherches menées demeure une problématique. Cependant, la création de l'Institut National de Santé Publique suite à la réforme du système de santé pourrait constituer une réponse à cette problématique.

Au terme de cette analyse de situation relative à la recherche, on peut retenir comme :

Forces

- l'érection du Département de Médecine Traditionnelle (DMT) de l'INRSP en centre d'excellence de l'OOAS ;
- la publication d'articles sur la survie de l'enfant dans les revues scientifiques ;
- l'autonomie de gestion des EPH, EPST, EPIC.

Faiblesses

- l'insuffisance dans la fonctionnalité des organes consultatifs et de gestion de certains hôpitaux;
- l'insuffisance de communication sur le dispositif d'amélioration de la performance dans les hôpitaux ;
- la discordance entre les données des différents supports (SIH et les registres) ;
- la vétusté des Infrastructures et équipements de laboratoire dédiés à la recherche ;

PRODESS IV Page 42

- l'insuffisance dans la maintenance des équipements biomédicaux.
- le retard voire le refus de plusieurs collectivités territoriales à s'acquitter de leur quotte part dans la caisse de solidarité du système de référence/évacuation;
- l'insuffisance dans la maintenance des appareils biomédicaux ;
- le faible engagement de l'État pour le financement des opérations d'urgence du DOUSP (Département des opérations d'urgence en santé publique).

Opportunités

- l'existence d'un site de surveillance sanitaire et démographique à Dialakoroba ;
- l'existence de la loi hospitalière ;
- les réformes institutionnelles du système de santé en cours.

Menaces

- la réduction voire la rétention du budget d'État alloué à la santé.
- 5.1.4. Disponibilité des médicaments, des dispositifs médicaux y compris les réactifs/tests, et des produits sanguins et dérivés
- a. Disponibilité des médicaments, des dispositifs médicaux y compris les réactifs/tests

L'analyse de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Approvisionnement et de Distribution des Médicaments Essentiels (SDADME) a montré que :

- (i) le taux de rupture des médicaments essentiels est passé de 9% en 2014 à 6% en 2017 (rapport d'activité DPM, 2017) grâce entre autres, à la formation des acteurs de la chaîne d'approvisionnement et des prescripteurs, à l'amélioration de la collecte et de l'analyse des informations logistiques pour des prises de adéquates, à des supervisions formatives de la mise en œuvre des activités du SDADME;
- (ii) le coût moyen de l'ordonnance dans les CSREF est passé de 2 650 F CFA en 2014 à 2601 F CFA en 2017 pour un coût de référence de 2000 F CFA. Dans les CSCOM, il est passé de 1430 F CFA en 2014 à 2421 F CFA en 2017, pour un coût de référence de 1200 F CFA. Ce résultat s'explique par le changement des pratiques de prescription, l'insuffisance dans la mise à jour et la diffusion des directives de traitement, l'insuffisance dans le respect du SDADME (rapport d'activité DPM, 2017);
- (iii) le nombre moyen de médicaments prescrits par ordonnance est resté le même (4 en 2014 et 4 en 2017). Ce qui reste toujours supérieur la norme de l'OMS (2 produits par ordonnance).

Il ressort aussi des rapports de contrôles de qualité du Laboratoire National de la Santé que les taux de non-conformité des médicaments étaient de 1,53% en 2016 et de 3,94% en 2017.

Page 43 PRODESS IV

Pour ce qui concerne les dispositifs médicaux y compris les réactifs/tests, il n'existe pas de textes réglementaires en matière d'homologation et d'approvisionnement. Cependant, les directives de l'UEMOA y afférentes ont été validées par les Ministres en charge de la santé de la zone en novembre 2019. Leur mise en œuvre permettra de combler ce déficit.

Pour garantir la qualité du médicament, il est indispensable de l'intégrer dans un processus d'homologation avec la tenue statutaire de quatre (4) sessions par an de la Commission Nationale d'Autorisation de Mise sur le Marché (CNAMM). Cependant, de 2014 à nos jours, ce rythme des sessions n'a pas pu être respecté.

En ce qui concerne le suivi de la gestion des produits pharmaceutiques, il est mis en place auprès du Ministre en charge de la santé un Comité Technique de Coordination et de Suivi de la gestion des Médicaments essentiels (CTCSGME) avec 4 réunions statutaires. Les réunions de ce Comité ne se tiennent qu'avec l'appui des partenaires.

b. Disponibilité des produits sanguins et dérivés

Les rapports d'activités du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) ont permis de noter :

- (i) l'augmentation du nombre de dons de sang qui est passé de 63761 en 2014 à 66973 en 2017. Ces dons de sang restent toujours dominés par les dons familiaux de compensation (74%). Le CNTS est confronté à des difficultés de recrutement et de fidélisation des donneurs de sang bénévoles ;
- (ii) une nette diminution du taux de positivité global des marqueurs infectieux chez les donneurs de sang (22% contre 15%) qui s'explique par une sélection médicale rigoureuse;
- (iii) le faible taux de collecte de sang en cabine mobile en 2017 (13% Vs 9,2%);
- (iv) la baisse du nombre de séances de sensibilisation (131 Vs 47), conséquences de la grande instabilité du personnel assurant ces activités suite au retrait des partenaires.

Par ailleurs, l'achat des médicaments et des autres produits de santé est soumis aux dispositions du Code des marchés publics alors qu'ils ne peuvent être assimilés aux autres marchandises. Ceci rallonge les délais d'approvisionnement en produits de santé de qualité, par conséquent impacte négativement sur leur disponibilité. De ce fait, il est impératif d'accorder un caractère particulier aux produits de santé dans les dispositions réglementaires des Marchés Publics pour faciliter leur acquisition.

c. La pharmacovigilance

Pour éviter le plus possible de causer un préjudice aux patients et améliorer ainsi la santé de la population, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs et des mécanismes performants d'évaluation et de surveillance de la sécurité des médicaments utilisés en pratique clinique. Malgré toutes les dispositions pour renforcer le système de pharmacovigilance, nous constatons que les activités sont restées toujours timides. À titre d'illustration, nous pouvons citer entre autres : (i) la sous notification des cas d'Effets Indésirables des Médicaments (EIM) ; (ii) l'instabilité du personnel notamment les points focaux formés en pharmacovigilance au niveau central et régional ;

PRODESS IV Page 44

d. Coordination du système national de laboratoires d'analyses biomédicales :

Les différentes évaluations notamment celles de CDC (Centers for Disease Control and Prevention) et de l'OMS sur le système de laboratoires au Mali en septembre 2016, celle sur les laboratoires de diagnostic du VIH en octobre 2016 ont dégagé des insuffisances, entre autres, la faible capacité technique et financières de la DPM à assurer la coordination des laboratoires. En raison de l'importance croissante des laboratoires de diagnostics biologiques dans le cadre du concept « One Health (Une Seule Santé) » et les recommandations des différentes évaluations, il est prévu la création d'une direction nationale chargée de la coordination du système national des laboratoires.

Forces

- l'existence de la Politique Pharmaceutique Nationale ;
- l'existence du Schéma Directeur d'Approvisionnement et de Distribution des Médicaments Essentiels (SDADME) ;
- l'existence des manuels de Procédures Opératoires Standards sur la gestion des produits pharmaceutiques ;
- l'existence d'une centrale d'achat des produits pharmaceutiques ;
- la disponibilité du logiciel de Suivi des Produits de Santé (OSPSANTE) et du logiciel Channel pour la gestion de stocks dans les Dépôts répartiteurs de cercle ;
- la disponibilité des textes réglementaires régissant la pharmacovigilance, la transfusion sanguine et l'homologation des produits pharmaceutiques.

Faiblesses

- les insuffisances dans la gestion des stocks de produits dans les structures de santé ;
- le non-respect du circuit d'Approvisionnement et de Distribution des produits pharmaceutiques ;
- le retard dans la mise à jour et la diffusion du Guide Thérapeutique National et du Formulaire Thérapeutique National pour la prescription rationnelle ;
- la sous notification des cas d'Effets Indésirables des Médicaments (EIM) ;
- l'absence de Centres Régionaux de Transfusion Sanguine ;
- l'inadaptation des locaux du CNTS;
- l'insuffisance de ressources financières pour la tenue régulière des Commissions d'AMM;
- le faible nombre de donneurs volontaires bénévoles de sang réguliers ;
- l'insuffisance de diversification des produits sanguins ;
- l'insuffisance dans la calibration et le raccordement des équipements de laboratoire aux systèmes internationaux (métrologie);
- les délais d'approvisionnement plus longs en produits pharmaceutiques et autres intrants de laboratoire de qualité liés aux dispositions du Code des marchés publics qui ne tiennent pas compte de la spécificité des produits pharmaceutiques.
- l'absence de réunions statutaires des organes techniques de la pharmacovigilance.

Page 45 PRODESS IV

Opportunités

- l'interopérabilité de l'Outil de Suivi des Produits de Santé (OSPSANTE) avec le DHIS2 ;
- l'existence de la Résolution AFR/RC5S/R2 de l'OMS portant renforcement des laboratoires de santé publique ;
- la mise en place de l'Unité de Gestion Logistique (UGL) dans le cadre de l'approvisionnement en médicaments essentiels ;
- la réforme en vue pour l'érection de la Direction de la Pharmacie et du Médicament en Agence Nationale de Réglementation Pharmaceutique.

Menaces

- la prolifération de la contrefaçon des médicaments ;
- la lourdeur dans le processus d'appel d'offre pour l'acquisition des médicaments.

5.1.5. Gouvernance : Administration, Coordination, Décentralisation, Ressources humaines, Financement et Système d'Information Sanitaire

a. Administration, Coordination et Décentralisation

Selon le rapport d'évaluation à mi-parcours du PRODESS III, le faible leadership au niveau national est caractérisé par un manque de sanctions face à la mauvaise gestion observée tant par rapport à l'affectation des ressources humaines (plus politique que sur mérite ou en fonction des besoins), par le non-respect des textes en vigueur comme le schéma directeur de l'approvisionnement et de distribution en médicaments essentiels qui a déjà été mentionné dans l'évaluation de PRODESS II, la caducité des textes de création , d'organisation et de fonctionnement de l'Inspection de la santé, la caducité des textes relatifs à l'exercice privé des professions sanitaires au Mali. S'ajoute à cela l'insuffisance de régulation du secteur privé (services cliniques, de pharmacie et de formation).

La gestion des CSCom ne suit pas les textes et principes de la décentralisation et la déconcentration. La contribution des membres des ASACO n'atteint quasiment jamais les 10% requis de la population, le conseil d'administration n'est pas régulièrement renouvelé, le genre n'est pas respecté, les rôles respectifs de la collectivité territoriale, de l'ASACO et du DTC sont mal compris ou interprétés. De plus, quand il s'agit des ressources comme l'achat des médicaments, les diverses parties prenantes ne s'acquittent pas convenablement de leurs parts, comme le paiement des quotes-parts pour la référence évacuation.

Le non-respect de la carte sanitaire entraine la création de structures de santé approuvées par les mairies, mais en total désaccord avec la politique sectorielle. Elles sont peu rentables car ne ciblent pas les populations qui en ont besoin et sont quelquefois contraires à la qualité des prestations attendues. Il y a des maternités érigées en total irrespect de la carte sanitaire avec du personnel non qualifié pour pratiquer un accouchement.

PRODESS IV Page 46



Aussi, il faut noter que dans la plupart des CSCOM, la caisse de médicaments est largement utilisée au détriment des postes de dépenses prévus par le schéma directeur d'approvisionnement et de distribution des médicaments essentiels.

La lenteur de la mise en œuvre des réformes et politiques essentielles, comme la réforme hospitalière, la création d'une équipe cadre de cercle afin d'avoir un meilleur suivi rapproché des CSCom est manifeste et contribue à la persistance de nombreuses difficultés de gouvernance.

Le Gouvernement n'assume pas suffisamment son rôle de leadership dans la coordination et l'alignement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) autour du PRODESS. Pourtant, le Gouvernement doit s'assurer que les principes de base de l'approche sectorielle soient mieux respectés.

Les bonnes pratiques locales sont peu partagées. Ces bonnes pratiques sont observées parfois au niveau villageois, telles que la mise en place d'un système de référence des villages vers le Centre de Santé Communautaire (CSCOM) avec un comité de gestion villageois de la référence/évacuation; la dynamique observée dans les Comités des Femmes Utilisatrices des services de santé (CFU) animés par les représentants des trois départements, la constitution et l'entretien de groupes de maris modèles, des groupes de soutien à l'allaitement maternel et la nutrition Groupe de Soutiens aux Activités de Nutrition (GSAN), les mamans lumières, les maisons d'attente pour les femmes enceintes présentant un risque à l'accouchement, etc.

b. Ressources Humaines pour la Santé

L'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour le recrutement de nouveaux agents dans la fonction publique de l'État et des collectivités a permis l'amélioration du ratio professionnels de santé qui est passé de 4 en 2014 à 6 en 2017 pour 10.000 habitants. Ce ratio est de loin en deçà du seuil fixé par l'OMS (23 professionnels/10.000 hbts). De plus, le personnel disponible est inéquitablement réparti et certaines spécialités ne sont pas encore disponibles dans tous les districts (gynécologues, pédiatres, chirurgiens, etc.). Cependant, au cours de la période 2010-2015 de mise en œuvre du Plan Stratégique National de Développement des Ressources Humaines (PSNDRH), des formations de médecins spécialistes ont eu lieu à l'extérieur et à Bamako où de nouvelles filières ont été ouvertes. Le nombre total de médecins formés toutes spécialités confondues est de 326 sur une prévision de 437, soit 74,60%; dont 266 à Bamako et 60 à l'extérieur. Au titre des recrutements, 432 agents en 2014, 243 en 2015, 231 en 2016 ont été recrutés. Sur 1236 agents recrutés en 2017 toutes catégories confondues, 74% l'ont été dans la fonction publique des Collectivités et 26% dans la fonction publique d'État.

Page 47 PRODESS IV



Tableau 6 : Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) pour 10 000 hbts par région au Mali en 2018 (SLIS 2018)

District/Corps	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Taoudenit	Ménaka	Bamako	Total
Médecin	221	338	222	244	199	60	67	15	7	16	1646	3035
SF, IO	298	503	286	294	245	54	46	36	10	19	1627	3418
Infirmier (AM, TSS, TS)	561	784	859	605	472	168	209	70	36	56	2448	6268
Personnel de santé	1080	1625	1367	1143	916	282	322	121	53	91	5721	12721
Pop. 2018	2 665 001	3 237 000	3 533 000	3 123 723	2 721 000	902 000	650 246	91086	181 266	74 965	2 420 001	19 599 288
Ratio	3,6	4,5	3,5	3,6	3,3	3,1	5	13,3	2,9	12,1	13,7	6,5

NB: Ce ratio tient compte du personnel du secteur privé.

Le ratio de Professionnel de santé au niveau national est de 6 pour 10.000 qui restent largement inférieur à la norme de 23 pour 10.000 habitants recommandés par l'OMS. Les taux les plus élevés au niveau national se trouvent dans les régions de Kidal (13 pour 10.000 hbt), Bamako (14 pour 10.000 hbt) et Ménaka (12 pour 10.000 hbt). Les ratios les plus faibles sont enregistrés à Tombouctou et Taoudéni (3 pour 10.000 hbt).

Forces

- existence de personnels qualifiés sur le marché;
- existence d'une Direction Nationale des RHS ;
- existence de politique et plan de développement des RHS ;
- augmentation du budget pour le recrutement de personnels qualifiés ;
- réalisation de formations continues pour le personnel qualifié.

Faiblesses

- l'insuffisance et l'instabilité des ressources humaines qualifiées ;
- la faible motivation du personnel;
- la non application du plan de carrière adopté par le Gouvernement ;
- l'insuffisance de ressources budgétaires pour le recrutement du personnel en fonction des besoins des structures ;
- l'iniquité dans la répartition géographique du personnel;
- l'inadéquation des textes de création des écoles privées de formation avec les spécificités du secteur de la santé ;
- la faible adaptation des programmes de formation aux besoins des nouvelles orientations de la politique ;
- la faible qualité de la formation initiale des médecins et des paramédicaux dans les établissements de formation, surtout dans le privé;
- l'inadéquation des programmes de formation aux besoins de l'emploi ;
- l'inadéquation des profils avec les postes.

•

PRODESS IV Page 48

Opportunités

- l'existence du document de politique nationale de développement des ressources humaines et de son Plan stratégique ;
- l'évolution du secteur privé a eu un impact positif sur la disponibilité des professionnels de santé ;
- l'existence de 27 domaines de spécialisation (Diplômes d'Études Spécialisées)
- l'existence de curricula de formation de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS).

Menaces

- la prolifération des écoles privées sans licence d'exploitation ;
- la fuite des cerveaux :
- l'instabilité du personnel;
- les pratiques privées par les professionnels du secteur public contraires à la réglementation en vigueur.

c. Financement du système de santé

Tableau 7 : Évolution des dépenses de santé par source de financement 2013 à 2016 (en million de francs CFA)

Sources de financement	2013		2014	2015		2016		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Administration publique	44 985	18	55 975	18	63 315	20	88 086	28
Entreprises	1 312	1	4 643	1	6 767	2	3 343	1
Ménages	92 389	37	113 523	36	118 267	37	123 904	39
ISBLSM*	11 091	4	47	0		0	195	0
Reste du monde	100 910	40	143 710	45	130 194	41	98 293	31
Total	250 687	100	317 897	100	318 543	100	313 821	100

Source : CPS-SSDSPF/Compte de la Santé

Selon les Comptes de la Santé (CS), les sources de financement de la santé au Mali sont : les ménages, l'Administration publique, les bailleurs de fonds, l'Institut Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM) et les entreprises. En 2016, le principal mécanisme de financement de la santé reste caractérisé par les paiements directs des ménages (39%), suivent les fonds extérieurs (31%), puis le financement public (28%).

Page 49 PRODESS IV

^{*}Institutions sans but lucratif au service des ménages

Entre 2013 et 2016, l'évolution de la part des contributions des différentes sources de financement a été de 18% à 28% pour l'Administration publique, de 37% à 39% pour les ménages et de 40% à 31% pour les partenaires extérieurs. Il ressort de ces données que les ménages supportent la plus importante part et que celle des PTF a beaucoup diminuée.

Quant à la part du budget de la santé¹⁵ dans le budget national, elle est passée de 5,94% en 2016 à 5,99% en 2018 pour un objectif prévisionnel national de 13% en 2018 et 15% par rapport à l'engagement d'Abuja. Ceci s'explique en partie par l'orientation des dépenses de l'État pour la gestion de la crise sécuritaire d'une part et d'autre part par la diminution des financements extérieurs.

Selon l'évaluation à mi-parcours du PRODESS III réalisée en 2017, la gratuité a été bien nécessaire, et l'est encore dans certaines zones. Toutefois, cette approche n'est pas durable, perturbe les acquis du système national de santé, et n'est pas compatible avec les options prises à ce jour en vue d'une couverture universelle.

A l'instar d'autres pays, le Mali a élaboré une politique de financement de la santé pour la couverture universelle. Cependant, la couverture universelle ne peut être atteinte dans la limite de l'engagement d'Abuja, en particulier la couverture du risque maladie qui nécessite la disponibilité d'un niveau de ressources financières très important, y compris les subventions de l'État. Ces dispositifs s'appuient sur les mécanismes de tiers-payant qui devront permettre de soutenir l'accès des usagers aux services de santé avec la réduction drastique de la part des paiements directs des ménages dans le total des dépenses en santé (minimum, si possible inférieur à 20%).

L'OMS définit la valeur de 86 dollars des États Unis (US \$) comme norme concernant les dépenses totales en santé par habitant pouvant assurer un état de santé décent à la population. Au Mali, cet indicateur est de 21 609 FCFA soit 42 dollars des États Unis (US \$).

Forces

Gratuité de certaines prestations sanitaires (césariennes, le paludisme chez les enfants de moins de 5 ans, TB/VIH, la lèpre, la dracunculose, etc.)

Faiblesses

- le faible niveau de mobilisation des ressources et l'utilisation croissante de l'aide directe ciblée (appui projet), souvent peu alignée sur les systèmes nationaux, ont contraint le processus d'allocation des ressources.
- l'insuffisance des ressources allouées aux collectivités dans le budget de la santé ;
- l'insuffisance de l'implication des privés dans les politiques de gratuité ;
- les difficultés de mobilisation par les collectivités des ressources transférées (pour insuffisance d'information, méconnaissance des procédures de mobilisation, etc.);

PRODESS IV Page 50





• le refus de certaines communes de mettre à la disposition des structures de santé les fonds pour la réalisation des activités programmées ; la faible part du budget de la santé dans le budget d'État ;

Opportunités

- l'existence d'un système de financement alternatif de la santé (AMO, RAMED, mutuelles de santé);
- l'accompagnement des partenaires extérieurs dans la mise en œuvre du PRODESS;

Menaces

- la diminution de la part du Budget de la santé dans le Budget national ;
- la tendance des PTF à adopter de plus en plus une approche projet comme stratégie de financement.

d. Système d'Information Sanitaire

Suite à une évaluation du Système Local d'Information Sanitaire (SLIS) réalisée en 2013 le MSHP s'est engagé dans un processus de développement du logiciel de gestion de l'information sanitaire de district version 2 (DHIS2) en lieu et place du logiciel « Développement Sanitaire du Mali (DESAM) ». Ce processus a conduit au paramétrage dans ce nouveau logiciel, les différents outils du SLIS, du Système d'Information Hospitalier (SIH), du Système d'Alerte Épidémiologique (SAE), des programmes (tuberculose, VIH, paludisme...), du Système d'Information de Gestion Logistique (SIGL) à travers l'interopérabilité du DHIS2 avec l'outil de suivi des produits de santé (OSP SANTE). À ce jour, la mise en œuvre de la feuille de route de développement du DHIS2 a permis de couvrir 100% des districts sanitaires, 100% des hôpitaux et 96% des CSCom. Il faut rappeler que l'utilisation du logiciel DHIS2 a amélioré non seulement la disponibilité de l'information sanitaire aux différents niveaux de la pyramide mais aussi la qualité des données. Cependant, les difficultés d'accès à la connexion internet au niveau de certains CSCom limitent la promptitude et la complétude des données. Pour résoudre ces difficultés, il faut renforcer la collaboration intersectorielle.

Forces

- l'amélioration de la collecte des données PF et renforcement des activités (campagnes et plaidoyers en faveur de la PF);
- la prise en compte des données des ONG, des officines privées, des Relais et des Agents de Santé Communautaires (ASC);
- la disponibilité d'un système informatisé de gestion des Ressources Humaines (SI-GRH);
- la disponibilité du DHIS2 (plateforme nationale de gestion de l'information sanitaire) dans 100% des hôpitaux, 100% des DRS, 100% des CSRef et 98% des CSCom;

Page 51 PRODESS IV

- la production à temps des annuaires statistiques ;
- la disponibilité de l'information en temps réel et partout ;
- la disponibilité du logiciel de Comptabilité TOMPRO2.

Faiblesses

- l'absence de politique d'archivage et de documentation ;
- l'insuffisance/ la mobilité des ressources humaines chargées de l'information sanitaire ;
- la faible promptitude des données liées en partie aux difficultés d'accès à la connexion internet au niveau de certaines structures ;
- l'insuffisance dans la transmission des données du secteur privé dans le SIS ;
- l'insuffisance dans la collaboration avec le secteur privé.

Opportunités

- le projet d'informatisation des services de l'État (logiciel gestion du courrier, logiciel de gestion de passation des marchés, interconnexion de l'administration);
- l'ouverture du Diplôme Universitaire du Système d'Information Sanitaire de Routine (DU/SISR).

Menaces

• l'existence de systèmes d'information parallèles.

e. La décentralisation et la déconcentration :

On note:

- (i) une augmentation des ressources liées aux compétences transférées mis à la disposition des collectivités. Ainsi, quatre (4) lignes budgétaires ont été transférées aux collectivités communes, huit lignes (8) aux collectivités cercles et sept (7) aux collectivités communes du District de Bamako. Les montants transférés sont passés de 7 087 456 000 FCFA en 2014 à 9 905 190 000 FCFA en 2018,
- (ii) des CSCOM ont été construits par les collectivités communes dans le cadre de la convention de financement de l'ABS avec l'ANICT en 2014 et 2015. Les listes 2016, 2017 et 2018 n'ont pas pu être réalisées à cause de la suspension voire l'arrêt du financement sur l'ABS pour la construction des CSCOM, lié au non-respect de ladite convention par l'État;
- (iii) le renforcement des mesures pour l'opérationnalisation de la décentralisation et de la déconcentration dans le secteur a permis l'adoption des textes de création de l'hôpital de district (transféré aux collectivités) et ceux des services de santé et d'hygiène publique de cercle en cours (structure déconcentrée de la DGSHP);

PRODESS IV Page 52

- (iv) plusieurs outils, notamment le guide d'opérationnalisation du Décret 02-314 P-RM du 4 juin 2002, le guide de gestion des centres de santé en mode décentralisé (tome 1 le guide de gestion du CSCOM, tome 2 Guide de gestion du CSRéf), le guide de mobilisation, d'exécution et d'utilisation des ressources transférées entre autres ont été élaborés et disséminés dans le cadre du renforcement des collectivités. La convention type d'assistance mutuelle entre Commune et ASACO, le manuel de facilitation de la mise en œuvre de la décentralisation en matière de santé et le manuel de formation en planification sanitaire décentralisée ont été aussi développés et disséminés. Aussi, dans le cadre de la santé communautaire, les modules suivants ont été développés : il s'agit du module sur la mobilisation sociale, la gestion, la planification et le cadre juridique ;
- (v) Par ailleurs, le MATCL a adopté l'arrêté n°2011-4859/MATCL-SG du 1er décembre 2011 déterminant les conditions et les modalités de mobilité et de mise en congé de formation des agents de la santé et du développement social fonctionnaires des collectivités territoriales.

Cependant, les représentants des collectivités territoriales ont des insuffisances dans l'exercice de leurs rôles et responsabilités en matière de santé. Par ailleurs, beaucoup d'efforts doivent être consentis par tous les acteurs du système de santé décentralisé dans le cadre de la collaboration

f. Gestion financière et matérielle :

Le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) 2014-2018 du secteur socio-sanitaire présente les enveloppes annuelles globales et leur niveau par tête d'habitant ainsi qu'une analyse détaillée par objectif stratégique.

Globalement, le budget nécessaire à l'atteinte des résultats du PRODESS III (2014-2018) s'élève à plus de 1 451 milliards francs CFA équivalents à 2,5 milliards de dollars des États Unis, ce qui représente une dépense par tête d'habitant évoluant de 31,96 USD en 2015 à 34,59 USD en 2018.

La répartition par composante permet d'allouer, pour toute la période, environ 1 059,3 milliards de FCFA à la santé et l'hygiène publique, 304,7 milliards au Développement social et plus de 87,1 milliards à la composante Femmes, Enfants et Famille ; ce qui représenterait respectivement 73%, 21% et 6% respectant ainsi la clef de répartition convenue entre les trois départements.

g. Les missions d'appui de planification, de programmation et de suivi-évaluation :

Elles ont été organisées, de 2014 à 2018, les réunions des conseils de gestion des districts sanitaires se sont tenues au moins une fois par an avec l'appui des Directions Régionales de la Santé, du Développement Social et de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Page 53 PRODESS IV

Des missions d'appui ont été également organisées par le Secrétariat Permanent du PRODESS avec la participation de l'ensemble des acteurs. En effet, ces appuis ont ciblé les Comités Régionaux d'Orientation, Coordination et d'Évaluation du PRODESS (CROCEP), les Journées d'Évaluation et de Programmation des Structures Centrales, l'élaboration de différentes politiques et de plans stratégiques nationaux. Cependant, ces réunions de coordination ne se sont pas tenues conformément aux textes (1 fois sur 2 pour le comité de suivi et 1 fois sur 4 pour le comité technique). Il est à noter que ces organes sont présidés et co-présidés respectivement par le Préfet au niveau district sanitaire, le Gouverneur au niveau région, les Secrétaires Généraux des trois Départements en charge du PRODESS, les trois ministres de ces mêmes départements. Quant à l'évaluation à mi-parcours du PRODESS III, elle a été réalisée en 2017.

h. Le Partenariat :

La mise en œuvre du PRODESS est appuyée par des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans le cadre de la coopération bi et multilatérale. Ainsi, des accords de financement avec les PTF sont signés suivant diverses modalités (appui direct, appui budgétaire général *ou* sectoriel). Certains partenaires utilisent leurs propres procédures pour financer la santé au niveau central et/ou opérationnel. Cependant, certains flux financiers échappent au contrôle des Ministères et donc aux comptes globaux du financement de la santé.

Néanmoins à partir de 2008, suite à la Réunion interrégionale des équipes du secteur national de la santé tenue à Lusaka dans le cadre de l'International HealthPartnership (IHP+) et suite à l'initiative Harmonization for Health in Africa (HHA), le Mali a entamé un processus de dialogue actif avec les partenaires intervenant dans la santé qui a abouti en 2009 à un accord appelé « COMPACT » qui est un engagement éthique et moral entre le Gouvernement du Mali et ses partenaires pour soutenir la mise en œuvre du PRODESS à l'effet d'accélérer l'atteinte des OMD.

Cependant, compte tenu du fait qu'aucun des pays notamment ceux en voie de développement n'a atteint les OMD à l'horizon 2015, la communauté internationale a élaboré une nouvelle feuille de route axée sur l'attente des Objectifs du Développement Durable (ODD) en 2030

Au niveau du pays, le Cadre de Relance Économique et de Développement Durable (CREDD), seul cadre référentiel de toutes les politiques sectorielles prend en compte ces ODD.

Il est à signaler que l'ensemble des PTF du secteur socio-sanitaire sont membres et participent aux réunions des organes d'orientation, de coordination et de suivi/évaluation du PRODESS aux différents niveaux du système sanitaire et social.

Forces

- la disponibilité du manuel de procédure d'exécution du PRODESS ;
- la tenue des instances du PRODESS aux différents niveaux.

PRODESS IV Page 54

Faiblesses

- l'irrégularité de la tenue des instances du PRODESS ;
- le non-respect des engagements pris par les différentes parties dans le « COMPACT » ;
- l'inadaptation des locaux de certaines structures de coordination en bail (CPSSSDSPF, DRHSSDS, CNTS....).

Opportunités

- la gestion du Budget en mode budget programme ;
- la forte volonté politique de l'État à renforcer le processus de décentralisation surtout avec la signature de l'accord de paix et de la réconciliation issue du processus d'Alger signés à Bamako en 2015 ;
- les réformes institutionnelles du système de santé en cours.

Menaces

- la désaffection de plus en plus grande des partenaires au développement ;
- les insuffisances au niveau de la coordination et du suivi du développement du secteur privé ;
- la faiblesse de la collaboration intra et intersectorielle.

5.1.6. Réformes institutionnelles du secteur

Le PRODESS III a prévu un vaste chantier de reformes dont une liste de 19 ont été validées par le Comité de suivi du PRODESS en 2016. Des plans d'actions pour leur mise en œuvre ont été élaborés par les différents responsables. Ces reformes portent sur le développement, la mise à jour ou la mise en œuvre de politiques et ou de stratégies concernant les Ressources Humaines pour la Santé (RHS), la carte socio-sanitaire, les médicaments, la promotion de la santé, le financement, le système d'informations sanitaire et sociale, la télésanté et l'informatique médicale, la gouvernance, la redevabilité, et le leadership, la sécurité sanitaire, la santé communautaire, la promotion des personnes handicapées, l'insertion des femmes et enfants en situation difficile, la gestion des épidémies et catastrophes.

Selon le rapport d'évaluation à mi-parcours du PRODESS III, seulement quelques-unes de ces réformes constituent de vraies innovations. Il s'agit notamment de celles portant sur la mise en place d'un dispositif médico-légal, la retraite complémentaire par capitalisation, le régime des accidents de travail et maladies professionnelles, et celui de la protection sociale du secteur agricole et informel. Il y a également deux réformes qui concernent la mise en application de cadres réglementaires régionaux pour les sociétés coopératives et les mutuelles sociales.

En fait ces réformes font partie des projets ou programmes d'appui des PTF. C'est ainsi que l'USAID appuie la politique pharmaceutique, le Canada et l'UNICEF, la santé communautaire et les Pays-Bas, la carte sanitaire, sociale et promotion de la famille, le schéma directeur du

Page 55

système d'informations sanitaire et sociale, et le renforcement de la gouvernance, de la redevabilité et du leadership sectoriel.

La majorité de ces réformes ne sont pas connus tels quels par certaines parties prenantes, ni même souvent par les décideurs eux-mêmes. Le rapport d'évaluation à mi-parcours du PRODESS III révèle également que d'autres réformes citées par divers interlocuteurs ne sont pas inclues dans la liste, comme la transformation de l'Agence Nationale d'Évaluation des Hôpitaux en Agence d'Accréditation des Hôpitaux, le renforcement de l'inspection de la santé et de la régulation, le partenariat public privé et l'inclusion du secteur privé dans le système de la santé, la révision des statuts de la DPM pour devenir l'Autorité de Régulation Nationale, la transformation des CSRéf en hôpitaux et la formation parallèle d'Équipes cadres de cercle (ECC) pour une meilleure supervision des CSCom. Il est par conséquent nécessaire de créer une plateforme consensuelle sous le leadership du Gouvernement et d'une feuille de route pour la mise en œuvre des diverses réformes envisagées. Cette plateforme aurait pu être matérialisée si les Groupes Thématiques du PRODESS étaient fonctionnels et bien coordonnés.

Les résultats de ces réformes qui restent peu visibles compte tenu de leur partielle ou non mise en œuvre selon le rapport d'évaluation à mi-parcours du PRODESS III, ne peuvent être appréciés qu'à travers les résultats atteints par les différents programmes présentés dans les chapitres précédents et celui relatif aux grandes réalisations présentées plus loin.

5.1.7. Nutrition

À l'analyse situationnelle, la malnutrition demeure un phénomène préoccupant dans la société malienne. En effet, au niveau des ménages, la malnutrition et l'insécurité alimentaire agissent comme un goulot d'étranglement, réduisant les ménages à demeurer durablement dans le cercle vicieux de la pauvreté. De nombreuses études ont prouvé aujourd'hui que tout comme l'éducation et la vaccination, l'état nutritionnel détermine également la qualité du capital humain attendu.

Dans le cadre de la lutte contre la malnutrition, il existe un engagement au plus haut niveau qui se manifeste par la création de la Cellule de Coordination de la Nutrition, l'engagement des PTF pour la prise en charge des intrants de lutte contre la malnutrition et l'organisation des Semaines d'Intensification des Activités de Nutrition (SIAN) et la Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel (SMAM).

En termes de progrès réalisés, on note une amélioration des indicateurs comme (i) le taux de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans qui est passé de 38% en 2012-2013 à 27% en 2018, (ii) le taux de malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans est passé de 13,3% (EDS-MV) à 9% en 2018 (EDS-MVI) (iii) le taux d'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est passé de 25,5% (EDS-MV) à 19% en 2018 (EDS-MVI).

Cependant, la prévalence de l'obésité chez les femmes en âges de procréer a augmenté, passant de 18% (EDSV) à 28% (EDSVI).

PRODESS IV Page 56

Dans le cadre du contrôle de qualité, 10 601 produits ont été contrôlés entre 2014 et 2017 et les taux de non-conformité se présentent comme suit :

- pour les aliments/Boissons, il est de 29,8% en 2014 ; 10,5% en 2015 ; 18,64% en 2016 et de 22,77% en 2017 ;
- pour les eaux, il est de 28,1% en 2014 ; 33% en 2015 ; 33,2 % en 2016 et de 27,71% en 2017.

On constate de façon générale qu'une proportion importante des produits contrôlés ne répond pas aux normes requises.

Toutefois, il faut noter un certain nombre de goulots d'étranglement à savoir :

- sur le plan de la prévention, la question de la disponibilité de la vitamine A dans les CSCom (50%) dans la quasi-totalité des régions (près de 70% des régions);
- Concernant la prise en charge, l'accessibilité aux CSCom dans un rayon de 5 Km disposant des services de PCIMA, avec des URENAS¹⁶ fonctionnels (47%) et la disponibilité des personnels formés (56%). Sikasso qui a une disponibilité des intrants à 79% n'a que 37% de couverture effective en raison d'une faible accessibilité géographique.

A ces goulots, s'ajoute un certain nombre de défis liés à la prise en charge de la malnutrition sont entre autres :

- la promotion des approches communautaires et multisectorielles pour l'amélioration de la survie et le développement de l'enfant ;
- l'intégration des intrants de la nutrition dans le SDADME ;
- la disponibilité et la transformation des produits locaux fortifiés ;
- la lutte contre la carence en micro nutriments (Vit A, Vit B, Vit C, Iode, Fer et Zinc).

LIRENAS : Unité de Récunération et d'éducation nutritionnelle ambulatoire sévère



5.2. Composante Développement social

5.2.1. Gouvernance, Administration générale, coordination et décentralisation :

5.2.1.1. Financement

La composante Développement Social a été financée par le budget de l'État, le Recouvrement des coûts, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Communautés et les Collectivités.

Tableau 8 : Financement des activités pour l'ensemble des acteurs de 2014 à 2018 (000) FCFA

									, ,	
Aatauwa			Mo	ontants	des financen	nents p	ar années			
Acteurs	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%
État	48 981 909	33%	52 251 027	23%	55 484 074	16%	55 910 151	18%	72 959 080	25%
ABS	100 000	0%	3 599 945	2%	1 092 295	0%	740 758	0%	198 327	0%
Recouvrement des couts	100 023 022	66%	161 149 388	70%	278 383 979	82%	244 419 394	80%	215 502 576	74%
Communautés	8 516	0%	17 208	0%	11 500	0%	21 782	0%	18 172	0%
Collectivité	7 879	0%	6 777	0%	9 387	0%	29 074	0%	11 695	0%
Partenaires	1 479 046	1%	13 325 438	6%	3 142 700	1%	3 035 027	1%	3 022 855	1%
Total	150 600 372	100%	230 349 783	100%	338 123 935	100%	304 156 186	100%	291 712 705	100%

Source; CPS-SSDSPF, Rapports du Comité de suivi

Il ressort de l'analyse de ce tableau que les Institutions de Sécurité Sociales à savoir l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM) constituent les principaux acteurs du financement du secteur avec 2/3 du financement. Les autres acteurs se partagent le reste du financement. Nous notons un faible accompagnement des partenaires techniques qui ne contribuent qu'avec 1% du financement.

Par ailleurs, la composante Développement Social rencontre des difficultés de financement à tous les niveaux notamment dans la prise en charge de certains groupes cibles.

5.2.1.2. Gestion des ressources humaines

Un plan de développement des ressources humaines du secteur prenant en compte les effectifs, la formation, la motivation et le plan de carrière du personnel de santé a été adopté en 2019. Il convient de souligner, dans ce cadre, que seul le Ministère de la Santé dispose d'un plan de carrière des fonctionnaires et d'une ligne de crédit de formations diplômantes pour ses agents.

Il s'agit par conséquent de diligenter la finalisation du plan de carrière des fonctionnaires du département et l'octroi d'une ligne budgétaire pour le recrutement et la formation continue du personnel de la composante développement social.

PRODESS IV Page 58

Tableau 9 : Évolution de la situation du personnel du Développement Social de 2014 à 2018.

Corps/Catégorie	2014	2015	2016	2017	2018
Administrateur action sociale A	244	267	804	729	729
Autres catégories A	305	347		45	45
Technicien supérieur de l'action sociale B2	93	211	473	1 158	1 158
Catégories B1	90	94	303	268	268
Personnel d'appui (C, D, E)	241	233	1 066	445	445
Total	1 055	1 152	2 646	2 645	2 645

Source: Rapports DRH SS-DS aux Comités Techniques

Au regard de ce tableau nous notons une arrivée massive de personnels en 2016 (2 646) contre 1 152 en 2015 (plus du double en un an). Cette arrivée massive pourrait s'expliquer d'une part par une erreur de compilation des chiffres et par le recrutement massif au niveau des Institutions de Sécurité Sociales d'autre part. Cependant, depuis trois ans il n'y a quasiment plus d'arrivée du personnel au sein du département.

> Situation du parc roulant :

La situation du parc auto en 2019 est de 197 véhicules dont 113 en bon état, 45 passables et 37 en mauvais état. Quant au parc moto la situation est de 777 engins dont 433 en bon état, 130 dans un état passable et 211 mauvais.

Par ailleurs, il importe aussi de signaler que le renouvellement du parc ne suit pas son état de vétusté et le dénuement est plus criard dans les services régionaux et subrégionaux entravant l'atteinte des résultats.

5.2.1.3. Décentralisation et Déconcentration

La décentralisation, en cours au Mali, est un mode d'organisation institutionnelle qui consiste à faire gérer par des organes délibérants élus et par la participation de la société civile dans les affaires propres d'une collectivité territoriale. Elle couvre, de plus en plus, tous les domaines du développement, spécifiquement sanitaire et social.

Les États Généraux de la décentralisation, tenus en octobre 2013 à Bamako, a développé de nombreux thèmes¹⁷ dont certains sont toujours d'actualité. Il s'agit du « renforcement de la démocratie, la bonne gouvernance, la prévention et la gestion des conflits » à travers la gouvernance locale basée sur les principes de responsabilité, d'obligation de résultats, de transparence, et prenant en compte les légitimités traditionnelles et le genre ; et « l'amélioration

Page 59 PRODESS IV



¹⁷ PRODESS III. version finale. Secrétariat Permanent du PRODESS – CPSS-SDSPF. 2014. Bamako. P 48

des services de bases aux populations » pour la prise en compte des situations spécifiques par la mise en œuvre de mesures incitatives pour faciliter la déconcentration... »

C'est dans le cadre de la décentralisation que le département de la santé et des affaires sociales a initié avant l'Administration la prise en compte systématique de l'approche communautaire à toutes les étapes de la gouvernance locale notamment dans les domaines de la création, de l'animation et du fonctionnement des ASACo et autres structures communautaires (mutuelles sociales; caisses de solidarité, Comités de gestion scolaires, sociétés coopératives, groupements socio-professionnels, les Comités qualité ,les Comités des Femmes Utilisatrices (CFU) de Services de Santé etc.). Cette initiative a tout son sens comme dirait le sage : l'animation c'est « de l'ensemencement à la cueillette ; si vous baissez les bras au moment de la floraison, vos efforts sur l'ensemble du processus seront presque inutiles. ».

5.2.1.4. Coopération et partenariat :

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRODESS, des accords et conventions ont été signés avec les partenaires techniques et financiers, résumé ci-dessous :

La DNPSES entretient des rapports de partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), la Banque Mondiale (BM), l'OXFAM, l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation (FAO) et autres ONG intervenant dans les domaines de la protection sociale et de l'économie sociale et solidaire.

À cela, il faut ajouter : la poursuite de la mise en œuvre de la convention entre le MSAH et le PAM dans le cadre de la protection sociale et de l'action humanitaire (i) , la poursuite de la mise en œuvre du protocole d'entente entre le PAM, la DNPSES et la DNS pour les Unités de Récupération Nutritionnelle et Soins Intensifs (URENI) (ii), la mise à disposition de la DNPSES d'un Assistant Technique Transfert monétaire par le PAM (iii), le recrutement par la Banque Mondiale d'une Assistante Technique John Learning Network (JLN) basée à la DNPSES (iv) et la signature de contrat d'objectifs entre l'Union Nationale des Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton (UN-SCPC) et la DNPSES en 2015.

Quant à la Direction Nationale Développement Social (DNDS), les interventions dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale ont été renforcées par : la signature des conventions, des protocoles entre la DNDS et les partenaires techniques et financiers (UNICEF, PAM, BM, OIM, HCR, FAO, Handicap International, SightSavers, la Principauté de Monaco, la coopération suisse, le Secours islamique de France) (i), l'appui à la mise en œuvre des autres accords de partenariat de projet entre le département et ces mêmes partenaires (ii).

Contrairement à d'autres départements, celui en charge du Développement Social est transversal. Sa force réside dans la coopération et la collaboration avec d'autres parties prenantes tant étatiques que des collectivités territoriales, la Société civile et surtout des populations elles-mêmes. Il faut reconnaitre qu'au regard de la multitude d'acteurs et la diversité des projets dans le domaine de la Protection sociale en général et de l'insertion socioéconomique ou la promotion des groupes vulnérables en particulier, la difficulté majeure

PRODESS IV Page 60



réside en la quasi absence de mécanismes de coordination des différentes interventions, quand on sait qu'il « est établi que la mise en place de ce type de dispositif apparaît très problématique à cause de l'absence d'une culture de l'inter ministérialité au niveau de nos administrations¹⁸ »

5.2.1.5. Système d'Information Social (SISo)

Forces:

- la création d'une Unité de Planification et du Système d'Information Sociale au niveau régional ;
- l'existence des supports de collecte des données harmonisées (Rapports Trimestriels d'Activités, Bilan C et annuaire statistique) ;
- la production de l'annuaire statistique social;
- l'existence du Registre Social Unifié; de la base ASACo, la base des sociétés coopératives, de la base des PDI;
- la disponibilité du logiciel de comptabilité TOMPRO2.

Faiblesses

- l'absence de dénominateurs de base pour certaines cibles du développement social ;
- l'absence de politique d'archivage et de documentation ;
- l'insuffisance dans la collecte des données au niveau commune (absence de structures au niveau commune) ;
- la faible promptitude et complétude des données du SISo ;
- la multiplicité des bases de données (la base de données sur les sociétés coopératives, la base de données sur les ASACO; la base des sociétés coopératives, des mutuelles sociales et le suivi de leur performance; la base de données sur les PDI);
- l'insuffisance de financement pour la collecte et la validation des données à tous les niveaux ;
- l'insuffisance de connexion internet à tous les niveaux ;
- l'insuffisance dans le renforcement de capacités des agents ;
- l'absence d'évaluation du SISo;
- l'absence de base de données unique du SISo;
- l'insuffisance et l'instabilité du personnel ;
- l'insuffisance dans la collaboration avec les autres intervenants dans le partage de l'information ;
- la faible capacité technique des agents dans la production, la gestion et utilisation des données statistiques ;
- la multiplicité des bases de données ;
- l'insuffisance dans la collaboration avec les collectivités et le secteur privé.

Page 61 PRODESS IV





¹⁸ CDI, Synthèse de l'Audit organisationnel des services de treize départements ministériels, Nov. 2008; in, Secrétariat Permanent du PRODESS – CPSS-SDSPF. PRODESS III. version finale. 2014. Bamako. P 25

Opportunités

- l'opérationnalisation du Registre Social Unifié;
- l'existence du DHIS2 :
- l'interopérabilité des différentes applications.

Menaces

• l'insécurité dans certaines localités du pays.

5.2.1.6. Dans le domaine des études et recherches.

Très peu d'interventions sur les groupes cibles du département ont été réalisées dans ce cadre. Nous pouvons retenir essentiellement, dans ce domaine, en plus de celles évoquées plus haut dans le cadre de la Protection Sociale : la prévalence du Handicap et opinions sur la prise en charge des personnes handicapées en commune VI du district de Bamako (Mali), l'étude pour une meilleure articulation des interventions de filets sociaux et de prévention/réponse aux crises au Mali (cartographie, l'analyse et les orientations d'articulation des filets sociaux) sur financement du PAM et l'étude de capitalisation des bonnes pratiques de solidarités et d'entraides sociales en matière de protection sociale durable des personnes pauvres et vulnérables dans la zone d'intervention du programme « JIGISEMEJIRI » (sur financement de la Banque Mondiale), l'étude sur la Protection Sociale des travailleurs du Monde Agricole et du Secteur Informel. Aussi, il convient de signaler que d'autres études importantes ont été soit réalisées ou en cours, il s'agit de l'étude sur la sensibilité du VIH/SIDA aux questions de Protection Sociale, l'étude sur les Normes et Procédures en matière de Filets Sociaux et l'évaluation de la première génération du Plan d'actions de la Protection Sociale et celui relatif à l'Économie Sociale et Solidaire. Enfin, il a été édité un guide sur les Sociétés Coopératives par rapport à l'Acte Uniforme de l'OHADA et bientôt le guide sur l'Approche Communautaire dont le document est validé.

Il faut cependant signaler l'existence de l'Unité de Planification rattachée au Secrétariat Général du Ministère ayant en charge essentiellement la coordination du Système d'Information Sociale (SISo).

Forces:

- la disponibilité du décret N°2012-082/P-RM du 8 février 2012 fixant les détails des compétences transférées de l'État aux collectivités territoriales en matière de développement social, de protection sociale et d'économie solidaire ;
- la disponibilité d'un plan stratégique de développement des ressources humaines du secteur ;
- la disponibilité du Registre Social Unifié ;
- la disponibilité d'une base de données sur les sociétés coopératives ;

PRODESS IV Page 62





- la disponibilité de deux logiciels sur l'immatriculation des mutuelles sociales et le suivi de leur performance ;
- la disponibilité d'une base de données sur les PDI ;
- la disponibilité d'une base de données sur les ASACO.

Faiblesses:

Opportunités:

- la réforme budgétaire conformément aux directives de l'UEMOA;
- la mise en place de groupes d'experts et de comité de réflexion et de suivi de la mise en place des dispositifs de protection pour l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle au Mali.

Menaces:

- l'insécurité dans la partie nord et au centre du pays ;
- la tension de trésorerie ;
- l'insuffisance de personnel qualifié ;
- l'insuffisance dans la motivation du personnel.

5.2.2. Solidarité et Lutte contre l'Exclusion

Des goulots d'étranglement majeurs ont affecté l'efficacité du PRODESS III¹⁹. Ainsi, certains groupes cibles ont été faiblement pris en compte II est à noter, selon l'évaluation à mi-parcours dudit programme, que les valeurs des indicateurs peuvent différer selon les données d'année en année dans les annuaires statistiques, et même au sein d'un annuaire entre les résumés au début des annuaires et les tableaux dans le corps du texte. Toute chose qui explique les valeurs des indicateurs en dents de scie de la composante Développement Social. Dans ce domaine les indicateurs de mesures de résultats sont plus explicites que ceux du cadre commun (voir grandes réalisations).

Tableau 10 : Indicateurs de mesures de résultats du Programme 2

N°	INDICATEURS		N	iveau d'atte	einte	
11	INDICATEURS	2014	2015	2016	2017	2018
Pro	gramme II : Renforcement de la Solidarité et de la	Lutte cont	re l'Exclusi	ion		
1	Pourcentage de satisfaction en besoin d'appareillages	43,19	56,97	45.86	64,32	22,35
2	Nombre d'études et recherche réalisées sur les phénomènes du vieillissement.	6,00	5,00	11,00	3,00	1,00
3	Pourcentage de personnes rééduquées	ND	ND	64,00	64,22	74,70
4	Pourcentage de personnes en détresse victimes de catastrophes suivies	66,39	81,93	89,39	89,18	84,96

 $^{^{19}}$ Ibid. Rapport à mi-parcours du PRODESS III P95-96

Page 63 PRODESS IV



5	Pourcentage de personnes en détresse déplacées retournées	75,00	171,69	58,00	82,79	94,42
6	Pourcentage d'AGR financées pour personnes déplacées et population d'accueil vulnérables	32,66	83,40	73,63	91.85	95,00
7	Nombre de personnes ayant assisté aux séances d'IEC	612 069	532 606	483 376	1 725 612	1 812 541
8	Nombre de groupes d'animation appuyés	75	452	5 549	5 557	9 404
9	Nombre de leaders d'opinion formés dans les activités de promotion de la santé.	4 798	3 052	6 295	6 324	4 611

Source : Rapports DNDS

Le Programme Solidarité et Lutte contre l'Exclusion, a trois (3) objectifs et neuf (9) indicateurs qui sont analysés comme suit :

(i) La promotion de l'intégration socioéconomique des catégories sociales vulnérables n'a pas enregistré de progression significative des indicateurs y afférents au cours des cinq années écoulées en dépit des efforts de l'État. Par exemple, les études et recherche réalisées sur les phénomènes du vieillissement s'élèvent à sept dont six en 2014. Cette faible performance est imputable à l'insuffisance de financement des plans d'actions des structures techniques et au contexte sécuritaire difficile. À ces contraintes, il faut ajouter l'incomplétude des données liées à la non prise en compte des efforts fournis par d'autres structures non étatiques dans la satisfaction des besoins des groupes vulnérables.

Malgré tout, cette intégration socioéconomique des catégories vulnérables restera vaine si les services techniques dédiés à ce programme ne prennent pas à bras le corps la problématique de la définition des concepts opératoires et du coup celle relative aux indicateurs de ces groupes cibles car « les décideurs politiques et les régulateurs ont souvent besoin d'informations désagrégées afin de mieux planifier la lutte contre la pauvreté. Typiquement, il leur est nécessaire de disposer des informations sur des petites unités géographiques telles que des quartiers, des villes, des groupes de villages ou même des villages. Dire à un responsable Malien que les personnes qui souffrent le plus de la pauvreté se trouvent dans la région de Sikasso ne permet probablement pas de cibler efficacement les groupes les plus pauvres²⁰. » Ainsi, pour lutter plus efficacement contre la pauvreté, les exclusions sociales, etc. il est indispensable de disposer par exemple d'indicateurs de pauvreté à « un niveau local dans la mesure où les inégalités spatiales demeurent importantes au sein d'une même région²¹».

En matière de réadaptation fonctionnelle, des progrès sont enregistrés avec les efforts conjugués de l'Etat et de ses partenaires. En effet, les résultats enregistrés au niveau du Centre National d'Appareillage Orthopédique du Mali (CNAOM) sur la période de 2014 à 2018 sont assez révélateurs. Les résultats des séances de rééducation sont passés de 16 217 séances en 2014 à 18 677 séances en 2018. Ceux de production d'appareils orthopédiques sont passés de 431 appareils orthopédiques en 2014 à 793 appareils orthopédiques.

PRODESS IV Page 64



²⁰ 4è RGPH du Mali, 2009, Cartographie de la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali en 2009, Octobre 2012, P.10

²¹ Ibid 4è RGPH, P.10

- (ii) Le renforcement de l'action humanitaire: Les résultats obtenus dans ce domaine sont globalement satisfaisants grâce à l'amélioration de la situation sécuritaire dans les zones de départ avec la signature de « l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger». Nous enregistrons un pic sur le pourcentage de personnes en détresse déplacées retournées (171,69%). Ce taux très élevé est dû à l'engouement d'un grand nombre de volontaires pour le retour, qui se sont fait enregistrer à la dernière minute lorsqu'ils ont compris que des conditions idoines étaient réunies pour leurs retours, grâce à l'effort exceptionnel du gouvernement et de certains partenaires comme l'aménagement des sites d'accueil qui a été déterminant pour le retour de nos compatriotes refugiés. Mais aussi, les programmes d'intervention d'urgence dans trois (3) régions du Nord et le Cercle de Douentza ont financé des AGR au profit des personnes déplacées et la population d'accueil vulnérables. Ceci a permis d'obtenir des résultats remarquables entre 2014 (32,66%) et 2018 (95%) de réalisation. Le pourcentage de personnes en détresses victimes de catastrophes suivies est en augmentation constante (66,39% en 2014 et 84,96% en 2018).
- (iii) La promotion de la mobilisation sociale autour des programmes socio-sanitaires a enregistré des résultats tout aussi satisfaisants. Le nombre de personnes ayant assisté aux séances d'IEC a triplé entre 2014 et 2018, passant de 612 069 à 1 812 541 individus. Ce record s'explique par l'engagement des groupes d'animation encadrés dont le nombre est passé de 75 en 2014 à 9 404 en 2018, ainsi que d'un grand nombre de leaders d'opinion formés dans les activités de promotion de la santé. Les succès enregistrés dans le cadre de cet objectif sont dus à la maitrise par les agents du Développement Social de l'approche « Communication pour le Développement » (C4D) mais aussi à la disponibilité de financement de l'Unicef et certains partenaires de proximité dans ce domaine.

Forces:

- l'existence du décret N° 95-368/P-RM du 13 octobre 1995 fixant le régime de rémunération des prestations en faveur des personnes âgées au sein des structures de diagnostic, de soins et d'hospitalisation de l'État;
- l'existence d'un arrêté instituant la carte de priorité pour les personnes âgées ;
- l'opérationnalisation de l'Unité de Gestion de la base des données sur les personnes déplacées internes (PDI) ;
- l'adoption de la convention relative aux droits des personnes handicapées par l'assemblée générale des Nations Unies par la résolution n°61/106 du 13 décembre 2006 et sa ratification par le Mali le 08 novembre 2008 ;
- l'adoption du plan stratégique 2015-2024 pour la promotion socioéconomique des personnes handicapées par le conseil des ministres en 2014 ;
- la loi 2018 027 du 12 juin 2018 relative aux droits des personnes vivant avec un handicap;
- l'existence de documents de politique et des structures de coordination (Politique Nationale de l'Action Humanitaire, Politique Nationale de la Solidarité, Politique de la Protection Sociale, Conseil National de l'Action Humanitaire);

Page 65 PRODESS IV

- l'existence de document de Stratégie Nationale de Développement de la Réadaptation Fonctionnelle au Mali 2017-2026 ;
- l'existence de Programmes, projets, fondations et structures de prise en charge des groupes vulnérables (Réadaptation à Base communautaire, Programme de Réadaptation Physique du CICR « PRP », l'Office National de Pupille en République du Mali);
- l'existence de ressources humaines formées ;
- l'existence du mois d'octobre dédié à la solidarité.

Faiblesses:

- l'insuffisance d'études d'envergure nationale sur les cibles (personnes handicapées, personnes âgées, femme seule chargée de la famille) du domaine de la lutte contre les exclusions ou contre la pauvreté;
- l'insuffisance d'études d'envergure nationale sur les fléaux sociaux (tabagisme, mendicité, prostitution, alcool et drogues);
- l'absence d'étude d'évaluations d'impact des activités d'IEC sur les cibles ;
- l'insuffisance de financement de l'Approche communautaire dans les programmes et projets de développement ;
- l'insuffisance de financement des activités de mobilisation sociale autour des programmes de santé ;
- l'insuffisance du nombre de kinésithérapeutes, d'orthoprothésistes et d'orthophonistes au niveau du CNAOM;
- Non opérationnalisation de certains Centres régionaux d'Appareillages Orthopédiques et de Rééducation Fonctionnelle (CRAORF);
- l'insuffisance de ressources pour la prise en charge des personnes déplacées internes ;
- l'insuffisance de ressources pour la prise en charge des victimes des risques de catastrophes et calamités naturelles ;
- l'absence de stocks de sécurité pour la gestion des urgences ;
- l'ampleur et persistance du phénomène de la mendicité sous une forme ostentatoire ;
- l'absence du décret d'application de la loi N° 2018 -027 du 12 juin 2018 relative aux droits des personnes vivant avec un handicap;
- l'absence de ligne de crédit pour le fonctionnement des Services locaux du Développement social et de l'Économie Solidaire ;
- l'insuffisance de ressources humaines.

Opportunités:

- l'existence de programme d'urgence présidentielle ;
- la participation de la société civile et des PTF dans le financement des actions de solidarité.

PRODESS IV Page 66

Les Menaces:

- les restrictions budgétaires liées à la gestion politique et sécuritaire des crises ;
- les conséquences du changement climatique notamment les inondations, les sécheresses et autres catastrophes.

5.2.3. Renforcement de la Protection Sociale et de l'Économie Sociale et Solidaire

Tableau 11 : Indicateurs de mesures de résultats du Programme 3.

NIO	DIDICATELING]	Niveau d'att	teinte	
N°	INDICATEURS	2014	2015	2016	2017	2018
Prog	ramme III : Renforcement de la Protection	n Sociale et	l'Économi	e Solidaire		
1	Taux d'augmentation des assurés sociaux des ISS	10,19	13,37	16,43	16,73	16,24
2	Taux de création de nouveaux régimes de sécurité sociale (nombre)	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
3	Pourcentage de la population couverte par les ISS	10,56	11,63	13,76	15,63	17,29
4	Nombre de nouveaux ménages les plus démunis couverts par les programmes de transferts sociaux.	232 670	48 246	251 643	663 412	1 093 763
5	Nombre d'indigents pris en charge médicalement	3 375	5 189	12 989	29 514	67 402
6	Pourcentage de la population couverte par les mutuelles de santé	4,47	4,93	4,95	5,02	6,25
7	Taux d'augmentation des adhérents au régime de l'Assurance Volontaire de l'INPS (AV+)	26,21	58,49	81,40	88,01	200,52
8	Nombre de nouveaux emplois créés par les sociétés coopératives et les mutuelles	158	412	122	820	932
9	Pourcentage d'OESS ayant bénéficié d'appui (technique et/ou financier)	75,00	ND	86,74	27,27	37,56
10	Pourcentage d'OESS fonctionnelles (sociétés coopératives, mutuelles et ASACO)	51,26	60,16	59,88	87,80	64,87

Source: Rapports DNPSES

Le Programme dénommé Renforcement de la Protection Sociale et de l'Économie Sociale et Solidaire comporte quatre (4) objectifs auxquels se rattachent dix (10) indicateurs de mesure de résultats :

Page 67 PRODESS IV

-

La contribution à assurer une meilleure couverture des prestations sociales: le taux de nouveaux adhérents aux différents régimes des institutions de sécurité sociale a connu une augmentation constante de 10,19% en 2014 à 16,73% en 2017 et une légère interruption en 2018 où on a enregistré 468 987 contre 483 044 en 2017.

La CMSS a mis en place deux régimes, pour les fonctionnaires, en 2017 et 2018 : celui des Accidents de Travail et des Maladies Professionnelles (ATMP) et le régime de la retraite par capitalisation.

La population couverte par les institutions de sécurité sociale est passée 3 370 578 en 2017 à 3 357 162 assurés en 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par : la poursuite des opérations d'enrôlement biométrique dans le cadre de l'AMO à Bamako et dans tous les chefslieux de régions sauf Kidal et Tombouctou (i), le recrutement régulier de nouveaux agents dans la fonction publique d'État et des Collectivités qui, par ce fait, bénéficient des différents régimes/dispositifs de sécurité sociale : la maladie, la vieillesse, les accidents de travail et maladies professionnelles et les allocations familiales.

La contribution à assurer la prise en charge socio-sanitaire des couches les plus pauvres, concerne la prise en charge médicale des personnes indigentes (nombre qui a évolué de 3 375 bénéficiaires servis en 2014 à 67 402 en 2018) et les transferts sociaux aux ménages les plus démunis (dont le nombre a progressé de 232 670 en 2014 à 1 093 763 en 2018).

Concernant les transferts sociaux dans le cadre de « Cash Working group » nous avons enregistré une progression constante des bénéficiaires : 48 246 bénéficiaires en 2015 pour s'élever à 251 643 en 2016 et atteindre 663 412 en 2017. Ces différentes évolutions sont dues entre autres : au conventionnement entre l'ANAM et les CSCOM des zones couvertes par le Programme Jigisèmèjiri (i), la signature des contrats de performance avec les ASACO pour l'identification des indigents (ii), l'élargissement de la cible du RAMED à d'autres bénéficiaires de droit (blessés de guerre et catastrophes, les pupilles, etc...) (iii), la prise en compte en 2018 des données de plusieurs autres intervenants, en plus de Jigisèmèjiri, regroupés au sein d'un cadre commun pour les transferts sociaux au Mali dénommé « cash working group » composé de l'OXFAM, la FAO, l'UNICEF, le PAM, la BM, etc., (iv). Selon les statistiques du Cash Working Group, au 31 décembre 2018 le montant des transferts monétaires est 67 milliards 620 millions de Francs CFA soit 117 600 dollars US. Le nombre total de bénéficiaires est 1 773 225 dont 868 880 hommes et 904 345 femmes.

La couverture sociale aux populations non couvertes par les régimes publics de protection sociale a globalement connu une avancée significative en 2018 notamment le taux d'adhésion massive des adhérents au régime de l'Assurance Volontaire de l'INPS (AV+) qui est passée de 4 986 en 2017 à 14 984 en 2018. Il faut signaler que l'AV+ s'adresse aux travailleurs du monde agricole et du secteur informel (environ 78% de la population totale) dans le but de bénéficier de certains régimes de sécurité sociale tels que l'AMO et d'autres régimes assurantiels.

PRODESS IV Page 68



Une légère amélioration dans la progression du taux de couverture des mutuelles de santé a été notée en 2018 (6,25%) contre 5,02% en 2017 ; ce taux est nettement en deçà de la prévision de la DNPSES qui était de 15% pour 2018.

Le développement des capacités des structures de Protection Sociale et d'Économie Solidaire, est relatif à l'appui accordé aux Organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (OESS), en termes technique et/ou financier. L'appui à ces organisations au cours de ces deux dernières années demeurent assez faibles (27,27% en 2017 et 37,56% en 2018). En effet, seules 5 531 organisations de l'économie sociale et solidaire (ASACO, mutuelles et sociétés coopératives) ont bénéficié de la part de l'État d'un appui (technique et/ou financier) en 2018 sur les 14 124 répertoriées. Sur ce nombre, 9 551 OESS étaient fonctionnelles en 2018; ce qui correspond à un taux de fonctionnalité d'environ 65%; qui aussi, est en deçà des objectifs du Programme 2 en matière de développement de ces organisations fixé à 80%. Il faut signaler par ailleurs la formation de 565 coopérateurs dans le cadre d'un Protocole entre la DNPSES et l'UMOCI (Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré) pour le renforcement des capacités de 205 sociétés coopératives de la filière gomme arabique.

Quant aux Sociétés Coopératives, il a été immatriculé au Mali 18 294 à la date du 31 décembre 2018, conformément à l'Acte Uniforme de l'OHADA, relatif aux droits des Sociétés Coopératives. Avec un capital initial de 7 114 649 240 FCFA, elles ont un taux de fonctionnalité de 62,19%.

Forces

En matière de Protection Sociale :

- l'institutionnalisation de la Branche de Prévention et de Réparation des Accidents du Travail et des Maladies professionnelles applicable aux fonctionnaires de l'État et des collectivités Territoriales, aux militaires et aux parlementaires ;
- la mise en place d'un comité de pilotage et lancement du registre social unifié (RSU) des bénéficiaires de protection sociale au Mali;
- l'adoption de la Loi n°053 du 11 juillet 2018 portant code des pensions des fonctionnaires de l'État et des collectivités Territoriales, des militaires et des parlementaires ;
- 1'adoption de la Loi n°074/AN-RM du 31 décembre 2018 portant création du RAMU;
- l'arrimage du programme Jigisèmèjiri avec l'ANAM et l'appui de l'UNICEF en faveur de la mise en œuvre du RAMED;
- l'appui des Pays-Bas pour la mise en œuvre des reformes prioritaires (Protection sociale du monde Agricole et du secteur informel, Régime des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles, Régime de retraite complémentaire par capitalisation);
- la mise en œuvre d'une convention de partenariat entre le programme Jigisèmèjiri et l'UTM pour la couverture mutualiste des bénéficiaires en fin de transferts monétaires.

Page 69 PRODESS IV

En matière d'Économie Sociale et Solidaire :

- l'érection du Centre d'Appui aux Mutuelles, Associations et Sociétés Coopératives en Centre National d'Appui à la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (CNAPESS) par la Loi N°2017-056 du 06 novembre 2017 ;
- l'existence du rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la phase pilote de la stratégie nationale d'extension de la couverture maladie par les mutuelles de santé ;
- la dissémination du règlement N°07/2009/CM/UEMOA, relatif à la mutualité sociale au sein de l'espace UEMOA;
- la création de l'Agence Malienne de la Mutualité Sociale, (AMAMUS) par la Loi n° 2019-020/ du 03 juillet 2019.

Faiblesses

En matière de Protection Sociale :

- les difficultés de recouvrement des cotisations des assurés relevant des collectivités territoriales et de certaines entreprises du secteur privé ;
- la faible mobilisation des contributions des collectivités pour le financement du RAMED ;
- la faible fonctionnalité des organes du CNOS-PS;
- la faible couverture des populations par les mécanismes de protection sociale (branches de sécurité sociale, les mutuelles sociales, l'AMO et le RAMED);
- l'absence de socle de Protection sociale au Mali ;
- la faible adhésion des populations non affiliées (secteurs informel, monde agricole et professions libérales) à l'Assurance Volontaire de l'INPS;
- la faible couverture des bénéficiaires du RAMED et de l'AMO par les CSCom;
- le faible taux de mobilisation de la quote-part des collectivités dans le cadre de la référence évacuation ;
- l'absence d'une ligne budgétaire dédiée au financement du Plan d'actions de la Protection sociale au Mali.

En matière d'Économie Sociale et Solidaire :

- l'inexistence d'une loi d'orientation sur l'ESS;
- le faible niveau d'accompagnement des organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- l'absence d'organes de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions de la Politique Nationale de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire;
- le faible niveau de financement du Plan d'actions de l'économie sociale et solidaire.

PRODESS IV Page 70

Opportunités

En matière de Protection sociale

- l'organisation régulière de la Conférence Nationale sur la Protection Sociale pendant le mois de la solidarité ;
- l'existence de la Fondation pour la Solidarité ;
- la création de l'ONAPUMA;
- la mise en place d'un Registre Social Unifié (RSU);
- la mise en place d'un Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) ;
- la mise en place d'un régime spécifique de protection sociale du monde Agricole et du secteur informel ;
- l'élaboration du nouveau plan d'actions de la PNPS ;
- l'existence des Partenaires Techniques et Financiers ;
- l'existence d'un Fonds National de Solidarité;
- l'existence des textes communautaires de l'UEMOA.

En matière d'Économie Sociale et Solidaire :

- l'existence des organisations et de leurs faîtières fonctionnelles dans le secteur de l'ESS;
- l'existence d'entreprises de l'ESS opérationnelles ;
- l'existence des textes communautaires de l'OHADA et de l'UEMOA;
- l'existence des Partenaires Techniques et Financiers ;
- la mise en place des mutuelles sociales d'envergure cercle ;
- le cofinancement des mutuelles sociales par l'État ;
- la création du Fonds National de Garantie pour les mutuelles sociales ;
- la création de l'AMAMUS;
- l'existence d'institutions de microfinance ;
- l'existence de plan comptable de la mutualité sociale.

Menaces

Ces menaces concernent aussi bien le domaine de la Protection Sociale que celui de l'Économie Sociale et Solidaire :

- l'insécurité grandissante ;
- le faible revenu des populations ;
- la fraude à la sécurité sociale ;
- les coûts élevés des actes et des services dans les établissements sanitaires ainsi que des médicaments;
- le non-respect des engagements financiers des partenaires (État, PTFs, collectivités, OSC, etc.);

Page 71 PRODESS IV

• les effets des changements climatiques (faible pluviométrie, inondations, sécheresse, etc.).

5.2.4. Lutte contre la pauvreté

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, l'Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte Contre la Pauvreté (ODHD/LCP) a réalisé quatre (4) études sur quatre (4) prévues grâce à l'engagement du gouvernement et l'appui des partenaires techniques et financiers en 2017.

Le nombre d'infrastructures communautaires réalisées par le Fonds de Solidarité Nationale (FSN) en 2017 a été de trois (3) salles de classe et deux (2) centres de santé. Par ailleurs, six (6) infrastructures communautaires et cinq (5) infrastructures productives ont été réalisées par le Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM).

Forces

- l'existence du partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD);
- l'existence d'un partenariat entre la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) et le Programme d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM) ;
- l'existence au niveau du Fonds de Solidarité Nationale d'un mécanisme de financement des infrastructures communautaires dans le cadre du Projet d'Appui et pour la Réinsertion Socio-Économique des Populations du Nord (PARSEP).

Faiblesses

- l'absence de plateforme Web sur le Système d'Information Géographique (SIGWebs) au niveau de l'ODHD/LPC ;
- la faible synergie entre les acteurs institutionnels dans la mise en œuvre des activités de lutte contre la pauvreté au niveau central, régional et local;

Opportunités

- la valorisation de l'Indice de Pauvreté Communale dans le cadre de l'allocation financière (décentralisation financière);
- la signature des conventions entre l'État, la Banque Mondiale et la Coopération suisse ;
- l'existence de financement sous forme de don de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Menaces

- l'arrêt des financements du programme ;
- l'insuffisance/manque de financement ;
- l'instabilité de la situation sécuritaire dans les zones d'intervention des projets/programmes ;
- les calamités/catastrophes naturelles.

PRODESS IV Page 72

5.3. Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

5.3.1. Promotion de la Femme

En matière de promotion du genre, à la faveur de la loi N° 2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, les femmes ont fait une percée un peu plus importante dans la vie publique. Ainsi, le pourcentage de femmes dans les postes nominatifs est passé de10, 4% en 2014 à 15,73% en 2017. En matière de gouvernance politique le nombre de femmes conseillères municipales est passé de 9% en 2009 à 25,6 % en 2016.D'une manière générale, le secteur qui accorde plus de postes aux femmes est celui de la Santé, du Développement Social et de la Promotion de la Femme avec 26,4% en 2015 contre seulement 3,6% du Secteur de l'administration générale.

Dans le domaine de la sensibilisation en SR/PF, le nombre de femmes de 15-49 ans sensibilisées sur la PF est passé de 125 082 en 2017 à 158 862 en 2018. Aussi, le nombre de femmes de 15-49 ans ayant bénéficié de la Distribution des contraceptifs à Base Communautaire (DBC) dans les Centres d'Autopromotion et Maison de la Femme et de l'Enfant est passé de 31593 en 2017 à 24308 en 2018.

Par rapport aux adolescents 68 064 ont été sensibilisés sur la PF en 2018 soit 99,66% contre 99,06% en 2017 soit une progression de 0,6 points de pour cent.

Dans le domaine de la formation professionnelle des filles déscolarisées, le Centre Aoua Keita a formé 125 filles en hôtellerie tourisme pour la formation qualifiante et 60 jeunes (Filles et garçons) pour la formation à la carte de 2018 à 2019. Cependant, la structure connait présentement une situation d'inactivité liée aux lenteurs dans le processus de relecture des textes.

5.3.2. Promotion de l'Enfant et de la Famille

5.3.2.1. Une situation sanitaire et sociale des enfants toujours précaire

L'état global de la santé des populations du Mali se caractérise par une mortalité infantile élevée, un état nutritionnel des enfants et des femmes enceintes toujours inquiétant.

La pratique de l'allaitement exclusif demeure faible et varie selon les régions du pays.

Il ressort de l'enquête MICS 2015 que la couverture vaccinale s'est améliorée et celle-ci a permis d'éliminer la poliomyélite et de faire reculer certaines maladies comme la rougeole et la méningite.

L'enregistrement à la naissance confère à l'enfant une identité et lui donne droit à la nationalité et par voie de conséquence au droit d'être protégé par l'État. Il permet également à l'enfant d'accéder aux prestations sociales, notamment les allocations familiales. Selon l'enquête MICS 2015 32,8 % des nouveaux nés au Mali ne sont pas enregistrés. Le taux des enfants de moins de cinq ans enregistrés à la naissance est de 87,2% (urbain : 97% et rural : 85%).

Page 73 PRODESS IV

(8)

Le nombre de villages ayant signé la convention d'abandon de la pratique de l'excision a augmenté passant de 795 en 2014 à 1119 en 2018. En outre, le nombre d'adolescentes (14-18 ans) touchées par l'information et la sensibilisation sur les méfaits du mariage d'enfants est passé de 89,85% en 2017 contre 53,22 % en 2018. Cette régression pourrait être liée à la faiblesse des financements des activités y afférentes.

Par ailleurs, on constate que le nombre d'enfants en situation d'abandons passe de 380 (G : 192 F : 188) en 2017 à 421 (G : 233 - F : 188) en 2018.

En matière de traite des enfants, les types d'exploitation subies par les victimes sont d'ordre économique (mendicité, travaux agricoles, domestique, petit commerce, orpaillage traditionnel...) mais aussi d'ordre sexuel. Ainsi, 42 enfants victimes de traite ont été rapatriés et réinsérés en 2014 et le nombre d'enfants pris en charge dans ce cadre était de 135 en 2017. De plus, le nombre d'enfants (filles et garçons) victimes de violences et/ou d'exploitation sexuelle a diminué de 1137 en 2014 à 317 en 2017.

Le Mali a signé quatre **accords bilatéraux**, de 2000 à 2005, avec certains pays frontaliers (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée Conakry) en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants. De janvier 2013 à décembre 2018, 165 enfants sortis des rangs des groupes armés, tous de sexe masculin ont bénéficié d'une prise en charge.

Dans le domaine de la participation des enfants à travers la promotion des activités socioéducatives, artistiques, de loisirs et de plaidoyer, le Mali a concrétisé le principe de la participation de l'Enfant dans la gouvernance du pays à travers son implication dans toutes les décisions le concernant. Pour ce faire, différents cadres d'apprentissage de son leadership ont été mis en place à l'instar du Parlement des enfants qui a été institutionnalisé en 1996.

La préparation des enfants et des jeunes du Mali à participer efficacement à la gouvernance, sociale, économique, politique et sécuritaire du pays devient dès lors un défi majeur face à l'enjeu de la capture du dividende démographique essentiel dans la marche du Mali vers l'émergence.

En dépit des efforts fournis par l'État et ses partenaires, les enfants au Mali restent encore exposés à diverses formes de violences, d'abus, d'exploitation et de négligence. Les résultats dans les domaines de la survie, du développement et de la protection de l'enfant sont encore en deçà des objectifs fixés par les programmes de développement économique et social.

La discrimination demeure pour certaines catégories d'enfants : moindre scolarisation des filles, faible accès des enfants de moins de 6 ans aux structures de développement de la petite enfance, faible accès aux services sociaux essentiels.

La persistance des traditions néfastes, notamment l'excision, le mariage forcé et précoce sont des contraintes structurelles qui font obstacle à la pleine réalisation des droits fondamentaux des filles en particulier.

PRODESS IV Page 74

5.3.2.2. La coopération et la coordination des actions au niveau national et local sont encore insuffisantes.

Dans le domaine de la coopération le département bénéficie de l'appui technique et financier de certains partenaires (UNICEF, USAID/HP+, Coopération Canadienne, Care Mali, Plan Mali, Save the Children, OIM etc.). Le programme de coopération entre le gouvernement de la République du Mali et l'UNICEF assorti de plan quinquennal soutient les actions de protection et de promotion de l'enfant.

S'agissant de la coordination, il existe des cadres de concertation aux niveaux national, régional et local (CNAPN, CRAPN, CLAPN et le sous cluster protection de l'enfant).

En 2017, à la faveur de l'engagement du Mali pour mettre fin au mariage des enfants, un comité national de coordination et de suivi des actions de la campagne de l'Union Africaine a été créé.

Dans le domaine de la promotion de la famille, on note la paupérisation des familles avec son corollaire d'exode et de migration, l'influence des médias, la crise de la nuptialité, la banalisation du divorce, l'effritement de la solidarité, l'impact de la crise sociopolitique et sécuritaire que le pays a connu depuis 2012. La famille se trouve entamée dans ses fonctions socioculturelles, affectives et de protection, de reproduction et de production. C'est pourquoi, beaucoup d'enfants se retrouvent dans le Centre d'Accueil et de Placement Familial (CAPF) qui est confronté à une insuffisance de nounou. Ainsi, le ratio enfant/nounou est de 20 enfants pour 1 nounou, pour une norme de 5 à 8 enfants par nounou. Par ailleurs, le centre ne dispose ni de pédiatre ni de psychologue.

5.3.2.3. Ressources Humaines pour la Promotion de l'Enfant, de la Femme et de la Famille

L'effectif global des agents du MPFEF en 2017 se chiffre à 584 agents dont 317 femmes (54,28%) contre 267 hommes. Ces agents sont répartis entre les niveaux central, régional et local avec de fortes disparités entre le niveau central et le niveau déconcentré. En effet, 67% du personnel se trouvent au niveau central contre 33% au niveau déconcentré.

Tableau 12: Ressources humaines Promotion de la famille

Catégories	Niveau	central	Niveau ré	gional	Total	%
Categories	Nombre	%	Nombre	%	Total	70
Administrateur Action Sociale et assimilés	125	32%	67	35%	192	33%
Technicien Supérieur Action Sociale et assimilés	34	9%	52	27%	86	15%
Technicien Action Sociale et assimilés	47	12%	43	22%	90	15%
Personnel d'appui	186	47%	30	16%	216	37%
Total	392	100%	192	100%	584	100%
%		67%		33%		100%

Page 75 PRODESS IV

5.3.3. Gouvernance : Administration Générale et Développement des Capacités Institutionnelles

Dans le domaine de la coordination, du pilotage et du suivi-évaluation des politiques nationales en matière de genre, enfant et famille, les mesures suivantes ont été prises par le Gouvernement.

5.3.3.1. Genre

La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre est assurée par l'ensemble des acteurs de développement. Elle a été renforcée par la création d'un mécanisme institutionnel de suivi à travers le *Décret N° 2014-0368/PM-RM du 27 mai 2014*, fixant le mécanisme institutionnel d'orientation, d'impulsion et de suivi de sa mise en œuvre.

Les organes de sa mise en œuvre sont : le Conseil Supérieur de la PNG, le Secrétariat de Suivi de la mise en œuvre de la PNG, les Comités sectoriels d'institutionnalisation du genre et les Comités Régionaux des questions de genre.

Cependant, des difficultés liées aux contraintes financières et à la non appropriation de la politique genre entravent l'opérationnalisation effective de ses organes.

5.3.3.2. Promotion de la famille

Dans ce domaines, (i) le Conseil National de la Famille, créé par décret n°06-282/P-RM du 11 juillet 2006, est un organe consultatif auprès du Ministre, chargé d'émettre des avis susceptibles d'impulser les questions de famille ; (ii) la politique nationale de promotion de la famille et son plan d'action 2016-2020 ont été adoptés en 2015 ; (iii) la célébration de la Journée Internationale de la Famille le 15 mai de chaque année, permet de mobiliser l'opinion nationale autour des problèmes qui touchent la famille.

La famille est confrontée à des difficultés dans toutes ses fonctions :

- dans sa fonction de reproduction, on note une nuptialité en crise, un indice de fécondité toujours élevé (6,3), selon EDSM VI, et aussi une forte influence des facteurs socioculturels et religieux sur les choix et comportements des familles par rapport à leur santé reproductive ;
- dans sa fonction de production, la persistance de la pauvreté et ses incidences sur les conditions de vie réduisent les capacités de prise en charge des besoins des membres de la famille :
- dans ses fonctions de protection et de socialisation, la nucléarisation des familles et la perte progressive des mécanismes traditionnels de solidarité, d'éducation et d'apprentissage à la vie, affaiblissent l'autorité parentale nécessaire au maintien de la cohésion familiale et de l'exercice équitable des responsabilités par chacun de ses membres.

PRODESS IV Page 76

5.3.3.3. Promotion de l'enfant

Une série de mécanismes et instruments d'intervention ont été mis en place entre 1990 et 2014. Il s'agit entre autres de (i) la création du Centre d'Accueil et de Placement Familial par Ordonnance n° 90-037/P-RM du 5 juin 1990, (ii) la création du comité national d'action pour l'éradication des pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant en 1999 par Décret N°99 99-157/PM PM-RM du 16 juin 1999, (iii) la création de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants par Décision n°04 1197 du 30 novembre 2004 du Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'État et des Relations avec les Institutions, (iv) la création du Comité National de suivi des programmes de lutte contre la traite des enfants au Mali en 2006 par Arrêté n° 06 06-1940/MPFEF-SG du 8 septembre 2006, (v) la Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant et son plan d'action 2015-2019 adoptés 16 juillet 2014.

Le suivi-évaluation des politiques et programmes se fait dans le cadre de la coordination du PRODESS à travers les instances dédiées aux niveaux local, régional et national. Ce suivi-évaluation utilise comme outils, le Système d'Information sur la Femme, l'Enfant et la Famille (SIFEF) qui génère des indicateurs permettant de mesurer la performance des différents programmes mis en œuvre. À ce jour, le SIFEF compte 15 indicateurs du cadre commun. En plus, le MPFEF produit annuellement le bulletin statistique sur la femme et l'enfant. Un sous-système sur la protection de l'enfant (SIPRE) est en cours d'élaboration.

Forces

- Définition des indicateurs et élaboration des supports de collecte ;
- Publication régulière du bulletin statistique sur la femme et l'enfant ;
- Existence d'une base de données femme enfant ;
- Disponibilité du logiciel de comptabilité TOMPRO2.

Faiblesses

- Insuffisance dans le renforcement de capacités des agents ;
- Non fonctionnalité de certains services locaux de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- Difficultés dans la collecte des données ;
- Inexistence de la base de données femme enfant aux niveaux régional et local ;
- Instabilité du personnel.

Opportunités

• Existence du DHIS2.

Menaces

Insécurité dans certaines localités du pays.

Page 77 PRODESS IV



5.3.3.4. Gestion financière et matérielle

L'allocation pour le fonctionnement du département en charge de la Promotion de la Femme n'a pas beaucoup évolué entre 2007 (0,30%) et 2017 (0,40%). En 2018 le budget du MPFEF a connu une progression de 0,10 point de pour cent représentant 0,50% du budget national.

La situation, ainsi décrite révèle une insuffisance notoire de ressources financières allouées pour une prise en charge correcte des problématiques liées à la promotion de la femme, de l'enfant, de la famille et au genre. Aussi, le MPFEF reste fortement dépendant des financements des partenaires techniques et financiers.

En matière de gestion du matériel et des infrastructures, toutes les structures nationales du département occupent des bâtiments publics à l'exception de la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration (CADD), le PNVBG, le SP/PNG et la Plateforme multifonctionnelle.

La plus grande difficulté réside au niveau des services déconcentrés. En effet, la plupart des services locaux de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ne dispose ni d'infrastructures ni d'équipements adéquats pour leur mission.

Selon l'inventaire, de 2018 de la Direction des Finances et du Matériel (DFM-MPFEF) seuls 38 véhicules sur les 107 que compte le parc auto sont en bon état ainsi que 39 motos sur les 178 du parc moto.

5.3.3.5. Décentralisation et de la déconcentration des ressources au sein du département

En matière de déconcentration, le département comprend 11 Directions Régionales de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, 64 Services locaux de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, 24 Centres d'autopromotion et 10 Maisons de la Femme et de l'Enfant. En outre, le Centre d'autopromotion de San est en chantier.

Dans le cadre de la décentralisation, le Décret N° 2015-0506/P-RM du 27 juillet 2015 détermine le détail des compétences à transférer de l'État aux Collectivités dans le domaine de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Le Plan d'Action Gouvernemental prévoit le transfert de 30% des ressources financières en 2018.

Forces

(i) Promotion de la Femme

- l'adoption de la loi N°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives ;
- la disponibilité d'une stratégie nationale de communication sur les violences basées sur le genre ;

PRODESS IV Page 78

- la disponibilité d'une stratégie nationale pour mettre fin aux violences basées sur le genre ;
- la mise en place du programme d'appui à l'autonomisation des femmes dans la chaine de valeur karité :
- la mise en place des maisons digitales au niveau des maisons de la femme et de l'Enfant.

(ii) Promotion de l'Enfant et de la Famille

- l'existence d'un Code de la protection de l'enfant (Ordonnance N°02-062/O-RM) qui réunit l'ensemble "des règles destinées à assurer à l'enfant la protection nécessaire à son développement physique et intellectuel et à son insertion dans la société";
- l'existence du Centre d'Accueil et de Placement Familial (Ordonnance n° 90-037/P-RM du 5 juin 1990 portant création du CAPF) ;
- l'existence de 77 structures éducatives de protection ou de rééducation pour l'enfant :
 - Institutions Privées d'Accueil et de Placement pour Enfants-IPAPE-(décret n° 99-450 P-RM du 31 décembre 1999 fixant les conditions de création et déterminant les modalités de fonctionnement des IPAPE ;
 - Institutions Priées d'Accueil, d'Écoute, d'Orientation ou d'Hébergement pour Enfants -IPAEOHE- (décret n° 02-67 P-RM du 12 février 2002 fixant les conditions de création et déterminant les modalités de fonctionnement des IPAEOHE ;
- l'existence d'un comité national d'action fonctionnel pour l'éradication des pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant (Décret N°99 99-157/PM PM-RM);
- l'existence de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (Arrêté n° 06 06-1940/MPFEF MPFEF-SG) ;
- l'existence du comité national de suivi des programmes de lutte contre la traite des enfants au Mali (Arrêté n° 06 06-1940/MPFEF MPFEF-SG);
- la disponibilité de la politique nationale de promotion et de protection de l'enfant et son plan d'action depuis 2014.
- l'existence d'un Code des Personnes et de la Famille (loi n°2011- 087 du 30 décembre 2011) dont l'ambition est de garantir sans distinction d'origine et de religion, les droits des individus et, en particulier, ceux de la femme et de l'enfant, à qui il veut assurer une protection juridique, au sein de la famille et de la société;
- l'institutionnalisation de la célébration de la Journée Internationale de la Famille.

(iii) Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant.

- L'opérationnalisation du Fonds d'Appui à l'autonomisation de la Femme et l'Épanouissement de l'Enfant (FAFE) a été effective à travers l'octroi de prêts pour le financement des AGR et l'entreprenariat féminin;
- la mise en place d'un fonds de garantie pour les prêts octroyés aux promotrices d'AGR qui n'ont pas accès au crédit bancaire ;
- la mise en place d'un fonds de garantie auprès d'une banque destinée à l'entreprenariat féminin.

Page 79 PRODESS IV

-

(iv) Gouvernance : Administration Générale et Développement des Capacités Institutionnelles

- la volonté politique de soutenir la protection et la promotion des cibles (Femme, Enfant et Famille) ;
- l'existence de plusieurs instruments d'intervention en faveur de la promotion des cibles : politiques, stratégies, plans d'action, projets, programmes, fonds d'appui, structures et mécanismes spécialisés d'appui et d'encadrement (CNDIFE, CADD, Maisons de la Femme et de l'Enfant, Cité des Enfants, CAPF);
- l'existence de services déconcentrés du MPFEF (Directions Régionales, Services Locaux, Centres d'Autopromotion);
- la stabilité du Ministère en charge de la Femme, de l'Enfant et de la famille dans l'architecture du Gouvernement depuis 1997;
- l'existence de cadre partenarial pour la mise en œuvre des programmes et des projets en faveur de la promotion de la femme, de l'enfant et la famille ;
- l'existence d'un système d'information sur la femme, l'enfant et la famille (SIFEF) ;
- la création et la fonctionnalité du comité de suivi et de coordination de la campagne de l'Union Africaine pour mettre fin à la pratique du mariage d'enfants ;
- la création et la fonctionnalité du Secrétariat Permanent de suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (SP-PNG) ;
- la création d'une unité technique de gestion pour la mise en œuvre de la résolution 1325 ;
- la fonctionnalité du Conseil supérieur de la PNG.

Faiblesses

(i) Promotion de la Femme

- l'insuffisance de la maîtrise des concepts genre par les acteurs institutionnels ;
- l'absence de plan de communication pour la promotion de la femme ;
- l'insuffisance de véhicules pour assurer les missions de la DNPF;
- l'insuffisance d'ordinateurs portables ;
- le manque de cadre de concertation avec les groupements féminins ;
- l'insuffisance de formations diplômantes et continues du personnel

(ii) Promotion de l'Enfant et de la Famille

- la non fonctionnalité du Conseil National de la Famille ;
- l'absence de plan de communication pour la promotion de l'enfant et de la famille ;
- l'absence de législation interdisant l'excision, le mariage forcé et précoce ;
- l'inadéquation des ressources (compétences/capacités, autorités) des acteurs en charge de la gestion des familles avec les nouveaux défis ;
- la non-opérationnalité des institutions et mécanismes sociaux et/ou communautaires de veille/contrôle et de règlement des questions relatives à la famille ;

PRODESS IV Page 80

- l'insuffisance de formations diplômantes et continues du personnel à tous les niveaux :
- l'inexistence de données fiables actualisées sur l'évolution de la famille malienne en tant que réalité sociale dynamique et évolutive.

(iii) Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant.

- l'insuffisance des ressources humaines de la Cellule Technique FAFE
- le faible suivi des projets financés ;
- l'insuffisance des ressources financières disponibles au regard de l'accroissement des demandes ;
- la complexité des modalités de financement des projets ;
- la faible expertise des femmes dans le montage des projets ;
- l'insuffisance de financement des programmes de formation prévus sur le budget d'État.

(iv) Gouvernance : Administration Générale et Développement des Capacités Institutionnelles

- le faible pourcentage dans la clé de répartition du budget du PRODESS (6%);
- la faible appropriation des documents de politiques ;
- l'insuffisance dans le système de suivi évaluation des politiques et programmes ;
- la faible interaction entre les documents de politique du MPFEF caractérisée par une insuffisance de synergie entre les acteurs ;
- l'absence de régulation des interventions de la Société Civile sur le terrain ;
- l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité au niveau national, régional et surtout local ;
- l'insuffisance de la logistique roulante, du matériel informatique et de l'équipement des bureaux et leur maintien à tous les niveaux ;
- l'insuffisance dans la collecte, le traitement et l'analyse des données sur la situation des enfants, des femmes et des familles ;
- l'inexistence de formation diplômante ;
- la non fonctionnalité de plusieurs services locaux ;
- l'insuffisance de formation continue des cadres ;
- la faible synergie entre les acteurs (État, Société civile et Partenaires techniques et financiers).

Opportunités

(i) Promotion de la Femme

- l'existence du programme national pour l'abandon des violences basées sur le genre ;
- l'existence d'une cellule sectorielle de lutte contre le SIDA ;

Page 81 PRODESS IV

- l'existence des maisons de la femme et de l'enfant dans huit (08) régions et le district de Bamako dotées d'espaces adéquats pour la sensibilisation sur la SR/PF et VBG;
- la mise en œuvre du plan d'action multisectoriel sur la nutrition 2017-2021
- l'existence du modèle « RAPIDWOMEN » qui est un outil de plaidoyer à l'endroit des décideurs pour l'adoption des programmes et politiques pour la Planification Familiale (PF);
- l'élaboration du modèle PF-ODD qui est un outil de plaidoyer à l'endroit des décideurs pour l'adoption des programmes et politiques pour la Planification Familiale (PF) dans le cadre de la mise en œuvre des ODD.

(ii) Promotion de l'Enfant et de la Famille

- la mise en œuvre du plan d'action multisectoriel sur la nutrition 2017-2021
- la réalisation de l'étude d'évaluation de la portée et des effets de la crise sur la protection de l'enfant au Mali ;
- l'existence de la circulaire interministérielle relative à la prévention, la protection et le retour en famille des enfants associés aux forces ou groupes armés ;
- la disponibilité du rapport de l'étude sur l'analyse de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger sous le prisme de la protection de l'enfant;
- l'existence du manuel d'orientation sur le Désarmement Démobilisation et Réinsertion (DDR) ;
- l'existence du protocole portant transfert des enfants associés aux forces ou groupes armés;
- l'existence du rapport d'évaluation de la portée et des effets de la crise sur la protection de l'enfance ;
- l'existence du répertoire national des associations et groupements d'enfants et de jeunes ;
- l'existence des standards minimums pour la protection de l'enfance contextualisé (guide du Mali);
- l'existence du plan National pour l'Élimination du Travail des Enfants ;
- la disponibilité du plan triennal de lutte contre la traite des personnes ;
- l'élaboration des lignes directrices pour la gestion des cas au Mali ;
- l'existence du manuel d'orientation pour la prise en charge des enfants associés aux forces ou groupes armés ;
- l'élaboration en cours du sous-système d'information sur la protection de l'enfant (SIPRE).

(iii) Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant.

• l'existence du fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant ;

PRODESS IV Page 82

-

- l'existence du programme d'Appui à l'Autonomisation de la Femme dans la filière karité;
- l'existence du programme plateforme multifonctionnelle pour l'autonomisation de la femme.

(iv) Gouvernance : Administration Générale et Développement des Capacités Institutionnelles

- la mise en œuvre du plan stratégique national de développement des ressources humaines du secteur 2018-2022 ;
- la mise en œuvre du plan décennal de développement pour l'autonomisation de l'enfant, de la femme et de la famille (PDDAFEF) 2020 2029 ;
- le basculement du budget en mode programme ;
- le projet de loi sur la prévention, la gestion et la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre ;
- la disponibilité du rapport de l'étude sur l'analyse de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger sous le prisme du genre ;
- l'avant projet de loi relative à la protection de l'enfant ;
- l'existence de la loi 2012-023 du 12 juillet 2012 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées ;
- l'existence du Programme de Développement Institutionnel (PDI) favorable au genre ;
- l'intégration des données du SIFEF (MPFEF) dans la plateforme DHIS2 ;
- l'existence de logiciel SIGRH du secteur.

Menaces

- la persistance de l'insécurité au nord et au centre du pays ;
- la non harmonisation de certaines dispositions des textes nationaux avec les conventions internationales ;
- l'influence des pesanteurs socio-culturelles sur l'effectivité des droits (politiques, économiques, sociaux et culturels) de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- les dysfonctionnements familiaux ;
- l'antagonisme entre certains facteurs exogènes et nos réalités socioculturelles.

Page 83 PRODESS IV

6. Les grandes réalisations du PRODESS III

6.1. Composante Santé

Tableau 13: Évolution des indicateurs du Cadre Commun du PRODESS 2014-2018

Proportion de la population vivant à moins de 5km 56,00% 58,00% 58,00% 58,00% 57% 61,00% SL Afun CSCOM fonctionnel 2 2 2 2 2 2 2 2 2			INDICAT	TEURS COM	INDICATEURS COMPOSANTE SANTE	NTE			
Proportion de la population vivant à moins de 5km 56,00% 58,00% 58,00% 57,00% 57,00% 58,00% 57,00% 58,00% 58,00% Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifiés Taux d'accouchements assistés par du personnel 30,20% 30,31% 23,18% 58,00% 58,00% Taux d'accouchements assistés par du personnel 30,00% 87,00% 23,12% 21,32% 23,88% 65% Taux de couverture en CPM recentrée (CPM4) 33,00% 87,00% 90% 87% 92% 65,00% Proportion des enfants de la na vaccinés contre la vougeole Taux de virialisation de la consultation curative 0,38 0,41 0,4 0,39 0,43 0,42 Taux d'uncidence du paludisme (simple et grave) 13,39% 55,34% 51,30,00% 81,40,5% 81,40,5% 20,87%		INDICATEURS	2014	2015	2016	2017	2018	Cible 2018	Sources
Taux de couverture vaccinale PENTA 3 des enfants 99,00% 91,00% 94% 89% 95% 95,00% de moins d'un an Taux d'accouchements assistès par du personnel qualifiés 30,00% 57,00% 57,00% 57,00% 57,00% 57,00% 57,00% 58,00% </td <td>-</td> <td>Proportion de la population vivant à moins de 5km d'un CSCOM fonctionnel</td> <td>%00%</td> <td>28,00%</td> <td>28,00%</td> <td>28,00%</td> <td>27%</td> <td>61,00%</td> <td>SLIS</td>	-	Proportion de la population vivant à moins de 5km d'un CSCOM fonctionnel	%00%	28,00%	28,00%	28,00%	27%	61,00%	SLIS
Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifiés 59,00% 57,00% 57,00% 57,00% 57,00% 57,00% 55,2% 58,00% 58,00% Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifiés 30,20% 30,30% 30,31% 32,08% 38,14% 65% Taux de couverture en CPN recentrée (CPN4) 33,00% 87,00% 87,00% 90% 87,00 53,88% 65% Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la consultation curative 0,38 0,41 0,4 90% 87,0	2	Taux de couverture vaccinale PENTA 3 des enfants de moins d'un an		91,00%	94%	%68	%56	%00,56	SITS
Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifiés 30,20% 30,30% 30,31% 32,08% 38,14% 65% qualifiés Taux de couverture en CPN recentrée (CPN4) 33,00% 33,00% 23,12% 21,32% 23,88% 65% Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole 90,00% 87,00% 90% 87% 92% 95,00% Taux d'utilisation de la consultation curative 0,38 0,41 0,4 0,39 0,43 0,42 Taux d'utilisation de la consultation curative G: 46,28% 55,34% 55,34% 55,34% 55,34% 55,34% 61.40,5% 61.40,5% 51.09,02% 51.84% 51.40% 51.40% 51.00%	3	Taux d'accouchements assistés	%00,65	57,00%	57,00%	55,2%	%85	28,00%	SITS
Taux de couverture en CPN recentrée (CPN4) 33,00% 33,00% 23,12% 21,32% 23,88% 65% Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole 90,00% 87,00% 87,00% 90% 87% 92% 95,00% Taux d'utilisation de la consultation curative 0,38 0,41 0,4 0,39 0,43 0,42 Taux d'utilisation de la consultation curative G: 46,28% G: 37,1% G: 46,1% G: 40,5% 3: 84,0% 3: 85,3% 3: 85,3% 3: 85,3% 3: 85,3% 3: 85,3% 3: 85,9% 3: 85,9% 3: 85,9% 3: 85,9% 3: 85,9% 3: 85,9% 3: 85,9% 4: 88 4: 8 3: 85,00% 3: 85,00% 4: 88 4: 8 4: 8 4: 8 4: 8 4: 8 4: 8 4: 8 4: 8 4: 8 4: 8 4: 4: 8 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 4: 4: 4 <td>4</td> <td>Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifiés</td> <td>30,20%</td> <td>30,30%</td> <td>30,31%</td> <td>32,08%</td> <td>38,14%</td> <td></td> <td>SNIS</td>	4	Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifiés	30,20%	30,30%	30,31%	32,08%	38,14%		SNIS
Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole 90,00% 87,00% 87,00% 90% 87% 92% 95,00% Taux d'utilisation de la consultation curative dans les formations sanitaires 0,38 0,41 0,4 0,39 0,43 0,42 Taux d'incidence du paludisme (simple et grave) dans les formations sanitaires G: 46,28% G: 37,1% G: 37,1% G: 46,1% G: 40,5% Taux de prévalence contraceptive 12,03% 13,17% 21% 20% 5:84% 15,00% Taux de détection de la tuberculose 58,00% 66,00% 66,00% 67% 78% 67% 67% Structures offrant les SONUC* 28 183 423 347 445 8	5	Taux de couverture en CPN recentrée (CPN4)	33,00%	33,00%	23,12%	21,32%	23,88%	%59	SITS
Taux d'utilisation de la consultation curative 0,38 0,41 0,4 0,39 0,43 0,42 Taux d'incidence du paludisme (simple et grave) dans les formations sanitaires C: 46,28%, 130,39%, 130,81%, 131,7% C: 37,1% C: 46,1% C: 40,5% C: 40,8%	9	Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole		87,00%	%06	87%	%76	%00,56	SLIS
Taux d'incidence du paludisme (simple et grave) dans les formations sanitaires G: 46,28%, 130,81%, 130,81%, 130,81%, 21% G: 37,1%, 60 G: 46,1%, 60 G: 40,5%, 61,0% Taux de prévalence contraceptive contraceptive structures offrant les SONUC* 12,03%, 66,00%, 66,00%, 66,00%, 67,% 66,00%, 67,% 78%, 60 78%, 67%, 67%, 67%, 67%, 67%, 67%, 67%, 67	7	Taux d'utilisation de la consultation curative	0,38	0,41	0,4	0,39	0,43	0,42	SINS
Taux de prévalence contraceptive 12,03% 13,17% 21% 20% 20,87% 15,00% Taux de détection de la tuberculose 58,00% 66,00% 67% 78% 67% 78% 67% 78 67% 78	8	me (simple et grave)	.SS.	G: 55,34%/S: 130,81%	G:37,1% S:85,9%	G:46,1% S:109,02%	G:40,5% S:84%		SITS
Taux de détection de la tuberculose 58,00% 66,00% 67% 78% 67% 78% 67% 78% 67% 78% 67% 78%	6	Taux de prévalence contraceptive	12,03%	13,17%	21%	20%	20,87%	15,00%	STIS
Structures offrant les SONUC* 54 60 86 79 88 8 Structures offrant les SONUB* 28 183 423 347 445	10	Taux de détection de la tuberculose	28,00%	%00,99	%29	78%	%19		SITS
Structures offrant les SONUB* 28 183 423 347 445	11	Structures offrant les SONUC*	54	09	98	62	88		SITS
	12	Structures offrant les SONUB*	28	183	423	347	445		SITS

Page 84

PRODESS IV

	Sources	SIH	HIS	HIS	SI-GRH	SITIS	DPM	SITS	SITIS	SITIS	HIS	SITS	SITS	SLIS/BILAN	DFM	DPM	DPM
	Cible 2018						100%										2000
	2018	11,43%	31,4%	Chir: 51,3% Méd: 50,6%	9	ND	81%	3,6%	%26,96	%£'56	4	892 668	ND	ND	ND		4918
NTE	2017	12,18%	35,18%	Chir: 35,23% / Méd : 30,94%	9	QN	94,00%	2,73%	79,19%	%0£'86	4	1 269 525	QN	ND	ND		2601
INDICATEURS COMPOSANTE SANTE	2016	11,40%	%05'67	Chir: 47,9% / Méd: 56,3%	5,2	ND	88,00%	2,43%	%02'86	%05'56	4	1229 871	ND	ND	QN		2419
TEURS COM	2015	10,00%	%09'92	Chir: 47,5% / Méd: 43,5%	4,3	ND	82,00%	2,50%	%05'96	78,70%	4	551 445	ND	ND	ND		2 647
INDICA	2014	11,20%	27,00%	Chir: 46,6% / Méd: 50,4%	4,07	N ON	91,00%	2,60%	92,80%	73,20%	4	494 724	ND	ND	QN.		2 650
	INDICATEURS	13 Taux de Mortalité intra hospitalière	Proportion des patients admis sur référence/évacuation	15 Taux d'occupation des lits (chirurgie/médecine)	Ratios personnels soignants /habitants (personnel pour 10000 hbts)	Taux de couverture des besoins minimum en personnel par catégorie au niveau CSCom	18 Disponibilité des médicaments du panier	19 Taux de réalisation de la césarienne	Proportion de nouveau-nées séropositives nées de mères séropositives sous ARV	Proportion de femmes enceintes séropositives mises sous ARV	Nombre moyen de médicaments prescrits par ordonnance	Nombre de couples année protection (CAP)	24 Proportion de couple année protection	25 % CSCom ayant reçu au moins deux supervisions intégrées	Taux d'exécution du budget ordinaire de l'État 26 alloué à l'achat des médicaments, vaccins et contraceptifs	Coût moyen de l'ordonnance dans les établissements de santé par niveau	28 Coût moyen de l'ordonnance dans les CSRéf
		1	1		1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	7	2	2

Page 85

		INDICAL	TEURS COMI	INDICATEURS COMPOSANTE SANTE	NTE			
	INDICATEURS	2014	2015	2016	2017	2018	Cible 2018	Sources
29	Coût moyen de l'ordonnance dans les CSCom	1430	1977	2176	2421	4144	1200	DPM
30	Taux d'exécution budgétaire	%00,66	94,70%	%05,66	88,00%	%95'86	100%	DFM
31	Part du Budget de la Santé dans le budget national	8,41%	%66,5	5,94%	6,22%	5,34	13,00%	DFM
32	Pourcentage des ressources financières utilisées en conformité avec le CDMT	ND	ND	ΩN	ND	QN		DFM
33	% ress. récurrentes transfèrées aux services déconcentrés dans l'exécution du budget N-1	6,70%	%89'9	%20,7	5,62%	8,35%		DFM
34	Taux de mortalité maternelle / 100000	368	368	898	368	325	230	EDS-M V et VI
35	Taux mortalité infanto-juvénile / 1000	95%	95%	%56	95%0	101%	50%0	EDS-M V et VI
36	Taux de mortalité infantile / 1000	56%0	56%0	0%95	26‰	54%0	42%0	EDS-M V et VI
37	Taux de mortalité néonatale / 1000	34‰	34‰	34‰	34‰	33%	15%0	EDS-M V et VI
38	Taux d'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	26,00%	26,00%	%00,92	26,00%	19%	20%0	EDS-M V et VI
39	Taux de prévalence du VIH/SIDA	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	NA	< 1%	EDS-M V
40	% d'enfant avec diarrhée recevant le SRO	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	21,4%		EDS-M V et VI

L'évolution de ces indicateurs confirme les constats de l'évaluation à mi-parcours du PRODESS III qui indiquent qu'il n'y a pas eu une amélioration substantielle du système de santé qui permettrait d'adresser les problèmes de santé. En effet selon cette évaluation :

- (i) la moitié (12) des cibles de résultats ne seront probablement pas atteintes en 2018. Ces cibles sont relatives aux consultations prénatales, troisième visite (CPN3); à la vaccination Penta-3 et VAR; à la prévalence contraceptive; à la couverture géographique en services de santé dans un rayon de 5 km; au pourcentage d'ASACO présidées par des femmes; au coût moyen de l'ordonnance au niveau des CSCOM; à la densité populationnelle des médecins, sages-femmes, et infirmiers/assistants médicaux; à la part du budget du secteur socio-sanitaire dans le budget national; au taux de couverture des populations en mutuelles de santé, AMO et RAMED;
- (ii) Quatre cibles ne seront presque certainement pas atteintes. Il s'agit de la mortalité infantile qui a augmenté; de la mortalité infanto-juvénile qui est restée stationnaire; de l'insuffisance pondérale qui n'a que marginalement diminué; de la prévalence du VIH/SIDA chez les adultes de 15-49 ans qui aurait augmenté selon les données de l'ONUSIDA. Pour cette cible, il est probable qu'elle ne sera pas atteinte d'autant plus que la situation sécuritaire est un facteur de risque réel.

Le constat se confirme pour deux des trois cibles pour lesquelles il n'existait pas de données au moment de l'évaluation à mi-parcours. Il s'agit de la mortalité néonatale et de la mortalité maternelle. Ces deux cibles ne seront certainement pas atteintes.

Page 87 PRODESS IV



6.2. Composante Développement Social

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

Tableau 14 : Indicateurs du cadre commun de la composante sociale

°Z	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	CIBLE 2018	SOURCE
1 P	Pourcentage de satisfaction en besoin d'appareillage	71,41%	60,19%	67,65%	39,71%	99,12%	%06'6L	SISo
2 P	Pourcentage de prise en charge médicale des personnes démunies	62,01%	38,90%	41,31%	21,30%	%07	%0 <i>L</i>	SISo
3 P	Pourcentage de satisfaction des demandes des personnes âgées	77,96%	45,90%	75,69%	85,71	89,76%	%08	SISo
4 s.	Pourcentage d'enfants en situation difficile scolarisés	60,36%	35,80%	61,08%	63,46	41,19%	100%	SISo
5 s	Pourcentage de satisfaction de demandes de secours	%05,08	85,63%	75,92%	85,1	89,10%	100%	SISo
9 9	Nombre d'enfants de pied-bot traités	16	062	009	723	909	002	oSISo
7 P	Pourcentage des sociétés coopératives fonctionnelles	47,24%	88,74%	%08	87,87%	62,19%	%05	SISo
8 8	Nombre d'AGR financées à l'endroit des femmes seules chargées de familles	21	1 904	1 574	730	999	1720	SISo
0 6	Nombre d'associations appuyées	247	234	ND	ND	5 531	91661	SISo
10 P	Pourcentage d'ASACO fonctionnelles	%88,68	%06'96	83,60%	%88,06	%86,88	%06	SISo
11 P	Pourcentage de la population couverte par les mutuelles de santé	4,47%	4,93%	4,95%	5,02%	6,25%	15%	SISo
12 P	Pourcentage de la population couverte par les mutuelles toutes prestations	4,94%	4,97%	4,99%	2,06%	6,52	15,10	SISo
13 N	Nombre de Mutuelles de santé agréées	174	163	136	173	197	220	SISo
14 ⁹ / _n	% du budget du MSAH par rapport au budget national	ND	ND	ND	ND	ND	QN	SISo
15 T	Taux ressources financières transférées aux collectivités	ND	ND	ND	ND	ND	ND	SISo

Page 88

Des goulots d'étranglement majeurs ont affecté l'efficacité du PRODESS III²². Ainsi, beaucoup de cibles n'ont pas été atteintes. Il est à noter, selon le Rapport à mi-parcours du PRODESS III que les valeurs des indicateurs peuvent différer selon les données d'année en année dans les annuaires statistiques, et même au sein d'un annuaire entre les résumés au début des annuaires et les tableaux dans le corps du texte. Nonobstant cette situation, la conception des indicateurs, voire les valeurs cibles à atteindre à l'issue des plans et programmes du Développement Social posent de sérieux problèmes. Ainsi, le « besoin d'appareillage » des personnes handicapées n'est pas explicite quand on sait que cette notion d'appareillages est une gamme de produits et services offerts aux personnes en situation de handicap (béquilles, prothèses, etc.).

Quant à l'indicateur, il est tout aussi inopérant dans la mesure où il est calculé comme une proportion qui retient comme dénominateur le nombre de demandes d'appareillage enregistrées par le Service local et comme numérateur le nombre de demandes « satisfaites » sur cet ensemble. Cette remarque est valable pour les autres indicateurs (« prise en charge médicale des personnes démunies », « satisfaction des demandes des personnes âgées », « enfants en situation difficile scolarisés », « demandes de secours », etc.) Toutes choses qui expliquent les écarts énormes, dans certains cas, entre les données sur deux années consécutives (exemple : pourcentage de satisfaction des besoins d'appareillage : de 39,71% en 2017 à 99,12% en 2018). Le PRODESS III avait formulé, à la suite du Commissariat au Développement Institutionnel (CDI), « cette absence de statistiques fiables. Ce qui explique les difficultés de collecte de certains indicateurs par manque de base de référence ²³».

Page 89 PRODESS IV





²² Ibid. Rapport à mi-parcours du PRODESS III P95-96

²³ Secrétariat Permanent du PRODESS – CPSS-SDSPF, version finale, PRODESS III, 2014, Bamako, P 25, Synthèse de l'Audit organisationnel des services de treize départements ministériels, CDI, Nov. 2008

6.3. Composante Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

Tableau 15 : Indicateurs du cadre commun de la composante Promotion de la Femme

Š	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	CIBLE 2018	SOURCE
1	Pourcentage d'enfants victimes de traite rapatriés et réinsérés	69	152	82	72	134	100%	DNPEF
2	Pourcentage de femmes dans les postes nominatifs	15,14	15	5	22	22	30 %	CNDIFE
3	Nombre femmes/filles victimes de complication liées à l'excision prises en charge	1080	926	2417	1371	5790	27000	CNDIFE
4	Femmes (15-49) ans informées et sensibilisées sur l'importance de la CPN	1900	39273	4500	4500	4950	305000	Bilan c
S	Femmes de 15-49 ans sensibilisées sur la PF	93041	1350	48545	3000	158862	00009	Bilan c
9	Adolescents (14-18 ans) sensibilisées sur la PF	22350	3074	24217	8486	200	17000	Bilan c
7	Femmes (15-49) ans ayant bénéficié de la DBC dans les Centres d'autopromotion et maison de la femme	532	350	12150	10000	24308	50000	Bilan c
∞	Convention d'abandon de la pratique de l'excision signée	81	33	155	77	06	700	Bilan C
6	Comités de lutte contre les pratiques néfastes fonctionnelles	1277	95	190	145	44	2000	Bilan c
10	Adolescentes (14-18 ans) informées et sensibilisées sur les méfaits du mariage précoce	42749	2198	34592	6486	0	89000	Bilan c
11	Proportion de structures de surveillance communautaires fonctionnelles	49,43%	45,61%	52, 63%	47,95%	0	100	DNPEF

Page 90

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

N _o	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	CIBLE 2018	SOURCE	
12	Enfants (filles et garçons) victimes de violences et/ou d'exploitation sexuelle	33865	1370	2069	317	0	49000	Bilan c	
13	Proportion de comité local pour l'abandon des pratiques néfastes	35,96%	73,13%	76,36%	%	%	100	Bilan c	
14	Nombre de complications liées à l'excision (0-45 ans) pris en charge	1080	926	2417	1371	92290	12000	CNDIFE	
15	Proportion de comité de surveillance communautaire fonctionnelle contre l'exode précoce des enfants	49,43%	45,61%	52, 63%	47,95%	0	100	DNPEF	
16	Infante abandamée francée nor cava mic an abanda	M:205	136	166	192	233	1000/1000	Bilan c	
2	Ellianos avandomics/ nouves par seve pris en enarge	F:310	173	158	188	188	1000/1000		

6.4. Résumés des grandes réalisations par composante

6.4.1. Composante Santé

Il ressort de l'évolution des indicateurs du Cadre Commun du PRODESS que les cibles n'ont pas pu être atteintes dans beaucoup de domaines. Des efforts soutenus doivent être déployés à tous les niveaux et dans tous les domaines couverts par le PRODESS si le pays veut être au rendez-vous de 2030 pour l'atteinte des ODD. Cependant, le PRODESS III (2014 - 2018) a fait de grandes réalisations dont les principales sont entre autres :

La lutte contre la maladie de manière efficace, malgré la crise politico sociale, en :

- (i) maintenant la couverture vaccinale à un niveau satisfaisant tout en introduisant le vaccin MenAfrivac dans le PEV de routine en février 2017;
- (ii) améliorant le fonctionnement des programmes de lutte contre les maladies prioritaires notamment le paludisme avec la mise à échelle de la chimio-prévention du paludisme saisonnier chez les enfants de 3 à 59 mois (CPS) dans tous les districts sanitaires du pays ; le VIH/SIDA un taux de prévalence maintenu autour de 1,1% et en une proportion de femmes enceintes séropositives sous ARV passant de 73% à 95%, la tuberculose avec un meilleur taux de détection qui est passé de 58% à 67% entre 2014 et 2018, les maladies non transmissible et les maladies tropicales négligées avec une attention politique plus accrue, etc. ;
- (iii) assurant la prévention et la riposte aux épidémies dans le cadre de laquelle un Département des Opérations d'Urgence de Santé Publique a été créé au niveau du CNAM; etc.

Le renforcement de Santé de la Reproduction, avec un taux de prévalence contraceptive qui est passée de 12% à 20%, dépassant même la cible attendue en 2018 ; une augmentation du nombre de structures offrant les SONUC et les SONUB, respectivement de 54 à 88 et de 28 à 445.

L'amélioration de la couverture sanitaire en services de santé de meilleure qualité avec l'érection des hôpitaux régionaux en EPA, la transformation des CSREF en hôpitaux de District de santé **et la** médicalisation de plusieurs CSCom.

Le renforcement du système d'information sanitaire à travers la mise en place d'un Schéma Directeur du Système National d'Information Sanitaire et Social et du DHIS2 dont le lancement officiel a eu lieu le 30 juin 2017 sous la coprésidence des Ministres du MSHP et du MPFEF.

L'amélioration de la disponibilité des médicaments et produits pharmaceutiques à travers : (i) la mise en œuvre de la Politique Pharmaceutique Nationale et du Schéma Directeur d'Approvisionnement et de Distribution des Médicaments Essentiel pour faire passer le taux de rupture des stocks de 9% à 6% de 2014 à 2017 ; (ii) le renforcement de la collecte de sang en faisant passer le nombre de dons de 63.761 en 2014 à 66.973 en 2017 ; (iii) la mise en place du logiciel de suivi des produits de santé (OSPSANTE) et le logiciel Channel pour la gestion de stocks dans les dépôts répartiteurs de cercle.

PRODESS IV Page 92

Le développement des ressources humaines avec l'adoption d'une Politique Nationale de Développement des Ressources Humaines pour la Santé et le recrutement des agents de santé faisant passer ainsi le ratio de professionnels de santé pour 10.000 habitants de 4 à 6,5 entre 2014 et 2018.

L'amélioration du cadre de financement de la santé pour la CSU avec : (i) l'adoption de la Stratégie Nationale de financement de la santé pour la Couverture Sanitaire Universelle, 2014-2023 ; (ii) l'adoption par l'Assemblée Nationale du projet de loi portant institution du RAMU (Régime d'Assurance Maladie Universelle); (iii) l'érection du Centre d'Appui aux Mutuelles, Associations et Sociétés Coopératives (CAMASC) en Centre National d'Appui à la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (CNAPESS), établissement Publique à Caractère Scientifique et Technologique (EPST) doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion ; (iv) l'adoption du Décret 2017-0396/P-RM du 03 mai 2017, portant modification du Décret 2009-555/P-RM du 12 octobre 2009, fixant les modalités d'application de la loi portant institution du RAMED ; (v) la création de l'Agence de Gestion de la Mutualité Sociale (AMAMUS) ; (vi) l'adoption du Décret 2017-0397/P-RM du 03 mai 2017, portant modification du Décret 2011-723/P-RM du 02 novembre 2011, fixant les conditions et modalités de bénéfice du RAMED ; (vii) la signature de la subvention du Fonds Mondial pour la lutte contre la tuberculose et le VIH ; et (viii) l'adhésion du Mali au nouveau mécanisme de financement mondial de la santé (GFF) en juin 2018

Le renforcement de la Gouvernance du secteur à travers: (i) la transformation de la DNS en DGSHP (adoption des textes de création de la Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique et intégration du développement social au Ministère de la santé; (ii) la mise en place effective des services régionaux des secteurs santé, développement social et promotion de la famille au niveau des nouvelles régions de Ménaka et de Taoudenit en 2016 et la construction des nouveaux locaux des Directions Régionales de la Santé de Kayes, Mopti, Ségou et Sikasso; (iii) l'entame de la séparation des fonctions de santé publique et de soins curatifs au niveau du district sanitaire (loi adoptée); (iv) l'adoption du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) répondant aux ambitions des trois départements pour faciliter la mobilisation et la coordination des ressources internes et externes et sa mise en place en 2014-2018 avec des enveloppes annuelles globales et leur niveau par tête d'habitant ainsi qu'une analyse détaillée par objectif stratégique.

6.4.2. Composante Développement Social

Les grandes réalisations dans la composante Développement Social restent mitigées. Cet état de fait s'explique par des pesanteurs qui ont été pointées par l'Évaluation à mi-parcours du PRODESS III²⁴. En effet il y est clairement énoncé que « des goulots d'étranglement majeurs affectent l'efficacité du PRODESS. En particulier, le manque de ressources humaines de qualité et motivées, leur distribution inéquitable, les problèmes de sécurité au Nord, la défaillance du leadership national au niveau du secteur, le sous-financement du secteur, et les faiblesses de l'offre et de la demande des services de santé, contribuent à ce que de nombreuses cibles ne soient pas atteintes ». Toute chose qui demeure d'actualité pour l'ensemble du secteur mais surtout prononcé dans le domaine du Développement Social.

Page 93 PRODESS IV

¹ Rapport final, Ambassade du Royaume des Pays-Bas, Evaluation à mi-parcours du Programme de Développement Socio-Sanitaire (2014-2018) PRODESS III, Rotterdam, 28 juillet 2017, P

> Administration générale, coordination et décentralisation :

En matière de financement, les institutions de Sécurité sociale (Institut National de Prévoyance Sociale, la Caisse Malienne de Sécurité Sociale, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et l'Agence Nationale d'Assistance Médicale) constituent le principal acteur du financement du Développement social. Ainsi le montant total cumulé sur les cinq années est de 1 258 642 163 F CFA avec les ISS mais de 259 164 270 F CFA sans ces institutions. Ce qui nous permet de relever que les recouvrements des institutions de sécurité sociale dans le montant total du budget donnent l'illusion d'un financement important du Développement Social. La réalité est bien différente, le Ministère rencontre des difficultés de financement tant au niveau de l'État qu'au niveau des partenaires.

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, il faut retenir que le Ministère de la Solidarité ne dispose ni d'un plan de carrière des fonctionnaires et ni d'une ligne de crédit de formations diplômantes ou de formation continue pour ses agents. Quant au recrutement de nouveaux agents, il n'y a quasiment plus d'arrivée importante du personnel au sein du département depuis plus de trois ans.

Dans le domaine de la décentralisation et de la déconcentration, le transfert des compétences de l'État aux collectivités en matière de développement social, de protection sociale et d'économie solidaire est en cours de mise en œuvre et celui relatif aux ressources est encore dans le circuit du budget de l'État.

Dans le domaine de la coopération et du partenariat, des accords et conventions ont été signés entre la DNPS-ES et la DNDS notamment avec de nombreux partenaires techniques et financiers couvrant des domaines divers (des études et recherches à l'assistance technique).

> Renforcement de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRODESS III, des actions significatives ont été menées pour la promotion des groupes cibles. Par exemple une bonne coordination dans la mise en œuvre du plan d'action des inondations et autres catastrophes avec d'autres acteurs clés notamment le Ministère en charge de la protection civile et des clusters a permis une prise en charge correcte des victimes.

> Protection sociale et économie solidaire

En matière de protection sociale et d'économie sociale et solidaire :

De très gros efforts ont été déployés par l'État, les PTF, les CT et surtout les ménages pour assurer la promotion de la Protection sociale et le développement des OESS. Par ailleurs il faut retenir entre autres dans le cadre de l'économie solidaire, la tenue à Bamako de la quatrième rencontre

PRODESS IV Page 94

internationale du Réseau Africain de l'Économie Sociale et Solidaire en 2016 et la validation du guide d'opérationnalisation de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives.

> Lutte contre la pauvreté

En matière d'études et recherches sur la pauvreté, l'Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte Contre la Pauvreté (ODHD/LCP) a réalisé un certain nombre d'études grâce à l'appui du gouvernement et des partenaires techniques et financiers.

Le Fonds de Solidarité Nationale (FSN) a réalisé des infrastructures communautaires notamment des salles de classe, des centres de santé. De même que le Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM) a réalisé aussi des infrastructures productives.

> Les défis persistants de la composante :

Le premier grand défi est de faire évoluer les pratiques vers une approche holistique en ayant comme vision que l'objectif ultime de la santé est le bien-être complet de l'individu. Ce défi répond pleinement au concept de **Promotion de la santé** en tant que « fonction essentielle et stratégie de la santé publique, en la positionnant dans un monde globalisé »²⁵ mais aussi, il fait écho au nouveau rapport conjoint26 de l'OCDE, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Groupe de la Banque mondiale, qui retient qu'« il serait souhaitable de donner aux citoyens les moyens et les informations nécessaires pour prendre eux-mêmes une part active aux décisions en matière de santé et à l'élaboration de nouveaux modèles d'organisation qui répondent aux besoins de leurs collectivités locales. » En allant plus loin, le Docteur Nafis SADIK, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la Population, (FNUAP) relève que « l'expérience montre qu'en satisfaisant les droits, les besoins et les aspirations de l'individu, on facilite, la réalisation des grands objectifs nationaux et des impératifs mondiaux.²⁷ ». Toute chose qui préfigurait déjà la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) au niveau le plus proche des populations bénéficiaires des actions ciblées. La stratégie idoine pour planifier les interventions dans le cadre socio-sanitaire en visant la satisfaction des droits, des besoins et des aspirations de l'individu et du groupe est entre autres l'Approche Communautaire qui est la mise en œuvre d'une série d'étapes impliquant de manière étroite les populations dans le diagnostic, l'identification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions à mener au niveau de la communauté tout en définissant les responsabilités des différentes parties prenantes dans le cadre d'un partenariat transparent et fécond.

Les autres défis persistants se résument à :

- l'insuffisance dans la collaboration inter et intra sectorielle ;
- les difficultés de capitalisation des données sociales produites par les différentes associations ou organisations intervenant dans le domaine de la Protection Sociale ;

Page 95

²⁵ OMS, Promotion de la santé : *Réalisations et leçons apprises depuis la charte d'Ottawa jusqu'à la charte de Bangkok,* 138e Session du Comité Exécutif, 19-23 juin 2006, Washington, D.C., ÉUA.

²⁶ Rapport conjoint, OCDE, OMS, Groupe BM, Communiqué de presse N°: 2019/001/HNP, 2019;

²⁷ Rapport Annuel, le FNUAP et la santé des adolescents en matière de reproduction, FNUAP 1999, P2.

- l'insuffisance d'études préalables pour comprendre les phénomènes sociaux et suivre leur évolution dans le temps et dans l'espace (les différents mécanismes d'exclusion sociale, la mendicité, la grande délinquance juvénile, etc.);
- la faible coordination des actions des intervenants dans le domaine de l'Aide et de l'Action Sociale (Associations, Fondations, Groupements, ONG...);
- la faible prise en compte de la dimension Développement Social dans les politiques et programmes de décentralisation ;
- le manque de données de base (valeurs cibles ou valeurs de références) au niveau national sur les groupes cibles de la composante et le manque clarification de leurs définitions opérationnelles ;
- l'absence d'une base de données unifiée prenant en compte toutes les bases existantes;
- l'absence de normes et procédures pour les enquêtes CAP dans le domaine de l'IEC ;
- l'insuffisance de personnel qualifié et en nombre à tous les niveaux ;
- l'absence de stratégies de formation continue des agents du DS en matière d'Approche communautaire, de Communication pour le Développement, d'IEC et d'enquête sociale ;
- le manque d'infrastructures adéquates au niveau local et régional ;
- l'insuffisance d'équipements (bureautique et informatique) et de logistiques ;
- la lutte contre la persistance de la mendicité sous sa forme ostentatoire;
- l'insuffisance/absence de services sociaux spécialisés (scolaire, universitaire, pénitentiaire, consulaire ou d'ambassade, hospitalier...).

6.4.3. Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

Les actions importantes réalisées par le MPFEF à travers la mise en œuvre des différents programmes pendant la période du PRODESS III peuvent être résumés comme suit :

- le plaidoyer, Communication pour le Changement du Comportement (CCC); Information Éducation et communication (IEC);
- l'identification, Orientation et Prise en charge (Médicale et psychologique) des victimes des VBG;
- le rapatriement et réinsertion des enfants victimes de traite et ceux associés aux forces et aux groupes armés ;
- le financement des programmes/Projets pour AGR, entreprenariat féminin, Équipement de transformation, etc. ;
- le renforcement de capacités des femmes en genre, leadership et citoyenneté ;
- le partenariat avec les PTF pour l'accompagnement des politiques et leurs plans d'actions ;
- la disponibilité des supports de collecte et de rapportage des données sur la femme, l'enfant et la famille.

Les défis persistants de la composante

- la collecte régulière des données à tous les niveaux ;
- l'opérationnalisation du DHIS2/ SIFEF.

PRODESS IV Page 96





7. Objectifs et Résultats Stratégiques du PRODESS IV

Le PRODESS IV (2020-2023) est le deuxième programme de mise en œuvre du PDDSS 2014-2023. Il doit par conséquent être aligné aux objectifs et résultats stratégiques de ce dernier. Entre temps, le pays a adopté l'approche « budget programme » pour l'organisation et la mise en œuvre des programmes nationaux. Pour harmoniser le PRODESS IV aussi bien avec le PDDSS que le Budget Programme, les Objectifs et résultats stratégiques ont été organisés suivant les lignes budgétaires du Budget programme pour chaque composante. Chaque composante prend en compte les OS et RS qui relèvent de son domaine d'intervention. De plus, un même OS ou un même RS peut se retrouver au niveau de deux ou des trois composantes pour les interventions qui doivent être réalisées par les différentes composantes. Il en résulte que les OS et RS se répètent souvent au sein de la même composante ou au sein du même Programme du Budget programme.

7.1. Composante Santé

(i) Administration, coordination et décentralisation, ressources humaines, financement et Système d'information sanitaire

<u>OS 8</u>. Assurer la disponibilité des ressources humaines (hommes et femmes) qualifiées, compétentes, performantes et de façon équitable

- RS-8.1. Les ressources humaines sont gérées au plan institutionnel de façon plus rationnelle, plus équitable, et attentive à la situation particulière des filles et des femmes.
- RS-8.2. Les ressources humaines sont plus performantes parce que mieux formées et mieux utilisées
- RS-8.3. Un système de motivation plus adéquat est mis en place pour augmenter le rendement et la qualité du travail du personnel du secteur de la santé, du développement social et de la promotion de la femme.

OS 9. Développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients

- RS-9.1. Des ressources financières plus importantes sont mobilisées et allouées en tenant compte des disparités.
- RS-9.2. La gestion financière du secteur est améliorée
- RS-9.3. L'aide sociale est renforcée
- RS-9.4. La couverture des populations par les systèmes de protection sociale a augmenté.
- RS-9.5. Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont plus performantes.

OS 10. Assurer la production, l'analyse, la dissémination et l'utilisation d'informations sanitaires fiables ventilées par sexe et à jour sur les déterminants de la santé, la performance du système de santé et le statut sanitaire

Page 97 PRODESS IV

- RS-10.1. Le cadre institutionnel et organisationnel du système d'information sanitaire et sociale est renforcé pour une planification et une prise de décision plus efficaces.
- RS-10.2. Les capacités techniques des différents niveaux sont renforcées pour la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données.
- RS-10.3. Les capacités institutionnelles et techniques pour la coordination, le financement, la mise en œuvre et le suivi des activités de recherche en santé et développement social ainsi que l'utilisation de leurs résultats sont renforcées.

OS 11. Assurer une gouvernance du système de santé permettant une meilleure prise en compte du genre, une meilleure planification stratégique et opérationnelle, une implication effective de toutes les parties prenantes, une meilleure coordination de mise en œuvre

- RS-11.1. Le cadre institutionnel des structures chargées de la coordination, de la planification, du suivi et du contrôle de la mise en œuvre de la politique sanitaire et sociale à tous les niveaux est renforcé.
- RS-11.2. Une planification stratégique simplifiée, inclusive mettant le plan socio sanitaire de cercle (PDSC) au centre du développement sanitaire et social assurant l'ancrage solide de l'approche basée sur les résultats est promue.
- RS-11.3. La collaboration et le partenariat entre les communautés, les collectivités, les services techniques, le secteur privé lucratif et non lucratif dans le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des programmes sont renforcés.
- RS-11.4. La gouvernance des CSCom est renforcée
- RS-11.5. La décentralisation et la déconcentration au niveau des secteurs de la santé, du développement social et de la promotion de la femme sont mises en œuvre de manière efficace à tous les niveaux pour soutenir le développement socio-sanitaire.
- RS-11.6. La participation des femmes aux organes de gestion de la santé communautaire est active.
- RS-11.7. Les programmes de santé intègrent de façon systématique le genre.
- RS-11.8. Le partenariat public-privé est promu et renforcé.

(ii) Soins de santé primaires et lutte contre la maladie

OS 1. Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile

- RS-1.1. Le paquet de Soins Prénataux (SP) et des Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels (SONE) est disponible et accessible dans les formations sanitaires ;
- RS-1.2. Le système de référence/évacuation avec prise en compte du transport entre les villages et le CSCOM est renforcé ;
- RS-1.3. La planification familiale est mieux repositionnée dans les activités de SR ;
- RS-1.4. Les violences faites aux femmes et aux enfants (filles et garçons) sont abandonnées ;
- RS-1.5. La prévention de la malnutrition est assurée de manière efficace. L'insuffisance pondérale;

PRODESS IV Page 98

- RS-1.6. La Surveillance de la croissance et du développement de l'enfant est assurée de manière permanente et efficace ;
- RS-1.7. La prévention des carences en micronutriments est assurée de manière plus efficace ;
- RS-1.8. Un cadre de collaboration intra et intersectorielle est fonctionnel;
- RS-1.9. Des services de santé et de nutrition de qualité sont disponibles en milieu scolaire ;
- RS-1.10. Les conditions environnementales dans les établissements scolaires sont améliorées.

OS 2. Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles

- RS-2.1. Le Paludisme ne constitue plus un problème de santé publique au Mali ;
- RS-2.2. Le VIH/SIDA et le Sida sont contrôlés au Mali;
- RS-2.3. La tuberculose ne constitue plus un problème de santé publique au Mali ;
- RS-2.4. Les maladies à potentiel épidémique sont mieux contrôlées ;
- RS-2.5. La surveillance épidémiologique et la prise en charge des maladies tropicales négligées sont renforcées.

OS 3. Réduire la morbidité, la mortalité et les handicaps liés aux maladies non transmissibles

- RS-3.1. La prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles sont assurées de manière efficace ;
- RS-3.2. La coordination et l'intégration des programmes de la lutte contre les maladies sont améliorées pour une meilleure efficacité et efficience.

OS 4. Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé

- RS-4.1. La prévention et le contrôle des infections associées aux soins sont assurés de manière efficace ;
- RS-4.2. L'hygiène individuelle et collective est améliorée de manière efficace ;
- RS-4.3. Les effets néfastes du changement climatique sur la santé sont mieux connus et contrôlés;
- RS-4.4. L'hygiène et la sécurité sanitaire en milieu de travail sont renforcées.

OS 5. Réduire les conséquences sanitaires des urgences liées aux désastres, crises et conflits, et minimiser leur impact social et économique

• RS-5.1. La prévention et la réponse aux urgences sanitaires liées aux catastrophes sont assurées de manière efficace pour minimiser la morbidité et la mortalité liées aux épidémies et catastrophes au sein des populations affectées.

OS 6. Augmenter l'offre et l'utilisation de services de santé de qualité, répartis de manière équitable et répondant aux besoins des populations

• RS-6.1. La couverture géographique a augmenté avec une attention particulière aux zones déshéritées, peu peuplées, nomades ou enclavées ;

Page 99 PRODESS IV

-

- RS-6.2. L'approche communautaire pour la création et le fonctionnement des CSCom et autres structures communautaires de promotion de la santé est réhabilitée et renforcée ;
- RS-6.3. La recherche action en santé communautaire est développée.

(iii) Disponibilité des Médicaments, Vaccins et Consommables et Accessibilité Financière aux Soins de Santé et Participation

OS 7. Assurer un meilleur accès, une meilleure qualité et utilisation des produits pharmaceutiques y compris les réactifs de laboratoire, les vaccins et les produits sanguins

- RS-7.1. La coordination et la régulation du secteur pharmaceutique sont renforcées ;
- RS-7.2. La disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels sont davantage améliorées;
- RS-7.3. Les mécanismes de financement et d'acquisition des produits pharmaceutiques sont améliorés :
- RS-7.4. Le système d'assurance qualité des médicaments et des autres produits du domaine pharmaceutique est renforcé ;
- RS-7.5. La collaboration public-privé dans le secteur pharmaceutique est renforcée ;
- RS-7.6. La production locale des Médicaments de qualité est renforcée ;
- RS-7.7. Des vaccins d'un coût abordable et de qualité garantie sont disponibles de manière permanente à tous les niveaux ;
- RS-7.8. Les produits sanguins et dérivés sont disponibles à tous les niveaux suivant les normes requises ;
- RS-7.9. La disponibilité des analyses médicales de qualité et des dispositifs médicaux est améliorée.

(iv) Soins hospitaliers et recherche

OS 6. Augmenter l'offre et l'utilisation de services de santé de qualité, répartis de manière équitable et répondant aux besoins des populations

- RS-6.4. Les soins et les services de santé sont mieux organisés au niveau de toutes les formations sanitaires pour faciliter leur accès aux patientes et patients ;
- RS-6.6. La complémentarité entre les CSRéf et les hôpitaux de 2ème référence et entre ces derniers et les hôpitaux de 3ème référence est renforcée ;
- RS-6.7. La coordination du fonctionnement des hôpitaux est assurée de manière efficace ;
- RS-6.8. La Cyber Santé est mise à échelle pour améliorer la qualité du diagnostic et de la prise en charge des maladies, la formation, le système d'information sanitaire et la recherche ;
- RS-6.9. Les infrastructures et équipements sont développés suivant les normes requises ;
- RS-6.10. Le dispositif institutionnel et technique pour une meilleure gestion et coordination de la maintenance des infrastructures et des équipements biomédicaux est mis en place et fonctionnel;

PRODESS IV Page 100

-

- RS-6.11. Les capacités techniques du dispositif de maintenance des infrastructures et des équipements biomédicaux retenu sont renforcées ;
- RS-6.12. Le développement et la promotion de la médecine traditionnelle est assurée de manière adéquate.

7.2. Composante Développement Social

(i) Administration générale, coordination, décentralisation

OS 8 : Assurer la disponibilité des ressources humaines qualifiées, compétentes, performantes et de façon équitable (Assurer la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financière et matérielle du département)

- RS-8.1. Les ressources humaines sont gérées au plan institutionnel de façon plus rationnelle, plus équitable, et attentive à la situation particulière des filles et des femmes ;
- RS-8.2. Les ressources humaines sont plus performantes parce que mieux formées et mieux utilisées :
- RS-8.3. Un système de motivation plus adéquat est mis en place pour augmenter le rendement et la qualité du travail du personnel du secteur de la santé, du développement social et de la promotion de la femme.

OS 9. Développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients

- RS-9.1. Des ressources financières plus importantes sont mobilisées et allouées en tenant compte des disparités ;
- RS-9.2. La gestion financière du secteur est améliorée.

OS 10 : Assurer la production, l'analyse, la dissémination et l'utilisation d'informations sociales fiables ventilées par sexe et par âge à jour à partir des déterminants sociaux

- RS-10.1. Le cadre institutionnel et organisationnel du système d'information sanitaire et sociale est renforcé pour une planification et une prise de décision plus efficaces ;
- RS-10.2. Les capacités techniques des différents niveaux sont renforcées pour la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données ;
- RS-10.3. Les capacités institutionnelles et techniques pour la coordination, le financement, la mise en œuvre et le suivi des activités de recherche en santé et développement social ainsi que l'utilisation de leurs résultats sont renforcées.

OS 11 : Assurer une gouvernance du système de développement social et de l'économie solidaire permettant une meilleure prise en compte du genre, une meilleure planification stratégique et opérationnelle, une implication effective de toutes les parties prenantes, une meilleure coordination de mise en œuvre des interventions, le renforcement des audits (interne, externe) et du contrôle

Page 101 PRODESS IV

- RS-11.1. Le cadre institutionnel des structures chargées de la coordination, de la planification, du suivi et du contrôle de la mise en œuvre de la politique sanitaire et sociale à tous les niveaux est renforcé;
- RS-11.2. Une planification stratégique simplifiée, inclusive mettant le plan social assurant l'ancrage solide de l'approche basée sur les résultats est promue;
- RS-11.3. La collaboration et le partenariat entre les communautés, les collectivités, les services techniques, le secteur privé lucratif et non lucratif dans le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des programmes sont renforcés ;
- RS-11.4. La gouvernance des CSCom est renforcée ;
- RS-11.5. La décentralisation et la déconcentration au niveau des secteurs de la santé, du développement social et de la promotion de la femme sont mises en œuvre de manière efficace à tous les niveaux pour soutenir le développement socio-sanitaire.

(ii) Renforcement de la Solidarité et de la Lutte Contre l'Exclusion

OS 9. Développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients

RS-9.3. L'aide sociale est renforcée.

(iii) Renforcement de la Protection Sociale et de l'Économie Solidaire

OS 9 : Développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients (Contribuer à assurer une meilleure couverture des prestations sociales)

- RS-9.4. La couverture des populations par les systèmes de protection sociale a augmenté ;
- RS-9.5. Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont plus performantes.

(iv) Lutte Contre la Pauvreté

OS 9 : Développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients (Réduire la pauvreté des groupes vulnérables dans les communautés rurales et urbaines)

• RS-9.5. Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont plus performantes.

PRODESS IV Page 102

7.3. Promotion de la Femme, de l'enfant et de la famille

(i) Administration, coordination et décentralisation

<u>OS 8</u>. Assurer la disponibilité des ressources humaines (hommes et femmes) qualifiées, compétentes, performantes et de façon équitable

- RS-8.1. Les ressources humaines sont gérées au plan institutionnel de façon plus rationnelle, plus équitable, et attentive à la situation particulière des filles et des femmes ;
- RS-8.2. Les ressources humaines sont plus performantes parce que mieux formées et mieux utilisées ;
- RS-8.3. Un système de motivation plus adéquat est mis en place pour augmenter le rendement et la qualité du travail du personnel du secteur de la santé, du développement social et de la promotion de la femme.

<u>OS 9</u>. Développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients

- RS-9.1. Des ressources financières plus importantes sont mobilisées et allouées en tenant compte des disparités ;
- RS-9.2. La gestion financière du secteur est améliorée.

<u>OS 10</u>. Assurer la production, l'analyse, la dissémination et l'utilisation d'informations sanitaires fiables ventilées par sexe et à jour sur les déterminants de la santé, la performance du système de santé et le statut sanitaire

- RS-10.1. Le cadre institutionnel et organisationnel du système d'information sanitaire et sociale est renforcé pour une planification et une prise de décision plus efficaces ;
- RS-10.2. Les capacités techniques des différents niveaux sont renforcées pour la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données ;
- RS-10.3. Les capacités institutionnelles et techniques pour la coordination, le financement, la mise en œuvre et le suivi des activités de recherche en santé et développement social ainsi que l'utilisation de leurs résultats sont renforcées.

(ii) Promotion de la Femme

OS 1. Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile

• RS-1.3. La planification familiale est mieux repositionnée dans les activités de SR.

OS 11. Assurer une gouvernance du système de santé permettant une meilleure prise en compte du genre, une meilleure planification stratégique et opérationnelle, une implication effective de toutes les parties prenantes, une meilleure coordination de mise en œuvre

Page 103 PRODESS IV

- RS-11.6. La participation des femmes aux organes de gestion de la santé communautaire est active;
- RS-11.7. Les programmes de santé intègrent de façon systématique le genre.

(iii) Promotion de l'enfant et de la famille

OS 1. Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile

- RS-1.4. Les violences faites aux femmes et aux enfants (filles et garçons) sont abandonnées.
- (iv) Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant (FAFE)

OS 9. Développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients

- RS-9.3. L'aide sociale est renforcée;
- RS-9.4. La couverture des populations par les systèmes de protection sociale a augmenté ;
- RS-9.5. Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont plus performantes.

8. Interventions prioritaires par composante

8.1. Composante Santé

8.1.1. Soins de Santé primaires et lutte contre la maladie

8.1.1.1. Lutte contre la maladie

(i) Paludisme, Tuberculose, VIH/SIDA et Hépatites

- le renforcement de la lutte contre le paludisme, la tuberculose, le VIH, les hépatites. Il s'agira d'intensifier la prévention à travers la sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA, la Chimio Prévention du Paludisme saisonnier (CPS), la promotion et l'utilisation des MILD, la pulvérisation intra domiciliaire, le dépistage précoce, la prise en charge curative et le suivi des cas :
- le renforcement de l'implication des tradipraticiens dans la lutte contre le paludisme, la tuberculose, les hépatites et le VIH/SIDA.

(ii) Maladies transmissibles

• le renforcement de la couverture vaccinale (penta-3, rougeole et VAR) par la mise en œuvre des stratégies fixes, avancées et mobiles et le renforcement de la chaine de froid ;

PRODESS IV Page 104

-

• le renforcement de de surveillance épidémiologique et la riposte aux épidémies et catastrophes à travers la dynamisation des comités locaux de lutte contre les épidémies, le pré positionnement des intrants de lutte, le dépistage précoce, la notification et la prise en charge des cas.

(iii) Maladies non transmissibles (MNT)

- la prévention s'articulera autour de la communication pour le changement social et de comportement et la mobilisation sociale à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- la prise en charge des cas portera sur le renforcement des compétences, la formation du personnel à la collecte, l'analyse et l'interprétation des données sur les MNT, la formation des membres des organisations de la société civile, l'intégration des MNT dans les curricula des institutions de formation, le recrutement de personnel additionnel, le renforcement des moyens de diagnostic, thérapeutique et de réhabilitation, le développement et/ou réhabilitation des infrastructures, le renforcement des équipements des établissements de santé, la mise à disposition des médicaments spécifiques y compris les médicaments traditionnels améliorés et leur intégration dans le schéma directeur d'approvisionnement et de distribution en médicaments essentiels (SDADME) et l'élaboration et la dissémination de guides et de modules standards;
- la recherche permettra de disposer des données permettant de mettre en œuvre des interventions efficaces de santé publique dans le but d'améliorer la prévention et la prise en charge des MNT prioritaires au Mali. La promotion de la recherche sera soutenue, en particulier dans le but d'obtenir des données robustes et pertinentes sur la prévalence et l'incidence des MNT prioritaires au Mali et de leurs facteurs de risque. Elle permettra également de favoriser la recherche sur les médicaments traditionnels améliorés et sur des thèmes permettant d'acquérir de nouvelles connaissances sur les MNT;
- le renforcement du partenariat et de la coordination est réalisé à travers un cadre de concertation de tous les acteurs de la lutte contre les MNT et la mobilisation des ressources financières ;
- la surveillance est réalisée à travers l'intégration des données relatives aux MNT dans le SNISS ce qui permettra de surveiller les tendances de l'incidence, de la prévalence et de la mortalité dues auxdites maladies, la désignation des points focaux régionaux et locaux pour la surveillance.

(iv) Maladies tropicales négligées (MTN)

- le renforcement de l'identification et de la prise en charge des complications des MTN;
- l'intensification du traitement de masse contre les MTN (l'onchocercose et les schistosomiases) dans les districts endémiques.
- (v) Prévention et gestion des situations d'urgence et de catastrophe (conséquences sanitaires des urgences liées aux désastres, crises et conflits)

Page 105 PRODESS IV

- la création d'une structure chargée de la veille sanitaire et de coordination au niveau national, évoluant en concertation avec les structures équivalentes de l'OOAS/CRSCM et de l'OMS;
- la certification des établissements de santé à la lutte contre les épidémies et catastrophes ;
- le renforcement de la collaboration entre les hôpitaux et les autres établissements de santé y compris le privé ;
- la poursuite de la mise en œuvre du programme d'épidémiologie de terrain (FETP) ;
- le renforcement de la Surveillance Intégrée de la Maladie et la Riposte ;
- le renforcement du Dispositif d'Opération d'Urgence-Sante Publique (DOU-SP).

8.1.1.2. Soins de santé primaires

(i) Santé de la reproduction et Planification familiale

- l'amélioration de l'offre de services SRMNIA-Nut qui consistera à améliorer l'accessibilité géographique, la disponibilité des ressources humaines et des intrants ;
- la création de la demande de services qui se focalisera sur l'accessibilité financière et l'acceptabilité socio-culturelle ;
- l'amélioration de l'utilisation des services qui vise à améliorer l'utilisation initiale et continue des services ;
- l'amélioration de la qualité des services à travers le respect des normes et procédures de dispensation des soins et services et la satisfaction des utilisateurs ;
- le renforcement de la prévention et de la prise en charge de la fistule obstétricale à travers la sensibilisation, l'identification des femmes victimes et la promotion de la prise en charge gratuite;
- le renforcement de la planification familiale avec comme cadre de référence la seconde génération de Plan d'Actions National Budgétisé PF 2019-2023 (PANB/PF) qui est utilisé pour la mise en œuvre et la coordination de toutes les interventions en matière de PF.

(ii) Prestations de soins et services de santé

- le renforcement de la stratégie des Soins Essentiels dans la Communauté (SEC);
- les prestations de soins (offre et demande de soins de qualité) : CSCOM, HD, HR et HN ;
- le renforcement de la couverture géographique des localités (structure de santé, équipes mobiles polyvalentes);
- l'amélioration de la qualité des soins (accréditation, Financement Basé sur les Résultats, collaboratif d'amélioration de la qualité) ;
- la poursuite de la médicalisation des CSCom;
- le renforcement de l'équipe technique du CSCOM (1 médecin, 2 infirmiers, 1 sage-femme ou IO; 1 technicien de labo; 1 matrone, 1 gérant pharmacie qualifié, 1 aide-soignant et 1 gardien/manœuvre);
- le renforcement du plateau technique des CSCOM médicalisés ;
- la prise en compte de l'approche One Health dans les différentes programmations ;

PRODESS IV Page 106

- le renforcement de la télésanté et de l'informatique médicale ;
- le renforcement de l'encadrement des maternités rurales existantes :
- l'expérimentation de l'Initiative « Centre de Vie Communautaire ».

(ii) Santé et environnement

- le renforcement du cadre institutionnel, législatif et règlementaire en matière de santé et environnement pour pallier à l'absence de textes juridiques spécifiques régissant le lien santé et environnement ;
- l'organisation de séance de sensibilisation sur le lien santé et environnement en direction de la population et des décideurs en développant des supports éducatifs en matière de prévention des maladies d'origine hydrique;
- le renforcement de la surveillance et de l'évaluation environnementale à travers la réalisation d'études :
- le renforcement des capacités des principaux acteurs par la formation ;
- la mobilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Libreville par la mise en place de mécanismes pérennes de financement.

(iii) Médecine traditionnelle

- la mise en place d'un cadre de concertation et de suivi évaluation de tous les intervenants (DGSHP, INSP, DMT, FEMATH, GP/SP, FENASCOM et partenaires);
- l'organisation de la référence entre la Médecine Traditionnelle et la Médecine conventionnelle pour la prise en charge des maladies prioritaires (tuberculose, paludisme, VIH/SIDA, etc.);
- l'expérimentation de la prise en compte des activités de la Médecine Traditionnelle dans le SLIS ;
- la documentation de bonnes pratiques en Médecine traditionnelle et des collaborations réussies :
- le renforcement de la production et de l'utilisation des Médicaments Traditionnels Améliorés (MTA) dans la lutte contre la maladie.

8.1.2. Disponibilité des Médicaments, Vaccins, Consommables, Produits sanguins et Accessibilité Financière aux Soins de Santé.

- le renforcement de la disponibilité permanente de stocks de produits de santé de qualité par l'approvisionnement et la distribution à temps des médicaments essentiels, dispositifs médicaux et réactifs d'analyses biomédicales (mise en place de l'Unité de Gestion Logistique (UGL);
- le renforcement de la gouvernance pharmaceutique à travers le respect du SDADME, l'amélioration des capacités de stockage de la PPM au niveau régional;
- le renforcement de la prescription rationnelle des médicaments ;
- le renforcement du système d'assurance qualité des médicaments et autres produits du domaine pharmaceutique y compris les réactifs et dispositifs médicaux ;
- le renforcement du partenariat public-privé du secteur pharmaceutique ;
- la promotion de la production locale des Médicaments de qualité ;

Page 107 PRODESS IV

- le renforcement du suivi de la disponibilité, de l'accessibilité financière et géographique des médicaments, vaccins et réactifs d'analyse biomédicale;
- la poursuite de la réforme du secteur pharmaceutique ;
- la construction du CNTS et des Unités de Transfusion Sanguine ;
- le renforcement des capacités des structures transfusionnelles en équipements de collecte, de préparation, de qualification biologique, de conservation et de distribution du sang et des produits sanguins ;
- la promotion du don volontaire et bénévole du sang.

8.1.3. Gouvernance (Administration, coordination et décentralisation), Ressources Humaines, Financements de la santé et Système d'Information Sanitaire.

(i) Administration, coordination et décentralisation

- le renforcement de la régulation du système de santé ;
- le réalisation d'infrastructures pour abriter les structures centrales qui sont dans des locaux en bail dont la CPS/SSDSPF et la DRH/SSDS;
- la réorganisation des programmes nationaux d'action sanitaire ;
- l'amélioration de la gestion des établissements de santé ;
- le renforcement de la contractualisation pour la mise en œuvre des programmes nationaux dans le cadre du Financement Basé sur les Résultats (FBR);
- le renforcement de la communication institutionnelle ;
- le renforcement de la communication pour le développement notamment, le changement social et de comportement ;
- l'élaboration et adoption des textes de création de certaines structures ;
- l'élaboration de textes de restructuration des structures ;
- le renforcement de la coordination, du pilotage et suivi-évaluation du PRODESS avec un accent sur le leadership et la réappropriation du PRODESS par les trois départements ;
- le renforcement des capacités de gestion des ASACO avec l'accent sur la redevabilité ;
- le renforcement de capacité des comptables sur les outils de gestion du PRODESS (TOMPRO2, outil de comptabilité matière);
- la création d'un système d'archivage numérique et de documentation aux différents niveaux (district, région, central);
- le renforcement des capacités des acteurs (élus, responsables des services techniques, ONG, membres des ASACO, la tutelle) sur les textes législatifs et réglementaires dans le cadre de la réforme du système de santé;
- le renforcement du partenariat public privé ;
- le renforcement du mécanisme de suivi /évaluation de l'utilisation des ressources financières transférées aux collectivités.

PRODESS IV Page 108

(ii) Ressources humaines

- le renforcement de la disponibilité de ressources humaines qualifiées, motivées et compétentes sur la base des évidences factuelles concernant les besoins et l'équité;
- le renforcement de la collaboration intersectorielle notamment dans le domaine de la formation initiale et spécialisée avec les ministères concernés ;
- le renforcement de la gouvernance et du leadership pour les ressources humaines ;
- le renforcement de la gestion prévisionnelle des ressources humaines ;
- le renforcement du système d'information et de recherche action sur les ressources humaines ;
- l'accroissement des investissements sur les ressources humaines ;
- le suivi de l'application de la convention hospitalo-universitaire ;
- le renforcement du cadre de dialogue social entre les travailleurs et l'administration au sein des structures de santé ;
- la révision des cadres organiques à tous les niveaux ;
- la relecture et l'application des lettres circulaires N° 1008/MSP.AS. CAF du 16 septembre 1982 et N° 85- 449/ MSP.AS. CAF du 20 mars 1985 relative à la répartition des ristournes dans les formations sanitaires;
- la dynamisation du cadre de concertation (comité de dialogue) avec le secteur privé ;
- l'application d'un plan de carrière des agents.

(iii) Financement de la santé

- la mise en place d'un système d'allocation des financements sur la base d'objectifs, d'efficience et d'équité;
- l'augmentation du niveau des financements publics dédiés au secteur de la santé (de 4,2% en 2018 à 15% en 2023);
- la mobilisation des ressources spécifiques pour subventionner l'assurance maladie universelle ;
- l'augmentation du volume des financements extérieurs prévisibles et maîtrisables ;
- le développement, certification et mise en place de modalités de tarification adéquates ;
- l'intégration progressive des gratuités à l'Assurance Maladie Universelle ;
- la mise en place d'un dispositif de gestion stratégique de l'information financière ;
- l'amélioration de l'efficience dans la gestion des financements ;
- la réalisation d'audits financiers et de gestions au niveau de toutes les structures impliquées dans la gestion financière ;
- le renforcement de la redevabilité;
- la promotion des systèmes de financements innovants (financement alternatif : taxe sur les téléphones mobiles, ou transferts monétaires internationaux, taxes sur les produits importés qui nuisent la santé, alcool, tabac, contributions spécifiques de certaines entreprises etc.);

Page 109 PRODESS IV

- la levée des barrières financières pour les couches vulnérables (femmes enceintes, enfants de moins de cinq ans, personnes âgées de 70 ans et plus, premiers soins d'urgence et victimes de violences basées sur le genre) par la gratuité des soins (consultations prénatales, accouchements assistés, consultations post natals, vaccination, soins curatifs et préventifs, planification familiale et dialyse);
- la création de fonds communs au niveau national et régional pour assurer le paiement des résultats dans le cadre de la mise en œuvre du FBR.

(iv) Système d'information sanitaire

- l'amélioration de la gestion des données à travers le DHIS2 avec un accent sur le paramétrage des autres systèmes d'information (SISo, SIFEF...);
- l'amélioration de la Gouvernance et du leadership;
- le renforcement des capacités techniques des structures chargées du SNISS ;
- la définition des indicateurs pour chaque sous-système ;
- l'amélioration de la qualité des sources de données pour qu'elles prennent en compte tous les besoins d'information ;
- le renforcement de la gestion des données ;
- l'amélioration de la diffusion et l'exploitation des informations statistiques ;
- la centralisation des données sanitaires et sociales en un seul point à travers le DHIS2;
- le renforcement de la collecte des données des hôpitaux ;
- le renforcement de l'intégration du secteur privé dans la gestion du système d'information sanitaire.

8.1.4. Soins hospitaliers et recherche

- la promotion et coordination de la recherche en santé ;
- l'organisation des journées scientifiques ;
- la réduction de la mortalité intra-hospitalière ;
- le renforcement et promotion de l'hygiène en milieu de soins ;
- le renforcement de la lutte contre les infections nosocomiales ;
- l'évaluation de la prise en charge des cas de référence/évacuation ;
- la mise en place d'un laboratoire d'analyse des aliments de niveau P3;
- le renforcement des audits des décès maternels et néonatals ;
- l'amélioration de la prise en charge des urgences (création d'un SAMU national et répartition de SMUR sur l'ensemble du territoire).

8.2. Développement Social

8.2.1. Administration générale

la mise à disposition de fonds pour le financement des politiques/programmes de la Composante développement social;

PRODESS IV Page 110

- la priorisation de la tenue des instances du PRODESS conformément au calendrier harmonisé des revues et en tenant compte du leadership et de la représentativité ;
- l'inscription au niveau de la CPS, d'une dotation budgétaire spécifique à la prise en charge des instances du PRODESS ;
- l'élaboration et l'adoption du plan de carrière du personnel ;
- l'élaboration et la validation des manuels de procédure dans les services ;
- la révision/actualisation des cadres organiques des services et veiller à leur respect ;
- la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale de gestion des ressources humaines ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan de motivation des ressources humaines ;
- la construction/réhabilitation et l'équipement des CCDSES, SLDSES et des DRDSES ;
- la poursuite du processus de transfert de compétences et des ressources aux collectivités ;
- la construction et l'équipement des magasins de stockage de vivres et non vivres pour les structures du développement social ;
- le Pré positionnement périodique des stocks de vivres et de non vivres au profit des victimes des catastrophes ;
- l'inscription d'une ligne budgétaire pour le fonctionnement des SLDSES ;
- la dotation en matériels logistiques les SLDSES, les DRDSES et le niveau central ;
- la réalisation des enquêtes d'envergure nationale sur les groupes cibles de la composante développement social ;
- la dotation en sources d'énergie des SLDSES, des DRDSES et du niveau central.

8.2.2. Renforcement de la Solidarité et lutte contre l'exclusion

- l'amélioration de l'accès des groupes cibles vulnérables aux services sociaux de base;
- Développement de la réadaptation fonctionnelle ;
- la promotion de la mobilisation sociale autour des programmes socio-sanitaires ;
- la consolidation des capacités de réponses des structures techniques socio-sanitaires face aux crises humanitaires ;
- l'évaluation du programme RBC ;
- la promotion de stratégies efficaces de lutte contre le phénomène de la mendicité sous sa forme ostentatoire ;

8.2.3. Renforcement de la Protection sociale et économie solidaire

En matière de Protection Sociale :

- l'extension des champs d'application matériels et personnels des régimes de protection sociale.
- la promotion/renforcement des mécanismes de recouvrement des cotisations des assurés relevant des collectivités territoriales et de certaines entreprises du secteur privé ;
- l'extension de la couverture sociale des populations par les mécanismes de protection sociale (branches de sécurité sociale, les mutuelles sociales, l'AMO et le RAMED);

Page 111 PRODESS IV

- la promotion des stratégies de participation des collectivités pour la prise en charge médicale des indigents par le RAMED;
- l'amélioration des procédures d'intervention de l'ANAM sur le terrain ;
- la définition et l'opérationnalisation d'un socle de protection sociale pour le Mali ;
- le renforcement des projets et programmes de filets sociaux et l'élaboration des normes et procédures nationales (ciblage, montants de TM, HIMO, MA, AGR...);
- la promotion du conventionnement de prestation avec les structures de soins notamment en périphérie ;
- le renforcement des capacités des prestataires dans le cadre du RAMED et de l'AMO ;
- le renforcement des mesures d'accompagnement psycho social des PVVIH ;
- l'amélioration des mécanismes de mobilisation de la quote-part des acteurs dans le cadre de la référence/évacuation.

En matière d'Économie Sociale et Solidaire :

- l'élaboration et l'adoption de la loi d'orientation sur l'ESS ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication et de plaidoyer sur l'ESS;
- la mise en place des mécanismes de financement des Organisations et Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- la promotion de la représentativité des femmes dans les organes de gestion des ASACo et leurs faitières ;
- le renforcement de la fonctionnalité des organes de gestion des ASACo et des comités paritaires de suivi de la CAM ;
- l'amélioration de la performance des Organisations et Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire.

8.2.4. Lutte contre la pauvreté

- la réalisation d'études sur le DHD et la Pauvreté ;
- la mise en place d'une base de données inclusive pour les personnes vulnérables ;
- la mobilisation des populations pour la pérennisation des acquis du PACUM;
- la réalisation des infrastructures communautaires.

8.3. Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

8.3.1. Administration Générale et Développement des Capacités Institutionnelles

- le développement des ressources humaines à travers le renforcement des capacités des agents du MPFEF à tous les niveaux en gestion, en administration, en communication, sur les droits de l'enfant et en genre, en technique d'animation des activités socioéducatives ;
- la réalisation des études et recherches ;
- le renforcement du système d'information sur la femme, l'enfant et la famille ;
- l'intensification de la Communication pour le Changement de Comportement (CCC);

PRODESS IV Page 112

- le renforcement de la Décentralisation Déconcentration des services de promotion de la femme et de protection de l'enfant ;
- le renforcement des équipements, matériels et infrastructures ;
- la mise en œuvre du plan quinquennal pour l'autonomisation de la femme, de l'enfant et de la famille 2020-2024 ;
- l'opérationnalisation des comités genre, des Comités régionaux et locaux de suivi des Violences Basées sur le Genre(VBG);
- l'élaboration et la validation du manuel de procédures de la Cité des enfants ;
- la relecture des textes régissant la DNPEF, le Centre d'Accueil et de Placement Familial (CAPF), le Centre Aoua Keita (CAK), du Parlement des enfants, les Institutions Privées d'Accueil et Placement pour Enfants (IPAPE), les Institutions Privées d'Accueil, d'Écoute, d'Orientation ou d'Hébergement pour Enfants (IPAEOHE);
- l'organisation du suivi et de la supervision ;
- l'implication des femmes dans les instances de gestion des conflits et post conflits.

8.3.2. Promotion de la Femme

- le renforcement de l'autonomisation économique des femmes ;
- le renforcement du leadership des femmes : (droits des femmes, participation/représentativité et responsabilité...) ;
- le renforcement des activités génératrices de revenus ;
- le renforcement de l'accès des femmes aux services de prises en charge des VBG ;
- l'amélioration de l'accès des filles et des femmes aux services sociaux de base : santé, nutrition, éducation, formation professionnelle, accès à l'eau potable, etc.;
- l'amélioration du Sous-système d'information sur la femme.

8.3.3. Promotion de l'Enfant et de la Famille

- la promotion des droits de l'enfant et de la famille ;
- le développement des structures/organisations de participation des enfants (structure de participation formelle et endogènes et/communautaires des enfants);
- le développement d'un système national de protection de l'enfant ;
- le développement d'une réponse intégrée pour la prise en charge des enfants victimes de la crise sécuritaire ;
- l'amélioration du Sous-système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPRE) ;
- la promotion du parrainage/placement familial;
- la promotion des activités sportives, de participation, de loisirs, artistiques et socioculturelles en faveur des enfants ;
- le renforcement des dispositifs communautaires de médiation ;
- le renforcement de la fonction socialisante de la famille ;
- le développement du programme de formation socioculturel et d'insertion des enfants, des adolescentes et adolescents.

Page 113 PRODESS IV

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

8.3.4. Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant

- le renforcement du Fonds de garantie des AGR ;
- la réinsertion socio-économique des enfants en situation difficile ;
- l'organisation du suivi et de l'évaluation des activités.

PRODESS IV Page 114



Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

9. Cadre de performance du PRODESS IV

Tableau 16 : indicateurs opérationnels

Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Indicateurs			Pro	Projection			
			Base 2018	Sources)	Cibles par année	année	
					5019	2020	2021	2022	2023
	RS-1.1. Le paquet de Soins Prénataux (SP) et des Soins	Taux de couverture en CPN 4	43%	EDS-MVI					%59
	Obstétricaux et Néonataux Essentiels (SONE) est disponible et accessible		21,88%	SLIS 2018	15%	14%	35%	45%	%09
OS 1. Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et	dans les formations sanitaires.	Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié	38,14%	SNIS	48%	28%	%89	78%	%08
infanto-juvénile		Taux d'accouchements assistés par des prestataires formés	67%	EDS-MVI					75%
		Taux de CPON	56%	EDS-M VI	%09	65%	70%	75%	80%

Page 115

70

09

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

36

7

		80		
		70		
		55		
		27		
EDS-M VI	A paramétrer dans DHIS 2	DHIS 2018	DHIS 2018	SLIS 2018
40,1	N CN	22,6	3,49	17,8
Pourcentage nouveaunés ayant bénéficié de CPON dans les 48h suivant la naissance (au moins 2 actes/conseils au cours des 2 premiers jours après la naissance)	Proportion de consultation post natale du nouveau-né 3 à 7 jours (au moins 2 actes/conseils au cours des 2 premiers jours après la naissance)	pourcentage de nouveau- nés bénéficiant du traitement à la Chlorhexidine 7,1%	Pourcentage de nouveau- nés réanimés à la naissance	Pourcentage de Nouveau-nés présumés atteints d'une septicémie/ pneumonie et soignés au

90

ille	
am	
E F	
de	
00	
noti	
ron	
at P	
Ē	
Soc	
Ħ	
me	
bbe	
elo	
Dév	
té,	
San	
ur San	
scte	
e S	
iqu	
tist	
Sta	
de	
ı et	
tio	
fica	
ani	
e PI	
e d	
3	
Cell	

	moyen d'antibiotiques oraux							
	Proportion de nouveau- né mis au sein dans la demi-heure suivant l'accouchement	63,7	EDSM VI					06
	Structures offrant les	88	SLIS	88	88	88	06	06
	Structures offrant les SONUB*	445	SLIS	445	445	200	200	500
	Nombre de femmes 15- 49 informées et sensibilisées sur l'importance de la CPN	4 500	RA DNPF 2017	10 000	20 000	50 000	100 000	200 000
	Taux de césarienne	3,60%	SLIS 2018	4%	4%	4%	5%	5%
	Proportion de décès maternels après césarienne	0,20%	SLIS 2018	0,21	0,18	0,15	0,1	0,05

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

	Pourcentage de cas de septicémie/pneumonie néonatale prise en charge	34,9	SIH 2018	40	50	09	70	%08
	Proportion d'enfants de moins de 5ans pour lesquels des conseils ou un traitement le même jour ou le jour suivant pour les IRA.	31,4	EDSM VI					09
	Proportion de nouveau- nés de poids de naissance inférieur à 2500 g ayant bénéficié des soins mère- kangourou	52	DHIS2 2018	55	09	70	75	80
RS-1.2. Le système de référence/évacuation avec prise en compte du transport entre les villages et le CSCOM est renforcé.	Proportion de Districts Sanitaires ayant organisé la référence/évacuation	83%		100%	100%	100%	100%	100%
	Taux de prévalence contraceptive Méthode moderne (PROXY)	15%	DHIS2	14,32%	15%	22,50%	25%	28%

	e.
•	Ì
ļ	Fa.
,	a
,	e
	=
•	2
	<u>ē</u>
	5
	Ξ
	et
,	=
•	3
ζ	Š
	ent S
	ē
	en
	đ
	₫
	ķ
	Š
	Ħ
,	Sante
	r Sante
	eur Sante
	ecteur Sante
	Secteur Sante
	ue Secteur Sante
	Secteur
	Statistique Secteur
	Statistique Secteur
	Statistique Secteur
	cation et de Statistique Secteur
	cation et de Statistique Secteur
	cation et de Statistique Secteur
	cation et de Statistique Secteur
	te Planification et de Statistique Secteur
	te Planification et de Statistique Secteur
	te Planification et de Statistique Secteur
	cation et de Statistique Secteur

	Nombre de femmes 15- 49 sensibilisées sur la PF	125 082	RA DNPF 2017	130	135	150 000	200 000	250 000
	Nombre de couples année protection (CAP)	892 668	SLIS	1 309	1 348	1 388 487	1 428 141	1 467 795
RS-1.4. Les violences faites aux femmes et aux enfants (filles et garçons) sont abandonnées.	Nombre de personnes sensibilisées sur le mariage d'enfants	ND	Rapport d'activité PNVBG 2018	120	130	140	150 000	200 000
	Pourcentage de cas de complication liée à l'excision pris en charge	71,8	Rapport d'activité PNVBG 2019	75%	%08	85%	%06	%56
	Proportion de village ayant abandonné la pratique de l'excision	ND	Rapport d'activité PNVBG 2020	10%	15%	20%	25%	30%
	Proportion de village ayant abandonné le mariage des enfants	ND	Rapport d'activité PNVBG 2021	%5	10%	15%	20%	25%
	Taux d'insuffisance pondérale chez les enfants de 6-59 mois	18,60%	ENQUETE NUTRITION SMART 2018	18,60%	17,50%	16%	15%	14%

centage d' 5 mois 1sivement	Pourcentage d'enfants de 0 à 5 mois ayant été exclusivement allaité au sein	40,40%	SMART 2019	40%	42%	44% %	46%	47%
Taux de m aigüe modér mois)	de malnutrition modérée (6-59	%6	EDS-M VI					5%
Taux de m aigüe globale	de malnutrition lobale	9 ,4%	SMART 2019					%9
Taux de m chronique ou croissance e enfants de moi	Taux de malnutrition chronique ou retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	27%	EDSM VI					20%
Proportion d'e 6 à 8 mois che alimentation a été introduite.	Proportion d'enfants de 6 à 8 mois chez qui une alimentation adéquate a été introduite.	39%	SMART 2019		42%	43%	44%	45%
Pourcentage d' 6-59 mois ayar suppléments	Pourcentage d'enfants de 6-59 mois ayant reçu des suppléments de	%06'29	EDSM VI					%56

е
≡
Ξ
্বে
_
-33
de
=
-≘
2
Ħ
Ĕ
t P
e
<u> </u>
2
Š
Ħ
<u> </u>
en
ĕ
o di
<u>-</u>
ě
\Box
٠ē,
≣
Š
Ξ
e.
ಶ
Š
<u>e</u>
큥
Ξ
ŧ
22
de S
ĕ
et.
Ē
.0
ä
ij
ani
_
Д.
qe
le
Ξ
ell.
ŭ

			ı	ı		T	T 1
	23%	%06					
		70%					
		%05					
		%0					
		%0					
	EDSM VI	Rapport DNPF	DHIS2 2019	DHIS2 2019	DHIS2 2019	DHIS2 2019	DHIS2 2019
	28%	QN	0,01%	88,33%	11,67%	0,19%	4,97%
vitamines A dans les 6 derniers mois précédant l'enquête	Proportion de femmes de 15 à 49 ans obèses	Pourcentage de femmes touchées par les activités de sensibilisation sur l'importance de l'allaitement exclusif au sein des enfants de 0 à 5 mois	Taux de décès MAM	Taux de guérison MAM	Taux d'abandon MAM	Taux de décès MAS sans complication	Taux de décès MAS avec complication
			RS 1.6. La Surveillance de la croissance et du	développement de l'enfant est assurée de manière permanente et efficace.			
				<u> </u>			

Page 121

DHIS2 2019

92,45%

Taux de guérison MAS

sans complication

DHIS2 2019

94,20%

Taux de guérison MAS

avec complication

DHIS2 2019

7,37%

Taux d'abandon MAS

sans complication

DHIS2 2019

0,83%

Taux d'abandon MAS

avec complication

41%

EDS-M VI

82%

Proportion d'enfants de 6 à 59 mois souffrant

-

d'anémie

33%

EDS-M VI

65,40%

Prévalence de l'anémie

chez les adolescentes

32%

EDS-M VI

%69

Proportion de femmes enceintes souffrant

enceintes d'anémie

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

Page 122



Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

	Proportion de femmes enceintes ayant reçu du fer et de l'acide folique	82,92%	SLIS 2018	85,50%	87%	%68	91%	95%
	Pourcentage de ménage disposant de sel Iodé	84,6%	ENSAN 2018	%58	87%	%68	%06	%06
	Proportion d'unités de transformation de produits agro- alimentaires appartenant aux femmes	14%	Etude ONU- Femme sur l'entreprenariat féminin au Mali 2017	15%	16%	17%	18%	20%
RS 1.8. Un cadre de collaboration intra et intersectorielle en matière de santé scolaire est fonctionnel	Pourcentage de réunions statutaires du Conseil consultatif santé scolaire tenues	QN	Rapport de suivi du Plan d'action santé scolaire	NA	100%	100%	100%	100%
RS-1.9. Des services de santé et de nutrition de qualité sont disponibles en milieu scolaire.	Pourcentage de la tenue des réunions mensuelles du Groupe thématique Nutrition	%76	Rapport d'activité de la nutrition	100%	100%	100%	100%	100%
	Proportion d'études	ND		ND	N	100%	100%	100%

	a.
:	Ě
•	-
	a may
	Ξ
ļ	÷
,	•
	CZ.
,	-
	Promotion de
,	ć
	Ξ
	=
	c
	Ξ
	2
	ē
	Ξ
	ς
	÷
6	1
	-
	d
,	_
	ve onnement vocia
•	7
	×
,	7
•	•
	Ξ
	Ε
	₹
	Ξ
	ā
	2
	7
	z
,	_
	Φ
	⋗
•	٩
6	=
	-
	u
	ante
	Jante
	- Lettelli
	- Lettelli
	Stinne Secteur
	Statistions Sectem.
	Statistions Sectem.
	de Atstictione Sectem
	Statistions Sectem.

			%08	%06	10%	50%0
			75%	%08		55 %
			%09	%0 <i>L</i>		0% 09
			ND	ND		65 %
			ND	ND		% 89
Rapport d'activités Cellule de	Coordination Nutrition		DHIS2	DHIS2	EDS-M VI	SLIS 2018
			44,90%	42,00%	19%	0%69
multisectorielles réalisées	sur la santé et la nutrition	en milieu scolaire	Taux de couverture en latrines améliorés dans les établissements scolaires	Pourcentage d'établissements scolaires disposant de dispositif de lavage des mains	Taux prévalence du paludisme selon les résultats des TDR chez les enfants de 6 à 59 mois	Taux d'incidence du paludisme grave dans les formations sanitaires
RS-1.10. Les conditions environnementales dans les établissements scolaires	sont améliorées				RS-2.1. Le Paludisme ne constitue plus un problème de santé publique au Mali.	
					OS 2. Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles	

Développement Social et Promotion
Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé,

de la Famille

	chez les enfants de 1 à 4 ans							
	Taux d'incidence du paludisme simple dans les formations sanitaires chez les enfants de moins de 5 ans	158%	SLIS 2018	150%	140%	130%	110%	100%
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans ayant passé la nuit dernière sous une MII	73,20%	EDS-MVI					%56
	Pourcentage de décès d'enfants de moins de 5ans dus au paludisme	49,93%	SLIS 2018	40%	35%	30%	25%	20%
	Proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de moins de 5 ans atteints de paludisme vu dans les Formation	0,43%	SLIS 2018	0,35%	0,30%	0,25%	0,10%	0,10%

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

-

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

	Proportion de femmes 15-49 ans ayant bénéficié de séances d'IEC/CCC sur le VIH/Sida	65 (2017)	RA DNPF 2017	70	75	80	85	06
RS-2.3. La tuberculose ne constitue plus un problème de santé publique au Mali.	Taux de détection de la tuberculose	%59	SLIS	70%	75%	%08	83%	85%
	Pourcentage de succès thérapeutique	79%	Rapport d'activités du PNL T	85%	%06	%06	%06	%06
	Taux de notification des cas de tuberculose, toutes formes, bactériologiquement confirmés et cliniquement diagnostiqués pour 100 000 habitants (nouveaux et récidives)	35,50%	Rapport d'activités du PNLT 2018	34,60%	35%	35,50%	36%	36,50%
	Taux de succès thérapeutique-tuberculose multirésistante (MDR-TB): Pourcentage de cas de tuberculose résistante	85%	Rapport d'activités du PNLT 2018	85%	85%	85%	85%	85%

ıille
a Fan
ı de l
notio
Pror
cial et
nt So
beme
velop
é, Dé
Sant
ectem
dne S
atisti
de St
ion et
ificat
Plan
ule de
ē S

	à la rifampicine (RR-TB) et/ou multirésistante							
	Taux de décès des malades coinfectés TB/VIH	18%	Rapport d'activités du PNLT 2018	22%	21%	20%	18%	16%
RS-2.4. Les maladies à potentiel épidémique sont mieux contrôlées.	Couverture vaccinale PENTA 3 des enfants de moins d'un an	95%	DHIS 2018	%96	%26	%86	%86	%86
		71%	EDSM VI					%86
	Proportion des enfants de l an vaccinés contre la rougeole (VAR)	92%	DHIS 2018	%86	94%	%56	%56	%56
		02	EDSM VI					98
	Taux d'abandon PENTA 1/ PENTA3	12,10%	DHIS2	< 10%	< 10%	< 10%	< 10%	< 10%
	Proportion d'enfants complètement vaccinés	45	EDSM VI					95
							*	

100%	100%	0	69	30	0,27
10	10	_	•	(1)	0,
100%	%06	3	90	30	
100%	%08	2	40	30	
100%	^{%5} L	5	30	35	
100%	%02	10	20	40	
Rapport MTN, 2018	Rapport MTN, 2018	Rapport MTN, 2018	Rapport MTN, 2018	Rapport MTN, 2018	Rapport annuel
100%	65%	20	16	46	0,83
Pourcentage de districts ayant arrêté le traitement parce que le seuil d'endémicité de 5% du trachome est atteint	Pourcentage de districts ayant arrêté le traitement de la filariose lymphatique	Nombre de districts sous traitement contre l'onchocercose	Nombre de districts ayant atteint le seuil d'élimination des schistosomiases	Nombre de districts dans lesquels la prévalence des vers intestinaux est quasi nulle.	Taux de détection de la
RS-2.5. La surveillance épidémiologique et la prise en charge des maladies tropicales négligées sont renforcées.					

<u></u>	0,27		1%	4%	5%	25 (pour 100000 hbts)
< 1		\ -	1%	4%		
		\ 1	1%	%9		
< 1		<1	2%	%9		
< 1		\ 	N N	ND		
Rapport annuel PNLL 2018	Rapport annuel PNLL 2018	Rapport annuel PNLL 2018	Plan stratégique MNT (2019- 2023)	Plan stratégique MNT (2019- 2023)	Plan stratégique MNT (2019- 2023)	Plan stratégique MNT (2019- 2023)
0,12	0,83	0,12	3% (2007)	8,7% (2007)	12%	35,1 (pour
Taux de prévalence instantanée de lèpre (pour 10000 hbts)	Taux de détection de la lèpre (pour 100000 hbts)	Taux de prévalence instantanée de lèpre (pour 10000 lbts)	Taux de prévalence du diabète sucré	Le taux de prévalence de l'hypertension artérielle (HTA)	Prévalence de porteur du gêne drépanocytaire	Incidence du cancer du col de l'utérus (pour 100000 hbts)
	RS-3.1. La prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles sont	assurées de manière efficace				
	OS 3. Réduire la morbidité, et les	handicaps liés aux maladies non transmissibles				

Page 130

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

1	T		1		1
	%001	%001	%0	%0	40%
	100%	100%	%0	%0	
	100%	100%	%0	%0	
	ND	ND	QZ Q	QN	
	Q.	QZ	QN .	QN	
	Rapport d'activité DPLM	Rapport d'activité DPLM	Annuaire SIH	Annuaire SLIS	EDSM VI
100000 hbts)	ND	QN QN	QN	ND	%6
	Pourcentage de revues organisées sur les maladies non transmissibles	Proportion de supervisions intégrées des programmes de lutte contre les maladies par an, par district et par région	Pourcentage d'infection post-opératoire dans les hôpitaux de 2ème et 3ème références	Pourcentage d'infection post-opératoire dans les hôpitaux de district	Pourcentage d'enfants avec diarrhée recevant la SRO et du Zinc
	RS-3.2. La coordination et l'intégration des programmes de la lutte contre les maladies sont améliorées pour une	meilleure efficacité et efficience.	RS-4.1. La prévention et le contrôle des infections associées aux soins sont assurés de manière efficace.		RS-4.2. L'hygiène individuelle et collective est
			OS 4. Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé		

%08	30%	%0	45%	10	-
77%	27%	%0	42%	∞	
%99	25%	%0	40%	5	-
55%	ND	ΩN	ND	3	
44%	ND	ND	ND	ND	N Q
DHIS2	DHIS2	Rapport d'Activité LNS	DHIS2	Rapport d'activités DGSHP	Rapport d'activités DGSHP
33%	18,50%	ND	36,40%	ND	Q
Proportion des ménages disposant d'un dispositif de lavage des mains	Proportion de ménages disposant de latrines améliorées	Pourcentage de points d'eaux potable répondant aux normes bactériologiques	Pourcentage de concessions disposant de latrines améliorées	Nombre d'agents formés sur le changement climatique et santé	Nombre des études/recherches menées sur les effets néfastes du changement climatique sur la santé
améliorée de manière efficace.				RS-4.3. Les effets néfastes du changement climatique sur la santé sont mieux connus et contrôlés.	

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

Ξ	80%	100	100%	400
ς.	70%	08	100%	400
9	%09	70	100%	400
Q	ND	09	100%	400
Q Z	ND	ND	100%	QN
Rapport d'activités DGSHP	DHIS2	Rapport d'activités DGSHP	DNPEF/CNDIFE	DNPF/CNDIFE 2017
<u>S</u>	ND	N Q	100%	311
Nombre d'agents (hommes femmes) formés sur la prévention des maladies professionnelles et des accidents de travail	Pourcentage d'établissements sanitaires disposant de points d'eau potable	Nombre d'inspection d'établissement classé (Aéroport, hôpitaux Université services publics etc.) réalisé	Proportion d'enfants associés aux forces et groupes armés pris en charge	Femmes victimes de viol en période de conflit ayant bénéficié de prise en charge
RS-4.4. L'hygiène et la sécurité sanitaire en milieu de travail sont renforcées			RS 5.1. La prévention et la réponse aux urgences sanitaires liées aux catastrophes sont assurées de manière efficace pour	minimiser la morbidité et la mortalité liées aux épidémies et catastrophes
			OS-5. Réduire les conséquences sanitaires des urgences liées aux désastres, crises et	conflits, et minimiser leur impact social et économique.

	_	_			
%06	100%	100%	%08	0,5	30
%06	100%	100%	75%	0,5	25
%06	100%	100%	70%	0,45	20
%06	ND	ND	%59	ND	
57%	QN.	QN.	%09	QN.	1
SONO	DHIS2	DHIS2	DHIS2	Annuaire SLIS 2018	Outils Bilan du PRODESS
%68	ND	ND	55%	0,4	ND
Pourcentage de satisfaction de demande de secours	Pourcentage de CSCom créés et équipés	Pourcentage de sites ASC créés	Proportion de la population ayant accès au PMA par une équipe mobile polyvalente audelà de 15 km	Taux d'utlisation des services (nc/hbt/an)	Nombre d'approches communautaires réalisées pour la création de CSCOM et autres structures
au sein des populations affectées.	RS-6.1. La couverture géographique a augmenté avec une attention	particulière aux zones déshéritées, peu peuplées, nomades ou enclavées			RS-6.2. L'approche communautaire pour la création et le fonctionnement des CSCom et autres structures
	OS 6. Augmenter l'offre et l'utilisation de services de santé				

	70	%001	%08	3
	09	%56	%08	3
	50	%08	75%	3
	-	75%	20%	es .
		%09	42,96%	က
	Outils Bilan du PRODESS	Rapport INSP	Rapport INSP	CTN/FBR
	ND	ND	QN	c.
communautaires de promotion de la santé	Nombre d'approches communautaires/villages réalisées pour le fonctionnement correct des CSCOM et ASACO (médiations et gestion des conflits autour des CSCOM et des ASACO)	Proportion de protocoles de recherche validés	Proportion de protocoles de recherche réalisés	Nombre de régions couvertes par le FBR
communautaires de promotion de la santé est réhabilitée et renforcée		RS-6.3. La recherche action en santé communautaire est développée		RS 6.4. Les soins et les services de santé sont mieux organisés au niveau de toutes les formations sanitaires pour faciliter leur accès aux patientes et patients.

					1	
35%	40%	%08	%09	100%		44%
40%	45%	70%	55%	100%		34%
45%	20%	50%	20%	100%		15%
Ŋ	ND	ND	45%	ND		%9
N	ND	ND	40%	ND		ND
SIH	SIH	Rapports d'activités des districts	SNIS 2018	Rapport CEPRIS		A paramétrer dans DHIS2
CHIR: 51,3%	Med: 50,6%	ND	34%	ND		ND
Taux d'occupation des lits (chirurgie/médecine)		Pourcentage de CSCom ayant reçu au moins deux supervisions intégrées du district	Pourcentage de CSCom médicalisés (présence d'un médecin)	Pourcentages de CSCom réhabilités et ayant reçu d'équipements complémentaires		Pourcentage de villages couverts par des ASC

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

6,0	6,0	%001	%08	%001
9,0	9,0	100%	75%	100%
0,3	0,3	100%	%59%	100%
ND	ND	N	55%	ND
N Q	ND	ND	20%	ND
ANTIM	ANTIM	Rapport d'activité ANEH	Enquête SARA	Rapport d'activité CEPRIS
N	ND	N Q	34%	N CN
Pourcentage d'établissements hospitaliers informatisés	Taux d'utilisation de la télésanté et de l'informatique médicale	Pourcentage d'établissements sanitaires disposant du plateau technique requis selon le niveau	Pourcentage des établissements ayant les équipements essentiels	Pourcentage d'établissements sanitaires disposant d'infrastructures répondant aux normes révisées
RS-6.8. La Cyber Santé est mise à échelle pour améliorer la qualité du diagnostic et de la prise en	charge des maladies, la formation, le système d'information sanitaire et la recherche.	RS-6.9. Les infrastructures et équipements sont développés suivant les normes requises		RS-6.10. Le dispositif institutionnel et technique pour une meilleure gestion et coordination de la maintenance des infrastructures et des

Fai
la
de
Promotion
et
Social
Développement
Santé,
Secteur
Statistique
de
et
Planification
ğ
Cellule

88	%05	25	85
88	%05	25	08
88	%05	25	75
ND	ND	ND	ND
ND	ON	ND	ON
Rapport d'activité SEPAUMAT	Rapport d'activité SEPAUMAT	Rapport d'activités Département Médecine traditionnelle/ INSP	Rapport d'activités Département Médecine traditionnelle/ INSP
NO	QN	QN	QN QN
Nombre de personnes formées en maintenance biomédicale	Proportion d'établissements de 2ème et 3ème référence disposant d'équipements adéquats pour la maintenance biomédicale	Nombre de médicaments traditionnels améliorés inscrits sur la liste des médicaments essentiels	Nombre de Thérapeutes traditionnels formés appliquant les règles d'Ethique
		RS-6.12. Le développement et la promotion de la médecine traditionnelle est assurée de manière adéquate	

ille
ami
<u>-</u>
2
Ď
Promotion
et
Social
Développement
Santé,
Secteur 5
tatistique
e S
t d
ıe
cation
Planifi
de P
Cellule

RS 7.1. La coordination et la régulation du secteur pharmaceutique sont renforcées.	Nombre de session du Comité technique de coordination et de suivi de la gestion des médicaments essentiels tenue par an	QN	DPM	4	4	4	4	4
	Nombre de session de la commission nationale de lutte contre la vente illicite tenue par an	QN	DPM	7	2	2	2	2
	Nombre de session de la commission nationale d'AMM tenue par an	ND	DPM	4	4	4	4	4
RS-7.2. La disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels sont davantage améliorées.	Taux moyen de disponibilité des produits SRMNEA-N	93%	OSP/SANTE	95%	95%	%96	97%	%86
	Proportion de structures ayant connu une rupture de stock en produits SRMNEA-N	25%	OSP/SANTE	21%	19%	17%	13%	%6
	Taux de disponibilité des 12 médicaments du	81%	OSP santé	100%	100%	100%	100%	100%

	2	3000	2500	40%	100%
	2	3000	2500	40%	100%
	8	3000	2500	40%	100%
	3	3000	2500	40%	100%
	3	3000	2500	40%	100%
	HIS	DPM	DPM	PPM	LNS
	4	4918	4144	ND	QN
panier sur une période donnée	Nombre moyen de médicaments prescrits par ordonnance au niveau de l'hôpital	Coût moyen de l'ordonnance dans les CSRéf	Coût moyen de l'ordonnance dans les CSCom	Pourcentage de chiffre d'affaire de la PPM consacré à l'achat des produits (gratuité+dotation initiale)	Proportion(%) de secteurs d'activités techniques du LNS accrédités
				RS 7.3. Les mécanismes de financement et d'acquisition des produits pharmaceutiques sont améliorés.	RS 7.4. Le système d'assurance qualité des médicaments et des autres produits du domaine

pharmaceutique est renforcé.								
RS-7.5. La collaboration public-privé dans le secteur pharmaceutique est renforcée.	Pourcentage de la contribution des privés grossistes et officines de pharmacie dans le chiffre d'affaires de la PPM	ND	PPM	1%	7%	3%	4%	5%
RS-7.6. La production locale des Médicaments de qualité est renforcée.	Taux de disponibilité des médicaments essentiels dans le secteur privé sur une période donnée	ND	Rapport ASP- PSM	100%	100%	100%	100%	%001
	Nombre d'établissements de fabrication de médicaments autorisés	2	Rapport DPM	2	2	3	3	4
	Taux de disponibilité des Médicaments Traditionnels Améliorés (MTA) au niveau des dépôts de vente de médicament (évaluation)	ND	Rapport FEMATH	ND	100%	100%	100%	%001

100%	102 000	%08	100%	0	32%
100%	100 000	55%		0	42%
100%	88 000	40%		0	52 %
100%	86 000	35%		0	ND%
%86	84 000	30%		0	62%
Enquête SARA	Rapport CA CNTS	Rapport CA CNTS	Rapport SONUC	Rapports Programmes de santé VIH, Palu et Tuberculose (DPLM)	Rapport d'Evaluation disponibilité et accessibilité
81%	76 148	27%	ND ON	N QN	%89
Taux de disponibilité de tous les vaccins du PEV à tous les niveaux	Nombre d'unités de poche de sang collecté	Proportion de don volontaire	Pourcentage d'établissements SONUC disposant d'une mini-banque de sang fonctionnelle	Nombre moyen de jours de rupture de réactifs pour les programmes de santé VIH, Palu et Tuberculose	Pourcentage d'ordonnances avec au moins un antibiotique
RS-7.7. Des vaccins d'un coût abordable et de qualité garantie sont disponibles de manière permanente à tous les niveaux.	RS-7.8. Les produits sanguins et dérivés sont disponibles à tous les	niveaux suivant les normes requises.		RS-7.9. La disponibilité des analyses médicales de qualité et des dispositifs médicaux est améliorée.	RS 7.10 : L'usage rationnel des médicaments est assuré

1pour 5500 1pour 4500 1pour 2500 46% _ 1pour 4500 1pour 5500 1 pour 2500 52% 1pour 3000 1pour 5000 1pour 6000 28% _ %DN 1pour 5000 1pour 6000 1pour 3000 9 64 % 1pour 6371 1pour 7453 1pour 3513 9 financière 2018; financière 2018; SDADME 2019, SDADME 2019 Rapport d'Evaluation disponibilité et accessibilité Supervision Supervision SI-GRH SI-GRH SI-GRH SI-GRH 1pour 5734 1pour 6458 1pour 3127 28% 9 pour pour an /habitants Ratios personnels de (personnel pour 10000 DRH pour d'autres Ratio Sage-femme et IO hbts) (se référer au PSd'ordonnance avec pour 5000 Habitants moins un injectable Ratio Médecin Ratio Infirmier 5000 Hbt opérationnels) Pourcentage indicateurs .0000 Hbt santé RS-8.1. Les ressources plus rationnelle, plus équitable, et attentive à la situation particulière des plan institutionnel de façon humaines sont gérées au filles et des femmes. des OS 8. Assurer la ressources humaines de (hommes et femmes) performantes et façon équitable disponibilité compétentes, qualifiées,

-

Page 145

Famille	
la	
de	
n	
otio	
omo	
Pro	
et]	
च	
S	
Š	
en	
E.	
bdd	
- Ę	
έve	
Ă	
lté,	
San	
ecteur	
ě	
بو	
ᇙ	
ist	
tat	
Š	
t de	
<u>=</u>	
ioi	
cat	
ij	
lan	
互	
de	
ellule	
ē	
Ŭ	

100%	%06	30%	80%	85%
	%08	30%	78%	82%
	70%	30%	76%	%08
	%09	30%	74%	78%
	20%	30%	70%	76%
A paramétrer dans DHIS2	Annuaire statistique	Bulletin statistique Femme /Enfant en chiffte	Bulletin statistique Femme /Enfant en chiffre	Rapport d'activités annuel
	QN Q	13,07%	68,73% (2017)	74%
Pourcentage de CSCom disposant d'une sage- femme ou d'une IO	Proportion de structures du développement social disposant de personnel requis (25 agents par DRDSES et 9 par SLDSES)	Taux de représentativité des femmes aux postes nominatifs	Taux de couverture en personnel des structures techniques du MPFEF conformément à l'organigramme	Taux de services locaux de la promotion de la famille fonctionnels
			RS-8.2. Les ressources humaines sont plus performantes parce que mieux formées et mieux utilisées	

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

51%	%001	15,00%	31,32	%09
51%		%00°01	31,32	
50%	100%	7,00%	31,32	
49%		5,10%	31,32	
38%		5,10%	31,32	
Rapport Annuel DRH/SS DS	Rapport d'activité ANEH	Loi de finances 2019	CS_2016	
47%	%26	5,34	31,32	ND
Pourcentage de médecins généralistes ayant bénéficié de formation de spécialisation	Taux d'adéquation des mécanismes de motivation dans les établissements hospitaliers	Part du Budget de la Santé dans le budget national	Part du financement extérieur	Part du financement extérieur dans le SRMNEA
RS-8.3. Un système de motivation plus adéquat est mis en place pour augmenter le rendement et la qualité du travail du spersonnel du secteur de la	santé, du développement social et de la promotion de la famille	RS-9.1. Des ressources financières plus importantes sont mobilisées et allouées en tenant compte des disparités.	RS-9.2. La gestion financière du secteur est améliorée	
		OS 9. Développer un système de financement permettant une meilleure et mobilisation et	utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure	accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les

lle
ami
la]
n de
notio
Pron
[et]
Socia
ent S
bem
ldola
Dév
té,
r San
cteur
e Se
tiqu
tatis
de S
n et
atio
nific
Pla
le de
ellu]
Ö

					1
12,84%	%96	20%	90	%66	25%
11%	%96		40%	99%	20,00%
9,84%	%96		30%	98,75%	12,00%
%8	%96		20%	98,56%	%00'6
7%	%56		10%	%9\$'86	8,50%
Loi de finances 2018	Loi de finances 2018	CTN/FBR	CTN/FBR	Rapport d'activités 2018 DFM	Loi de finances 2019
5 ,34%	ND	ND	ND	98,56%	8,35%
Part du budget de la SRMNEA dans le budget de la santé	Taux d'exécution du budget SRMNEA	Part du FBR dans le financement public de la Santé	Proportion des PMA/PCA signé avec les ACV	Taux d'exécution du budget	Pourcentage des ressources transférées aux collectivités territoriales.
prestataires et les utilisateurs à être plus efficients					

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de	~
ule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Dévelo	qe
ule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Dévelo	romotion
ule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Dévelo	t P
ule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Dévelo	l e
ule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Dévelo	Socia
ule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Dévelo	=
ule de Planification et de Statistique Secteur	evelo
ule de Planification et de Statistique Secteur	té,
ule de Planification et de Statistique Secteur	San
ule de Planification et de	Secteur
ule de Planification et	le Statistique
ule de	ĭ
	nle de

95	100	100	1049	12945	20,35
95	100	100	944	11649	20,15
95	66	100	839	10353	19,85
95	66	100	734	9058	16,84
85	97	86	629	7762	16,18
Annuaire statistique	Annuaire statistique	Annuaire statistique	Rapport d'activités FAFE /SWEDD	Rapport d'activités FAFE /SWEDD	Annuaire statistique
75	95	95	582	7182	17%
Pourcentage de satisfaction en besoin d'appareillages	Pourcentage d'AGR financées pour personnes déplacées et population d'accueil vulnérables	Pourcentage de personnes en détresse victimes de catastrophes suivies	Nombre d'AGR financées en faveur des femmes	Nombre de femmes bénéficiaires d'AGR financées	Pourcentage de la population couverte par les institutions de sécurité sociale
RS-9.3. L'aide sociale est renforcée					RS-9.4. La couverture des populations par les systèmes de protection sociale a augmenté.

ille	
am	
E F	
de]	
u o	
oti	
Ш.О.	
P	
l e	
cia	
Š	
ıeı	
en	
opp	
vel	
Dé	
ıté,	
Sal	
Ħ	
ecte	
e Se	
igu	
tist	
Sta	
de	
et	
ion	
cat	
anifi	
Pla	
de	
ale	
ell	
Ö	

	Taux de couverture par les mutuelles de santé	6,25%	Annuaire statistique	8,1	10,5	15	16	19
	Nombre de ménages couverts par les programmes de transferts sociaux	ON O	Registre Social Unifié	328 439	352 906	382	412 906	442 906
	Taux de couverture de la population cible par l'AMO	43,32%	Annuaire statistique	49,17%	52,42%	56,68%	%89'09	64,68%
	Pourcentage des établissements de santé conventionnés par la CANAM	53,03%	CANAM	54,80%	54%	55,53%	57%	%86'25
	Taux de couverture de la population cible par le RAMED	72,02%	Annuaire statistique	%89	72%	100%	100%	100%
	Pourcentage de la population couverte par le RAMU	16,28%	Rapport Comité de Suivi du PRODESS	17,98%				45%

30%	17,6	08	21000	%09
	17,1	76%	20600	55%
	16,8	72%	20400	20%
	22,11	%89	20 200	45%
	26,4	99	20000	40%
CNS 2018	Annuaire statistique	Annuaire statistique	Annuaire statistique	Annuaire statistique
32%	16,24%	64,03	19 916	37,56
Part des paiements directs dans les dépenses de la Santé	Taux d'augmentation des assurés sociaux	Taux de fonctionnalité des organisations de l'Economie sociale et solidaires (ASACO, mutuelles et sociétés coopératives)	Nombre total des organisations de l'économie sociale et solidaire créées (sociétés coopératives, mutuelles et ASACO)	Pourcentage d'organisations de l'économie sociale et solidaire ayant bénéficié d'appui (technique et/ou financier)
		RS-9.5. Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont plus performantes.		

100%	%001	100%	%001	%001
100%	%001	100%	100%	100%
00%	100%	100%	%06	100%
100%	100%	100%	80%	100%
100%	100%	100%	65%	100%
SISo	Annuaire SNISS	DHIS2	DHIS2	Rapport comité de suivi du PRODESS
100%	05 sur 05	96,80%	59,20%	100%
Taux de complétude de l'annuaire statistique Siso	Proportion des sous- systèmes fonctionnels et intégrés au niveau du SD- SNISS	Taux de complétude des rapports d'activité mensuel (RMA)	Taux de promptitude des rapports d'activité mensuel (RMA)	Taux de complétude des annuaires statistiques (SNIS, SLIS, SIH, Siso, SIFEF, SI-GRH)
RS-10.1. Le cadre institutionnel et organisationnel du système d'information sanitaire et sociale est renforcé pour une planification et une prise de décision plus efficaces.	RS-10.2. Les capacités techniques des différents niveaux sont renforcées pour la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation	des données.		
OS 10. Assurer la production, l'analyse, la dissémination et l'utilisation d'informations sanitaires fiables ventilées par sexe et à jour sur les déterminants de la	santé, la performance du système de santé et le statut sanitaire			

9	
≡	
Ξ	
- Cat	
=	
-69	
qe	
Ē	
.≘	
<u>=</u>	
Ě	
5	
교	
et	
=	
-53	
ĕ	
Ø	
Ξ	
9	
en	
₽.	
о С	
<u>г</u>	
év	
è,	
Ħ	
ā	
<u>.</u>	
= 3	
ž	
ĕ	
0/2	
ĭ	
iq	
st	
薑	
Š	
ده	
Ð	
et	
=	
.0	
at	
ũ	
Ē	
an I	
畐	
le	
o c	
Ĭ	
-	
ರ	
-	

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

	75	08	09	10%	100%	100%
	<u>59</u>	75	55	2%	100%	100%
	55	72	50	0	100%	%08
	41	70	45	0	ND	75%
	36,91	89	40	0	N	50%
centrales et régionales	Annuaire statistique	Annuaire statistique	Rapport d'activités DNPF 2018	Rapport d'activités CADD 2019	Rapport d'activités des services	Rapports d'activités CPS
	28,97	64,54	32,25	0	N Q	39%
	Pourcentage de comités paritaires fonctionnels	Pourcentage de CAM signées entre les ASACO et les Mairies	Proportion de centres d'autopromotion des femmes fonctionnels	Proportion de services locaux disposant de leur propre local	Pourcentage de missions de supervision réalisées	Proportion des réunions statutaires du Programme de santé tenues conformément aux textes législatifs et
	RS-11.1. Le cadre institutionnel des structures chargées de la coordination,	de la planification, du suivi et du contrôle de la mise en œuvre de la politique sanitaire et sociale à tous les niveaux est renforcé.				RS-11.2. Une planification stratégique simplifiée, inclusive mettant le plan socio sanitaire de cercle (PDSC) au centre du
	OS 11. Assurer une gouvernance du système de santé	permettant une meilleure prise en compte du genre, une meilleure	stratégique et opérationnelle, une implication effective de toutes les parties prenantes.	on de n		

de la Famille
t Promotion
ıt Social e
Développemer
Santé,
Secteur
de Statistique
Planification et
Cellule de

		ı	1	
	%06	%08	100%	%99
	%08	75%	100%	61%
	%SL	%05	100%	56%
	ND	N ON	N	51%
	ND	N	ND	46%
	Rapport d'activité de la CPS	Rapport d'activité de la CPS	Rapport d'activité des districts sanitaires	Rapport Nat PNVBG 2019
	ND	ND	ND	41,90%
réglementaires en vigueur	Pourcentage d'ECD ayant été formés sur l'approche GAR et outils de planification au cours du PRODESS-IV	Proportion des plans stratégiques élaborés selon l'approche GAR	Proportion de districts ayant leur carte sanitaire révisé	Proportion de cadres de concertation fonctionnels (CNAPN, CLAPN, et Comité de coordination et de suivi des actions de la campagne de l'UA sur le mariage d'enfants)
développement sanitaire et social assurant l'ancrage solide de l'approche basée sur les résultats est promue.		RS-11.3. La collaboration et le partenariat entre les communautés, les services	techniques, le secteur privé lucratif et non lucratif dans le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des programmes sont	

de la Famille
t Promotion
ıt Social e
Développemer
Santé,
Secteur
de Statistique
Planification et
Cellule de

95%	3	3	20%	08
%08	4	4	40%	75
50%	4	4	37%	65
N	0	0	35%	50
ND	0	0	30%	35,19
Rapport d'Activités des Districts sanitaires	Annuaire statistique	Annuaire statistique	DFM	Annuaire statistique
N O	0	0	15%	39,4
Proportion de DTC de CSCom ayant reçu la formation sur les outils de planification	Nombre de DRDSES et de SLDSES des nouvelles régions disposant d'infrastructures propres et adéquates	Nombre de DRDSES et de SLDSES des nouvelles régions disposant d'équipements adéquats	Taux d'effectivité de transferts des ressources du MPFEF aux collectivités territoriales	Pourcentage d'ASACO avec 30% des membres qui sont des femmes dans les organes de gestion
RS-11.4. La gouvernance des CSCom est renforcée	RS-11.5. La décentralisation et la déconcentration au niveau des secteurs de la santé, du développement social et de la promotion de la femme sont mises en œuvre de	manière efficace à tous les niveaux pour soutenir le développement socio- sanitaire.		RS-11.6. La participation des femmes aux organes de gestion de la santé communautaire est active.

n	
Ď	
age	
77	

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

Tableau 17 : indicateurs d'impact	ct						
Indicateurs d'objectifs			Projection	ction			
	Niveau de Base	Sources et année de référence			Cibles par année	e	
			2019	2020	2021	2022	2023
Taux mortalité infanto-juvénile / 1000	101	EDS-M VI					95
Taux de mortalité infantile / 1000	54	EDS-M VI					50
Taux de mortalité néonatale / 1000	33	EDS-M VI					16
Taux de mortalité maternelle / 100000	325 pour 100 000 NV	EDS-M VI					240
Taux de prévalence contraceptive	16%	EDS-M VI					28%
Proportion de femmes en union ayant des besoins non satisfaits en matière de planification	24%	EDS-M VI					14%

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

Taux d'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	19%	EDS-M VI					14%
Proportion de femmes mariées avant l'äge de18 ans	54%	EDSM VI					45%
Taux de prévalence de l'Excision chez les filles de 0 à 14 ans	73%	EDSM VI					%99
Taux prévalence du paludisme selon les résultats des TDR chez les enfants de 6 à 59 mois	19%	EDS-M VI					10%
Pourcentage de décès attribuables au paludisme parmi les enfants atteints de paludisme vus dans les formations sanitaires	45,4	DHIS2	40	35	30	25	20%
Taux de prévalence du VIH/SIDA	1,10%	EDS-M V					1%
Prévalence de porteur du gêne drépanocytaire	12%	Plan stratégique MNT (2019-2023)					5%
Incidence du cancer du col de l'utérus (pour 100000 hbts)	35,1 (pour 100000 hbts)	Plan stratégique MNT (2019-2023)					25 (pour 100000 hbts)

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

Proportion de femmes de 15 à 49 ans obèses	28%	EDSM VI					23%
Taux de prévalence du diabète sucré	3% (2007)	Plan stratégique MNT (2019-2023)					1%
Le taux de prévalence de l'hypertension artérielle (HTA)	8,7% (2007)	Plan stratégique MNT (2019-2023)					4%
Proportion de ménages disposant de latrines améliorées	18,50%	DHIS2	ND	ND	25%	27%	30%
Proportion de la population vivant à moins de 5Km d'un CSCOM fonctionnel	57%	SLIS	57%	%09	70%	75%	%08
Taux d'utilisation des services (nc/hbt/an)	0,4	Annuaire SLIS 2018	QN	ND	0,45	0,5	0,5

Taux de Mortalité intra hospitalière	11,43%	SIH			2%
Part du Budget de la santé dans le budget national		Loi des finances, DPBEP			4,40%
Taux de couverture des populations par les ISS	0,1729	Annuaire statistique			20,35
Le taux de couverture de la population par les mutuelles sociales toutes prestations confondues	6,50%	Annuaire statistique			20
Pourcentage de bénéficiaires de transferts sociaux sortis de la pauvreté	ND	Annuaire statistique			50

10. Coordination et suivi de mise en œuvre du PRODESS IV

10.1. Cycle de programmation

Comme les précédents programmes, la mise en œuvre du PRODESS IV s'effectuera à travers les plans opérationnels annuels à chaque niveau de la pyramide sanitaire. Le cycle de planification restera le même que celui du PRODESS III. Ainsi, le processus d'élaboration des plans opérationnels pour l'année n+1 sur la base des plans quinquennaux se fait pendant l'année n sur la base des données de l'année n-1. La durée de ce processus ne doit pas excéder un mois.

10.2. Financement Basé sur les Résultats

L'obligation de résultats nécessite d'être soutenue par des mesures administratives et techniques appropriées à tous les niveaux. Ainsi, les financements doivent être alloués sur la base de résultats concrets à travers les PO. Cette stratégie s'appelle le Financement Basé sur les Résultats (FBR). C'est une alternative au financement basé sur les intrants. Elle permet d'apporter des subventions complémentaires qui ciblent le paquet minimum d'activités (PMA) et le paquet complémentaire d'activités (PCA) au niveau des CSCOM et CSREF. Les comportements des professionnels de la santé peuvent ainsi être positivement influencés en conditionnant le financement à l'atteinte des résultats souhaités. La mise en œuvre de cette stratégie nécessite une contractualisation soutenue par un système de monitoring et de contrôle basé sur l'application de normes et procédures applicables et convenues au préalable.

Pour la mise en œuvre du Financement Basé sur les Résultats (FBR), il est nécessaire de procéder à un renforcement des capacités techniques à tous les niveaux et une mise à niveau des structures concernées pour les amener à un niveau de fonctionnalité qui leur permet d'être éligibles. Une fois les premiers PO élaborés et approuvés, des fonds initiaux seront alloués aux structures pour leur mise en œuvre suivant les clauses de contrats négociés et signés par les responsables des structures et l'Agence de financement qui peut être l'État ou des PTF.

Pour une mise en œuvre efficace de la stratégie FBR, il sera mis en place un Fonds Commun (FC-PRODESS) qui sera alimenté par l'État et les PTF. L'Agence de gestion de ce FC sera logée à la DFM du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales. Ces procédures de gestions s'inspireront du COMPACT et du manuel de procédures de gestions du PRODESS. Un Comité Technique et un Comité financier seront mis en place et seront chargés de l'approbation des PO et rapports techniques et de celle des demandes de financement. La composition de ces Comités sera convenue par les parties prenantes (l'État et les contributeurs au Fonds Commun et autres partenaires adhérant au FBR).

PRODESS IV Page 162

(

10.3. Coordination et suivi du PRODESS IV

Comme le PRODESS précédent, le PRODESS-IV concerne plusieurs acteurs des secteurs public, privé et communautaire et les PTF. Il est piloté par les Ministères chargés de la Santé, du Développement Social et de la Promotion de la Famille. D'autres départements comme l'éducation nationale, l'agriculture, la communication, la culture, etc. participent également à la mise en œuvre du PRODESS. Avec la multiplicité des acteurs, la coordination intra et intersectorielle est d'une importance particulière.

Les organes de pilotage existants offrent toujours un cadre approprié de concertation et de collaboration autour du PRODESS. Ainsi, les PO annuels des districts sanitaires seront toujours suivis par un Comité de coordination des activités socio sanitaires (à créer) au niveau des districts de santé, ceux des directions régionales et des services centraux par les CROCEP et le Comité technique du PRODESS. Le Comité de suivi, organe suprême d'approbation des politiques et programmes de santé, sera maintenu. Cependant, l'expérience vécue montre qu'il faut une certaine dynamisation de ces comités qui n'ont pas fonctionné de manière efficace aussi bien au niveau des rythmes de rencontres que de leur contenu.

La revue des comités techniques et de suivi doit : (i) assurer une présidence qui favorise la responsabilisation. En effet, le fait d'avoir trois (3) présidents pour un seul comité ne favorise pas l'efficacité. Il serait souhaitable d'avoir un seul président ou une présidence tournante ; (ii) assurer le niveau de représentativité dans la composition des comités en assurant que les membres du Comité de suivi soient les personnalités qui sont habilités à prendre les décisions et que ceux du Comité technique soient les directeurs techniques des services ou des programmes ; (iii) garantir la régularité des rencontres des organes de coordination et de suivi du PRODESS. Une volonté politique réelle doit être manifestée à tous les niveaux pour faire respecter cette régularité ; (iv) améliorer le contenu des rencontres pour une meilleure efficacité en assurant une bonne préparation des dossiers techniques à examiner. La CPS qui préside le Comité de pilotage du PRODESS assure cette responsabilité pour laquelle elle doit bénéficier en retour du renforcement de capacités requis. Il en est de même pour les services techniques responsables des programmes qui doivent avoir les capacités techniques et les ressources nécessaires non seulement pour la mise en œuvre des activités mais aussi la rédaction des rapports techniques et financiers à soumettre aux différentes instances de suivi.

Comme la plupart des groupes thématiques du PRODESS n'ont pas pu fonctionner pour beaucoup de raisons notamment la volonté politique, il conviendra de les restructurer en fonction des programmes budgétaires pour les rendre plus fonctionnels.

10.4. Évaluation du PRODESS IV

Il sera procédé à :

(i) une revue à la fin de chaque année. Cette revue permet d'apprécier le fonctionnement du PRODESS dans son ensemble à partir des rapports des

Page 163 PRODESS IV

(

- (ii) différents niveaux d'intervention du programme. Elle fera l'objet d'un rapport technique du Comité de pilotage qui sera adopté par le Comité technique du PRODESS avant d'être soumis au Comité de suivi pendant sa dernière session de chaque année. Les contraintes seront examinées à ce niveau et des décisions appropriées seront prises. Les Groupes thématiques, s'ils sont maintenus, pourront contribuer de manière efficace à la préparation des revues annuelles.
- (iii) Une évaluation externe à mi-parcours en 2022 dont les recommandations feront l'objet d'un examen minutieux du Comité technique du PRODESS qui en tirera les plus pertinentes et établira un plan de leur mise en œuvre à soumettre à l'approbation du Comité de suivi. Les résultats de cette évaluation à mi-parcours serviront pour entamer l'élaboration du prochain PDDSS.
- (iv) Une évaluation externe finale réalisée en 2023 pour apprécier le niveau d'atteinte des objectifs et résultats du PRODESS IV. Elle servira à orienter et à finaliser l'élaboration du prochain PDDSS et du PRODESS V.

PRODESS IV Page 164



11. Couts du PRODESS IV

11.1. Couts par niveau, composante et programme

11.1.1. Niveau Régional

Santé	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
PROGRAMME 1 : Administration, coordination et décentralisation	189 276 596	53 502 515	53 758 651	41 671 009	40 344 421
PROGRAMME 2 : Soins de santé Primaires et lutte contre les maladies	336 157 328	87 040 256	127 473 862	68 791 601	52 851 609
PROGRAMME 3 : Disponibilité des Médicaments, Vaccins et Consommables et Accessibilité Financière aux Soins de Santé et Participation	83 248 935	23 242 916	22 826 599	17 671 069	19 508 351
PROGRAMME 4: Soins hospitaliers et recherche	138 843 579	41 006 826	51 547 451	24 458 039	21 831 263
Totaux	747 526 438	204 792 512	255 606 563	152 591 718	134 535 645

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

Développement social	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
PROGRAMME 1 : Administration, coordination et décentralisation	28 478 929	7 775 021	8 558 057	7 065 678	5 080 173
PROGRAMME 2 : Renforcement de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion	48 157 509	12 276 525	12 297 573	11 914 941	11 668 470
PROGRAMME 3: Renforcement de la Protection Sociale et de l'Économie Solidaire	27 016 613	7 643 705	6 816 289	6 451 505	6 105 114
PROGRAMME 4 : Lutte Contre la Pauvreté	10 205 524	3 631 778	3 093 500	1 707 702	1 772 544
Totaux	113 858 571	31 327 028	30 765 418	27 139 825	24 626 300

Promotion de la famille	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
PROGRAMME 1 : Administration, coordination et décentralisation 30 906 039	30 906 039	9 537 747	10 576 102	5 840 815	4 951 375
PROGRAMME 2 : Promotion de la Femme	24 608 195	6 780 793	6 570 683	5 861 486	5 395 233
PROGRAMME 3: Promotion de l'enfant et de la famille	17 280 490	4 735 175	4 692 817	4 283 329	3 569 169
PROGRAMME 4 : Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant (FAFE)	8 478 083	2 146 198	2 303 394	2 164 295	1 864 196
Totaux	81 272 807	23 199 913	24 142 996	18 149 925	15 779 973

11.1.2. Niveau central

Santé	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
PROGRAMME 1 : Administration, coordination et décentralisation	135 142 236	31 805 904	33 373 477	33 965 336	35 997 519
PROGRAMME 2 : Soins de santé Primaires et lutte contre les maladies	199 354 855	46 706 213	50 617 634	51 050 754	50 980 254
PROGRAMME 3 : Disponibilité des Médicaments, Vaccins et Consommables et Accessibilité Financière aux Soins de Santé et Participation	30 788 491	7 643 155	7 842 643	8 483 313	6 819 380
PROGRAMME 4 : Soins hospitaliers et recherche	32 929 179	7 009 375	8 711 605	9 495 441	7 712 758
Totaux	398 214 761	93 164 647	100 545 359	102 994 844	101 509 911

Développement social	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
PROGRAMME 1 : Administration, coordination et décentralisation	27 482 246	7 365 859	6 771 041	6 638 429	6 706 917
PROGRAMME 2 : Renforcement de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion	21 896 117	4312 694	5 048 141	5 768 641	6 766 641
PROGRAMME 3 : Renforcement de la Protection Sociale et de l'Économie Solidaire	383 537 075	76 844 374	90 804 513	101 634 762	114 253 426

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

Développement social	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
PROGRAMME 4 : Lutte Contre la Pauvreté	3 260 000	815 000	815 000	815 000	815 000
Totaux	436 175 438	89 337 927	103 438 695	114 856 832	128 541 984
Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
PROGRAMME 1 : Administration, coordination et décentralisation	8 745 264	2 592 228	3 401 074	1 692 044	1 059 918
PROGRAMME 2: Promotion de la Femme	6 277 040	2 128 313	1 662 205	1 142 668	1 343 854
PROGRAMME 3: Promotion de l'enfant et de la famille	194 000	36 000	48 000	000 05	000 09
PROGRAMME 4 : Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant (FAFE)	130 000	30 000	30 000	40 000	30 000
Totaux	15 346 304	4 786 541	5 141 279	2 924 712	2 493 772

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

11.2. Couts par composante et par niveau

11.2.1. Niveau régional

Composante	Coûts estimatifs (000)	%	2020	2021	2022	2023
Santé	747 526 438	79%	204 792 512	255 606 563	152 591 718	134 535 645
Social	113 858 571	12%	31 327 028	30 765 418	27 139 825	24 626 300
Famille	81 272 807	%6	23 199 913	24 142 996	18 149 925	15 779 973
Total	942 657 816	100%	259 319 453	310 514 977	197 881 468	174 941 918

11.2.2. Niveau Central

Composantes	Coûts estimatifs (000)	%	2020	2021	2022	2023
Santé	398 214 761	47%	93 164 647	100 545 359	102 994 844	101 509 911
Social	436 175 438	51%	89 337 927	103 438 695	114 856 832	128 541 984
Famille	15 346 304	7%	4 786 541	5 141 279	2 924 712	2 493 772
Total	849 736 503	100%	187 289 115	209 125 333	220 776 388	232 545 667

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

11.2.3. Coût par composante

Composantes	Coûts estimatifs (000)	%	2020	2021	2022	2023
Santé	1 145 741 198	64%	297 957 159	356 151 922	255 586 562	236 045 555
Social	550 034 009	31%	120 664 955	134 204 113	141 996 657	153 168 284
Famille	96 619 112	2%	27 986 454	29 284 275	21 074 637	18 273 745
Total	1 792 394 319	100%	446 608 568	519 640 310	418 657 856	407 487 584

11.3. Coûts par niveau

Niveaux	Coûts estimatifs (000)	%	2020	2021	2022	2023
Région	942 657 816	49%	259 319 453	310 514 977	197 881 468	174 941 918
Central	849 736 503	51%	187 289 115	209 125 333	220 776 388	232 545 667
Total	1 792 394 319	100%	446 608 568	519 640 310	418 657 856	407 487 584

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

11.4. Cadrage de financement

,		M	Montants annuels		
Rubriques	2019	2020	2021	2022	2023
Budget d'État en milliards de FCFA (augmentation annuelle de 8,4% de 2021 à 2023)	2387,7	2 521,7	2 235,4	2 462,8	2 625,5
Pourcentage du Budget Santé dans le Budget d'État	6,4%	5,7%	6,4%	4,6%	5,3%
Budget Santé et développement social en milliards de FCFA	125,4	145,6	144	122,4	139,3
Budget Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille	5,3	6,4	7,5	5,7	6,5
Budget total disponible	128,7	152	151,5	138,1	145,8
Couts du PRODESS IV en milliards de FCFA	210,0	446,6	519,6	418,7	407,5
% de Couverture des BF	61,2%	34%	29,1%	33,0%	35,8
Financement à rechercher	81,3	278,2	294,6	280,6	261,7
% du financement à rechercher dans le cout total du PRODESS IV6	38,2%	66%	71,9%	67,0%	64,2%

NB: les chiffres des années 2019 et 2020 sont fournis par la DFM/Santé Ceux des années 2021, 2022 et 2023 sont des projections

12. Annexes:

12.1. Couts détaillés du PRODESS IV par programme, composante, objectif stratégique et résultat stratégique

12.1.1. Niveau Régional

Duoguommon	Objectife		Contractife				
r rogrammes Santé	Objectins stratégiques	Résultats stratégiques	(000)	2020	2021	2022	2023
	Objectif stratégique 1.1.	Objectif Stratégique 1.1. Ratios professionnel de santé/habitant suivant les normes de 1'OMS (23Prof/10000 hbts)	106 695 696	32 307 195	30 847 070	23 269 312	20 272 119
	Assurer ta disponibilité des ressources humaines (hommes et femmes)	Résultat stratégique 1.1.2.: Les ressources humaines sont plus performantes parce que mieux formées et mieux utilisées (D'ici à fin décembre 2023, la Proportion de Médecins généralistes ayant bénéficié de formation de spécialisation atteint 30%)	20 540 807	4 970 235	5 207 645	5 420 527	4 942 400
Administration, coordination et	qualifiées, compétentes, performantes et de façon équitable.	Résultat stratégique 1.1.3.: Un système de motivation plus adéquat est mis en place pour augmenter le rendement et la qualité du travail du personnel du secteur de la santé, du développement social et de la promotion de la femme	14 540 728	3 783 703	4 558 166	3 061 491	3 137 368
décentralisation	Objectif stratégique 1.2.: Assurer la production, l'analyse, la dissémination et l'utilisation	Résultat stratégique 1.2.1.: Les capacités techniques des différents niveaux sont renforcées pour la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données (D'ici à fin décembre 2023, tous les annuaires statistiques, SNISS, SLIS, SIH, SISO, SIFEF, SI-GRH sont produits pour la prise de décision).	8 846 316	2 370 427	2 129 216	2 209 890	2 136 783
	d'informations sanitaires fiables ventilées par sexe et à jour	Résultat stratégique 1.2.2.: Le cadre institutionnel et organisationnel du système d'information sanitaire et social est renforcé pour une planification et une prise de décision plus efficaces (D'ici à fin décembre	4 145 408	1 028 748	1 058 470	1 013 973	1 044 217

1 436 280 5 446 009 1058523 870 722 2023 2 447 422 1 161 412 2 167 508 919 474 2022 1 209 136 3 080 027 1375029 4 293 892 2021 2 676 622 4 236 716 1 112 869 1 016 000 2020 Coûts estimatifs 16 144 125 4 369 026 9 074 793 4 919 697 Résultat stratégique 1.3.1.: La collaboration et le planification, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des programmes sont renforcés financières plus importantes sont mobilisées et allouées en tenant compte des disparités (D'ici à fin social ainsi que l'utilisation de leurs résultats sont collectivités, les services techniques, le secteur privé lucratif et non lucratif dans le processus de (D'ici à fin décembre 2023, la proportion des réunions statutaires du Programme de santé tenues Résultat stratégique 1.3.2.: La décentralisation et mises en œuvre de manière efficace à tous les sanitaire (D'ici à fin décembre 2023, 100% des capacités institutionnelles et techniques pour la coordination, le financement, la mise en œuvre et le suivi des activités de recherche en santé et développement la déconcentration au niveau du secteur santé, développement social et promotion de la famille sont niveaux pour soutenir le développement socioressources 2023, le taux de complétude de la saisie des données communautés, législatifs transférées Résultat stratégique 1.2.3.: Les Résultat stratégique 1.3.3.: Des réglementaires en vigueur est de 100%) Résultats stratégiques aux textes financières sont les Collectivités Territoriales) dans DHIS2 est de 100%) entre conformément partenariat ressources renforcées permettant une meilleure prise opérationnelle, prenantes, une du système de du système de de la santé, la en compte du stratégique et déterminants performance 1.3. : Assurer gouvernance planification coordination stratégiques stratégique implication effective de genre, une santé et le meilleure meilleure Objectifs sanitaire. toutes les parties sar les statut santé Programmes Santé

-⊗

re 173

2 131 373 5 236 734 3 090 520 1 129 852 912 728 2023 8 219 918 2 485 493 3 106 443 1053067 702 178 2022 2 762 316 6 453 577 3 703 307 1 181 157 666 928 2021 2 844 379 3 547 016 6 397 392 1 240 647 965 078 2020 Coûts estimatifs 13 447 286 26 307 621 10 223 561 3 246 912 4 604 723 Résultat stratégique 2.1.1.: Le paquet de Soins Résultat stratégique 2.1.5 Le système de référence/évacuation avec prise en compte du transport entre les villages et le CSCOM est Prénataux (SP) et des Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels (SONE) est disponible et accessible dans les formations sanitaires (D'ici à fin décembre 2023, le taux d'accouchements assistés par Résultat stratégique 2.1.2.: La planification familiale est mieux repositionnée dans les activités de SR (D'ici à fin décembre 2023, le taux Résultat stratégique 2.1.3. : La Surveillance de la croissance et du développement de l'enfant est assurée de manière permanente et efficace (D'ici à fin décembre 2023, le taux de malnutrition aigüe Résultat stratégique 2.1.4 : La prévention de la carence en micronutriments est assurée de décembre 2023, 99% du budget du département sont manière plus efficace (D'ici à fin décembre 2023) de prévalence contraceptif est de 25%) Résultats stratégiques du personnel qualifié est de 80%) sévère (6-59mois) est de 0,1%) exécutés) santé la morbidité et stratégique 2.1. : Réduire interventions, externe) et du renforcement stratégiques Primaires et lutte | la mortalité maternelle, infantile et de mise en œuvre des des audits néonatale, Objectifs (interne, contrôle. infantojuvénile <u>le</u> les Programmes Santé Soins de maladies contre

-

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

Page 174

renforcé

Programmes Santé	Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
	Objectif	Résultat stratégique 2.2.1: Le Paludisme ne constitue plus un problème de santé publique au Mali (D'ici à fin décembre 2023, la proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0 à 5 ans atteints de paludisme vu dans les Formation sanitaires est de 1%)	37 790 751	10 296 797	9 008 012	8 213 628	10 272 314
	stratégique 2.2.: Réduire la morbidité et	Résultat stratégique 2 .2. 2: le VIH et le SIDA sont mieux contrôlés au Mali	8 283 597	2 180 936	2 088 950	2 002 152	2 011 559
	ia moriame liées aux maladies transmissibles,	Résultat stratégique 2. 2.3 : la Tuberculose ne constitue plus un problème de santé publique au Mali.	5 544 196	1 550 083	1 429 669	1 313 072	1 251 372
	non transmissibles et les handicaps liés aux maladies -	Résultat stratégique 2.2.4.: Les maladies à potentiel épidémique sont mieux contrôlées (D'ici à fin décembre 2023, le taux de couverture vaccinale des enfants de moins d'1 an en Penta3 est supérieur ou égal à 90%)	5 607 445	1 681 050	1302310	1 350 896	1 273 189
	transmissibles	Résultat stratégique 2.2.5: La prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles sont assurées de manière efficace (D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage de personnel formé au dépistage précoce et à la prise en charge efficace des maladies non transmissibles atteint 70%)	3 758 436	1 146 081	945 333	855 407	811 615
	Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir un environnement		4 835 697	1 380 686	1 208 701	1 218 021	1 028 289

5 451 235 2 905 842 1 098 337 713 852 2023 1 114 282 1 336 614 2 909 623 5 256 685 2022 28 622 774 7 552 358 1 172 098 1 459 538 2021 1 352 114 3 451 800 6 543 651 819 427 2020 Coûts estimatifs 24 803 929 37 890 039 4 736 831 4 329 431 renforcées (D'ici à fin décembre 2023, au moins un Résultat stratégique 2.3.3: La prévention et le contrôle des infections associées aux soins sont assurés de manière efficace. (D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage d'infection des sites opératoire dans les CSRéf est inférieur ou égal à 1%) Résultat stratégique 2.3.4: La prévention et la catastrophes sont assurées de manière efficace pour **Résultat stratégique 2.3.5**: L'hygiène individuelle et collective est améliorée de manière efficace. Résultat stratégique 2.3.2: L'hygiène et la agent est formé sur la prévention des maladies minimiser la morbidité et la mortalité liées aux épidémies et catastrophes au sein des populations sécurité sanitaire en milieu de travail sont réponse aux urgences sanitaires liées aux professionnelles et des accidents de travail) Résultats stratégiques affectées impact social et minimiser leur urgences liées déterminants conséquences sanitaires des aux désastres, sociaux de la économique. stratégiques s'attaquant réduire les conflits, et Objectifs santé et crises et Programmes Santé

-

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

-⊗

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

3 188 239

396 208

2 879 826

2023

Coûts estimatifs

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

12 199 500

9 905 987

13 747 009

13 127 806

48 980 302

44 514

83 245

89 166

172 262

389 187

Résultat stratégique 3.2.1: La coordination et la

secteur pharmaceutique sont

régulation du renforcées.

3.2 : Assurer la

stratégique

Objectif

Résultat stratégique 3.1.6: L'usage rationnel des

nédicaments est assuré

514 478

524 189

495 180

407 771

1941618

analyses médicales de qualité et des dispositifs

médicaux est améliorée.

Résultat stratégique 3.1.5: La disponibilité des

136 267

3 568 578 2 853 952 153 749 410 326 2022 3 532 245 4 109 681 485 314 155 181 2021 2 713 443 6 172 120 215 018 356864 2020 17 038 618 11979466 1 648 712 660 215 financement et d'acquisition des produits pharmaceutiques sont améliorés. (D'ici à fin décembre 2023, le taux de disponibilité des 12 renforcée; la production locale des Médicaments de qualité est renforcée (D'ici à fin décembre 2023, le **Résultat stratégique 3.1.3 :** Des vaccins d'un coût abordable et de qualité garantie sont disponibles de Résultat stratégique 3.1.1: La disponibilité et Résultat stratégique 3.1.2: La collaboration public-privé dans le secteur pharmaceutique est taux de disponibilité des médicaments essentiels manière permanente à tous les niveaux. (D'ici à fin décembre 2023, il n'y a pas de jour de Rupture des accessibilité des médicaments essentiels sont Résultat stratégique 3.1.4 : Les produits sanguins et dérivés sont disponibles à tous les niveaux suivant davantage améliorées; les mécanismes Résultats stratégiques médicaments du panier est de 100%) dans le secteur privé est de 98%) les normes requises. vaccins) laboratoire, les pharmaceutiqu utilisation des les réactifs de 3.1.: Assurer es y compris stratégiques un meilleur stratégique accès, une meilleure produits qualité et Objectifs Objectif vaccins. Soins de Santé et et Accessibilité Disponibilité des et Financière aux Programmes Santé Consommables Médicaments, Participation Vaccins

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

Programmes Santé	Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
	réglementation pharmaceutiqu e en matières des médicaments, des vaccins et des	Résultat stratégique 3.2.2 : Le système d'assurance qualité des médicaments et des autres produits du domaine pharmaceutique est renforcé	610817	77 632	212 823	171 043	149 319
	Objectif stratégique 4.1. : Réduire	Résultat stratégique .4.1.1 : D'ici à fin décembre 2023, le taux de mortalité maternelle intrahospitalière liée à l'accouchement est inférieur à 1%	10 991 157	4 003 644	2 737 549	2 140 262	2 109 702
	la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale.	Résultat stratégique 4.1.2: D'ici à fin décembre 2023, le taux de mortalité néo-natale précoce intrahospitalière est inférieur à 3,5%	358 188	125 734	63 115	107 626	61 713
	infantile et infanto- juvénile	Résultat stratégique 4.1.3 : D'ici à fin décembre 2023, 100% de résultats d'études réalisées sur la santé de la mère et de l'enfant sont publiées	1 460 133	371 956	440 657	301 460	346 060
Soins hospitaliers et recherche	Objectif stratégique 4.2 : Réduire la	Résultat stratégique 4.2.1 : D'ici à fin décembre 2023, la proportion de décès attribuée au paludisme grave parmi les enfants de 0 - 5 ans atteints de paludisme grave dans les EPH est inférieure à 2,5%	517 416	145 964	106 464	117 360	147 628
	morbidité, la mortalité et les handicaps liés aux maladies	Résultat stratégique 4.2.2 : D'ici à fin décembre 2023, la proportion de PV/VIH sous ARV est de 100%	237 524	48 867	106 110	47 637	34 910
	transmissibles et ceux liés aux maladies non transmissibles	Résultat stratégique 4.2.3: D'ici à fin décembre 2023, le taux de réussite de la chirurgie dans les EPH spécialisés (cataracte sénile simple, prothèses totales de la hanche, ostéosynthèses maxillo-faciaux) est de 100%	52 264	21 255	7 315	18 817	4 877

12 930 944 15 923 10 780 37 007 3 037 23 390 1 200 7 000 2023 14 517 661 155 923 11 600 68 946 10 780 31357 1 200 7 000 2022 39 232 694 17 000 155 923 35 093 23 010 1 200 10 780 7 437 2021 21 024 838 17 037 10 780 15 923 30 717 51367 2 000 1 000 2020 Coûts estimatifs 87 706 137 192 413 108 474 343 692 43 120 32 000 39 111 5 600 et/ou référés pris en charge dans les EPH dans 2023, le taux de conformité de la gestion des déchets Résultat stratégique 4.2.5: D'ici à fin décembre déterminants sociaux de la santé dont les résultats Résultat stratégique 4.2.6: D'ici à fin décembre par la commission nationale d'autorisation de mise Résultat stratégique 4.3.1: Taux de conformité de Résultat stratégique 4.3.2: Proportion d'études scientifiques sur les déterminants sociaux de la santé Résultat stratégique 4.3.3: Proportion de produits alimentaires autorisés par la commission nationale 2023, la proportion de malades admis en urgence Résultat stratégique 4.4.2 : D'ici à fin décembre 2023, la proportion d'EPH disposant d'un plan blanc pour la gestion des catastrophes/conflits est de 100% Résultat stratégique 4.2.4: D'ici à fin décembre 2023, la proportion d'études scientifiques sur les 2023, la proportion de produits alimentaires autorisés Résultat stratégique 4.4.1: D'ici à fin décembre la gestion des déchets biomédicaux dans les EPH l'heure suivant leur admission est de 100% biomédicaux dans les EPH est de 100% Résultats stratégiques d'autorisation de mise sur le marché dont les résultats sont disponibles. sont disponibles est de 100% sur le marché est de 100%. Promouvoir un environnement sanitaires des urgences liées aux désastres, déterminants conséquences sociaux de la 4.4 : Réduire Objectifs stratégiques s'attaquant stratégique stratégique Objectif sain en santé Programmes Santé

-

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

134 535 645 6 097 092 2023 152 591 718 6 920 410 2022 255 606 563 8 603 104 2021 204 792 512 15 135 744 2020 Coûts estimatifs (000) 747 526 438 36 756 350 conflits, et Résultat stratégique 4.4.3 : D'ici à fin décembre minimiser leur 2023, la proportion d'EPH utilisant le dossier impact social et médical informatisé est 100% Résultats stratégiques Total Objectifs stratégiques crises et Programmes Santé

Program mes du Dévelop pement Social	Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
	Objectif stratégique 1.1. Assurer	Résultat stratégique 1.1.1.: Ratios D'ici à fin décembre 2023, le plan de développement des ressources humaines est mis en œuvre	13 262 680	3 180 339	4 547 375	3 409 595	2 125 371
PROGR AMME 1	ilité ss s et	Résultat stratégique 1.1.2.: Les ressources humaines sont plus performantes parce que mieux formées et mieux utilisées (D'ici à fin décembre 2023, la Proportion de Médecins généralistes ayant et bénéficié de formation de spécialisation atteint 30%)	4 887 536	1 465 692	1 391 197	1108751	921 896
Administ femmes) ration, qualifiée coordinat compéteion et performa décentral et de sisation équitable	Administ femmes) ration, qualifiées, coordinat compétentes, ion et performantes décentral et de façon isation équitable.	Administ femmes) ration, qualifiées, Résultat stratégique 1.1.3.: Un système de coordinat compétentes, motivation plus adéquat est mis en place pour ion et performantes augmenter le rendement et la qualité du travail du décentral et de façon personnel du secteur de la santé, du développement sation équitable.	2 963 456	1 185 383	742 287	774 641	261 145
	Objectif stratégique 1.2.: Assurer la production, l'analyse, la	ObjectifRésultatstratégique1.2.1.:Lescapacités1.2.: Assurerpour la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisationla production, des données (D'ici à fin décembre 2023, tous les l'analyse, la annuaires statistiques, SNISS, SLIS, SIH, SISo,	1 185 583	349 718	284 605	284 405	266 855

-

-

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

pement

d)
Ě
Ξ
Ŧ
_
-6
ĕ
Ξ
ij
2
=
Ë
Ξ
=
Ë
ĕ
S
Ξ
ĕ
ē
Ы
2
ş
Dé
5
=
ant
Sant
ur Sant
teur Sant
secteur Sant
e Secteur Sant
ue Secteur Sant
tique Secteur Sant
istique Secteur Sant
tatistique Secteur Sant
Statistique Secteur Sant
de Statistique Secteur Sant
et de Statistique Secteur Sant
n et de Statistique Secteur Sant
ion et de Statistique Secteur Sant
ation et de Statistique Secteur Sant
fication et de Statistique Secteur Sant
nification et de Statistique Secteur Sant
lanification et de Statistique Secteur Sant
Planification et de Statistique Secteur Sant
de Planification et de Statistique Secteur Sant
le de Planification et de Statistique Secteur Sant
lule de Planification et de Statistique Secteur Sant
ellule de
Cellule de Planification et de Statistique Secteur Sant

Program mes du Dévelop pement Social	Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
	compte du genre, une meilleure planification stratégique et opérationnell e, une implication effective de le	Résultat stratégique 1.3.2.: La décentralisation et la déconcentration au niveau du secteur santé, développement social et promotion de la famille sont mises en œuvre de manière efficace à tous les niveaux pour soutenir le développement sociosanitaire (D'ici à fin décembre 2023, 100% des ressources financières sont transférées aux Collectivités Territoriales)	1 032 502	270 063	267 363	246 988	248 088
		Résultat stratégique 1.3.3.: Des ressources financières plus importantes sont mobilisées et allouées en tenant compte des disparités (D'ici à fin décembre 2023, 99% du budget du département sont exécutés)	1 448 230	381 769	343 850	323 255	399 356
PROGR AMME 2: Renforce	Objectif stratégique 2.1.: Développer	Résultat stratégique 2.1.1.: L'aide sociale et l'action humanitaire sont renforcées	41 005 063	10 428 058	10 444 467	10 116 908	10 015 630

2023	16 000
	_
2022	16 500
	0
2021	16 000
20	000
2020	10 500
imatifs)	00
Coûts estimatifs (000)	29 0000
	écembre socio u moins
les	.: D'ici à fin décembre d'infrastructures socio réalisées est d'au moins
Résultats stratégiques	d'infras réalisées
ıltats stı	ue 2.1.2 entage uctives
Résu	rratégiq pource et prod
	Résultat stratégique 2.1.2.: D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage d'infrastructures socio collectives et productives réalisées est d'au moins 15%
e	
Objectifs stratégiques	nortan nortan nortan nortan nutilisat nutilisa nucière ser anté, ion spare sateu tatain tatain tatain tatain sateu sa sateu sateu sa sa sateu sa sa sateu sa sa sa
Program mes du Dévelop pement Social	ment de la solidarité et de la lutte contre l'exclusi on

670 933 550 996 384 538 349 693 370 865 595 042 2023 691 439 401 715 688 379 779 910 448 138 382 243 2022 423 038 745 523 424 775 808 999 392 863 704 592 2021 774 351 489 285 574 331 762 462 505 517 445 723 2020 Coûts estimatifs 1 686 640 2 882 246 2 524 560 2 897 960 1570522 1 761 231 2023, 10% de personnes ont assisté aux séances d'IEC **Résultat stratégique 2.2.3 :**D'ici à fin décembre 2023, au moins ...% de leaders d'opinion sont formés sur les activités de promotion de la santé. **Résultat stratégique** 3.1.1 : La couverture maladie des populations est améliorée) **Résultat stratégique** 3.1.3 : D'ici à fin décembre 2023, le taux d'augmentation des assurés sociaux des ISS est supérieur ou égal à 35% Résultat stratégique 2.2.1: D'ici à fin décembre Résultat stratégique 2.2.2: D'ici à fin décembre 2023, au moins. % de groupes d'animation sont Résultat stratégique 3.1.2 : la protection sociale est Résultats stratégiques améliorée appuyés sociale de la Protectio et utilisation n Sociale des autour des un système de pour la santé, aux services de santé, une une meilleure une meilleure stratégiques financement stratégique 2.2 : mobilisation programmes stratégique mobilisation accessibilité Promouvoir Objectifs Développer permettant et de ressources l'Économ financières population sanitaires Objectif ie Solidaire ment de Renforce Program Dévelop pement mes du PROGR Social AMME la

-

Page 185

le la Famille
t Promotion c
ent Social e
Développem
cteur Santé,
Statistique Se
ication et de
Cellule de Planif

Program mes du Dévelop pement Social	Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
	gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients (Contribuer à assurer une meilleure couverture des prestations						
	Objectif stratégique 3.2 : Développer	Résultat stratégique 3.2.1.: D'ici à fin décembre 2023, au moins. % de nouveaux ménages les plus démunis sont couverts par les programmes de transferts sociaux	11 198 676	2 981 326	3 049 839	2 766 768	2 400 743
	financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des	Résultat stratégique 3.2.2. : D'ici à fin décembre 2023, au moins% de personnes indigentes immatriculées seront prises en charge médicalement	1 491 731	431 077	342 752	391 978	325 924

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

		,	
2023	1 018 400	974 821	1 662 581
2022	802 090	880 379	1 643 631
2021	991 985	911 221	2 954 281
2020	1 625 000	892 601	3 548 651
Coûts estimatifs (000)	4 437 475	3 659 022	9 809 144
Résultats stratégiques	Résultat stratégique 3.2.3.: D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage d'organisations de l'économie sociale et solidaire ayant bénéficié d'appui (construction/réhabilitation, équipement, technique et/ou financier) est de 50%	de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et ficients efficients assurer la prise en charge en sociale et solidaire fonctionnelles (sociétés sociale des sociale et solidaire fonctionnelles (sociétés sociale des sociale et solidaire fonctionnelles (sociétés sociale des sociales des sociale	Résultat stratégique 4.1.1: D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage d'infrastructures socio collectives et productives réalisées est d'au moins 15%
Objectifs stratégiques	ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services	de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients (Contribuer à assurer la prise en charge sociale des couches les plus pauvres)	Objectif stratégique 4.1 : Développer
Program mes du Dévelop pement Social			PROGR AMME 4: Lutte

2023	109 963
2022	64 071
2021	139 219
2020	83 127
Coûts estimatifs (000)	396 380
Résultats stratégiques	Résultat stratégique 4.1.2 : D'ici à fin décembre 2023, trois (3) études sur le DHD et la pauvreté sont réalisées par an
Objectifs stratégiques	un système de financement permettant une meilleure mobilisation des ressources financières pour la santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les protecte plus efficients (Réduire la pauvreté des groupes vulnérables dans les communautés rurales et urbaines)
Program mes du Dévelop pement Social	Pauvreté

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

2023	24 626 302
2022	27 139 827
2021	30 765 420
2020	31 327 030
Coûts estimatifs (000)	113 858 579
Résultats stratégiques	Total
Objectifs stratégiques	
Program mes du Dévelop pement Social	

Programmes de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
Administration, coordination et décentralisation	Objectif stratégique 1.1. Assurer la disponibilité des ressources	Résultat stratégique 1.1.1.: D'ici à fin décembre 2023, les services locaux de promotion stratégique 1.1. de la femme, de l'enfant et de Assurer la famille sont dotés de disponibilité des personnel conformément au ressources	18 488 371	5 373 192	7 119 736	3 340 096	2 655 347
	humaines (hommes et femmes) qualifiées,		3 907 711	1 032 196	1 058 415	888 625	928 475
	performantes et de façon équitable.	s et Résultat stratégique 1.1.3.: façon D'ici à fin décembre 2023, le programme de formation continue des ressources humaines est mis en œuvre	2 414 941	714 917	737 489	499 388	463 147
	Objectif stratégique 1.2.: Assurer la production,		1 545 240	453 940	362 370	361 590	367 340

	141 472	148 600	129 620	117 374
	156 322	150 550	126 870	317 374
	300 347	148 750	155 220	693 775
	185 082	711 050	157 920	909 450
	783 223	1 158 950	569 630	2 037 973
annuellement produits pour la prise de décision	Résultat stratégique 1.2.2.: D'ici à fin décembre 2023, le taux de complétude et de promptitude des données dans le SIFEF est de 100%	Résultat stratégique 1.3.1.: D'ici à fin décembre 2023, les dix (10) réunions statutaires du PRODESS IV sont tenues conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur	Résultat stratégique 1.3.2.: D'ici à fin décembre 2023, 100% des ressources financières à transfèrer sont mises à la disposition des Collectivités Territoriales	Résultat stratégique 1.3.3.: D'ici à fin décembre 2023, 99% du budget mobilisé du SLPFEF sont exécutés
l'analyse, la dissémination et l'utilisation	sociales fiables ventilées par sexe et par âge à jour à partir des déterminants sociaux.	Stratégique 1.3.: Assurer une gouvernance du système de promotion de la femme, de	l'enfant et de la famille permettant une meilleure prise en compte du genre, une meilleure planification	e, de de urties une de de urvies une de urvre ions, ment udits erne)

2 005 437	618 738	480 210	174 604	293 483	387 788
2 339 633	631 038	482 435	175 809	325 063	395 439
2 443 544	871538	485 485	200 308	313 683	425 489
2 230 750	1 022 802	495 135	206 607	380 840	378 239
9 019 364	3 144 116	1 943 265	757 328	1313 069	1 586 955
Résultat stratégique 2.1.1.: D'ici à fin décembre 2023, les activités de prévention des MGF/VBG sont promues	Résultat stratégique 2.1.2.: D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage de femmes et filles victimes des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge holistique (médicale, psycho-sociale, juridique et économique) est supérieur ou égal à 85%	Résultat stratégique 2.1.3.: D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage de femmes appuyées dans les AGR est supérieur ou égal à 95%	Résultat stratégique 2.1.4.: D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage cas de femmes et d'hommes formés est supérieur ou égal à 95%???	Résultat stratégique 2.2.1: D'ici à fin décembre 2023, le taux de représentativité des femmes dans les organes de prévention et de résolution des conflits est supérieur ou égal à 30%	Résultat stratégique 2.2.2: D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage de femmes formées dans les organes de
	Objectif stratégique 2.1.: Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé (Dévelonner la	on, on, large de de	nes aux MGF/VBG)	Objectif stratégique 2.2.: Réduire les conséquences sanitaires des urgences liées aux désastres,	crises et conflits, et minimiser leur impact social et économique
Promotion de la Femme					

	342 001	411 089	270 749
	388 822	435 580	279 158
	388 351	058 699	293 151
	367 710	541 000	246 276
	1 486 884	2 057 519	1 089 334
prévention et de résolution des conflits est de 100%	Résultat stratégique 2.2.3: D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage de femmes aux postes électifs et nominatifs est supérieur ou égal à 30%	Résultat stratégique 2.3.1: D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage d'organisations de femmes ou de Petites et Moyennes Entreprises (PME/PMI) ayant accès aux équipements et aux infrastructures de production a atteint 50%	Résultat stratégique 2.3.2 : D'ici à fin décembre 2023, le taux de réussite des Activités Génératrices de Revenue (AGR) et des PME/PMI des femmes est au moins de 30%
tativité e des	leurs associations dans les instances chargées de prévenir, de réguler et de résoudre les conflits).	stratégique 2.3.: Développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des	financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients (Développer des programmes appropriés pour soutenir l'équipement et la formation en

248 264

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

	253 139	155 370
	307 414	171870
	761 564	149 870
	1570381	639 980
	Résultat stratégique 2.4.1: D'ici à fin décembre 2023, le taux de réalisation des missions de suivi des activités est de 100%	Résultat stratégique 2.4.2: D'ici à fin décembre 2023, la proportion de projets programmes suivis est de 100%
vue d'accompagner la promotion de l'entreprenariat féminin dans les zones rurales et urbaines)	Objectif stratégique 2.4.: Assurer une gouvernance du système sanitaire	et social permettant une prise en compte du genre, une meilleure planification stratégique et opérationnelle, une implication effective de toutes les parties prenantes, une meilleure coordination de mise en œuvre des interventions, le renforcement des audits (interne, externe) et du contrôle et du contrôle et de la mise en œuvre efficace et efficiente des projets et

162 870

lle
<u>=</u>
Fai
a I
e l
ď
on
ot
Ē
F
et
cial
\mathbf{s}
Ħ
ne
ē
ď
9
é
Ă
Ę,
an
Š
en
ž
Š
ne
Ë
tatisı
S
ð
et
<u>e</u>
ati
fic
Ξ
<u>E</u>
[e]
e d
ellule
\circ

	408 240	118 350	462 543
	424 240	180 375	445 251
	424 340	185 900	489 761
	380 740	748 525	423 491
	1 637 560	1 233 150	1821046
	ObjectifRésultat stratégique 3.2.:D'ici à fin décembre 2023, lePromouvoirun pourcentage de personnes formées sur les droits des sainen drants est d'au moins 10%	s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé (Renforcer les connaissances les connaissances enfants et la lutte contre les pratiques traditionnelles les contre les desenfants victimes de VAEN pratiques traditionnelles les contre les desenfants victimes de VAEN pratiques traditionnelles les contre les desenfants victimes de VAEN pratiques traditionnelles les contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de VAEN pratiques de la contre les desenfants victimes de la contre les de la	stratégique 3.3.: Promouvoir un descendre 2023, 200, d'enfants victimes de violence, attaquant aux d'Exploitation et determinants sociaux de la santé (Renforcer la lutte contre VAEN)
harmonieux de l'enfant)	ObjectifRésultat sstratégique 3.2.:D'ici à finPromouvoirunpourcentagenvironnementforméesssainen enfants est	s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé (Renforcer les connaissances sur les droits et devoirs et la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes)	stratégique 3.3.: Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé (Renforcer la lutte contre VAEN)

<u>e</u>
≡
Ξ
ਕ
\mathbf{x}
ಡ
_
<u>=</u>
Ξ
.≘
=
Ĕ
Ξ
Ξ
4
÷
9
a
.5
ಠ
S
-
=
2
Ξ
~
5
0
-
ž
)éve
Déve
é, Déve
ıté, Déve
anté, Déve
Santé, Déve
r Santé, Déve
ur Santé, Déve
eur Santé, Déve
cteur Santé, Déve
ecteur
Secteur Santé, Déve
ecteur
ication et de Statistique Secteur
anification et de Statistique Secteur
anification et de Statistique Secteur
ication et de Statistique Secteur

193 450	420 261	229 410	149 609
183 650	479 175	245 060	147 203
229 950	448 075	254 560	147 102
246 350	497 605	208 010	148 151
853 400	1 845 116	937 040	592 065
en ux Résultat stratégique 3.4.1: la D'ici à fin décembre 2023, au moins X% des enfants de 12 à les 17 ans ont participé aux cadres de d'expression pour enfants ies iur	Résultat stratégique 3.5.1.: D'ici à fin décembre 2023, la proportion de ménages informés sur la socialisation et la responsabilité parentale est d'au moins 30%	Résultat stratégique 3.5.2.: D'ici à fin décembre 2023, 100% des ménages vulnérables identifiés sont pris en charge	Résultat stratégique 3.5.3.: D'ici à fin décembre 2023, le taux de satisfaction de cas de médiations familiales réalisées est supérieur ou égal à 75%
stratégique 3.4.: Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé (Promouvoir des activités et socioculturelles en faveur des enfants et leur participation)	Objectif stratégique 3.5.: Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux	déterminants sociaux de la santé (Renforcer la fonction socialisante de la	

ille	
am	
E F	
qe	
0.0	
noti	
ron	
at P	
Ē	
Soc	
Ħ	
me	
bbe	
elo	
Dév	
té,	
San	
ur San	
scte	
e S	
iqu	
tist	
Sta	
de	
ı et	
tio	
fica	
ani	
e PI	
e d	
3	
Cell	

529 900	341 850	84 400	218 650	96 400
661 900	360 150	84 600	215 550	006 86
299 900	381850	100 600	256 750	133 900
580 825	387 150	76 200	459 150	89 400
2 372 525	1471 000	345 800	1 150 100	418 600
Résultat stratégique .4.1.1. 1.: D'ici à fin décembre 2023, le un pourcentage d'organisations de féminines équipées en matériel et infrastructures de production est de 80%	Résultat stratégique .4.1.2. D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage de projets générateurs de revenus financés est de 100%	Résultat stratégique .4.1.3. : D'ici à fin décembre 2023, la proportion d'emploi crée dans le cadre des projets financés par le fonds est de 60% pour les femmes et 30% pour les hommes	Résultat stratégique .4.2.1. : D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage de personnes formées est supérieur ou égal 95%	Résultat stratégique .4.2.2. : D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage d'emplois crée est supérieur ou égal 85%
ue 4 cer ent it i	meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour	é aux santé, sestion e et et es et les d'iterits à être icients le et es et les et les et les et les et les et les et et les et les et les et les et les et les le le le les les les les les et les		du leadership des femmes dans la vie publique et politique
Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissemen t de l'Enfant (FAFE)				

	Résultat stratégique .4.2.3. : D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage d'entreprises crée par les femmes est supérieur ou égal 75% Résultat stratégique .4.3.1. : D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage de projets financés en faveur de l'épanouissement des enfants est de 100% Résultat stratégique .4.3.1. 2.023, le pourcentage d'enfants réinsérés est supérieur ou égal 75% Résultat stratégique .4.4.1. : D'ici à fin décembre 2023, le taux d'exécution du plan de mission de suivi et supérieur ou égal 90%	324 700 1 035 540 843 520	71 550 184 200 173 500 81 422	349 480 263 640	83 550 275 480 252 640 86 722	82 050 226 380 153 740 86 022
Assurer le suivi- évaluation des Rési activités du PAAFE reco miss supe egal	Résultat stratégique .4.4.2. : D'ici à fin décembre 2023, le Taux de mise en œuvre des recommandations issues des missions de suivi et de supervision est supérieur ou égal 80%	177 710	42 801	45 302	44 803	44 804
Total	tal	81 272 807	23 199 913	24 142 996	18 149 925	15 779 973

12.1.2. Niveau Central

Resultats stratégiques Résultats stratégiques Coûts Co								
Résultat stratégique dispondible 1.1.1.: Ratios professionnel de santéhabitant suivant les stratégique de santéhabitant suivant les professionnel de santéhabitant suivant les professionnel de santéhabitant stratégique de ressources mieux formées et mieux utilisées (D'ici à fin décembre 2023, la Proportion de Médecins performantes moitvation plus adéquate est mis en place pour le chaper augmenter le randement et la qualité du travail du personnel du secteur de la santé, du développement social et de la promotion de la femme developpement social et de la promotion de la femme developpement social et de la promotion de la femme developpement social et de la promotion de la femme pour la collecte, l'analyse, la fifthision et la production, l'utilisation des dendes Ol'ici à fin développement social et de la production, l'utilisation des dendes Ol'ici à fin développement social et de la production, l'utilisation des dendes Ol'ici à fin développement social et de la production, l'utilisation des dendes Ol'ici à fin développement social et de la fin fin développement social et de la filthision et la production, l'utilisation des dendes Ol'ici à fin développement social et de decision). 441181 808 686 809 846 947 221 Objectif a production, l'utilisation des dendes Ol'ici à fin développement social et de la filthision et l'utilisation des dedecision). 420 580 420 580 790 245 Résultat stratégique l'ici à fin développement social et de la filthision et l'utilisation des dedecision). 8 2000 420 580 330 000	PRO GRA MME SAN TE	Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
disponibilité humaines sont plus performantes parce que des ressources nieux fornées et mieux utiliéses (D'ici à fin humaines sont plus performantes parce que decembre 2023, al Proportion de Médecins et généralistes ayant bénéficié de formation de l'écalisation atteint 30%) Résultat stratégique 1.2.1.: Les capacités et de fayon pour la prise de décision). Objectif Résultat stratégique 1.2.1.: Les capacités stratégique 1.2.1.: Les capacités stratégique pour la production, l'utilisation des domiées (D'ici à fin décembre d'infunitionnel et organisationnel du système de l'utilisation pour la prise de décision). Résultat stratégique 1.2.1.: Le cadre l'infunitionnel et organisationnel et organisation prouve l'analyse, la diffusion paur l'andre decembre d'infunitionnel et organisationnel et organisation prouver l'analyse, l'an		Objectif	Résultat stratégique 1.1.1. : Ratios professionnel de santé/habitant suivant les normes de l'OMS (23Prof/10000 hbts)	4 623 490	940 628	1 139 906	1 270 263	1 272 693
Résultat stratégique 1.13.: Un système de performanties, motivation plus adéquat est mis en place pour et de façon augmenter le rendement et la qualité du travail du personnel du secteur de la santé, du développement social et de la promotion de la femme Objectif Résultat stratégique 1.2.1.: Les capacités stratégique 1.2.1.: Les capacités stratégique rechniques des différents niveaux sont renforcées l'analyse, la collecte, l'analyse, la la production, l'utilisation des données (D'ici à fin décembre l'analyse, la 2023, tous les annuaires statistiques, SNISS, dissémination pour la prise de décision). Géultat stratégique 1.2.1.: Le cadre l'atto 580 330 000 330 000 l'anformations ret l'utilisation des decision).	PRO GRA MME	Jue urer illité ource s s		1 838 800	480 200	457 700	463 200	437 700
ObjectifRésultat stratégique 1.2.1.: Les capacitésLes capacitésstratégiquetechniques des différents niveaux sont renforcées1.2.: Assurer pour la production, l'utilisation des données (D'ici à fin décembre l'analyse, la production, SLIS, SIH, SISO, SIFEF, SI-GRH sont produits et l'utilisation4 098 8111 218 965843 225790 245l'analyse, la dissémination pour la prise de décision).SLIS, SIH, SISO, SIFEF, SI-GRH sont produits pour la prise de décision).1 410 580420 580330 000Résultat stratégique samitairesInstitutionnel et organisationnel du système1 410 580330 000330 000	Admi nistrat ion, coordi nation et		Résultat stratégique 1.1.3.: motivation plus adéquat est m augmenter le rendement et la qu personnel du secteur de développement social et de la femme	3 414 181	808 686	809 846	947 221	848 428
Résultatstratégique1.2.2.:Le cadre institutionnel et organisationnel du système1 410 580420 580330 000330 000	lecent alisat on	Objectif stratégique 1.2.: Assurer la production, l'analyse, la dissémination et l'utilisation d'information d'inf	Résultat stratégique 1.2.1.: techniques des différents niveau pour la collecte, l'analyse, l'utilisation des données (D'ici 2023, tous les annuaires stat SLIS, SIH, SISo, SIFEF, SI-GI pour la prise de décision).	4 098 811	1 218 965	843 225	790 245	1 246 376
		sanitaires fiables	Le du sy	1 410 580	420 580	330 000	330 000	330 000

a)
_
≣
:=
=
=
ಡ
Fw.
_
_
æ
40
a)
$\overline{}$
_
_
_
0
-
=
=
_
_
Œ.
_
₽.
-
0
_
=
œ
•=
၁
ŏ
-~
S
+
-
9
_
=
43
~
-
_
0
a)
~
é
ĕ
_
ુ.
Ę,
té, J
nté, J
anté, l
anté,
Santé, 1
anté,
cation et de Statistique Secteur Santé,
cation et de Statistique Secteur Santé,
anté,
cation et de Statistique Secteur Santé,
cation et de Statistique Secteur Santé,
anification et de Statistique Secteur Santé,
anification et de Statistique Secteur Santé,
anification et de Statistique Secteur Santé,
cation et de Statistique Secteur Santé,
e Planification et de Statistique Secteur Santé,
e Planification et de Statistique Secteur Santé,
anification et de Statistique Secteur Santé,
e Planification et de Statistique Secteur Santé,

	460 547	1 994 687			
	851 193	1360 614			
	1 885 090	1 398 061			
	1 633 794	1 323 424	324 627		
	4 830 624	6 076 786	1 402 662		
ventilées par d'information sanitaire et social est renforcé pour sexe et à jour une planification et une prise de décision plus sur les efficaces (D'ici à fin décembre 2023, le taux de déterminants complétude de la saisie des données dans DHIS2 de la santé, la est de 100%)	du système de Résultat stratégique 1.2.3.: Les capacités santé et le institutionnelles et techniques pour la statut sanitaire. coordination, le financement, la mise en œuvre et le suivi des activités de recherche en santé et développement social ainsi que l'utilisation de leurs résultats sont renforcées	Résultat stratégique 1.3.1.: La collaboration et le partenariat entre les communautés, les collectivités, les services techniques, le secteur privé lucratif et non lucratif dans le processus de planification, de mise en œuvre et de suiviévaluation des programmes sont renforcés (D'ici à fin décembre 2023, la proportion des réunions statutaires du Programme de santé tenues conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur est de 100%)	Résultat stratégique 1.3.2.: La décentralisation et la déconcentration au niveau du secteur santé, développement social et promotion de la famille sont mises en œuvre de manière efficace à tous les niveaux pour soutenir le développement socio-sanitaire (D'ici à fin décembre 2023, 100% des ressources financières sont transférées aux Collectivités Territoriales)		
ventilées par sexe et à jour sur les déterminants de la santé, la performance du système de santé et le statut sanitaire. Objectif stratégique 1.3.: Assurer une gouvernance du système de santé permettant une meilleure prise en compte du genre, une meilleure planification stratégique et opérationnelle, une implication effective de toutes les parties					

29 045 000	125 210	238 348	903 000	1 230 000
27 594 500	128 410	243 348	903 400	1 230 000
26 151 800	125 210	238 348	903 000	1 230 000
24 655 000	180 410	243 348	903 400	1 230 000
107 446 300	559 240	963 392	3 612 800	4 920 000
Résultat stratégique 1.3.3.: Des ressources financières plus importantes sont mobilisées et allouées en tenant compte des disparités (D'ici à fin décembre 2023, 99% du budget du département sont exécutés)	Résultat stratégique 2.1.1.: Le paquet de Soins Prénataux (SP) et des Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels (SONE) est disponible et accessible dans les formations sanitaires (D'ici à fin décembre 2023, le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié est de 80%)	Résultat stratégique 2.1.2.: La planification familiale est mieux repositionnée dans les activités de SR (D'ici à fin décembre 2023, le taux de prévalence contraceptif est de 25%)	Résultat stratégique 2.1.3.: La Surveillance de la croissance et du développement de l'enfant est assurée de manière permanente et efficace (D'ici à fin décembre 2023, le taux de malnutrition aigüe sévère (6-59mois) est de 0,1%	Résultat stratégique 2.1.4 : La prévention de la carence en micronutriments est assurée de manière plus efficace (D'ici à fin décembre 2023)
prenantes, une meilleure coordination de mise en œuvre des interventions, le renforcement des audits (interne, externe) et du contrôle.	Objectif stratégique 2.1.: Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infantile et juvénile			
	PRO GRA MME (2: s Soins 2 Soins 2 Prima rires et riute i ires et riute i ies malad ies			

44 629 823 1 421 008 1 001 280 113 900 15 900 0 0 44 630 223 1016780 1 421 008 114 400 16400 0 0 44 260 703 1 421 008 1 021 780 114 400 16 400 0 0 40 158 682 1 027 780 1 421 008 115 400 17 400 0 0 173 679 431 4 067 620 5 684 032 458 100 66 100 0 0 référence/évacuation avec prise en compte du constitue plus un problème de santé publique au Mali (D'ici à fin décembre 2023, la proportion de décès attribuables au paludisme parmi les Résultat stratégique 2. 2.3 : la Tuberculose ne constitue plus un problème de santé publique Résultat stratégique 2.2.4.: Les maladies à D'ici à fin décembre 2023, le taux de couverture Résultat stratégique 2.2.5: La prévention et la du changement climatique sur la santé sont mieux Résultat stratégique 2.1.5 Le système de transport entre les villages et le CSCOM est Résultat stratégique 2.2.1: Le Paludisme ne enfants de 0 à 5 ans atteints de paludisme vu dans Résultat stratégique 2.2. 2: le VIH et le SIDA potentiel épidémique sont mieux contrôlées handicaps liés vaccinale des enfants de moins d'1 an en Penta3 prise en charge des maladies non transmissibles sont assurées de manière efficace (D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage de personnel formé au dépistage précoce et à la prise en charge efficace des maladies non transmissibles atteint Résultat stratégique 2.3.1.: Les effets néfastes connus et contrôlés. (D'ici à fin décembre 2023, es Formation sanitaires est de 1%) sont mieux contrôlés au Mali est supérieur ou égal à 90%) renforcé au Mali. 2.2.: Réduire mortalité anx les aux maladies la morbidité et transmissibles transmissibles transmissibles, stratégique stratégique Objectif maladies Objectif liées 2.3: non

--

5 000

Promouvoir un au moins un agent est formé sur le changement

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

138 710

138 710

138 710

138 710

554840

de et les services de santé sont mieux organisés au de niveau de toutes les formations sanitaires pour de faciliter leur accès aux patientes et patients; La

qualité et la performance des services du premier échelon sont améliorées; La Cyber Santé est

mise à échelle pour améliorer la qualité

manière

santé communautaire est développée; Les soins

et

l'offre

Augmenter

l'utilisation

services

qualité, répartis

santé

nomades ou enclavées; La recherche action en

géographique a augmenté avec une attention

stratégique

particulière aux zones déshéritées, peu peuplées,

122 600

20 000

475 000 122 600 20 000 5 000 475 000 122 600 20 000 5 000 475 000 20 000 446 100 5 000 1 900 000 813 900 80 000 20 000 s'attaquant aux Résultat stratégique 2.3.2: L'hygiène et la déterminants sécurité sanitaire en milieu de travail sont sociaux de la renforcées (D'ici à fin décembre 2023, au moins Résultat stratégique 2.3.3: La prévention et le assurés de manière efficace. (D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage d'infection des sites opératoire dans les CSRéf est inférieur ou égal à catastrophes sont assurées de manière efficace pour minimiser la morbidité et la mortalité liées Résultat stratégique 2.3.5: L'hygiène individuelle et collective est améliorée de santé et réduire | un agent est formé sur la prévention des maladies Résultat stratégique 2.3.4: La prévention et la aux épidémies et catastrophes au sein des Résultat stratégique 2.4.1: La couverture contrôle des infections associées aux soins sont réponse aux urgences sanitaires liées aux professionnelles et des accidents de travail) populations affectées environnement | climatique et santé) manière efficace. 1%) urgences liées et économique. sanitaires des aux désastres, et et minimiser leur en impact social conséquences Objectif conflits, crises

	0	540 475	0	555 290	7 000
	0	585 475	0	555 290	7 000
	0	525 475	0	575 290	7 000
	0	323 975	0	535 290	7 000
	0	1 975 400	0	2 221 160	28 000
diagnostic et de la prise en charge des maladies, la formation, le système d'information sanitaire et la recherche; Les capacités techniques du dispositif de maintenance des infrastructures et des équipements biomédicaux retenu sont renforcées. (D'ici à fin décembre 2023, le taux d'utilisation des services (nc/hbt/an) est de 50%)	Résultat stratégique 2.4.2: Les infrastructures et équipements sont développés suivant les normes requises; l'approche communautaire pour la création et le fonctionnement des CSCom et autres structures communautaires de promotion de la santé est réhabilitée et renforcée (D'ici à fin décembre 2023, le taux de disponibilité des SONUB de qualité au niveau des CSCom est d'au moins 40%)	Résultat stratégique 2.4.3 : Le développement et la promotion de la médecine traditionnelle est assurée de manière adéquate	Résultat stratégique 2.4.4 : D'ici à fin décembre 2023, 15 hôpitaux de district sont créés	Résultat stratégique 3.1.1: La disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels sont davantage améliorées; les mécanismes de financement et d'acquisition des produits pharmaceutiques sont améliorés. (D'ici à fin décembre 2023, le taux de disponibilité des 12 médicaments du panier est de 100%)	Résultat stratégique 3.1.2: La collaboration public-privé dans le secteur pharmaceutique est renforcée; la production locale des Médicaments de qualité est renforcée (<i>D'ici à fin décembre</i>
équitable et répondant aux besoins des populations				Objectif stratégique 3.1.: Assurer un meilleur accès, une meilleure qualité et	produits pharmaceutiq ues y compris
				PRO GRA MME 3: Dispo nibilit é des	ament s, Vacci ns et

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

18 000	86 912	0	15 000	20 000	33 000	14 093	0
49 000	86 912	0	15 000	30 000	29 000	14 093	0
43 000	86 912	0	15 000	40 000	15 000	14 093	0
15 000	74 912	0	20 000	50 000	85 000	14 093	0
125 000	335 648	0	000 59	140 000	162 000	56 372	0
Résultat stratégique 4.1.2 : D'ici à fin décembre 2023, le taux de mortalité néo-natale précoce intra-hospitalière est inférieur à 3,5%	Résultat stratégique 4.1.3 : D'ici à fin décembre 2023, 100% de résultats d'études réalisées sur la santé de la mère et de l'enfant sont publiées	Résultat stratégique 4.2.1: D'ici à fin décembre 2023, la proportion de décès attribuée au paludisme grave parmi les enfants de 0 - 5 ans atteints de paludisme grave dans les EPH est inférieure à 2,5%	Résultat stratégique 4.2.2 : D'ici à fin décembre 2023, la proportion de PV/VIH sous ARV est de 100%	4.2: Réduire la Résultat stratégique 4.2.3: D'ici à fin décembre morbidité, la 2023, le taux de réussite de la chirurgie dans les mortalité et les EPH spécialisés (cataracte sénile simple, handicaps liés prothèses totales de la hanche, ostéosynthèses aux maladies maxillo-faciaux) est de 100%	Résultat stratégique 4.2.4 : D'ici à fin décembre 2023, le taux de conformité de la gestion des déchets biomédicaux dans les EPH est de 100%	Résultat stratégique 4.2.5 : D'ici à fin décembre 2023, la proportion d'études scientifiques sur les déterminants sociaux de la santé dont les résultats sont disponibles est de 100%.	Résultat stratégique 4.2.6: D'ici à fin décembre 2023, la proportion de produits alimentaires
la mortalité maternelle, néonatale, infantile et	infanto- juvénile		Objectif	4.2: Réduire la morbidité, la mortalité et les handicaps liés aux maladies transmissibles	٧.		
Soins hospit aliers et	recher che						

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

ď,	autorisés par la commission nationale d'autorisation de mise sur le marché est de 100%.					
	Résultat stratégique 4.3.1 : Taux de conformité de la gestion des déchets biomédicaux dans les EPH	76 000	10 000	26 000	30 000	10 000
environnement Re sain en sc s' attaquant aux sa déferminants	Résultat stratégique 4.3.2: Proportion d'études scientifiques sur les déterminants sociaux de la santé dont les résultats sont disponibles.	848 000	243 500	241 750	195 750	167 000
sociaux de la Rasanté pr	Résultat stratégique 4.3.3: Proportion de produits alimentaires autorisés par la commission nationale d'autorisation de mise sur le marché	0	0	0	0	0
0	Résultat stratégique 4.4.1 : D'ici à fin décembre 2023, la proportion de malades admis en urgence et /ou référés pris en charge dans les EPH dans l'heure suivant leur admission est de 100%	160 000	20 000	30 000	45 000	35 000
consequences sanitaires des Re urgences liées 20 aux désastres, bli crises et de	sanitaires des Résultat stratégique 4.4.2 : D'ici à fin décembre urgences liées 2023, la proportion d'EPH disposant d'un plan aux désastres, blanc pour la gestion des catastrophes/conflits est crises et de 100%	30 714 159	6 360 870	8 134 850	8 953 686	7 264 753
minimiser leur R impact social 20 et économique.	minimiser leur Résultat stratégique 4.4.3 : D'ici à fin décembre impact social 2023, la proportion d'EPH utilisant le dossier et économique. médical informatisé est 100%	199 000	000 98	51 000	31 000	31 000
T.	Total	398 214 759	93 164 647	100 545 359	102 994 843	101 509 910

le
₻
Ξ
Ĕ
æ
7
ĕ
п
9.
₽
Ξ
2
Δ
et
ź
:2
ĕ
S
Ħ
e
Ħ
ă
ā
ž
×
Ď
٦,
té
Ξ
ŝ
ĭ
cte
e
S
ĭ
iq
ist
Ξ
123
S
ç
=
1
9
Ξ
S
Ξ
Ξ
ᆵ
☲
qe
e
Ξ
ellel
೭
_

	П	1		
2023	1 273 820	2 000	1 132 407	127 000
2022	1 280 820	27 100	1 055 607	122 000
2021	1 323 820	79 700	206 696	134 500
2020	1 416 820	119 000	1 433 213	168 500
Coûts estimatifs (000)	5 295 280	230 800	4 591 134	552 000
Résultats stratégiques	Résultat stratégique 1.1.1. : Ratios D'ici à fin décembre 2023, le plan de développement des ressources humaines est mis en œuvre	des ressources humaines sont plus performantes parce que mieux formées et mieux utilisées (D'ici à fin décembre et 2023, la Proportion de Médecins généralistes ayant bénéficié de formation de spécialisation atteint 30%)		ObjectifRésultatstratégique1.2.1.:Lesstratégique1.2.1.:LesAssurerla niveaux sont renforcées pour la collecte, production,l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données (D'ici à fin décembre 2023, tous dissémination et les annuaires statistiques, SNISS, SLIS, l'utilisationl'utilisationSIH, SISo, SIFEF, SI-GRH sont produits pour la prise de décision).
Objectifs stratégiques	Objectif	Assurer la disponibilité des ressources humaines (hommes) qualifiées,	compétentes, performantes et de façon équitable.	Objectif stratégique 1.2.: Assurer la production, l'analyse, la dissémination et l'utilisation d'informations
PROGRA MMES DEVELOP PEMENT SOCIAL		PROGRA MME 1 :	Administration, coordinatio n et décentralis ation	

ille
Ē
a
Ξ.
=
ğ
Ē
ij
9
rom
四
et
Z
2
Š
Ξ
ä
ē.
ᅙ
ĕ
é
\Box
té,
anté,
· Santé,
Ξ
teur
ecteur
ecteur
Secteur
tique Secteur
tique Secteur
Secteur
e Statistique Secteur
t de Statistique Secteur
et de Statistique Secteur
t de Statistique Secteur
et de Statistique Secteur
et de Statistique Secteur
mification et de Statistique Secteur
lanification et de Statistique Secteur
e Planification et de Statistique Secteur
lanification et de Statistique Secteur
ule de Planification et de Statistique Secteur
ellule de Planification et de Statistique Secteur
ule de Planification et de Statistique Secteur

0	396 028	108 100
0	396 028	99 100
100 000	421 028	91 100
100 000	396 028	88 100
200 000	1 609 112	386 400
sanitaires fiables ventilées par sexe et à jour sur les déterminants de santé, la performance du performance du fin décembre 2023, le taux de complétude et le statut de 100%)	Résultat stratégique 1.2.3.: Les capacités institutionnelles et techniques pour la coordination, le financement, la mise en œuvre et le suivi des activités de recherche en santé et développement social ainsi que l'utilisation de leurs résultats sont renforcées	stratégique 1.3.: collaboration et le partenariat entre les stratégique 1.3.: collaboration et le partenariat entre les Assurer une communautés, les collectivités, les services techniques, le secteur privé système de santé lucratif et non lucratif dans le permettant une processus de planification, de mise en meilleure prise en quive et de suivi/évaluation des compte du genre, programmes sont renforcés (D'ici à fin une meilleure décembre 2023, la proportion des planification de stratégique et santé tenues conformément aux textes opérationnelle, législatifs et réglementaires en vigueur est une implication de 100%)

131 545	3 533 017	6 675 641	0
124 757	3 533 017	5 684 641	0
117 969	3 533 017	4 874 141	0
111 181	3 533 017	4 115 694	0
485 452	14 132 068	21 350 117	0
Résultat stratégique 1.3.2.: La décentralisation et la déconcentration au niveau du secteur santé, développement social et promotion de la famille sont mises en œuvre de manière efficace à tous les niveaux pour soutenir le développement socio-sanitaire (D'ici à fin décembre 2023, 100% des ressources financières sont transférées aux Collectivités Territoriales)	Résultat stratégique 1.3.3.: Des ressources financières plus importantes sont mobilisées et allouées en tenant compte des disparités (D'ici à fin décembre 2023, 99% du budget du département sont exécutés)	Résultat stratégique 2.1.1.: L'aide sociale et l'action humanitaire sont renforcées	Résultat stratégique 2.1.2. : D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage d'infrastructures socio collectives et productives réalisées est d'au moins 15%
effective de toutes les parties prenantes, une meilleure coordination de mise en œuvre des interventions, le renforcement des audits (interne, externe)		Objectif Résultat s stratégique 2.1.: sociale et Développer un renforcées	système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et
			PROGRA MME 2: Renforcem ent de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion

Page 210

24 000

69 173 826 26 704 377 308 000 67 000 17 000 0 61 000 879 24 974 593 343 000 142 000 24 000 8 000 53 874 787 19 057 481 584 000 168 000 12 000 17 000 262 782 940 100 535 490 1 393 600 444 000 82 000 20 000 stratégique 3.1.: couverture maladie des populations est d'opinion sont formés sur les activités de de **Résultat stratégique** 3.1.2 : la protection pour des assurés sociaux des ISS est supérieur Résultat stratégique 2.2.1: D'ici à fin stratégique 2.2: décembre 2023, 10% de personnes ont la Résultat stratégique 2.2.2: D'ici à fin décembre 2023, au moins. % de groupes décembre 2023, au moins ...% de leaders Résultat stratégique 3.1.3 : D'ici à fin décembre 2023, le taux d'augmentation Résultat stratégique 2.2.3:D'ici à fin la assisté aux séances d'IEC d'animation sont appuyés promotion de la santé. sociale est améliorée une ou égal à 35% un améliorée) des population autour nne et prestataires et les utilisateurs à être des programmes plus efficients catégories socioéconomique socio-sanitaires Promouvoir sociale de (Promouvoir incite Sociale et mobilisation mobilisation vulnérables) l'intégration Développer Renforcem | financement financières santé, ent de la permettant utilisation ressources meilleure meilleure Objectif système sociales des MME 3: Protection l'Économie PROGRA Solidaire

-⊗

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

78 733 448

0

29 799 039

158 600

	29 000	2 100 000	2 642 720	790 619
	40 000	2 000 000	2 586 480	822 079
	40 000	1 800 000	1 680 240	965 801
	49 000	1 000 000	1 504 000	775 106
	158 000	900 000 9	8 413 440	3 353 605
	Résultat stratégique 3.2.1.: D'ici à fin décembre 2023, au moins. % de nouveaux ménages les plus démunis sont couverts par les programmes de transferts sociaux	Résultat stratégique 3.2.2. : D'ici à fin décembre 2023, au moins% de personnes indigentes immatriculées seront prises en charge médicalement	ressources financières pour décembre 2023, le pourcentage la santé, une d'organisations de l'économie sociale et solidaire ayant bénéficié d'appui accessibilité aux (construction/réhabilitation, équipement, services de santé, technique et/ou financier) est de 50%	transparente et Résultat stratégique 3.2.4 : D'ici à fin qui incite les décembre 2023, le pourcentage prestataires et les d'organisations de l'économie sociale et utilisateurs à être solidaire fonctionnelles (sociétés
accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients (Contribuer à assurer une meilleure couverture des prestations sociales)	Objectif stratégique 3.2: Développer un système de	ant t une on et	ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé,	une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être

128 541 984 80 000 735 000 114 856 832 80 000 735 000 103 438 695 735 000 80 000 89 337 927 735 000 80 000 436 175 438 2 940 000 320 000 efficients coopératives, mutuelles et ASACO) est ouer à de 100% d'infrastructures socio collectives et d' productives réalisées est d'au moins 15% gestion Résultat stratégique 4.1.2: D'ici à fin transparente et décembre 2023, trois (3) études sur le Résultat stratégique 4.1.1: D'ici à fin les DHD et la pauvreté sont réalisées par an stratégique 4.1: décembre 2023, et des assurer la prise en une une services de santé, utilisateurs à être efficients charge sociale des couches les plus financières pour accessibilité aux prestataires et les vulnérables dans les communautés (Contribuer qui incite mobilisation Développer financement la santé, permettant utilisation ressources meilleure meilleure Objectif pauvreté urbaines) système (Réduire pauvres) groupes ruralessnld nne la **PROGRA** Pauvreté Contre MME Lutte

-

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

PROGRAM MES FEMME, ENFANT ET	Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
PROGRAM ME 1 : Administratio n, coordination et	Objectif stratégique 1.1. Assurer la disponibilité des	Résultat stratégique 1.1.1.: D'ici à fin décembre 2023, les services locaux de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille sont dotés de personnel conformément au cadre organique en la vigueur.	283 760	53 440	66 440	67 440	96 440
on	ressources humaines (hommes et femmes) qualifiées, compétentes,	(hommes collectivités assurent la prise en charge de X % du personnel qualifié du SLPFEF	170 000	25 000	39 000	51 000	25 000
	performantes et de façon équitable.	Résultat stratégique 1.1.3.: D'ici à fin décembre 2023, le programme de formation continue des ressources humaines est mis en œuvre	967 000	255 000	316 000	256 000	140 000
	Objectif stratégique 1.2. : Assurer la	Résultat stratégique 1.2.1.: D'ici à 1.2.: fin décembre 2023, les annuaires la statistiques (annuaire SIFEF local)	1 106 000	269 000	274 000	279 000	284 000

2022

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

140 000

220 000

165 000

40 500

52 500

58 500

99 200

218 000

et Résultat stratégique 1.3.3. : D'ici à

opérationnelle, une fin décembre 2023, 99% du budget

mobilisé du SLPFEF sont exécutés

83 978

146 104

862 134

48 288

1 140 504

une ressources financières à transférer sont

permettant

meilleure prise en mises à la disposition des Collectivités

compte du genre, Territoriales

meilleure

nne

planification

stratégique

675 000 1 775 000 | 1 660 000 125 000 2021 100 000 2020 Coûts estimatifs 4 250 000 610 000 par âge à jour à complétude et de promptitude des fiables | Résultat stratégique 1.2.2. : D'ici à ventilées par sexe et fin décembre 2023, le taux de femme, de l'enfant Résultat stratégique 1.3.2.: D'ici à sont annuellement produits pour la Résultat stratégique 1.3.1. : D'ici à une réunions statutaires du PRODESS IV du sont tenues conformément aux textes de législatifs et réglementaires en vigueur et de la famille fin décembre 2023, 100% des 1.3.: | fin décembre $\overline{2023}$, les dix (10) des données dans le SIFÉF est de 100% Résultats stratégiques la prise de décision et promotion de la d'informations dissémination ENFANT ET stratégiques déterminants gouvernance stratégique ['utilisation production, analyse, sociales Objectifs Objectif système sociaux. Assurer partir **PROGRAM** FAMILLE FEMME.

-

effective de toutes

implication

-

Page 216

40 000 0009 2023 0 0 40 000 12 000 2022 0 0 210 000 12 000 2021 0 0 394 000 9 000 2020 0 0 Coûts estimatifs 684 000 36 000 0 0 Résultat stratégique 2.2.1: D'ici à les représentativité des femmes dans les sanitaires des des conflits est supérieur ou égal à urgences liées aux 30% et Résultat stratégique 2.2.2 : D'ici à leur fin décembre 2023, le pourcentage de et femmes formées dans les organes de associations dans Résultat stratégique 2.2.3: D'ici à instances | fin décembre 2023, le pourcentage de Résultat stratégique 2.1.4.: D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage cas de femmes et d'hommes formés est **2.2.**: | fin décembre 2023, le taux de organes de prévention et de résolution prévention et de résolution des conflits de femmes aux postes électifs et prévenir, de réguler | nominatifs est supérieur ou égal à 30% supérieur ou égal à 95% Résultats stratégiques est de 100% nne des femmes et de leurs désastres, crises et et de résoudre les impact social représentativité conséquences ENFANT ET stratégiques économique stratégique minimiser équitable Objectifs chargées (Assurer Objectif conflits, conflits). Réduire **PROGRAM** FAMILLE FEMME,

-

PROGRAM MES FEMME, ENFANT ET FAMILLE	Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
	Objectif stratégique 2.3.: Développer un système de financement permettant une meilleure	Résultat stratégique 2.3.1 : D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage d'organisations de femmes ou de Petites et Moyennes Entreprises (PME/PMI) ayant accès aux équipements et aux infrastructures de production a atteint 50%	200 000	50 000	50 000	20 000	20 000
	utilisation des ressources financières pour la santé, une meilleure accessibilité aux services de santé, une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients (Développer des programmes appropriés pour soutenir l'équipement et la formation en vue d'accompagner la promotion de	Résultat stratégique 2.3.2 : D'ici à fin décembre 2023, le taux de réussite des Activités Génératrices de Revenue (AGR) et des PME/PMI des femmes est au moins de 30%	0	0	0	0	0

2020		310 400	
Coûts estimatifs (000)		511 600	
Résultats stratégiques		Stratégique 2.4.: Eésultat stratégique 2.4.: D'ici à descendre Assurer une réalisation des missions de suivi des gouvernance du activités est de 100%	
Objectifs stratégiques	l'entreprenariat féminin dans les zones rurales et urbaines)	Objectif stratégique 2.4.: Assurer une gouvernance du	social permettant une prise en compte
PROGRAM MES FEMME, Objectifs ENFANT ET FAMILLE			

2023		70 400	0
2022		70 400	0
2021		60 400	0
2020		310 400	0
Coûts estimatifs (000)		511 600	0
Résultats stratégiques		Résultat stratégique 2.4.1: D'ici à une réalisation des missions de suivi des du activités est de 100%	Résultat stratégique 2.4.2 : D'ici à fin décembre 2023, la proportion de projets programmes suivis est de 100%
Objectifs stratégiques	l'entreprenariat féminin dans les zones rurales et urbaines)	Objectif stratégique 2.4.: Assurer une gouvernance du	social permettant une prise en compte du genre, une meilleure planification stratégique et opérationnelle, une implication effective de toutes les parties prenantes, une meilleure coordination de mise en œuvre des interventions, le renforcement des audits (interne, externe) et du contrôle (Assurer le
GRAM ME, NNT ET			

2023		25 000	25 000
2022		20 000	20 000
2021		20 000	20 000
2020		15 000	15 000
Coûts estimatifs (000)		80 000	80 000
Résultats stratégiques		Résultat stratégique 3.1.1 : D'ici à fin décembre 2023, 70% des cadres de concertation sur l'enfant et la famille sont fonctionnels	Résultat stratégique 3.1.2 : D'ici à fin décembre 2023, au moins 70% des institutions éducatives et de protection pour enfants sont fonctionnelles
Objectifs stratégiques	suivi de la mise en œuvre efficace et efficiente des projets et programmes au niveau déconcentré)	Objectif stratégique 3.1.: Assurer une gouvernance du système sanitaire et coord	
PROGRAM MES FEMME, ENFANT ET		PROGRAM ME 3: Promotion de l'enfant et de	

a ≡
Ξ
Ē
Ξ
=
ĕ
Ξ
₽
9
=
Ë
7
=
ci:3
Š
1
en
Ξ
a
g
ē
έ
Ā
Ę,
Ξ
Š
ur S
teur Sa
ecteur Sa
Secteur Sa
ue Secteur Sa
ique Secteur Sa
istique Secteur Sa
tatistique Secteur Sa
Statistique Secteur Sa
de Statistique Secteur Sa
et de Statistique Secteur Sa
n et de Statistique Secteur S2
ion et de Statistique Secteur S2
ation et de Statistique Secteur Sa
fication et de Statistique Secteur Sa
nification et de Statistique Secteur Sa
lanification et de Statistique Secteur Sa
Planification et de Statistique Secteur Sa
de Planification et de Statistique Secteur Sa
le de Planification et de Statistique Secteur Sa
ıle de
Cellule de Planification et de Statistique Secteur Sa

PROGRAM MES FEMME, ENFANT ET	Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
	contrôle (Créer un environnement juridique et institutionnel favorable au plein épanouissement et au développement harmonieux de l'enfant)						
	Objectif stratégique 3.2.: Promouvoir un environnement sain	stratégique 3.2. : fin décembre 2023, le pourcentage de Promouvoir un personnes formées sur les droits des environnement sain enfants est d'au moins 10%	34 000	000 9	8 000	10 000	10 000
	déterminants sociaux de la santé (Renforcer les connaissances sur les droits et devoirs des enfants et la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes)	déterminants sociaux de la santé (Renforcer les connaissances sur fin décembre 2023, le pourcentage des les droits et devoirs recherches opérationnelles sur la situation des enfants victimes de pratiques traditionnelles néfastes)	0	0	0	0	0

Objectifs stratégiques Résu	Résultats stratégiques	giques	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
stratégique 3.3.: Résultat stratégique 3.3.1: D'ici à Promouvoir un fin décembre 2023, 70% d'enfants en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé (VAEN) y compris ceux en situation contre VAEN)	gique 023, Vio et oris c	égique 3.3.1: D'ici à 2023, 70% d'enfants Violence, d'Abus et de Négligence hpris ceux en situation pris en charge	0	0	0	0	0
Objectif stratégique 3.4.: Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux déterminants Résultat stratégique 3.4.1: D'ici à sociaux de la santé fin décembre 2023, au moins X% des crivités de loisirs, aux cadres d'expression pour enfants artistiques et leur faveur des enfants et leur participation)	gique 23, au 17 ar ressio	3.4.1 : D'ici à moins X% des sont participé n pour enfants	0	0	0	0	0
Objectif Stratégique 3.5.: fin décembre 2023, la proportion de ménages informés sur la socialisation	gique 3 123, la és sur l	5.1. : D'ici à proportion de a socialisation	0	0	0	0	0

0

0

0

0

0

0

0

0

aux fin décembre 2023, la proportion

accessibilité

services de santé, d'emploi crée dans le cadre des projets

2023 2022 0 0 0 0 2021 0 0 0 0 2020 0 0 0 0 Coûts estimatifs 0 0 0 0 fin décembre 2023, le taux de satisfaction de cas de médiations un d'organisations féminines équipées en Résultat stratégique 3.5.2. : D'ici à Résultat stratégique 3.5.3.: D'ici à Résultat stratégique .4.1.1. : D'ici à Résultat stratégique .4.1.2. : D'ici à santé, une meilleure Résultat stratégique .4.1.3. : D'ici à fin décembre 2023, 100% des ménages vulnérables identifiés sont 4.1.: fin décembre 2023, le pourcentage fin décembre 2023, le pourcentage de environnement sain et la responsabilité parentale est d'au familiales réalisées est supérieur ou revenus infrastructures qe Résultats stratégiques projets générateurs production est de 80% financés est de 100% pris en charge égal à 75% en s'attaquant aux moins 30% et des la la sociaux de la santé financières pour la qe stratégiques déterminants mobilisation socialisante financement ME 4: Fonds stratégique Développer (Renforcer permettant utilisation ressources Objectifs meilleure Objectif système fonction la de ENFANT ET Femme et à l'Autonomisa l'Épanouisse **PROGRAM PROGRAM** FAMILLE FEMME, ф d'Appui (FAFE) l'Enfant tion ment

2023		0	0	30 000	0
2022		0	0	40 000	0
2021		0	0	30 000	0
2020		0	0	30 000	0
Coûts estimatifs (000)		0	0	130 000	0
Résultats stratégiques	financés par le fonds est de 60% pour les femmes et 30% pour les hommes	Résultat stratégique .4.2.1.: D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage de personnes formées est supérieur ou égal 95%	du fin décembre 2023, le pourcentage des d'emplois crée est supérieur ou égal	Résultat stratégique .4.2.3.: D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage d'entreprises crée par les femmes est supérieur ou égal 75%	Résultat stratégique .4.3.1.: D'ici à à 4.3.: fin décembre 2023, le pourcentage de à projets financés en faveur de
Objectifs stratégiques	une gestion transparente et qui incite les prestataires et les utilisateurs à être plus efficients (Accroitre le potentiel économique des femmes)		Contribuer au développement du leadership des femmes dans la vie	5	Objectif stratégique 4.3.: Contribuer à
PROGRAM MES FEMME, ENFANT ET					

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

PROGRAM MES FEMME, ENFANT ET FAMILLE	Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Coûts estimatifs (000)	2020	2021	2022	2023
	l'Épanouissement de l'enfant	l'épanouissement des enfants est de 100%					
		Résultat stratégique .4.3.2.: D'ici à fin décembre 2023, le pourcentage d'enfants réinsérés est supérieur ou égal 75%	0	0	0	0	0
	Objectif stratégique 4.4.: Assurer le suivi- évaluation des activités du PAAFE	ObjectifRésultat stratégique .4.4.: D'ici àstratégique 4.4.: fin décembre 2023, le tauxAssurer le suivi- des suivi- devaluation des suivi et supervision est supérieur ou activités du PAAFE égal 90%	0	0	0	0	0
		Résultat stratégique .4.4.2. : D'ici à fin décembre 2023, le Taux de mise en œuvre des recommandations issues des missions de suivi et de supervision est supérieur ou égal 80%	0	0	0	0	0

